



HAL
open science

Paysage : source de bien-être ?

Laurent Dalmas, Yves Luginbühl, Louise Bouchet, Remi Deleplanque, Pascal Grouiez, Gwenaëlle Janty, Petia Koleva, Christine Le Gargasson, Isabelle Longuet, Antoine Luginbuhl, et al.

► **To cite this version:**

Laurent Dalmas, Yves Luginbühl, Louise Bouchet, Remi Deleplanque, Pascal Grouiez, et al..
Paysage : source de bien-être?. [Rapport de recherche] FEDER - Val de Loire. 2018, pp.185. hal-02615940

HAL Id: hal-02615940

<https://hal.science/hal-02615940>

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAYSAGE

SOURCE DE BIEN-ÊTRE ?

Rapport de l'étude sur la valeur socio-économique des paysages et les facteurs du bien-être menée par la Mission Val de Loire patrimoine mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000



Cette étude a été réalisée par la **Mission Val de Loire – patrimoine mondial**
et les laboratoires de recherche LADYSS (Paris), CEMOTEV (Saint-Quentin-en-Yvelines), CITERES (Tours)

sous la direction de Laurent DALMAS et Yves LUGINBUHL
par/avec la participation de :

Louise BOUCHET (Passeurs paysagistes)
Laurent DALMAS (CEMOTEV)
Remi DELEPLANCQUE (Mission Val de Loire)
Pascal GROUIEZ (LADYSS)
Gwenaëlle JANTY (géographe)
Petia KOLEVA (LADYSS)
Christine LE GARGASSON (CEMOTEV)
Isabelle LONGUET (Mission Val de Loire)
Yves LUGINBÜHL (LADYSS)
Antoine LUGINBÜHL (Passeurs paysagistes)
Laura VERDELLI (CITERES)
Jean-François NOEL (CEMOTEV)
Jessy TSANG KING SANG (CEMOTEV)

Et les étudiants de Polytech Tours et de l'université de Saint-Quentin- en- Yvelines :

Cissé ADAMA
Ghenima AMER
Tristan AMIRI
Pierre OESCHLIN
Romain OFFE
Sébastien PLANTEVIN

Nous remercions les habitants et les élus qui ont participé et contribué à ce travail.

Brochure réalisée par PASSEURS paysagistes avec Isabelle LONGUET et Francis VAUTIER de la Mission Val de Loire.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.

L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



La valeur socio-économique des paysages et le facteur du bien-être

Avant-propos

Le Val-de-Loire a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000. Il représente une bande de territoire de 280 km de long comportant les communes riveraines de la Loire. L'un des enjeux de la gestion de ce territoire réside dans le maintien de paysages de qualité ; un plan de gestion a été élaboré et de multiples actions ont été engagées par les services de l'Etat et la Mission Val de Loire - patrimoine mondial. Il reste cependant de nombreuses questions à résoudre dont celles de la manière dont les habitants perçoivent ces paysages et dont ils peuvent se mobiliser pour contribuer à l'objectif fixé par l'UNESCO. Avec l'assistance de son Comité Scientifique et Professionnel, la Mission Val de Loire a engagé une recherche à caractère opératoire consistant à tenter d'évaluer le bien-être ou le mal-être procurés par ces paysages divers, de manière à pouvoir peser sur les tendances des activités économiques qui modifient les paysages et le patrimoine. Cet objectif répond en effet à un questionnement plus général sur l'évaluation économique des aménités telles que les paysages ou le patrimoine. En se référant aux nombreux travaux que la communauté scientifique et surtout celle des économistes ont publiés dans les dernières décennies, la Mission Val de Loire et plusieurs partenaires scientifiques ont répondu à un appel d'offres du FEDER à travers la Région Centre Val-de-Loire et ont pu développer cette recherche dont le rapport rend compte ci-dessous.

Le présent rapport est le résultat de la recherche conduite par la Mission Val de Loire avec le concours de trois laboratoires de recherche et un bureau d'études. Ceux-ci sont Citères de l'Université de Tours, avec pour responsable Laura Verdelli, géographe, et plusieurs étudiants de master ; le CEMOTEV de l'Université de St-Quentin-en-Yvelines ayant pour responsable scientifique Laurent Dalmas, assisté de Jessy Tsang, Christine Le Gargasson et Jean-François Noël, économistes, ainsi que trois étudiants de master et le laboratoire LADYSS du CNRS et des universités de Paris 1, 7, 8 et 10 comprenant Petia Koleva et Pascal Grouiez, économistes, ainsi que Yves Luginbühl, agronome et géographe ; le bureau d'étude qui a été recruté grâce à un appel d'offres engagé par la Mission Val de Loire est l'association Passeurs de Bordeaux, comprenant son responsable Antoine Luginbühl et Louise Bouchet, paysagistes DPLG. La Mission Val de Loire est dirigée par Isabelle Longuet assistée en l'occurrence par Gwenaëlle Janty, Rémi Deleplancque, Rosalie Durlent.

Introduction

L'objectif de cette recherche, plus exactement recherche-action, consiste à évaluer le bien-être ou le mal-être procurés par le paysage et le patrimoine envisagés comme composantes du cadre de vie quotidien, conformément à la Convention Européenne du Paysage, adoptée le 20 octobre 2000 par 18 pays dont la France et désormais adoptée et ratifiée par la grande majorité (38) des pays membres du Conseil de l'Europe. Cet objectif découle du postulat qui considère le paysage (qui comprend le patrimoine) comme un produit de l'économie : en effet, l'évolution des activités économiques modifie les paysages et ces modifications interviennent dans la qualité de vie des habitants qui en retirent plus ou moins du bien-être ou du mal-être selon le sens des transformations. La théorie économique de l'évaluation des aménités a fortement progressé dans les dernières années et fera l'objet d'un développement ultérieur, mais on peut d'ores et déjà poser l'hypothèse que dans l'évaluation du bien-être ou du mal-être procurés par le paysage et le patrimoine, de nombreux facteurs interviennent qui ne tiennent pas forcément au paysage ou au patrimoine eux-mêmes, mais à des critères relevant de la vie quotidienne des habitants, et en particulier de leur emploi, de leur santé, de l'éducation, de leurs capacités de se déplacer plus ou moins aisément dans leur territoire de vie, etc. Mais parmi ces facteurs, il est clair que la qualité du paysage ou du patrimoine joue un rôle essentiel. On le verra dans la suite du rapport, les nombreux entretiens qui ont été effectués auprès d'habitants du Val-de-Loire, des élus concernés ou d'autres acteurs locaux, ou encore de touristes permettent de saisir une forte évolution des manières dont ces personnes considèrent le paysage ou le patrimoine qui a en réalité commencé vers les années 1990, faisant passer d'une part le paysage de la campagne à la nature et ouvrant le champ des sensibilités au paysage à celui des sentiments et des sens humains.

La théorie économique des aménités est notamment soutenue par des économistes tels que Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, auteur avec Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi d'un volumineux rapport sur les performances économiques de la France remis au Président de la République française, Nicolas Sarkozy en 2008¹ ; les auteurs y abordent la question de la qualité de la vie à travers divers critères, très variés, tels que l'éducation, l'accès à l'emploi, le chômage, etc., et insistent, après avoir défini divers indicateurs comme l'empreinte écologique, sur la prise en compte des facteurs influant sur la qualité de la vie des ménages :

« Pour cerner la notion de bien-être, il est nécessaire de recourir à une définition pluridimensionnelle. À partir des travaux de recherche existants et de l'étude de nombreuses initiatives concrètes prises dans le monde, la Commission a répertorié les principales dimensions qu'il convient de prendre en considération. En principe au moins, ces dimensions devraient être appréhendées simultanément :

¹ Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par Joseph Stiglitz, Amartya SEN et Jean-Paul Fitoussi et réunie en 2008.

- i. les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse) ;
- ii. la santé ;
- iii. l'éducation ;
- iv. les activités personnelles, dont le travail ;
- v. la participation à la vie politique et la gouvernance ;
- vi. les liens et rapports sociaux ;
- vii. l'environnement (état présent et à venir) ;
- viii. l'insécurité, tant économique que physique.

Toutes ces dimensions modèlent le **bien-être** de chacun ; pourtant, bon nombre d'entre elles sont ignorées par les outils traditionnels de mesure des revenus. »²

Par ailleurs, critiquant l'assimilation du bien-être au PIB qui a été longtemps le moyen de l'évaluer, ce rapport insiste sur « *les dimensions objective et subjective du bien-être sont toutes deux importantes* » :

« Recommandation n°6 : La qualité de la vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et de leurs « capacités » (capacités dynamiques). Il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales. En outre, un effort particulier devra porter sur la conception et l'application d'outils solides et fiables de mesure des relations sociales, de la participation à la vie politique et de l'insécurité, ensemble d'éléments dont on peut montrer qu'il constitue un bon prédicteur de la satisfaction que les gens tirent de leur vie. » (page 14)

Si cette approche du bien-être a fait de nombreux progrès dans les dernières décennies, pour notamment aller à l'encontre des méthodes consistant à évaluer le prix des aménités à travers des calculs monétaires, il reste encore des avancées à faire que la présente recherche a tentées ; et en particulier en évaluant le bien-être ou le mal-être à travers des enquêtes auprès des habitants des communes sur lesquelles les chercheurs et les praticiens ont focalisé leurs efforts. D'ailleurs, le rapport « Stiglitz » recommande ces enquêtes :

« Recommandation n°8 : Des enquêtes devront être conçues pour évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie de chacun, et les informations obtenues devront être utilisées lors de la définition de politiques dans différents domaines. »³

« Recommandation n°10 : Les mesures du bien-être, tant objectif que subjectif, fournissent des informations essentielles sur la qualité de la vie. Les instituts de statistiques devraient intégrer à leurs enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités. »⁴

C'est précisément cette dernière voie qui a été mise en œuvre dans la recherche. La méthodologie mise en place s'est développée selon les phases suivantes :

² Ibidem, page 14.

³ Op. cit. page 15

⁴ Op. cit. page 16

1. Définition des territoires d'étude :
 - a) Secteur est : communes de Châteauneuf-sur-Loire, Germigny-des-Prés, Saint-Benoît-sur Loire, Saint-Père-sur Loire en rive droite Sully-sur-Loire, Sigloy, Guilly, et Ouvrouer-les-Champs en rive gauche.
 - b) Secteur ouest : communes de Saint-Saturnin-sur-Loire, Blaison-Gohier, Saint-Sulpice en rive gauche de la Loire, Saint-Mathurin-sur-Loire, La Bohalle, La Daguinière et Trélazé en rive droite⁵.
2. Evaluation des évolutions des paysages des secteurs d'étude à l'aide des statistiques relatives à l'agriculture et à la démographie et à l'emploi, l'habitat ou aux espaces protégés, réalisation de cartes sur les deux territoires d'étude, usage des ortho-photographies pour mesurer les changements à l'œuvre.
3. Observation des deux secteurs d'analyse par parcours sur le terrain avec prise de photographies et de notes sur les caractéristiques des paysages et du patrimoine ; cet examen permet de se faire une idée précise de l'état actuel du paysage et du patrimoine, qui sera ensuite confronté aux évolutions mesurées par la cartographie précédente.
4. Entretiens semi-directifs auprès de deux échantillons d'habitants, d'élus ou d'acteurs clés des territoires étudiés : entretiens permettant de cartographier les lieux de bien-être ou de mal-être. En outre, des enquêtes davantage directives ont été réalisées auprès de touristes qui parcourent le Val-de-Loire, notamment à vélo, de plus en plus nombreux. Ces enquêtes complètent l'échantillon de personnes interrogées, le regard des touristes étant particulièrement intéressant pour saisir les représentations sociales d'acteurs différents et extérieurs à la région.
5. Parcours collectifs sur le terrain avec un choix de personnes interrogées précédemment.
6. Ateliers participatifs avec les mêmes acteurs permettant de cerner les critères de toutes sortes qui interviennent dans la représentation du bien-être ou du mal-être.
7. Synthèse des critères ou descripteurs permettant d'accéder à l'évaluation du bien-être ou du mal-être procurés par le paysage ou le patrimoine. Etablissement d'une hiérarchie des critères et descripteurs du bien-être ou du mal-être.
8. Projet de définition d'indicateurs de bien-être ou de mal-être.
9. Evaluation de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises par rapport aux questions d'environnement.
10. Synthèse générale.

⁵ Ces dernières communes en rive droite ont fusionné sous le nom de Val d'Authion.

11. Propositions d'interventions sur les politiques publiques et les activités économiques.

Il s'agit bien de l'exposé de la méthodologie et non du plan du rapport de recherche qui se déroule selon les parties qui suivent. Toutefois, il est essentiel de souligner que la méthodologie a été confrontée à quelques difficultés tenant à l'étendue du secteur d'étude compris dans le périmètre inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui s'étale sur 185 km d'est en ouest ; à cette vaste étendue s'est ajoutée la difficulté de rassembler les personnes interrogées dans un premier temps pour les parcours collectifs de lecture des paysages et les ateliers : il a fallu un effort des chercheurs et praticiens pour les mobiliser alors que ces personnes ont une activité professionnelle qui ne leur permettait pas toujours d'être disponibles pour ces manifestations collectives ; aussi a-t-il fallu accepter que le nombre de personnes présentes lors des dernières phases de participation ne soit pas aussi élevé que celui des acteurs interrogés par entretiens semi-directifs ; néanmoins, ce nombre n'a pas été aussi faible puisqu'il a varié de 16 à 18 personnes présentes lors des parcours ou des ateliers. Il a fallu notamment aménager les horaires de ces moments de consultation pour permettre aux personnes en activité de se libérer et en particulier les élus. C'est pourquoi les parcours ont eu lieu un samedi et non un jour de semaine travaillé. Précisons également que les parcours ont emprunté non seulement les routes et chemins qui sillonnent les deux secteurs mais aussi la Loire parcourue par bateau sur un trajet calculé en fonction de l'étiage du fleuve. Ce parcours fluvial a permis d'observer les paysages d'une autre manière que sur terre, et en particulier les espaces sujets à érosion ou envahis par des végétaux peu favorables à la diversité, les îles, les rives ouvertes sur les villages et maisons individuelles ou encore des habitats de faune caractéristique comme les castors ou les ragondins. Lors de ces parcours qui seront commentés plus tard, le débat entre les participants s'est engagé, révélant des avis parfois contradictoires : la controverse est en effet un moyen de bien cerner les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'avenir du paysage et du patrimoine historique ou naturel.

Les autres difficultés tiennent à la définition des critères de bien-être ou de mal-être à propos desquels plusieurs réunions ont été organisées entre les chercheurs, leurs étudiants de master et les praticiens ou responsables de la Mission Val de Loire : en particulier, une discussion s'est engagée sur les sens des termes de critères, descripteurs ou indicateurs qui n'étaient pas forcément les mêmes selon les disciplines et notamment entre géographes et économistes ; mais ces débats ont permis d'aboutir à un accord satisfaisant. Le débat a porté aussi sur le calcul des indicateurs et leur éventuelle évaluation monétaire qui n'était pas partagée par tous les participants à la recherche. Il a fallu se mettre d'accord sur la méthode de calcul des indicateurs qui feront partie d'une prochaine recherche éventuelle. Le rapport n'ira donc pas jusqu'au calcul des indicateurs, mais en restera à la méthode de leur évaluation en définissant les critères ou descripteurs qui interviennent dans le bien-être ou le mal-être ressentis par les populations concernées.

Enfin, les entretiens auprès des entreprises du secteur ont été difficiles à obtenir en raison de la faible disponibilité des responsables. Mais grâce à la directrice de la Mission Val de Loire, Isabelle Longuet, quelques entretiens ont été réalisés.

Le développement du rapport suit les parties qui sont exposées à la suite de l'introduction. Celles-ci sont au nombre de sept plus une conclusion générale. Le rapport est abondamment illustré de cartes et de photographies, de tableaux de données diverses et de blocs diagrammes représentant l'état des paysages ou leurs évolution sur les deux secteurs.

I. Les dynamiques des paysages du Val-de-Loire entre Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire

1) L'évolution des paysages résultant de celle des activités économiques

- a) Les effets de l'évolution de l'agriculture
- b) Les effets de l'évolution de l'urbanisation
- c) Les effets de l'évolution des patrimoines culturel et naturel
- d) Les effets de l'industrie et de l'artisanat.

2) Bilan de l'emploi et des activités productives du site d'étude « Est », Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire

Conclusion sur les dynamiques des paysages en relation avec l'évolution économique.

Synthèse

II. Les dynamiques des paysages du Val-de-Loire entre Trélazé et le Val d'Authion (rives droite et gauche)

III. Les représentations sociales de l'évolution des paysages et des activités économiques chez les acteurs locaux

1) Secteur est (Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire)

2) Secteur ouest (Trélazé Val d'Authion et rive gauche de la Loire)

3) Synthèse des représentations sociales de l'évolution des paysages en relation avec le bien-être ou le mal-être ressentis

Conclusion sur le bien-être et le mal-être en fonction de l'évolution des activités économiques

IV. Les facteurs influant sur le bien-être et le mal-être procurés par les paysages et le patrimoine.

- 1. Définition des critères et descripteurs du bien-être ou du mal-être**
- 2. Hiérarchie des critères et descripteurs du bien-être ou du mal-être**
- 3. Projet de définition d'indicateurs de bien-être ou de mal-être**

V. Partie sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises par rapport aux questions d'environnement

VI. Synthèse générale.

VII. Propositions d'interventions sur les politiques publiques et les activités économiques.

Conclusion générale

I. Première partie : les dynamiques des paysages du Val-de-Loire entre Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire

L'entrée dans ce secteur se fait depuis Orléans par la tangentielle, route à grande circulation qui passe au nord de Châteauneuf-sur-Loire. De cette ville, on s'écarte de la vie urbaine pour découvrir, dans la pente du coteau, un univers totalement rural et la première vue sur la Loire. Les premières approches sont encore un peu boisées avec une route un peu sinueuse, mais très vite, l'on se retrouve dans la plaine, avec un grand parcellaire, une vue lointaine qui butte au nord sur quelques peupleraies et au fond sur les collines limitant le Val-de-Loire. Le passage par la levée permet de contempler le fleuve, large, avec ses îles et ses bancs de sable lorsque le niveau d'eau est suffisamment bas. Quelques villages changent le paysage : Germigny-des-Prés, puis St-Benoît-sur-Loire. On peut dire que c'est le règne de la grande culture avec, cependant quelques cultures maraîchères. Au loin, le panache de vapeur des tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Dampierre trouble un peu l'horizon.

Si l'on vient du sud-est, on quitte la Sologne forestière pour découvrir sur la pente les premières zones artisanales et industrielles de Sully-sur-Loire. Il s'agit d'un autre paysage qu'au nord-ouest ; Sully offre un paysage urbain rehaussé par son célèbre château situé au bord de la Loire, avec ses tours et ses douves. Après la traversée de la Loire, St-Père-sur-Loire est une bourgade urbanisée avec des supermarchés et une zone commerciale relativement animée ; puis l'on retrouve ces paysages plats, sans relief excessif. Quelques boisements près de la Loire, essentiellement composés de peupliers et d'aulnes, parfois des érables négondos considérés comme des espèces invasives animent le paysage. D'autres espèces forestières sont présentes, comme les chênes. Là aussi, des étangs sont dus à la présence de sablières, certaines étant transformées en étangs de pêche où les habitants viennent se délasser sur des aires de pique-nique. Les cultures sont surtout des céréales et des betteraves rouges qui constituent une ressource importante de Saint-Benoît-sur Loire, avec des usines de conditionnement des betteraves : ici, elles représentent 80% de la production française, mais les lieux de production se sont diversifiés, sur la rive gauche d'une part et les firmes agro-alimentaires en importent d'autres lieux de France ou de l'étranger.



Les vastes plaines agricoles ponctuées de fermes isolées ou de villages (proche de Saint-Benoît).



Au sud du territoire, en sortant des paysages forestiers de la Sologne, le paysage s'ouvre sur le Val de Loire, ses paysages agricoles et la zone d'activités économiques du sud de Sully-sur-Loire.

Sur la rive gauche, les paysages sont aussi plats, occupés par la grande culture de céréales et quelques boisements ou quelques cultures maraîchères sur la commune d'Ouvrouer-les-Champs. Il existe aussi des sablières importantes, à Guilly et surtout à Sully-sur-Loire où une importante sablière est en cours d'exploitation et d'extension. Les méandres de la Loire sont occupés par des boisements qui ont pris la place de pâturages. L'élevage est plutôt rare, mais quand même présent notamment à Sully-sur-Loire.

Sablière reconvertie en espace naturel de loisirs (proche de Saint-Benoît).

Photo qui ne s'affiche pas ?

La Loire, ses méandres et ses îles, jalonnée de villages à caractère patrimonial situés en parties hautes (Ici le port de Bouteille).

L'urbanisation n'est cependant pas absente : sur le secteur qui fait l'objet de l'étude commandée par le FEDER, les communes sont Châteauneuf-sur-Loire, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs, Germigny-des-Prés, Guilly, Saint-Benoit-sur Loire, Saint-Père-sur Loire et Sully-sur-Loire. Chacune de ces communes ont connu un développement inégal, sous formes de lotissements en général, ou de petits immeubles et de zones artisanales et industrielles qui marquent le paysage plus ou moins fortement. Les plus forts développements de l'urbanisation sont ceux de Châteauneuf-sur-Loire, Saint-Père-sur Loire et Sully-sur-Loire ; les autres communes ont connu une extension des habitations beaucoup moindre, ne serait-ce que parce qu'elles sont en zone inondable comme Saint-Benoit-sur Loire qui l'est à 100%. Malgré tout, des constructions sont un peu éparpillées dans la plaine, davantage sur la rive gauche.



Les pôles urbains majeurs, Chateauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire, situés sur les parties hautes en berge de Loire, sont les premières villes du territoire du patrimoine mondial offrant l'image la plus représentative du Val de Loire, les châteaux en bord de Loire (Ici le château de Sully).



Les villes montrent les caractéristiques architecturales locales, les volumes bas, la pierre de tuffe, les ardoises ou les petites tuiles plates. Ici le centre de Sully aux portes de la Sologne.



La Zone d'Activités Économiques se développant au sud-ouest de Sully.

Le paysage du Val-de-Loire, c'est aussi bien évidemment la Loire elle-même avec son lit mineur et son lit majeur, ses levées et ses îles nombreuses, mouvantes, les bancs de sable qui sont recouverts par l'eau lors des fortes pluies. Ceux-ci sont souvent l'amorce d'îles ou de nouveaux bras du fleuve. La Loire déborde assez souvent, comme en 2016, mais cette crue est loin d'avoir atteint des inondations historiques comme celles de 1846, 1856 et 1866 qui ont relancé le renforcement des levées ; celui-ci ne sera accompli qu'au début du 20^{ème} siècle (après la crue de 1907). La Loire transporte des espèces animales comme les poissons, les sandres, les silures, les saumons et d'autres espèces de poissons.

La « carte postale » des paysages du Val d'Or, cadre le plus cité par les habitants, faisant référence aux éléments des patrimoines naturel (La Loire, ses îles, son aspect « sauvage ») et bâti (l'Abbaye de Saint-Benoît).

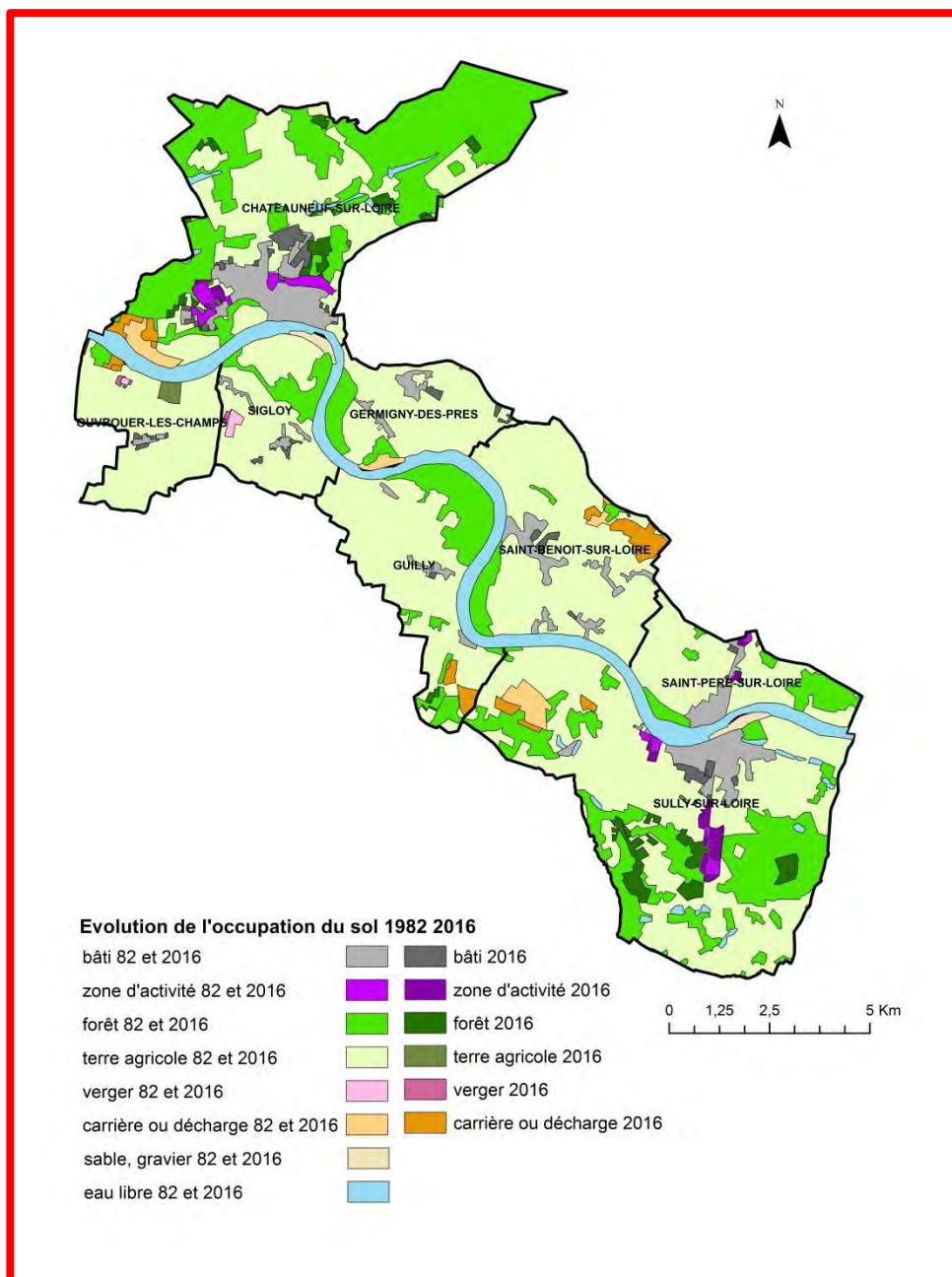
Les berges abritent aussi des castors, qui posent parfois des problèmes de stabilité des rives ou qui abattent des arbres. La Loire a donné lieu à de nombreux textes littéraires, et on peut dire qu'un véritable mythe paysager s'est instauré autour du fleuve. Les images véhiculées par les romans, le cinéma, la photographie ont construit un imaginaire du fleuve sauvage, parfois exagéré, une sorte de stéréotype que l'on pouvait retrouver dans les manuels scolaires affirmant que le cours d'eau n'était pas navigable ; il le fut pourtant longtemps, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, en permettant de

transporter de nombreuses marchandises ; comme le flottage du bois en provenance du Livradois, de la montagne bourbonnaise, des Monts du Forez, de la Margeride et du Mézenc. Les canaux latéraux à la Loire ont également permis de renforcer le transport du vin en provenance de Bourgogne ou de Sancerre ; mais les tonneaux étaient souvent chahutés et le vin arrivait à Orléans à l'état de vin aigre, d'où l'activité de vinaigreries dans cette ville.



Le site d'étude, de Sully-sur-Loire à Châteauneuf-sur-Loire. (bloc en HD à télécharger dans le dossier Rapport FEDER)

Ce constat ne doit pas faire oublier que ces paysages ont fortement changé dans le temps et changent encore avec les évolutions économiques, démographiques et écologiques. Ces évolutions font l'objet du présent rapport. Elles sont représentées par la carte suivante de l'évolution de l'occupation du sol :

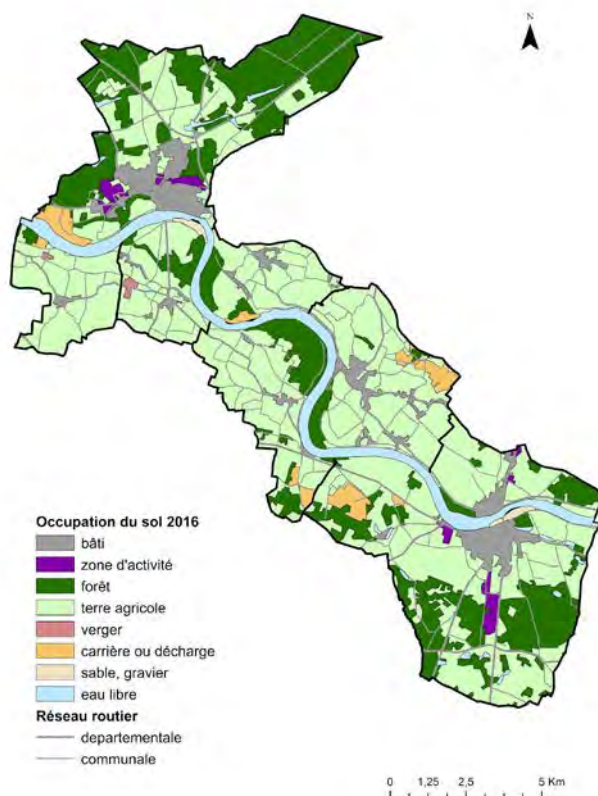


Carte de l'évolution de l'occupation du sol du secteur est entre 1982 et 2016, auteur : Gwenaëlle Janty.

1) Évolutions des paysages dues à celles des activités économiques.

a) Évolutions dues à l'agriculture.

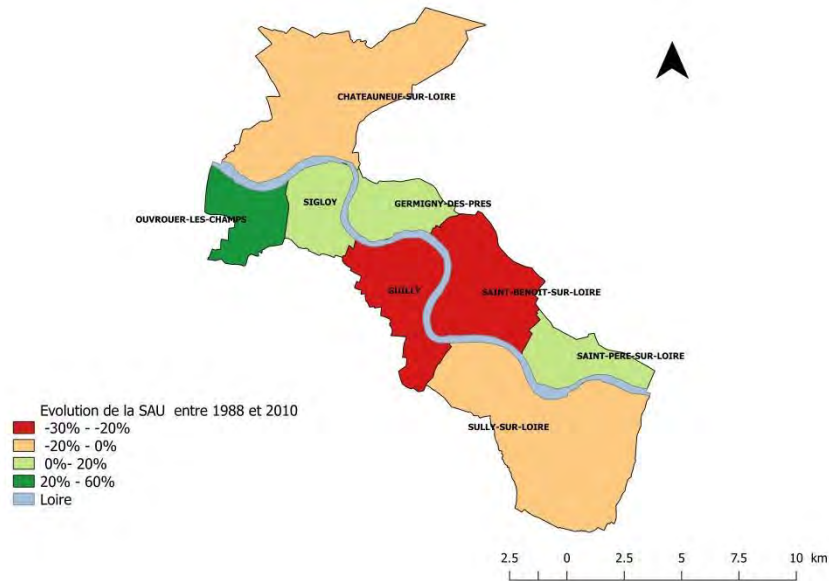
Les évolutions des paysages dues aux changements des activités économiques concernent tout d'abord l'agriculture. L'évaluation des dynamiques paysagères peut se faire par l'observation sur le terrain, mais elle peut être confortée non seulement par l'analyse des données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et celle des photographies aériennes à des dates différentes. C'est précisément ce qui a été réalisé sur le secteur de Châteauneuf-sur-Loire. Les premières données sont celles de l'occupation du sol, telles qu'indiquées sur cette carte :



Carte n°1 de l'occupation du sol, source IGN, auteur : Gwenaëlle Janty

La carte n° 1 montre la répartition des cultures et des boisements du secteur d'étude, conforme à la description précédente. Les boisements sont situés le long de la Loire et au nord et au sud, surtout. Il reste un peu de vigne et des vergers à proximité de Châteauneuf-sur-Loire, mais sur de petites surfaces.

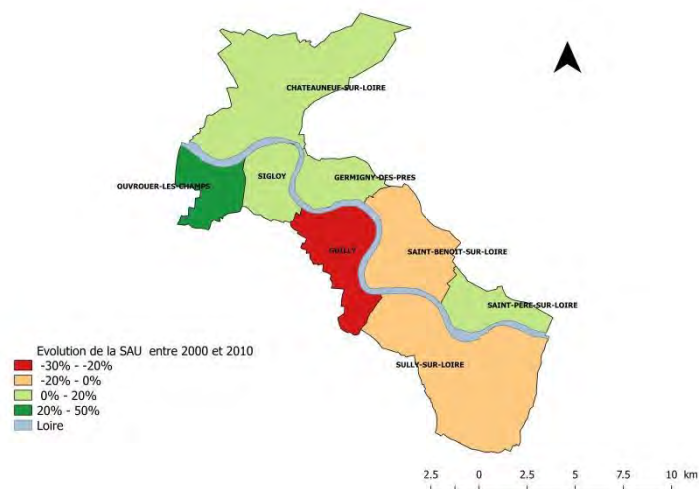
Le commentaire sur les installations classées se fera plus tard, dans la partie sur l'évolution des activités artisanales et industrielles. Pour l'agriculture, il faut maintenant analyser les diverses données qui ont permis de fournir des cartes selon différentes catégories ; et tout d'abord la variation de la SAU.



Carte n° 3, évolution de la SAU entre 1988 et 2010, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty

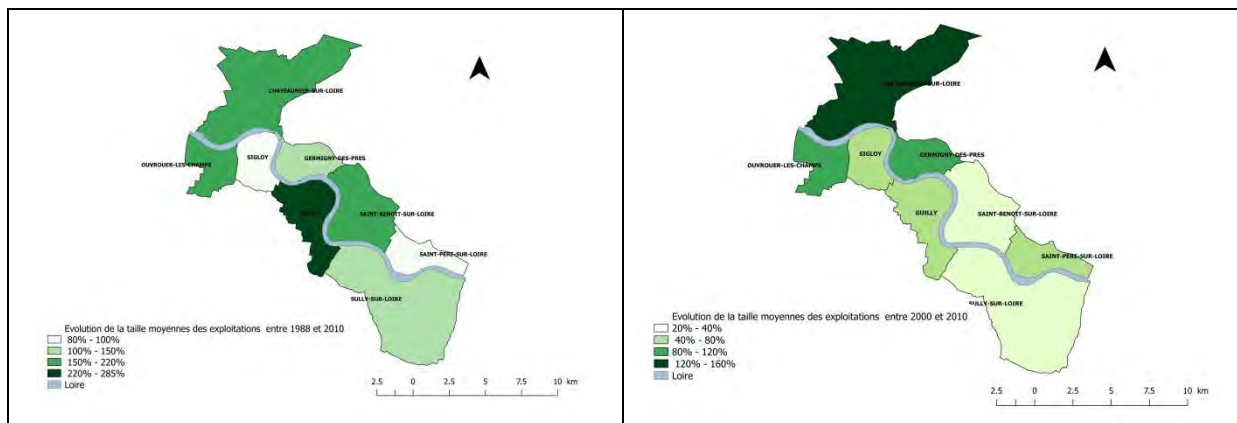
Le premier constat que l'on peut faire est la forte diminution de la SAU sur les territoires des communes de Saint-Benoît-sur-Loire et de Guilly. Elle s'explique par la diminution du nombre d'agriculteurs et par le remplacement des superficies cultivées par des boisements ou des sablières. Sur les autres communes, la diminution de la SAU est moindre comme à Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire, où, manifestement, les cultures ont pâti de l'urbanisation, de l'extension des zones artisanales et industrielles et des sablières, surtout à Sully-sur-Loire. Dans les autres communes, la SAU est en progression, mesurée à Sigloy, Germigny-des-Prés et St-Père-sur-Loire, alors qu'à Ouvrouer-les-Champs, elle est forte, de plus de 20%, mais il suffit d'une faible augmentation sur un territoire exigu pour obtenir un tel pourcentage.

Cependant, l'évolution de la SAU change de rythme après 2000 et s'accélère : elle est négative dans presque toutes les communes, sauf Ouvrouer-les-Champs qui connaît toujours une augmentation, comme dans la période précédente, entre 1988 et 2000, mais semble-t-il plus mesurée.



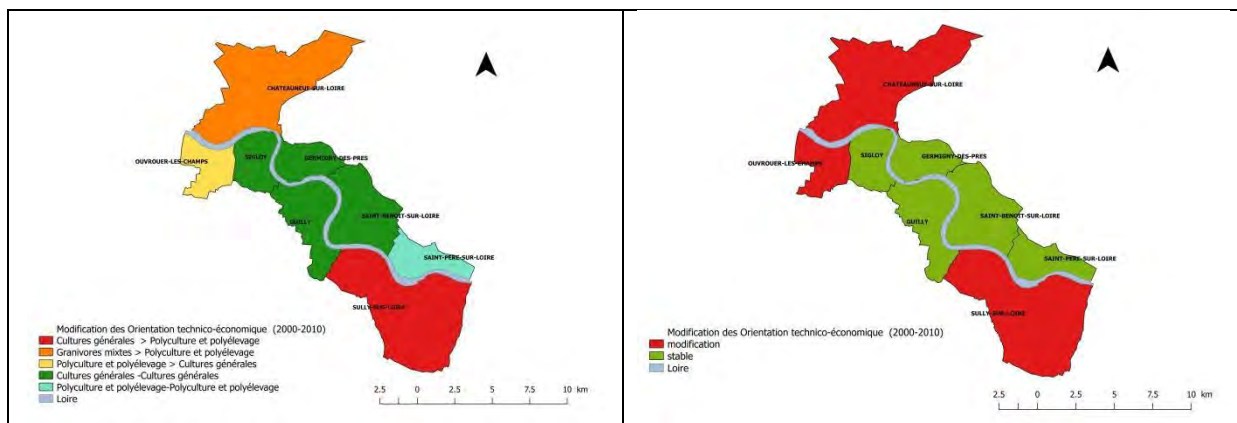
Carte n° 4 : évolution de la SAU entre 2000 et 2010, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty

L'analyse de l'évolution de la SAU moyenne par exploitation apporte des précisions :



Cartes n° 5 et 5^{bis} : évolution de la taille moyenne des exploitations, entre 1988 et 2010, puis entre 2000 et 2010, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty.

En effet, si les exploitations agricoles ont connu, entre 1988 et 2010, une très forte concentration, conséquence de la diminution de leur nombre, atteignant jusqu'à presque 300% à Guilly, cette concentration se tasse entre 2000 et 2010, sauf pour Châteauneuf-sur-Loire qui connaît une augmentation de la taille des exploitations agricoles de 120 à 160%. Les facteurs de cette évolution sont bien connus : rationalisation de la gestion de l'espace agricole, mécanisation, abandon d'un système de polyculture et élevage et disparition des plus petites exploitations. Les cartes n° 6 et 6^{bis} de l'évolution des orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) le confirment :

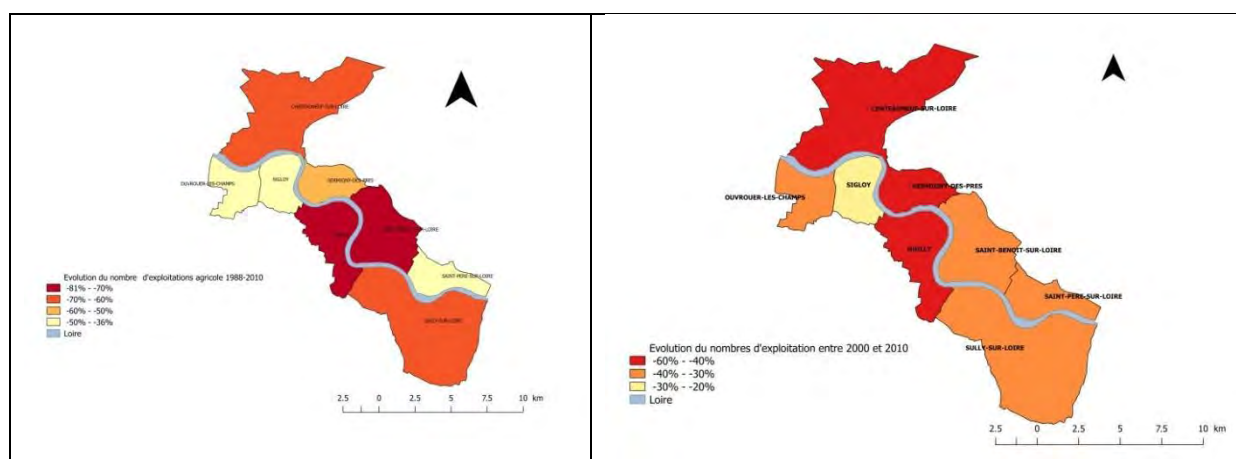


Cartes n° 6 et 6^{bis} de l'évolution des orientations technico-économiques des exploitations, à gauche, évolution des OTEX, à droite, sens de l'évolution, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty.

Cette évolution est assez claire, mais doit être commentée, car elle n'est pas la même selon les communes : dans les communes du centre du secteur, la tendance est à la stabilité ; ailleurs, les tendances sont contrastées ; Sully-sur-Loire se distingue par un changement d'orientation qui n'est pas dans la tendance générale : l'agriculture passe des cultures générales à la polyculture et à la polyculture / élevage, en raison sans doute de l'installation d'un agriculteur qui élève des vaches laitières (environ 140). Ce fait nous est confirmé par l'entretien réalisé avec son épouse. A Châteauneuf-sur-Loire, là aussi le changement est assez différent, l'OTEX passant des granivores

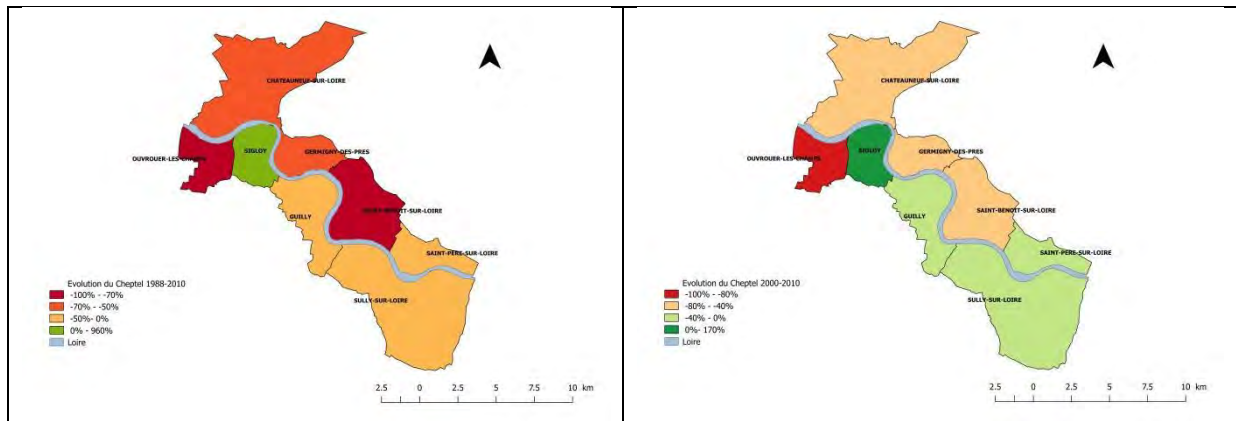
(volailles, notamment) à la polyculture et le poly-élevage. La situation d'Ouvrouer-les-Champs est l'inverse, la polyculture et le poly-élevage passant aux cultures générales ; cependant, nous savons par les entretiens que des agriculteurs se sont installés pour pratiquer le maraîchage et l'agriculture de circuits courts, profitant de la proximité de Châteauneuf-sur-Loire et de sa demande en produits frais. Le cas de St-Père-sur-Loire est encore différent : si la situation est stable, comme les communes du centre du secteur, elle n'affecte pas les mêmes OTEX, qui, ici, sont la polyculture et le poly-élevage. Le maraîchage existe aussi à Saint-Benoît-sur Loire, avec des parcelles de légumes et des serres proches du bourg.

Le paysage agraire du secteur de Châteauneuf-sur-Loire est donc passé d'un paysage diversifié comportant des petites parcelles parfois séparées par des haies et couvertes de prairies à un paysage ouvert de grandes parcelles sans obstacle à la vue en dehors de boisements de peupliers. Cette évolution est confirmée encore par plusieurs cartes : celle de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :



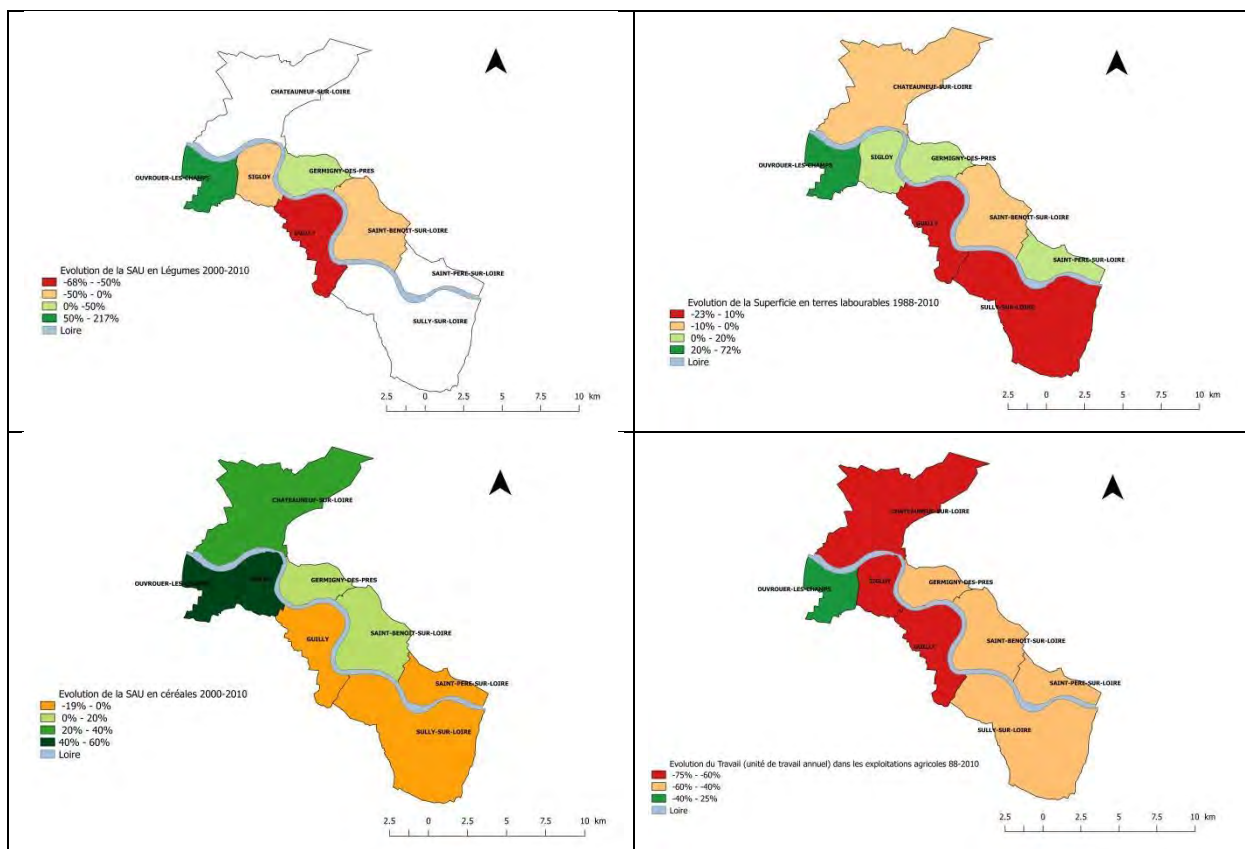
Cartes n° 7 et 7^{bis} : évolution du nombre d'exploitations agricoles : à gauche, entre 1988 et 2010, à droite, entre 2000 et 2010, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty.

Le constat est très clair : aucune commune n'échappe à la diminution du nombre d'exploitations agricoles qui atteint des pourcentages élevés, jusqu'à 80% entre 1988 et 2010 et jusqu'à 60% entre 2000 et 2010. Cette évolution n'est pas spécifique à cette région, elle est quasi générale au territoire national, voire européen. Elle s'accompagne du changement de paysage mentionné auparavant. Et les chiffres de l'évolution du bétail ne contredisent pas cette tendance, sauf dans des situations particulières où l'on voit une augmentation du cheptel sur la rive gauche du secteur et en particulier à Sigloy, ainsi qu'à St-Père-sur-Loire. La diminution de l'élevage est forte, et son augmentation faible, malgré des pourcentages qui pourraient paraître élevés, cependant dus à un faible nombre d'exploitants : il suffit d'un éleveur de plus pour changer fortement le rapport, comme à Sully-sur-Loire, (voir les cartes n° 8 et 8^{bis} ci-dessous).



Cartes n° 8 et 8^{bis} : évolution du cheptel entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite), source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty.

Toutes ces tendances sont confortées par les cartes plus spécifiques qui confirment ce changement de paysages vers l'agrandissement du parcellaire, la domination des céréales et la présence de boisements intercalaires ou le long de la Loire et dans les parties les plus éloignées du centre du secteur, la présence de maraîchage résiduel ou récent et quelques vergers ou des vestiges de vignes.



Cartes n° 9, 9^{bis}, 10 et 10^{bis} : évolution de la SAU en légumes entre 2000 et 2010 (haut, gauche), des terres labourables entre 1988 et 2010 (haut, droite), de la SAU en céréales entre 2000 et 2010 (bas gauche) et du travail agricole (Unités de travail annuel = UTA) entre 1988 et 2010 (bas, droite) ; source RGA, auteur, Gwenaëlle Janty.

La carte n° 10^{bis} en particulier, qui révèle l'évolution du travail en unités de travail annuel agricole montre une diminution très élevée du nombre de travailleurs dans l'agriculture qui n'est positive que dans une commune, Ouvrouer-les-Champs, en raison de l'installation de quelques maraîchers récents, comme on l'a déjà évoqué. Quant au maraîchage, il est absent de plusieurs communes, diminue dans 3 autres et augmente dans deux seulement, toujours Ouvrouer-les-Champs et Germigny-des-Prés. Alors qu'il semble assez présent dans le paysage de Saint-Benoît-sur Loire, il y régresse pourtant.

Il s'agit donc d'un paysage agraire qui se transforme d'une manière assez banale, conformément à la situation nationale, qui s'ouvre, se débarrasse de tous les obstacles à la mécanisation, se reboise en raison de l'abandon de certaines parcelles mal accessibles ou peu rentables en raison de la mauvaise qualité du sol. Ce qui ne signifie pas que tous les lieux soient identiques et banaux : la diversité y est présente, le paysage de Germigny-des-Prés n'est pas strictement le même que celui de Saint-Benoît-sur Loire pourtant très proche, ni que celui de St-Père-sur-Loire situé à côté. La diversité vient aussi de la variété des configurations entre boisements, présence de la Loire, champs cultivés et prairies, vergers, etc.

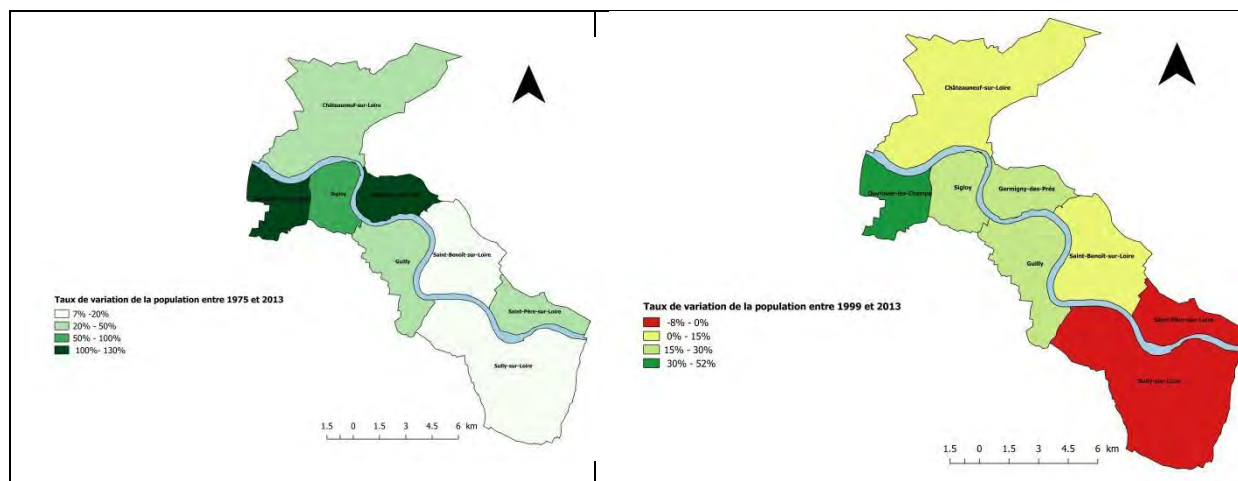
b) Evolution du paysage dû à l'urbanisation

Mais pour comprendre l'évolution des paysages de ce secteur, il faut également analyser celle de la population et des logements, que permet l'examen des données du RGP, c'est-à-dire le Recensement Général de la Population. C'est ce qui a été fait et qui a également donné lieu à des cartes des dynamiques démographiques et des constructions.

Les premières analyses portent sur la variation de population communale entre 1975 et 2013 ; signalons que 1975 est la date où, sur le territoire national, l'évolution de la population bascule après plus d'un siècle d'exode rural, qui a commencé vers 1830 et qui s'est accéléré dans la seconde moitié du 19^{ème} et la première du 20^{ème}. A partir de 1975, la population des communes rurales commence à augmenter, en raison de plusieurs facteurs : le retour dans leur lieu d'origine des retraités, l'augmentation du prix des logements en zone urbaine, l'installation de nombreux retraités urbains dans des régions de climat plus doux que dans les villes du nord, comme la Provence ou la Dordogne, ou encore d'étrangers venus des pays du nord de l'Europe pour profiter de conditions météorologiques plus douces que dans leur pays ou des avantages sociaux offerts par la France (allocations familiales, sécurité sociale plus favorable, maternités plus accessibles...) ; c'est le cas par exemple de la Bretagne où de nombreux anglais se sont installés. Cependant, cette mutation ne s'est pas produite partout de la même manière sur le territoire national ; certaines régions comme le Morvan ou le Massif Central n'ont pas connu la repopulation des communes rurales. Ce processus s'est encore conforté récemment par l'installation de citadins à la campagne à proximité de centres urbains pour loger dans un pavillon ou une maison ancienne restaurée avec jardin, parfois en pratiquant le télétravail.

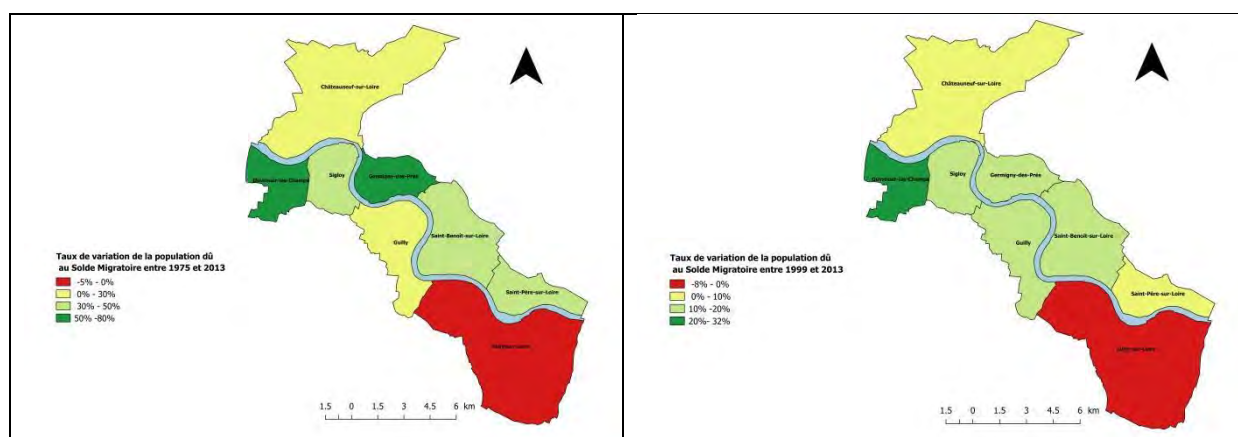
Sur le secteur de Châteauneuf-sur-Loire, il est clair que la population a augmenté partout entre 1975 et 2013, mais de manière inégale comme le montre la carte 11, où l'on constate que la variation démographique a été fortement positive pour Ouvrouer-les-Champs et Germigny-des-Prés dans cette période (entre 100 et 130%) ; ce qui peut s'expliquer par la proximité de Châteauneuf-sur-Loire qui offre des emplois à des habitants de communes proches qui y trouvent certainement des conditions de logement plus favorables. L'augmentation de population est aussi forte à Sigloy, moins

à Châteauneuf-sur-Loire, Guilly et St-Père-sur-Loire, alors qu'à Saint-Benoît-sur Loire et Sully-sur-Loire elle n'atteint pas 20%. Ces données sont modifiées par l'évolution démographique entre 1999 et 2013, qui montre, sur la carte 11^{bis} une plus faible augmentation démographique, la plus forte ayant lieu à Ouvrouer-les-Champs alors que la population diminue à Sully-sur-Loire et St-Père-sur-Loire. Dans les autres communes, l'évolution démographique est beaucoup plus mesurée, de 0 à 30%, surtout sur 38 années.



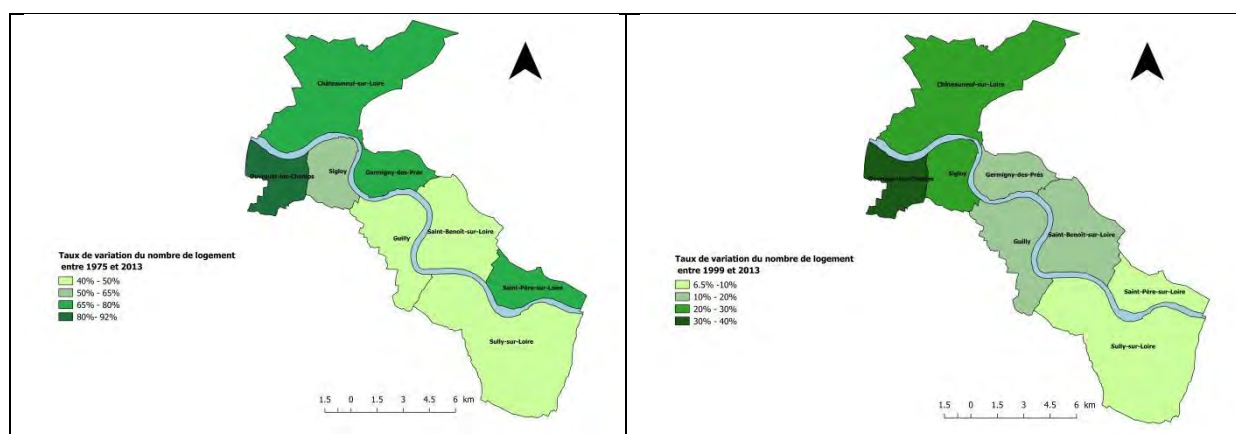
Cartes n° 11 et 11^{bis} : évolution de la population entre 1975 et 2013 (à gauche) et entre 1999 et 2013 (à droite) ; source RGA, auteur, Gwenaëlle Janty.

Cette tendance est corroborée par les variations de population dues au solde migratoire : les cartes suivantes n° 12 et 12^{bis} montrent en effet que les communes comme Sully-sur-Loire ont perdu de la population qui a migré vers d'autres lieux de résidence alors que les autres ont toutes gagné des habitants ; Sully-sur-Loire offre une situation particulière car la commune a perdu de la population dans les deux périodes, 1975 à 2013 et 1999 à 2013. Par ailleurs, ces cartes confirment l'augmentation de population des communes de Germigny-des-Prés et Ouvrouer-les-Champs (1975 – 2013) et seulement cette dernière pour la période 1999 – 2013.



Cartes n° 12 et 12^{bis} : évolution de la population due au solde migratoire entre les années 1975 et 2013 (à gauche) et 1999 et 2013 (à droite) ; source RGA, auteur, Gwenaëlle Janty.

La relation entre les variations de population et le paysage se lisent dans l'extension de l'habitat que nécessite l'augmentation de population. Le paysage enregistre donc une urbanisation nette dans les communes de Germigny-des-Prés et d'Ouvrouer-les-Champs, proches de Châteauneuf-sur-Loire qui, comme évoqué précédemment, offre des emplois pour les habitants de ces communes préférant sans doute résider un peu plus loin mais dans des lotissements avec jardin et aux prix moins élevés. Cette orientation est confirmée par les cartes n° 13 et 13^{bis} qui révèlent les variations du nombre de logements entre 1975 et 2013 d'une part et entre 1999 et 2013 d'autre part : la commune d'Ouvrouer-les-Champs est de toute évidence celle qui bénéficie le plus de la construction de nouveaux logements, suivie par celle de Germigny-des-Prés, Châteauneuf-sur-Loire et St-Père-sur-Loire, alors que les autres ne sont pas aussi marquées par l'extension de l'urbanisation. Cependant, cette augmentation est plus forte dans la période 1975 – 2013 que dans la période 1999 – 2013, qui a pâti du ralentissement de l'économie et du secteur du bâtiment. Mais ces variations expliquent le changement du paysage, par l'établissement de lotissements et de pavillons isolés, moins par des immeubles qui ne sont pas la caractéristique fondamentale du paysage urbain de ce secteur.



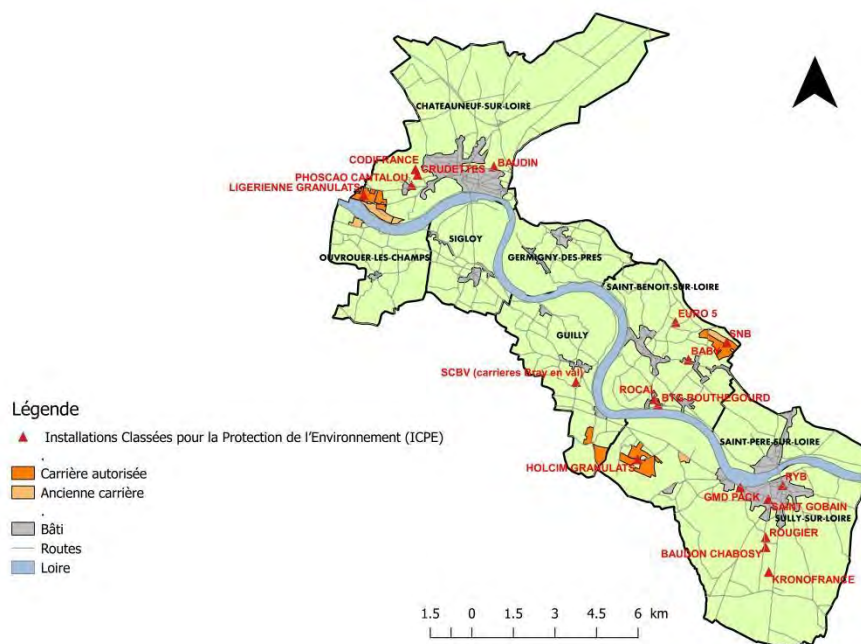
Cartes n° 13 et 13^{bis} : taux de variation du nombre de logements entre 1975 et 2013 (à gauche), entre 1999 et 2013 (à droite) ; source RGA, auteur, Gwenaëlle Janty.

D'une manière générale, le paysage du secteur de Châteauneuf-sur-Loire est marqué diversement par l'urbanisation, celle-ci étant surtout développée dans les communes proches du principal pôle urbain, Châteauneuf-sur-Loire et en moindre importance dans la commune voisine de Sully-sur-Loire, St-Père-sur-Loire. Cependant, le changement du paysage est en outre dû à l'extension des zones artisanales et industrielles et à la construction de bâtiments industriels. Certains de ces zones industrielles et de ces bâtiments ont un effet évident sur le paysage, en particulier à Châteauneuf-sur-Loire, à Sully-sur-Loire et St-Père-sur-Loire.

c) L'évolution des activités artisanales et industrielles

Les sablières et carrières ont déjà été citées comme éléments du paysage du Val-de-Loire : elles contribuent à la transformation du paysage, mais surtout en raison de leurs extensions ou à l'inverse de leur fermeture et de leur usage postérieur. Certaines sablières ont en effet été transformées en étangs de pêche, d'autres abandonnées, mais la plupart sont en activité et en extension comme celle de Sully-sur-Loire (HOLCIM Granulats). C'est donc bien cette question de l'évolution des sablières et

carrières qui est pertinente à l'égard des changements du paysage. Les sablières et carrières font partie des établissements classés que localise la carte n°2 :



Carte n°2, carrières et installations classées, auteur : Gwenaëlle Janty

Dans les installations classées, les établissements industriels contribuent à l'évolution des paysages, non seulement par les bâtiments, mais aussi parce qu'ils sont pourvoyeurs d'emplois, c'est-à-dire d'habitants qui eux-mêmes, modifient les paysages avec leurs maisons. Les principaux établissements industriels et artisanaux sont situés à Châteauneuf-sur-Loire, à Sully-sur-Loire, à St-Père-sur-Loire ou à St-Benoît-sur-Loire. Les plus grands bâtiments sont situés à Châteauneuf-sur-Loire : c'est le cas surtout de l'entreprise Baudin, spécialisée dans la production de câbles pour les ponts suspendus ou même de ponts et de l'entreprise Disval, qui produit des aliments surgelés. Il existe également quelques grandes surfaces de distribution, supermarchés et autres qui se remarquent dans les paysages. Mais la grande majorité des entreprises répertoriées sont de petits commerces (au nombre de 43) ou petites sociétés comme les garages, les artisans et les services aux particuliers principalement (au nombre de 170). On ne peut affirmer que leur présence perturbe profondément les paysages.

L'autre commune la plus industrialisée est Sully-sur-Loire avec plusieurs établissements importants qui se remarquent surtout depuis les collines du sud-ouest de la commune ; quelques noms d'entreprises méritent d'être cités : AREVA⁶, KRONOFRANCE⁷, St-Gobain⁸, NOVINTEC⁹. Sur la commune de St-Benoît-sur-Loire, il existe également plusieurs entreprises qui se remarquent bien dans le paysage, d'autant plus que le territoire est plat : ce sont surtout les entreprises de

⁶ Décontamination de matériel nucléaire et maintenance

⁷ Fabrique de panneaux de particules de bois

⁸ Équipement pour l'automobile, le train, l'avion et la marine

⁹ Aérospatiale

transformation des betteraves¹⁰ ou de pommes de terre qui sont cultivées sur place ou importées et conditionnées en sachets plastiques sous vide ; une autre entreprise J P B Emballage fabrique des plastiques pour les emballages. Leurs bâtiments sont assez visibles lorsque l'on est à proximité mais ne se remarquent pas trop de loin. A St-Père-sur-Loire, ce sont surtout les supermarchés qui marquent le paysage.

Cependant, le secteur de l'industrie et de l'artisanat a subi une évolution assez importante non seulement par le changement des secteurs d'activité, passant progressivement aux services et abandonnant la production pure. Si le nombre d'entreprises à Châteauneuf, par exemple, a augmenté depuis le début des années 2000, le nombre de création a connu un pic vers 2008 pour régresser ensuite, comme en témoignent ces deux courbes :

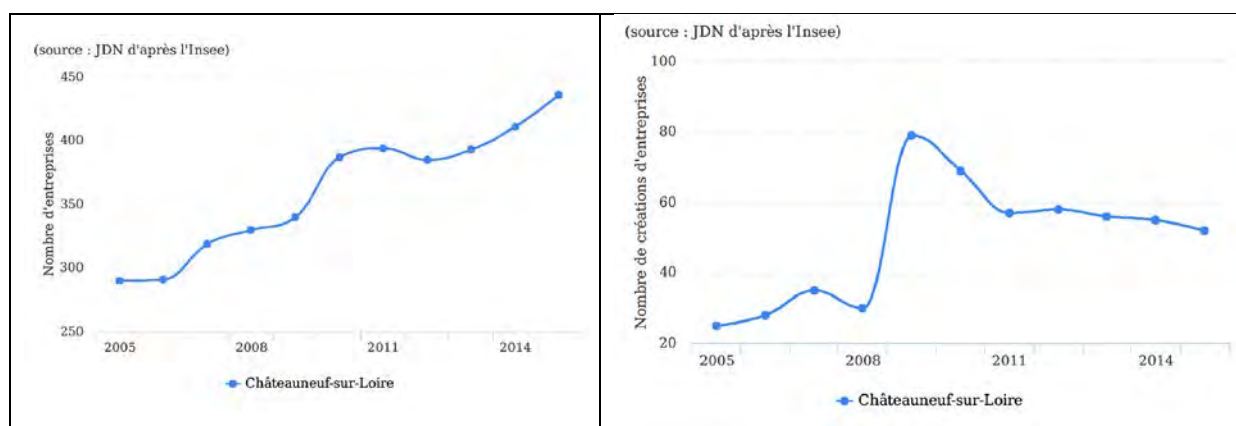


Figure 1 : nombre et création d'entreprises à Châteauneuf-sur-Loire, source JDN d'après INSEE

On verra plus loin comment ces évolutions du secteur industriel et artisanal contribuent, à travers les emplois ou le chômage, à la transformation des paysages. Celle-ci est multiple, car elle concerne l'emploi des habitants et de leurs familles avec notamment les écoles mais aussi le secteur de la construction des bâtiments, le transport, les infrastructures, etc. Ce sont tous des facteurs qui influent sur les modifications des paysages.

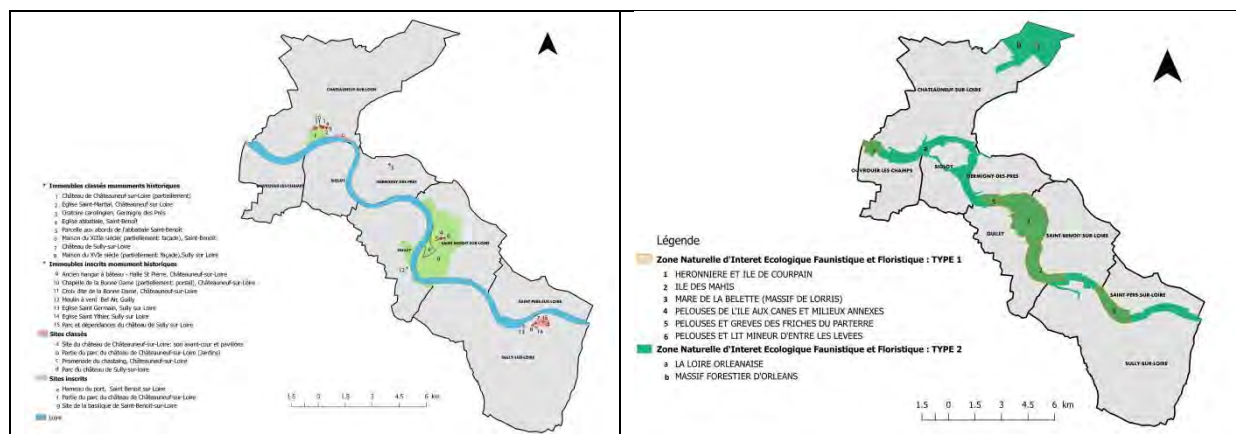
d) Rôle et place du patrimoine culturel et naturel.

Dans le processus d'évolution du paysage, les monuments historiques, le petit patrimoine urbain et rural ainsi que le patrimoine naturel jouent un rôle important et indéniable. La carte n° 14 en fait le bilan et localise les divers monuments historiques et éléments du patrimoine urbain et rural présents sur le secteur de Châteauneuf-sur-Loire. Elle montre la relative concentration de ces éléments dans la proximité des centres des communes : ces éléments patrimoniaux ne sont pas dispersés sur l'ensemble du territoire des communes et sont en outre très divers : l'église abbatiale renommée de St-Benoît-sur-Loire ou les châteaux de Sully-sur-Loire et de Châteauneuf-sur-Loire, entre autres, classés monuments historiques.

Quant au petit patrimoine rural, il est très divers, depuis un ancien hangar à bateaux, une chapelle à Châteauneuf, un moulin à Guilly, notamment inscrits monuments historiques. Quatre sites sont classés et trois inscrits au titre de la loi de 1930 (voir carte n° 14)

¹⁰ ROCAL, entreprise de conditionnement de betteraves rouges sous vide, première entreprise française dans ce secteur.

D'autres éléments du patrimoine existent cependant : le patrimoine naturel est constitué par les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) de type 1 ou de type 2, telles que l'exprime la carte n° 14^{bis}. Le premier type regroupe des pelouses des bords ou d'îles de la Loire, une mare dans le Massif de Lorris (Forêt d'Orléans), une héronnière et deux îles dans le cours du fleuve. Le second type concerne le lit mineur de la Loire orléanaise et le massif forestier d'Orléans, au nord du secteur.



Cartes n° 14 et 14 bis : patrimoine culturel et sites protégés (à gauche), ZNIEFF (à droite), auteur, Gwenaëlle Janty.

Ces éléments du patrimoine culturel et naturel et les sites protégés s'inscrivent dans la problématique de la dynamique des paysages du Val-de-Loire du secteur de Châteauneuf-sur-Loire, en contribuant à leur stabilité ou à leur singularité

En conclusion, ces dynamiques des paysages et du patrimoine témoignent de changements à la fois importants, comme le paysage rural qui a fortement évolué en perdant les caractéristiques de l'agriculture paysanne pour passer à un paysage produit par l'agriculture productiviste et de grandes cultures, avec cependant quelques espaces verdoyants de prairies. Ce paysage rural est également marqué par de petites parcelles de maraîchage ou de vergers, certaines ayant régressé, d'autres étant apparues récemment. L'urbanisation a également marqué ces paysages en modifiant la périphérie des villes et des villages par des lotissements et des pavillons isolés qui s'installent aussi dans la campagne. Ce sont aussi des zones artisanales et industrielles ainsi que des bâtiments industriels qui ont contribué à ces dynamiques paysagères, avec plus ou moins d'effet sur les paysages.

Si ces dynamiques paysagères ne sont pas exceptionnelles par rapport aux transformations du paysage à l'échelle nationale, elles sont pourtant spécifiques, singulières et donnent à ces paysages leur unicité. L'affirmation de l'exceptionnalité de ces paysages serait sans doute exagérée, mais ceux-ci sont uniques et ne peuvent pas être reproduits ailleurs de manière strictement identique ; il faut dire que la présence de la Loire, fleuve « sauvage » contribue largement à sa renommée et à la fréquentation touristique qui ne fait qu'augmenter avec le temps, notamment avec l'activité bien connue « La Loire à vélo ». Tout ceci permet de comprendre le fort attachement des habitants de ce secteur à ces paysages qui constituent leur cadre de vie, comme le définit la Convention Européenne du Paysage (article 5, champ d'application).

L'identification de ces dynamiques paysagères permettra de comprendre comment les habitants et acteurs de ce territoire ressentent du bien-être ou du mal-être procurés par leur cadre de vie, c'est-à-dire les paysages qu'ils contribuent à façonner et qu'ils vivent. C'est pourquoi, parallèlement à l'analyse de ces dynamiques, l'équipe de recherche a procédé à des entretiens auprès d'habitants et d'acteurs politiques ou institutionnels, afin de les confronter aux résultats de cette analyse et d'évaluer le bien-être ou le mal-être procurés par les paysages au regard de leurs transformations. Les entretiens fournissent en effet des indications qui confirment ces dynamiques, les divers acteurs et habitants ne les vivant pas de la même manière. Certains ont de l'urbanisation par exemple une vision négative, d'autres estiment qu'elle est corrélative de créations d'emplois avec l'extension de zones artisanales et industrielles, d'autres regrettent le mitage ou la transformation des périphéries rurales tout en estimant que l'arrivée de nouveaux habitants constitue une opportunité pour dynamiser l'économie locale ou maintenir des écoles ou créer des établissements d'enseignement nouveaux. La nostalgie de la campagne d'autrefois n'est pas absente des avis de certains habitants, mais d'autres estiment que l'agriculture doit se moderniser, se mécaniser et les exploitations s'agrandir. Les avis sont également contrastés sur les effets des dynamiques paysagères – conséquences des modifications de l'agriculture – sur l'environnement, comme les épandages des boues des usines de conditionnement de betteraves rouges, ou l'usage des pesticides. La circulation des camions est aussi critiquée par de nombreux habitants pour le bruit et la pollution atmosphérique ; tout ceci contribue à alimenter l'évaluation du bien-être ou du mal-être procuré par les dynamiques paysagères. Cependant, cette analyse des représentations sociales de l'évolution des paysages contribuant au bien-être ou au mal-être des habitants fera l'objet d'une partie spécifique du rapport qui sera complétée de l'étude de l'autre secteur pilote de l'étude FEDER, c'est-à-dire la partie occidentale du territoire située à l'est d'Angers.

Il s'agit désormais de mettre en relation ces évolutions des paysages avec les données de l'emploi pour mieux comprendre son rôle dans les transformations paysagères provoquées par les modifications des activités sociales.

2) Bilan de l'emploi et des activités productives du site d'étude « Est », Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire

a) Des bassins de l'emploi bien marqué

Le site d'étude situé à l'est du périmètre UNESCO est composé de 8 communes dont 3 vont pouvoir être considéré comme majoritaire en terme de poids économique. Ce sont les communes de Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et Saint-Benoît-sur-Loire. Ces communes concentrent 81% des établissements actifs du site avec respectivement 40%, 30% et 11%.

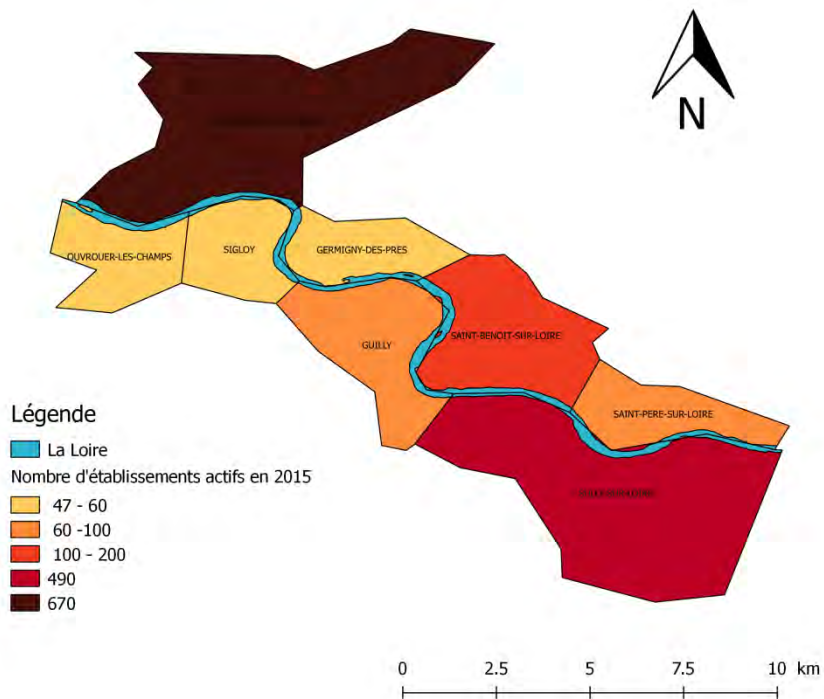


Figure 1 : Répartition des établissements actifs en 2015 sur le site Est

Au niveau des emplois, la commune de Saint-Benoît-sur-Loire est plus en retrait par rapport aux deux autres communes. En effet, Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire ne concentrent pas moins de 84% du nombre d'emplois recensés sur le site d'étude. Notons cependant que le taux d'activité des 15 à 64 ans est d'environ 77%, ce qui est 4 points au-dessus de la moyenne française pour cette même période.

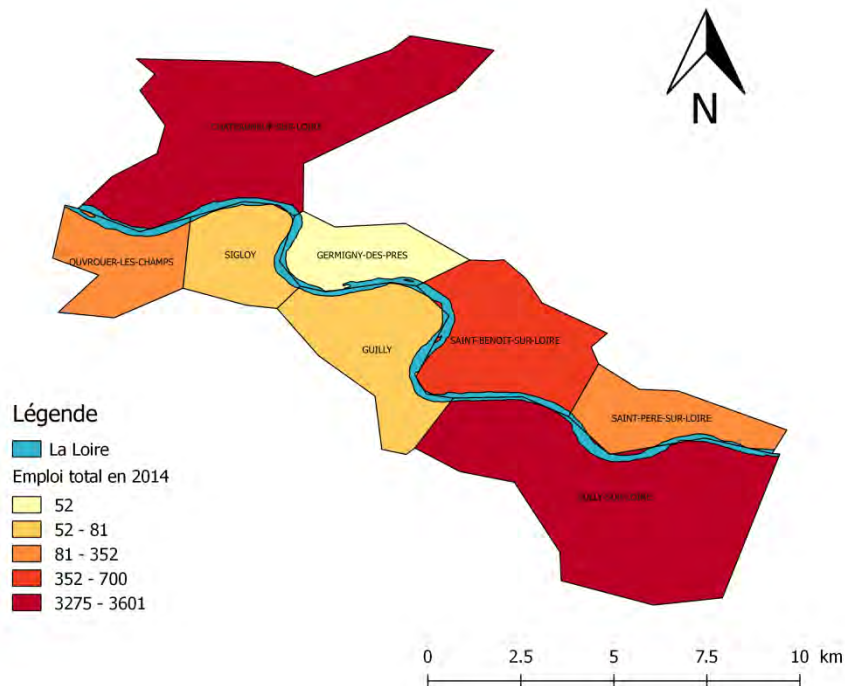


Figure 2 : Répartition des emplois en 2014 sur le site Est

Au total, en 2015, 1666 établissements actifs sont recensés sur le site, pour un total de 8211 emplois.

b) L'économie du site par secteur d'activité

Comme pour la moyenne française (65%), ce sont les établissements liés au secteur tertiaire qui sont majoritaires sur notre territoire (58%). Seule grosse différence avec la moyenne française, le secteur agricole, qui en France représente 6% des établissements contre 14% ici.

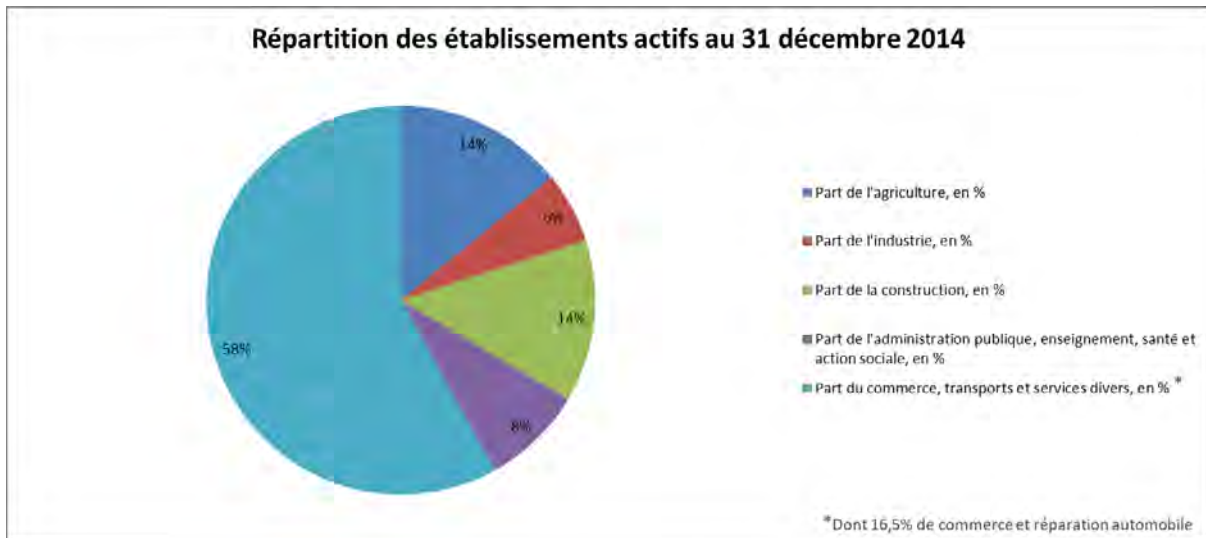
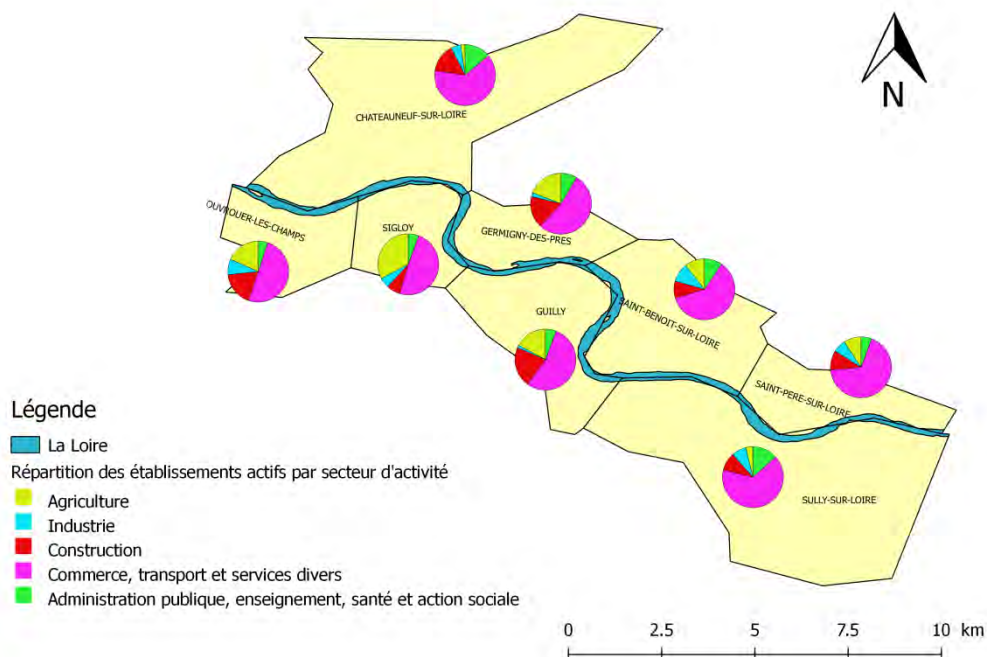


Figure 3 : Répartition des établissements actifs au 31 décembre 2014 sur le site Est

Ce chiffre permet de comprendre la distribution des activités en raison notamment de la géologie et de la morphologie du site, qui offre de vastes plaines donnant la possibilité aux agriculteurs d'exploiter facilement la terre, en mécanisant leurs exploitations. On peut notamment remarquer que certaines communes sont très orientées vers l'agriculture, Et notamment celles situées au sud de la Loire avec pour référence la commune de Sigloy dont 33% des établissements actifs sont destinés à l'agriculture. A l'inverse, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire sont bien en dessous de la moyenne française (6%) sur ce secteur avec respectivement 2,3 et 3,8 %.



c) Une économie tournée vers l'extérieur ou une économie au service du local ?

On peut aller plus en profondeur avec l'approche « micro-territoriale ». Celle-ci vise à faire état de l'emploi à l'échelle des communes de la zone d'influence du site, les données utilisées sont issues de la base Insee dénommée « Sphères résidentielles et sphère productive ». La partition de l'économie en deux sphères, résidentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires (source : INSEE). La sphère résidentielle représente alors les activités mises en œuvre au niveau local dans le but de produire des biens et des services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes. Les autres activités sont dites « productives » et vont produire des biens qui seront en majorité consommés hors de la zone.

Sur le territoire du secteur est (Châteauneuf – Sully), en 2014, les deux sphères se retrouvent presque à égalité avec environ 4000 emplois chacune, cependant c'était loin d'être le cas dans les années précédentes.

Evolution de la sphère productive du territoire entre 1975 et 2014	Evolution de la sphère résidentielle du territoire entre 1975 et 2014
-17%	62%

En effet, en 1975 la sphère productive dominait très largement le marché de l'emploi. Actuellement la tendance tend à s'inverser et semble indiquer une volonté forte du territoire à vouloir mettre le local en avant. Pour ces activités de proximité, la localisation de l'emploi dépend des besoins de la population résidente ou de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers). La sphère résidentielle repose donc sur les dépenses des populations résidentes tout en captant également les revenus des personnes de passage (touristes, migrations alternantes). On peut donc supposer que cette évolution est notamment due à une volonté de s'appuyer sur les marchés touristiques.

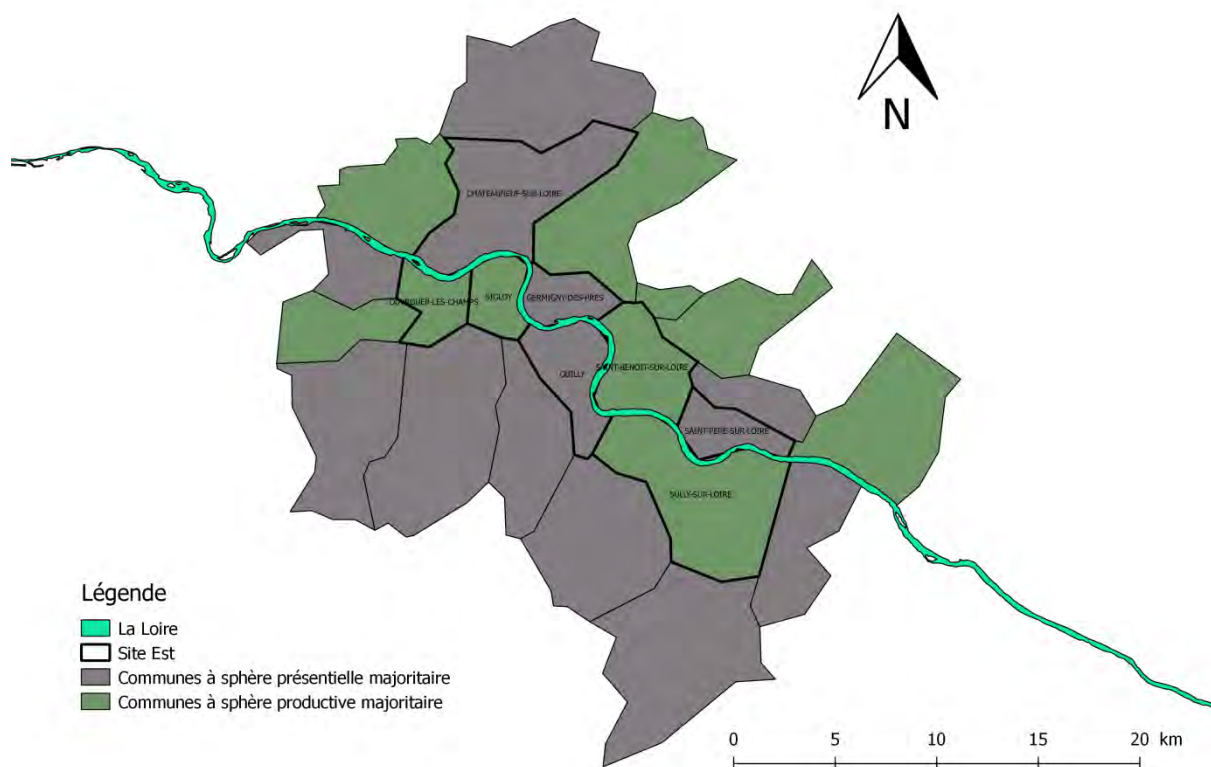


Figure 4 : typologie de l'emploi selon les sphères économiques dominantes en 2014

La carte ci-dessus nous montre que le territoire est encore partagé mais il est important de savoir que pour la majorité des communes l'écart entre les deux sphères est mince.

Il serait intéressant d'avoir des données sur l'emploi au cours d'une année, c'est-à-dire, en savoir plus sur la saisonnalité de l'emploi. En effet, si l'on suppose qu'une partie de l'économie repose sur le tourisme, on peut alors imaginer des fluctuations en fonction des périodes de l'année.

Intéressons-nous maintenant aux trois communes dont le poids économique est le plus grand.

Châteauneuf-sur-Loire est majoritairement tourné vers les activités de services, tout en consacrant une large part de son économie aux activités « touristique ».

d) Zoom sur les trois communes ayant le plus fort poids économique du site

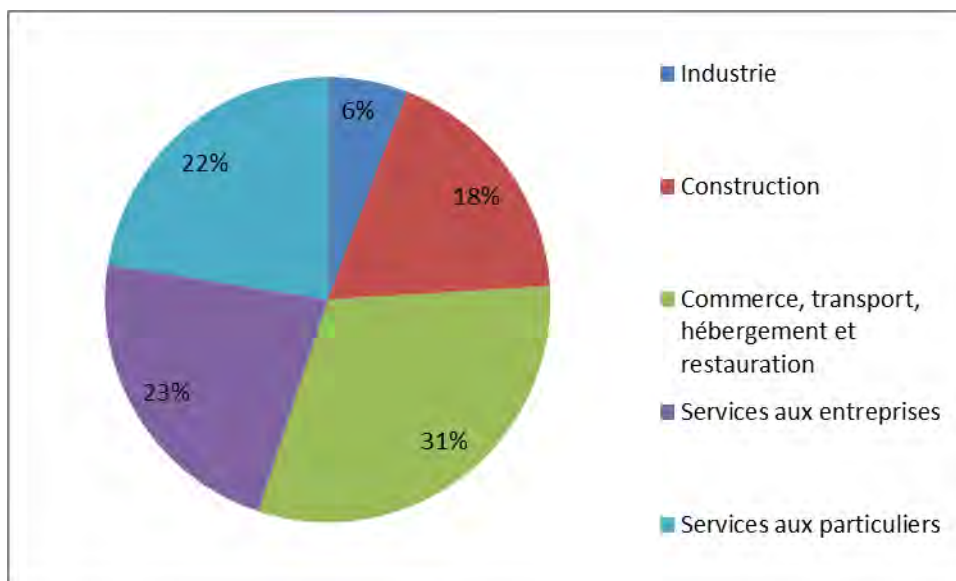


Figure 5 : Répartition des établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015 à Châteauneuf-sur-Loire

Pour la ville de Sully-sur-Loire, on retrouve des proportions quasi similaires.

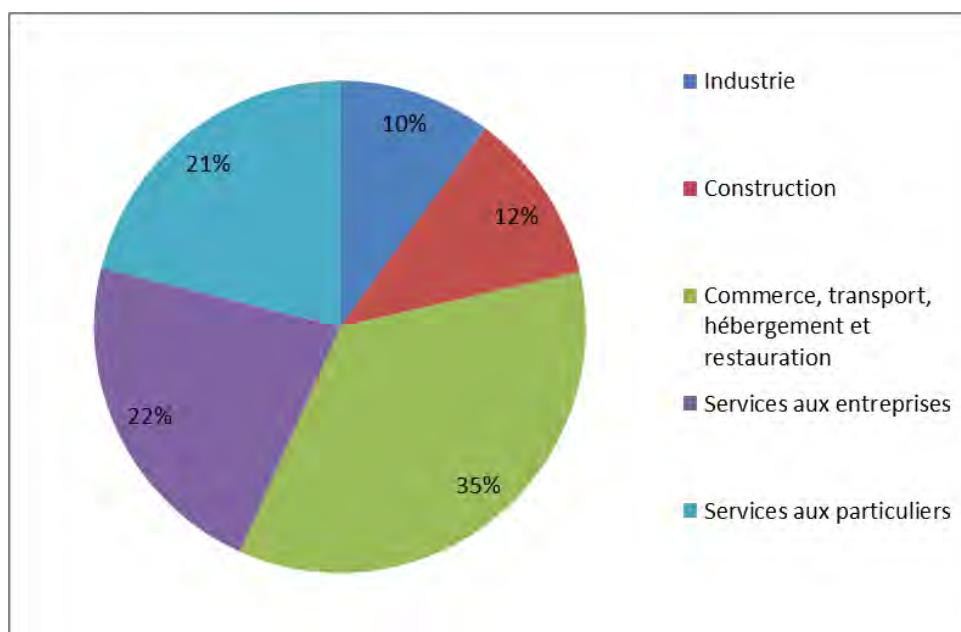


Figure 6 : Répartition des établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015 à Sully-sur-Loire

Pour finir, la ville de Saint-Benoît-sur-Loire présente les mêmes caractéristiques générales avec cependant des offres de services dirigés plus fortement vers les entreprises que vers les particuliers.

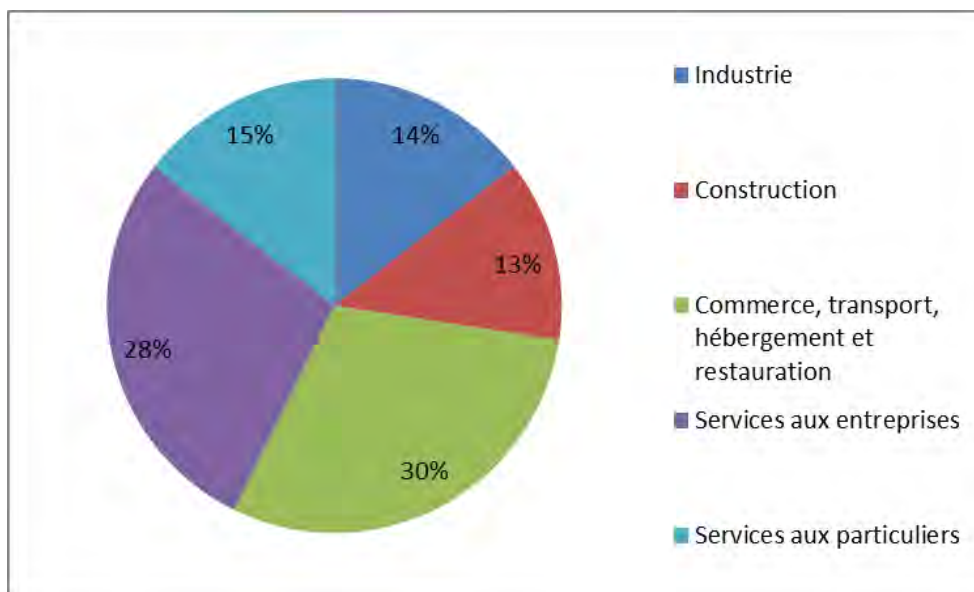


Figure 7 : Répartition des établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015 à Saint-Benoît-sur-Loire

e) Les chiffres du chômage

En France en 2013, le taux de chômage s'élevait à 10,2%. Sur notre site d'étude 4 communes sont au-dessus de la moyenne française, et c'est notamment le cas de Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire, les deux communes qui pourtant proposent le plus d'emplois. Sully-sur-Loire comptait même 20,6% de chômeurs en 2013, un chiffre important.

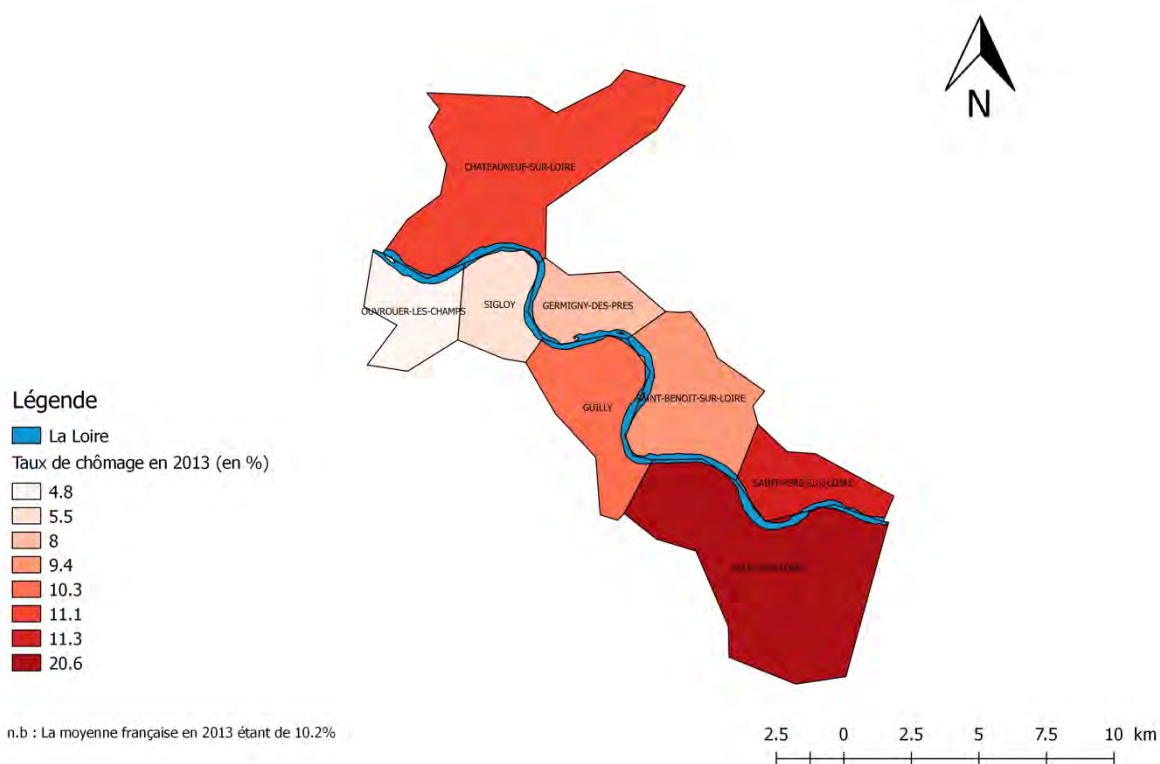


Figure 8 : Cartographie des chiffres du chômage sur le site Est

f) Evolution du site depuis 1975

1. Evolution du nombre d'emplois depuis 1975

Les deux cartes suivantes nous permettent de suivre l'évolution du nombre d'emplois sur le site depuis 1975. Sur l'ensemble du site d'étude est, le nombre d'emplois a augmenté de 10% entre 1975 et 2014 pour atteindre un total de 8211 emplois. De plus, depuis que le site du Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000, le nombre d'emploi total a augmenté d'environ 3%.

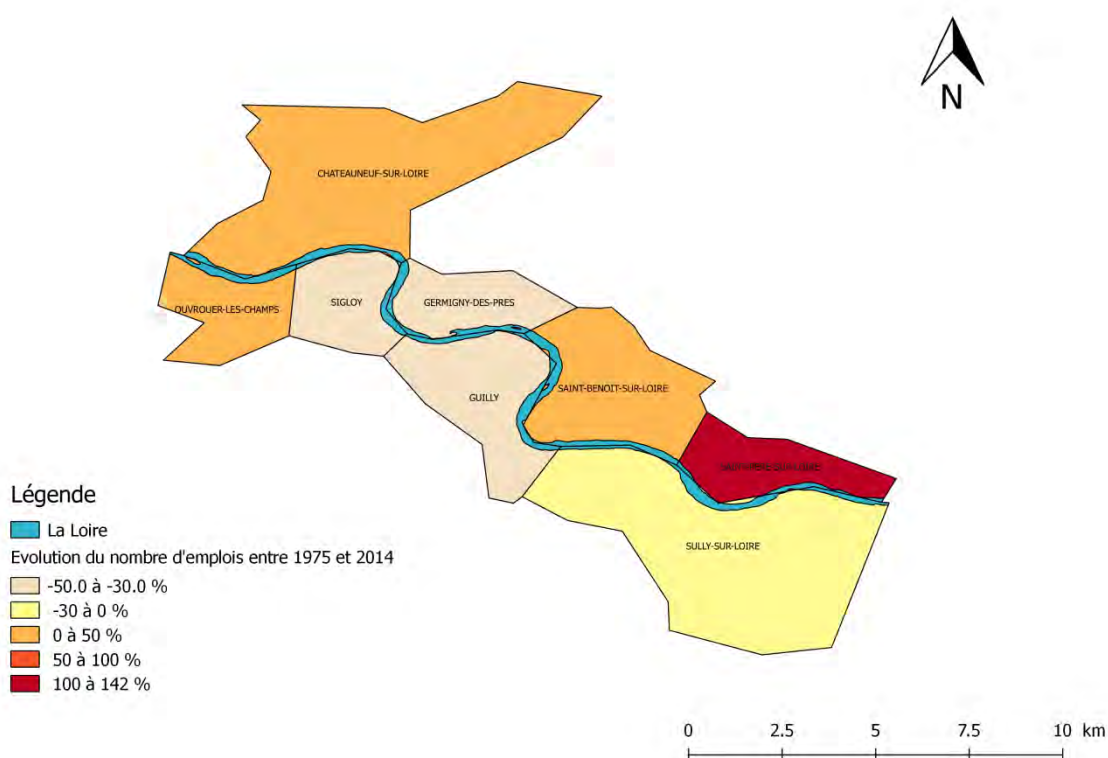


Figure 9 : Evolution du nombre d'emploi total sur le site Est entre 1975 et 2014

Un des cas marquant est celui de la commune de Germigny-des-Prés. En effet, entre 1975 et 1999 la commune a perdu 64 % de ses emplois passant alors de 90 à 32 postes. Par la suite, on peut supposer que l'inscription à l'UNESCO et la présence de l'oratoire carolingien sont à l'origine de l'augmentation de 63% du nombre d'emplois après 1999.

D'autres communes sont plus en difficultés, c'est le cas notamment de Guilly et Sigloy qui connaissent une perte constante depuis 1975. On retrouve également Ouvrouer-les-Champs qui depuis 1999 a vu son nombre d'emplois diminuer de 8%.

A l'inverse, la commune de Saint-Père-sur-Loire connaît une croissance économique depuis 1975, avec notamment une hausse rapide de 107% entre 1975 et 1999.

Sully-sur-Loire subit de légères fluctuations, mais les chiffres sont en hausse depuis 1999.

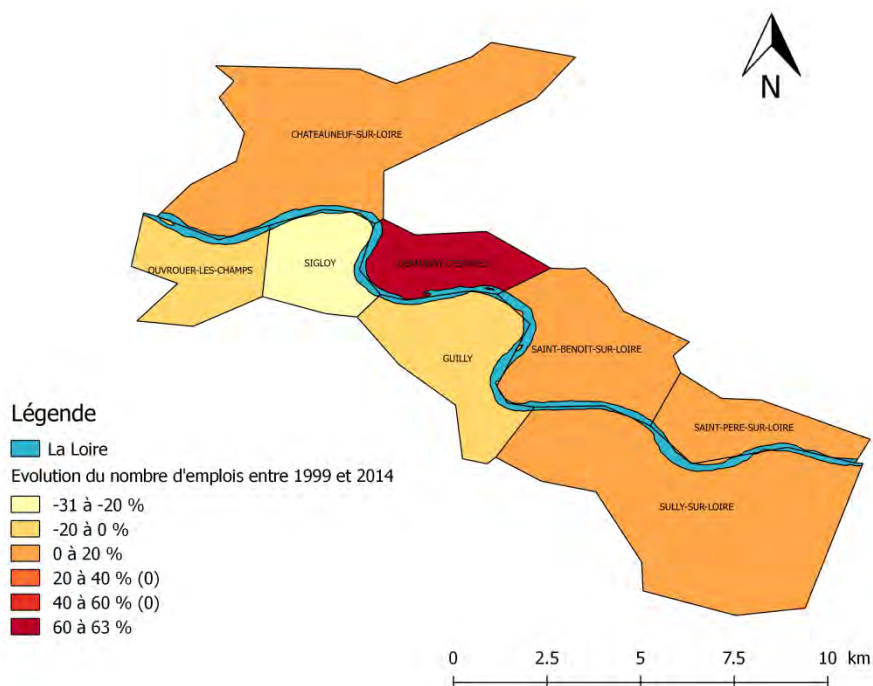


Figure 10 : Evolution du nombre d'emploi total sur le site Est depuis l'inscription du site au patrimoine mondiale de l'UNESCO

2. Evolution du nombre d'emplois selon les sphères économiques

Comme on a pu le voir précédemment, les emplois liés à la sphère présentielle sont en hausse depuis 1975. Certaines définitions indiquent que les emplois liés au tourisme sont inclus dans cette sphère. On peut alors se demander si l'inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO a eu un impact significatif sur le nombre d'emplois liés à la sphère présentielle. Cependant sur l'ensemble de notre site d'étude, la majeure partie des emplois associés à cette sphère ont été créés entre 1975 et 1999. En effet, on note une augmentation de 46% de ces emplois sur cette période. Dans le même temps, les emplois liés à la sphère productive sont en recul de 17% depuis 1975.

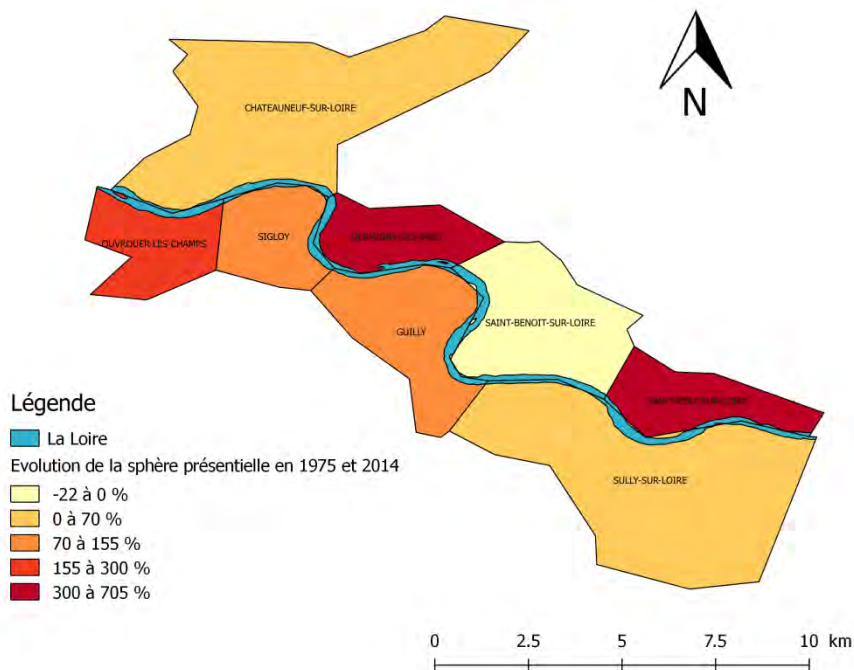


Figure 11 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère présentielle entre 1975 et 2014

Saint-Benoît-sur-Loire est la seule commune présentant une baisse d'emplois appartenant à la sphère présentielle, ce qui est étonnant puisque c'est une commune qui vit en partie du tourisme, notamment du fait de la présence de l'Abbaye de Fleury. Or Saint-Benoit-sur-Loire accueille également de nombreuses entreprises agroalimentaires (4), pour la plupart spécialisés dans la production de betteraves, conditionnées dans les entreprises spécialisées.

Saint-Père-sur-Loire et Germigny-des-Prés sont les deux communes s'étant le plus tournées vers l'emploi présentiel. Saint-Père-sur-Loire, situé en face du château de Sully-sur-Loire a notamment développé son offre touristique. Il en est de même pour Germigny-des-Prés. Cependant, on remarque le développement de la sphère présentielle s'est essentiellement fait entre 1975 et 1999. C'est-à-dire que l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est pas eu un impact significatif sur le développement de cette sphère.

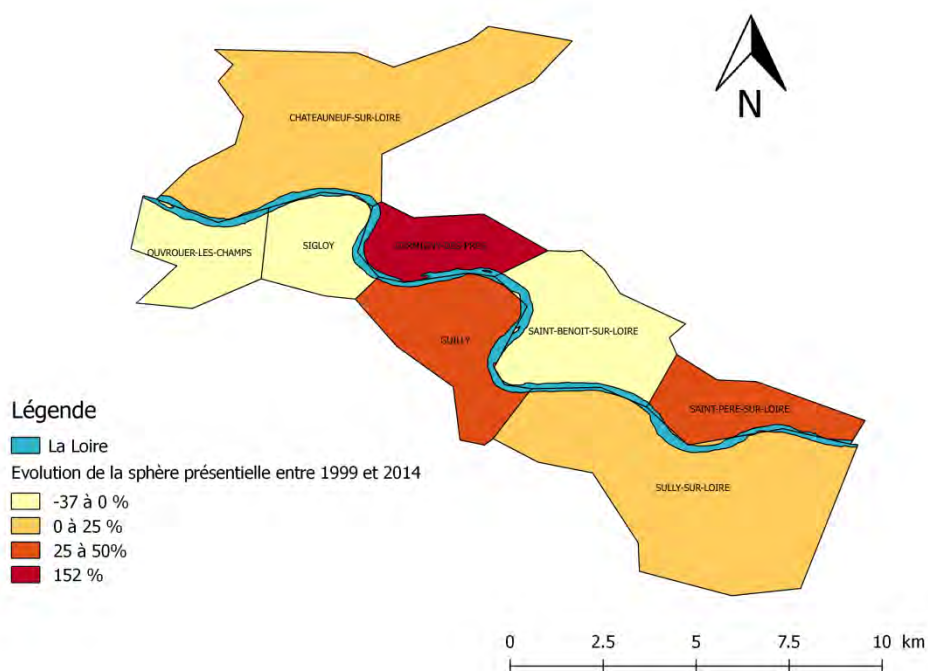


Figure 12 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère présenteielle entre 1999 et 2014

Les deux cartes suivantes permettent d'étudier l'évolution de la sphère productive. De manière générale, depuis 1975, mis à part Saint-Benoît-sur-Loire, le nombre d'emplois de la sphère productive décroît. Cependant on observe depuis 1999 que Sully-sur-Loire et Ouvrouer-les-Champs connaissent un nouvel élan dans cette sphère. En effet, de nombreuses industries sont présentes à Sully-sur-Loire, comme Swiss Krono, Novatec, Inteva etc... Ce sont des entreprises génératrices d'emplois appartenant à la sphère productive.

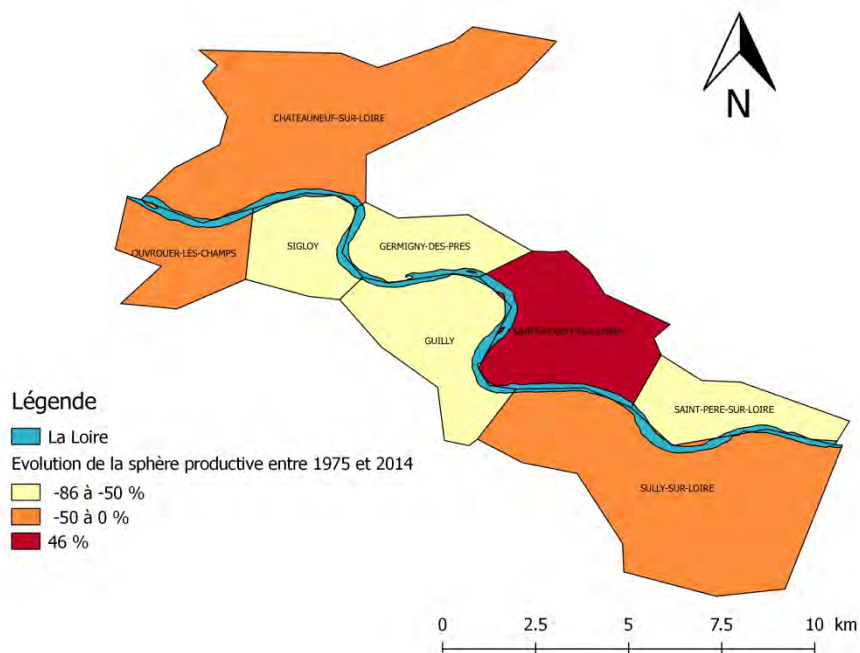


Figure 13 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère productive entre 1975 et 2014

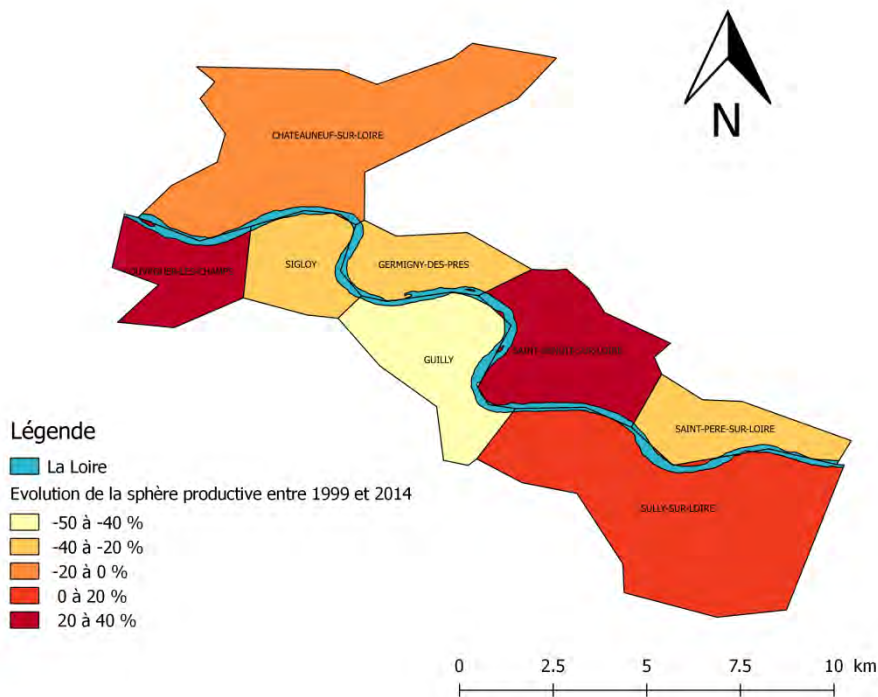


Figure 14 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère productive entre 1999 et 2014

Conclusion du § n°2 (bilan économique du secteur est)

- Deux pôles concentrent les emplois à chaque extrémité du site. Il s'agit de Châteauneuf-sur-Loire et de Sully-sur-Loire.
- Cependant Sully-sur-Loire semble être un territoire fragile. En effet les chiffres du chômage y sont inquiétants. Pour pallier à ce manque d'emplois, de nombreux nouveaux postes ont été créés en relation avec la sphère présentielle. Malheureusement à Sully-sur-Loire les entreprises de la sphère productive restent les plus grandes sources d'emplois, or ceux-ci sont en déclin depuis 1975. On note cependant une légère amélioration depuis 1999.
- Les secteurs du « commerce, transport, hébergement et restauration » sont les plus fortes sources d'emplois.
- Les Communes de Guilly et Sigloy semblent être en difficulté alors que la commune de Germigny-des-Prés voit sa situation s'améliorer depuis 1999.
- On note une baisse des emplois de la sphère productive alors que dans le même temps ceux de la sphère présentielle augmente rapidement depuis 1975. On peut donc supposer une volonté de tourner l'économie vers le local. Rappelons quand même qu'aujourd'hui le nombre d'emplois des deux sphères est presque à égalité.

Conclusion sur les dynamiques des paysages en relation avec l'évolution économique.

Annexes

Commune		Code				2014		
Code	Libellé	Région	Département	Aire urbaine	Taille de l'aire urbaine (en emploi)	Emploi total	Sphère productive	Sphère présentielle
CODGEO	LIBGEO	REG	DEP	AU	TAILLE_AU	ELT14	PROD_14	PRES_14
45315	Sully-sur-Loire	24	45	335	4	3 601	2 034	1 566
45270	Saint-Benoît-s	24	45	997	9	682	467	215
45082	Châteauneuf-	24	45	021	3	3 275	1 442	1 834
45153	Germigny-des	24	45	021	3	52	12	40
45164	Guilly	24	45	021	3	81	31	51
45241	Ouvrouer-les-	24	45	021	3	88	50	38
45311	Sigloy	24	45	021	3	80	43	37
45297	Saint-Père-sur	24	45	335	4	352	40	312

Figure 15 : L'emploi selon les sphères économique en 2014 (Site Est)

DÉP	Commune	Libellé de la commune	Revenu fiscal de référence par tranche (en euros)	Nombre de foyers fiscaux	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	Impôt net (total) *	Nombre de foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	Traitements et salaires		Retraites et pensions	
									Nombre de foyers concernés	Montant	Nombre de foyers concernés	Montant
450	315	SULLY SUR LOIRE	0 à 10 000	735	3 328 954	-47 775	n.c.	n.c.	333	2 261 741	248	2 035 256
450	315	SULLY SUR LOIRE	10 001 à 12 000	225	2 477 902	-26 989	n.c.	n.c.	135	1 663 486	95	1 273 696
450	315	SULLY SUR LOIRE	12 001 à 15 000	330	4 502 987	-10 939	75	1 083 631	215	3 349 082	124	1 921 600
450	315	SULLY SUR LOIRE	15 001 à 20 000	615	10 683 579	290 177	333	5 820 819	376	7 174 264	265	4 860 238
450	315	SULLY SUR LOIRE	20 001 à 30 000	571	14 004 216	489 947	358	8 889 722	332	8 210 770	288	6 875 863
450	315	SULLY SUR LOIRE	30 001 à 50 000	462	17 537 809	993 355	400	15 361 198	285	10 291 436	239	7 871 665
450	315	SULLY SUR LOIRE	50 001 à 100 000	185	11 978 987	1 183 460	n.c.	n.c.	129	7 717 179	n.c.	n.c.
450	315	SULLY SUR LOIRE	+ de 100 000	35	6 025 448	1 239 805	n.c.	n.c.	28	3 189 125	n.c.	n.c.
450	315	SULLY SUR LOIRE	Total	3 158	70 539 882	4 111 041	1 380	48 805 429	1 933	43 857 083	1 342	28 866 682
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	0 à 10 000	791	3 672 509	32 519 937	n.c.	n.c.	171	2 546 586	183	2 281 480
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	10 001 à 12 000	294	3 258 474	5 542 446	n.c.	n.c.	14	2 482 991	83	1 576 035
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	12 001 à 15 000	9	6 364 058	73 - 7 649	134	1 933 052	214	5 571 674	135	2 069 135
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	15 001 à 20 000	608	14 975 438	49 214 582	406	8 644 363	543	11 067 100	50	5 907 949
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	20 001 à 30 000	148	22 652 027	10 307 405	556	13 788 881	143	16 311 407	133	8 620 804
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	30 001 à 50 000	95	33 156 576	1 072 887	743	28 952 552	57	24 120 691	5	11 477 397
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	50 001 à 100 000	334	21 273 751	1 855 379	n.c.	n.c.	223	15 150 500	283	5 713 092
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	+ de 100 000	64	12 439 541	2 631 313	n.c.	n.c.	47	5 613 821	20	853 961
450	082	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	Total	4 581	117 486 374	7 379 624	2 317	86 353 204	3 019	82 864 770	1 666	38 499 940
450	153	GERMIGNY DES PRES	Total	370	10 381 726	591 149	195	7 620 233	279	8 816 286	109	2 111 361
450	164	GUILLY	Total	339	9 844 087	661 280	158	7 180 099	231	6 445 444	120	2 561 453
450	241	OUVROUVER LES CHAI	Total	263	7 172 128	296 109	142	5 165 775	204	5 968 703	69	1 569 430
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	0 à 10 000	215	1 064 941	-18 800	n.c.	n.c.	70	568 497	117	954 411
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	10 001 à 12 000	67	740 267	-8 726	n.c.	n.c.	36	440 527	n.c.	n.c.
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	12 001 à 15 000	131	1 795 283	-2 141	40	577 725	92	1 442 624	43	661 538
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	15 001 à 20 000	228	3 939 773	102 742	128	2 208 217	137	2 581 725	105	1 808 287
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	20 001 à 30 000	217	5 335 246	117 559	122	2 991 848	138	3 271 850	105	2 463 676
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	30 001 à 50 000	219	8 291 522	406 736	184	7 068 293	158	6 151 769	92	2 738 974
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	50 001 à 100 000	97	6 125 595	519 162	n.c.	n.c.	68	3 911 920	38	1 487 088
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	+ de 100 000	16	3 237 186	739 230	n.c.	n.c.	11	714 963	n.c.	n.c.
450	270	SAINTE BEENOIT SUR LOIRE	Total	1 190	30 529 813	1 855 762	581	21 862 313	710	19 083 875	538	10 834 065
450	297	SAINTE PERE SUR LOIRE	Total	611	14 968 666	701 088	310	10 456 381	368	10 281 186	287	5 928 847
450	311	SIGLOY	Total	320	10 069 197	557 376	183	7 734 066	232	7 414 473	101	2 466 551

II. Les dynamiques des paysages du Val-de-Loire entre Trélazé et le Val d'Authion (rives droite et gauche)

Le secteur ouest de l'étude FEDER comprend les communes de Saint-Saturnin-sur-Loire, Blaison-Gohier, Saint-Sulpice en rive gauche de la Loire, Saint-Mathurin-sur-Loire, La Bohalle, La Daguenière et Trélazé en rive droite. L'entrée dans ce secteur se fait par diverses voies, la principale étant celle d'Angers, grande ville à l'ouest du territoire étudié. L'arrivée dans le secteur se fait progressivement en quittant un paysage urbain pour traverser un paysage périurbain composé de zones industrielles et artisanales à Trélazé, ville de banlieue qui a été profondément marquée par l'exploitation minière

des ardoises et son passé ouvrier ; les traces des ardoisières sont fortement présentes, même si l'exploitation est arrêtée, l'entreprise ayant été rachetée par une société minière de Galice, en Espagne d'où proviennent désormais la grande majorité des ardoises utilisées en France. Après avoir traversé l'Authion qui se jette dans la Loire aux Ponts-de-Cé, le paysage change et s'ouvre sur une plaine alluviale limitée au sud par la levée de la Loire et au nord par les collines qui délimitent la vallée de l'Authion. Ce paysage s'égrène tout au long du trajet qui va de la limite de la commune de Trélazé à celle de St-Mathurin en passant par La Daguinière et La Bohalle. Il s'agit d'un paysage plat où se distribuent les habitats avec les villages soigneusement alignés sur la levée, quelques rares lotissements en contrebas, en raison des risques d'inondation et un paysage agricole de parcelles plus ou moins grandes de céréales, de semences et des restes d'horticulture, quelques serres et des vestiges de haies de frênes ou d'aulnes qui témoignent du passé d'élevage du Val d'Authion. Chaque commune possède également sa zone industrielle ou artisanale avec des bâtiments dont certains marquent le paysage par leurs formes parallélépipédiques et aux couleurs qui peuvent choquer certains esthètes.

Sur la rive gauche, l'entrée dans les paysages est fortement différente, puisque le relief n'est pas le même, plus accidenté avec des collines ondulant d'ouest en est et ponctuées de constructions patrimoniales, quelques châteaux, des églises et des manoirs au milieu de bosquets ou de petits bois de feuillus. Les villages de Saint-Saturnin-sur-Loire, Blaison-Gohier et Saint-Sulpice comportent en effet un riche patrimoine de constructions anciennes qui attirent non seulement le tourisme mais aussi les nouveaux résidents qui préfèrent quitter Angers et faire le trajet quotidien pour habiter un paysage plus agréable. Cette situation a un effet bénéfique sur l'entretien des maisons traditionnelles ou sur leur restauration éventuelle. Ces villages sont également des territoires ruraux avec des cultures de vignes et d'arbres fruitiers ; quelques lotissements se sont développés, mais de manière assez légère, sans contraster fortement avec les caractères paysagers des lieux. Le relief change pourtant au nord, en bordure de la Loire où le paysage est plat, comportant des cultures diverses de céréales, quelques cultures maraîchères et des prairies d'élevage parfois séparées par des haies. Cette partie est peu construite car inondable, souvent les bâtiments d'exploitation agricole se situent sur les levées où se sont aussi installées quelques guinguettes.

Ces deux parties du secteur sont fortement dépendantes de la ville d'Angers car celle-ci exerce une forte influence sur les communes du secteur ouest, puisqu'elle fournit des emplois : les migrations pendulaires entre Angers et les autres communes sont nombreuses et comme on le verra posent des problèmes de transport aux populations de ces communes.



Carte des communes du secteur ouest ; source IGN, auteur Gwenaëlle Janty

Ces paysages ont subi une évolution relativement importante depuis plusieurs décennies. C'est en particulier le Val d'Aithion qui a été le plus transformé, car le Plan d'aménagement d'Edgar Pisani en a souhaité en faire la plus grande zone de production horticole, à la place d'un paysage pastoral dédié à l'élevage : cet espace qui était un paysage de bocage parcouru par des canaux était souvent inondé et peu rentable. Edgar Pisani a alors engagé un programme d'aménagement prévoyant le drainage des terres vers l'affluent de la Loire, l'Aithion doté de puissantes pompes de relevage situées aux Ponts-de-Cé et permettant l'évacuation des eaux excédentaires vers la Loire. Les cultures horticoles et de semence se sont répandues dans la plaine assez rapidement, mais elles ont été peu à peu remplacées par des cultures de céréales, comme le maïs. Néanmoins, il subsiste encore des cultures horticoles, parfois sous serres ou sous tunnels plastiques, et les cultures de semences sont abondantes ; le Val d'Aithion est d'ailleurs le lieu d'installation des établissements Vilmorin, qui comptent parmi les plus gros producteurs de semences de France. Il est vrai que la proximité d'Angers, que l'on peut considérer comme la capitale de l'horticulture française a beaucoup influé sur le développement des cultures horticoles dans son entourage proche et dans la vallée de la Loire, souvent dénommée le jardin de la France.

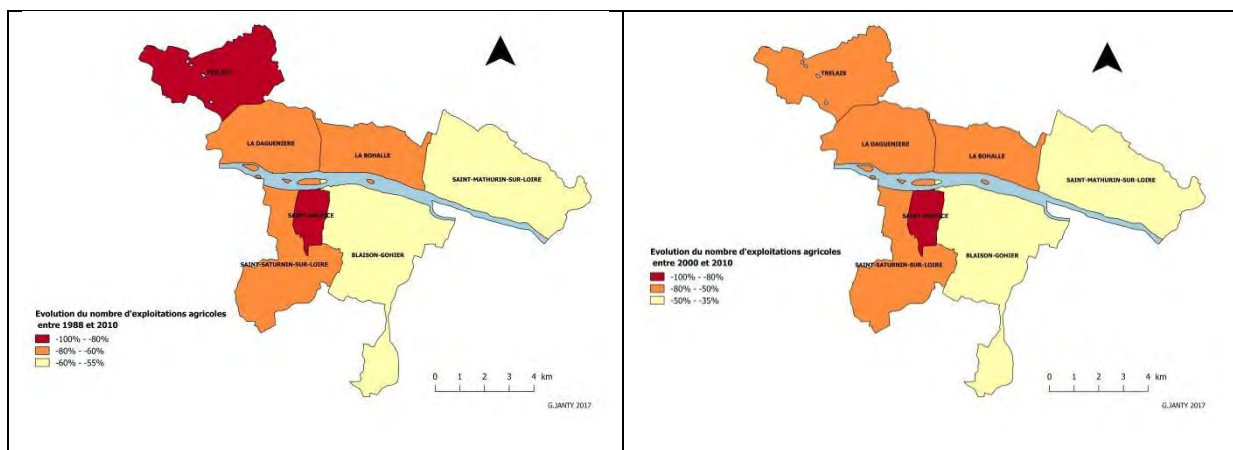
Cependant, la partie sud a été un peu moins modifiée, même si quelques nouvelles constructions sont apparues et si les cultures ont un peu changé également. Les paragraphes suivant vont revenir plus en détail sur ces évolutions.

> Bloc diagramme du site ouest en cours de finalisation

2) L'évolution des paysages résultant de celle des activités économiques

e) Les effets de l'évolution de l'agriculture

Il s'agit de l'une des activités économiques qui ont le plus d'influence sur les paysages, en raison de leur étendue spatiale.



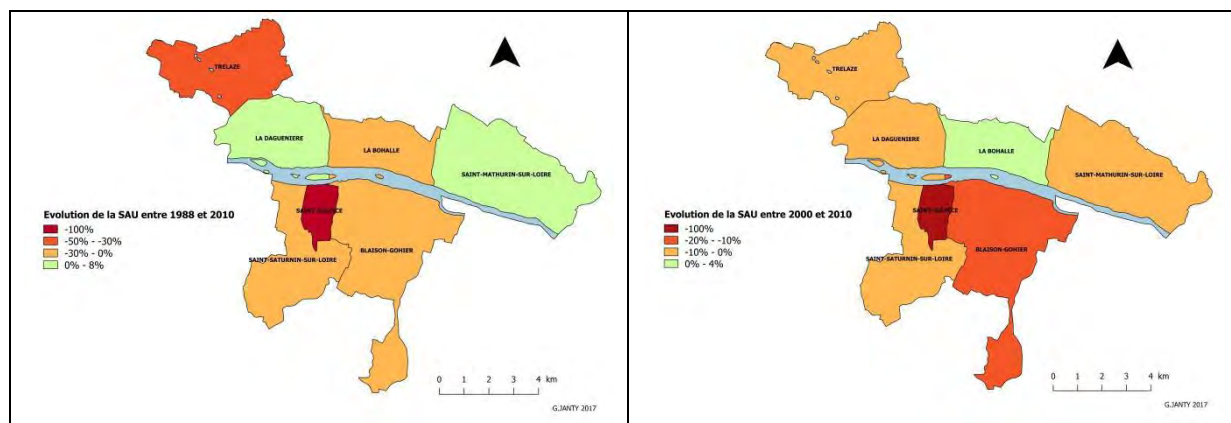
Cartes de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite) ; source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty

Ces deux cartes sont claires : le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté dans les deux périodes de référence ; à Trélazé, par exemple, ce nombre diminue de plus de 80%, comme à St-Sulpice, petite commune de la rive gauche ; la raison en est relativement simple : Trélazé est une commune de la banlieue d'Angers qui influe fortement sur l'occupation du sol de cette commune, où la construction remplace les terres agricoles ; en outre, Trélazé a vu s'étendre l'extraction du schiste (malgré la fermeture récente de l'établissement, acheté par les ardoisières de Galice en Espagne) qui occupe une superficie non négligeable du territoire municipal. Quant à St-Sulpice, la diminution du nombre d'exploitations agricoles peut se comprendre en raison de l'exiguïté du territoire communal qui est en plus relativement collinaire et peu propice au développement des nouvelles cultures exigeantes en surface pour leur mécanisation.

A l'opposé, les communes de Blaison-Gohier et de St-Mathurin-sur-Loire connaissent une relativement faible diminution du nombre d'exploitations agricoles qui se situe quand même près de 55% pour la première période (1988 – 2010) et de 50% pour la seconde (2000 – 2010). Il s'agit de territoires davantage propices au développement de l'agriculture moderne, avec de grandes parcelles, situées pour la première en bordure de Loire sur des terrains plats et pour la seconde dans le Val d'Authion aisément mécanisable en raison de sa platitude.

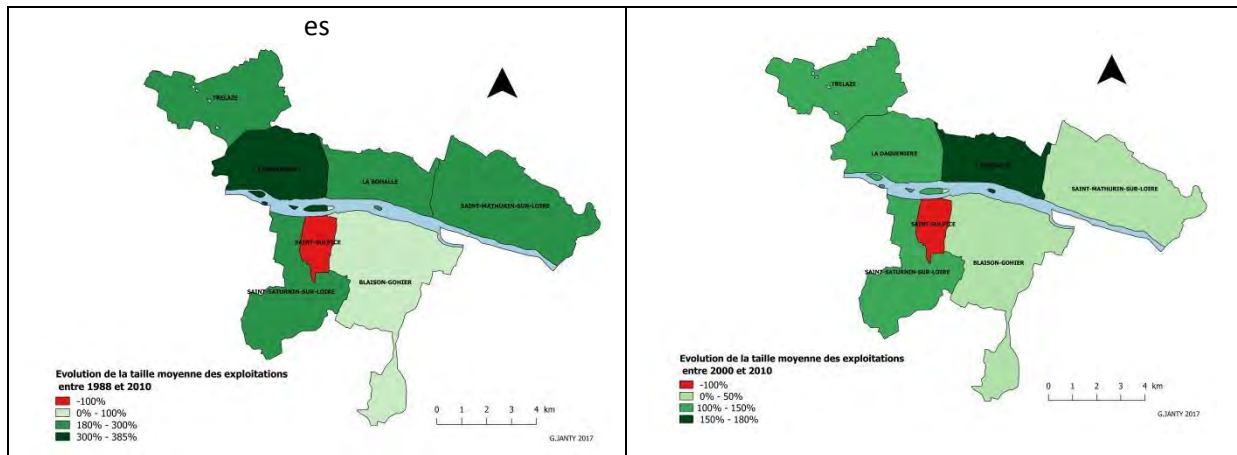
Entre les deux les autres communes (St-Saturnin-sur-Loire, La Daguenière et La Bohalle) voient le nombre d'exploitations diminuer de 60 à 80% pour la période de 1988 à 2010 et de 50 à 80% pour la période 2000 à 2010. Notons que Trélazé ne connaît pas une diminution aussi drastique entre 2000 et 2010, sans doute parce que le nombre d'exploitations a tant diminué auparavant que la diminution ne peut être désormais excessive.

Les cartes de l'évolution de la Superficie Agricole Utile (SAU) le confirment : la commune de St-Sulpice perd pratiquement toutes ses terres agricoles, et à l'opposé, deux communes gagnent de l'espace agricole, La Daguenière et St-Mathurin-sur-Loire dans la première période (1988 – 2010) alors que dans la seconde période (2000 – 2010) seule la commune de La Bohalle en gagne également, le taux étant toutefois mesuré (0 à 8% ou 0 à 4%) ; à quel facteur peut être due cette extension des terres agricoles : sans doute à quelques défrichements auxquels ont pu se livrer des agriculteurs notamment en supprimant des haies et des chemins d'exploitation avec l'agrandissement des parcelles.



Cartes d'évolution de la SAU entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite) ; source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

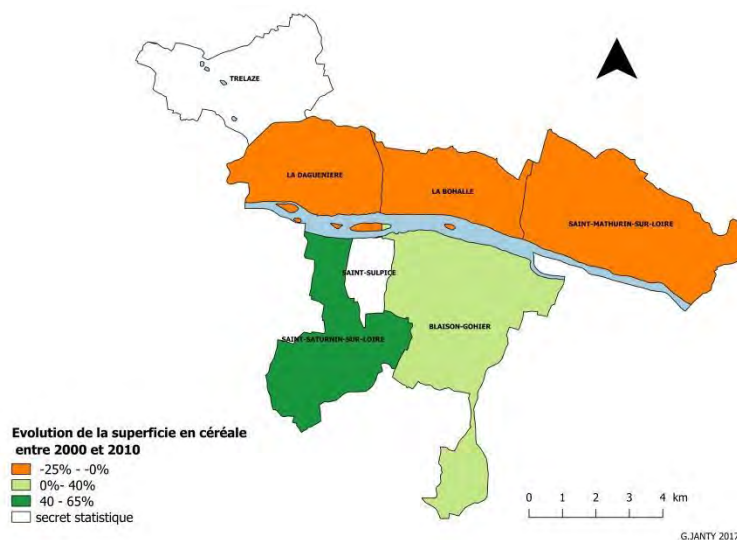
La diminution du nombre d'exploitations agricoles se traduit par la régression du paysage agraire, mais pas dans les mêmes proportions que le nombre lui-même, car les terres que les agriculteurs partant à la retraite ou se retirant du métier sont reprises par d'autres ; cependant, il est clair que le paysage change fortement en raison de l'agrandissement des parcelles et de la disparition des haies du bocage préexistant. L'évolution de la taille moyenne des exploitations agricoles confirme ce changement : dans la majorité des communes, sauf à St-Sulpice où la totalité des exploitations a disparu, la superficie moyenne des exploitations a fortement augmenté, comme le montrent les cartes suivantes :



Cartes de l'évolution de la taille moyenne des exploitations, entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite) ; source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

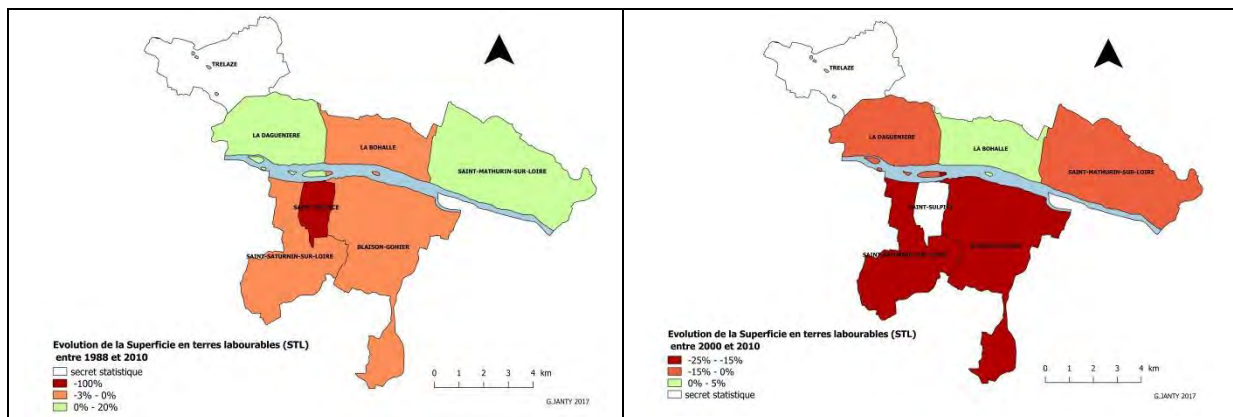
En effet, la taille moyenne des exploitations augmente fortement (de 180 à 385%) entre 1988 et 2010 dans 4 des 6 communes du secteur, la commune de Blaison-Gohier restant en-dessous de la diminution générale du secteur (0 à 100%). L'augmentation de la superficie moyenne des exploitations ne progresse pourtant pas dans la période postérieure, elle ne dépasse pas 180%. Cette situation paraît normale, c'est à effectivement dans la première période que les agriculteurs ont profité le plus de la disparition des exploitations et ont pu reprendre les terres de ceux qui partaient à la retraite ou abandonnaient leur activité, alors que dans la seconde période, une bonne partie des terres étaient déjà reprises et la plus faible augmentation de cette taille moyenne des exploitations se comprend en raison de l'infléchissement vers le bas de la courbe du nombre des entreprises agricoles.

Par ailleurs, les cultures changent de nature : les céréales progressent plutôt dans les communes de la rive gauche alors qu'elles ont curieusement tendance à diminuer dans les communes de la rive droite, mais dans une proportion relativement faible (0 à -25%). Ce constat peut être remarqué sur la carte suivante :



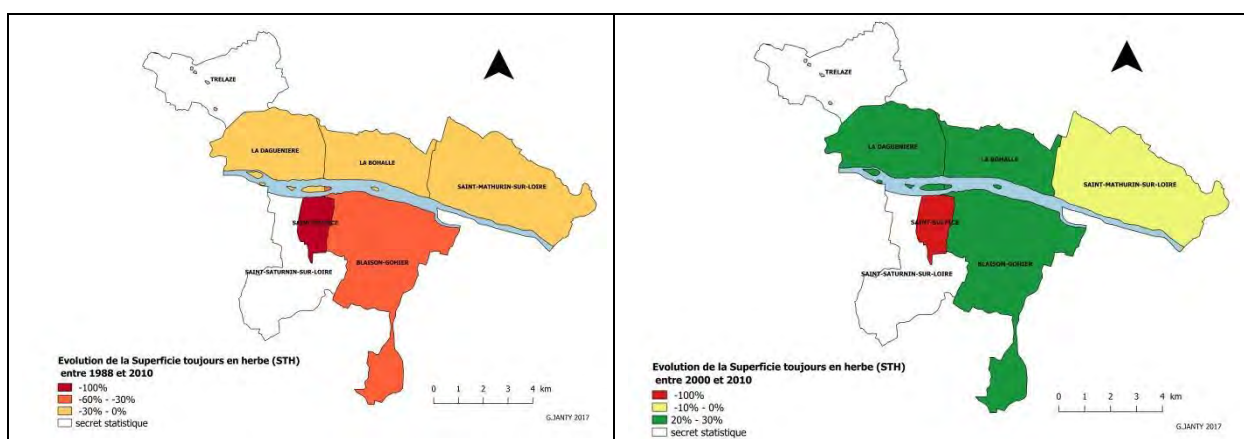
Carte de l'évolution des céréales entre 2000 et 2010, source RGA, auteur : Gwenaëlle Janty

La grande majorité des cartes réalisées à partir des Recensements Généraux de l'Agriculture confirment ces tendances, comme les deux suivantes qui montrent la perte générale et parfois très importante des terres labourables ; elles rejoignent les cartes que nous venons de commenter sur l'évolution de la SAU : St-Sulpice a perdu ses terres agricoles, d'autres, comme La Daguenière, La Bohalle et St-Mathurin-sur-Loire en ont gagnées, mais peu comme nous l'avons indiqué précédemment.



Cartes de l'évolution des terres labourables entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite), source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

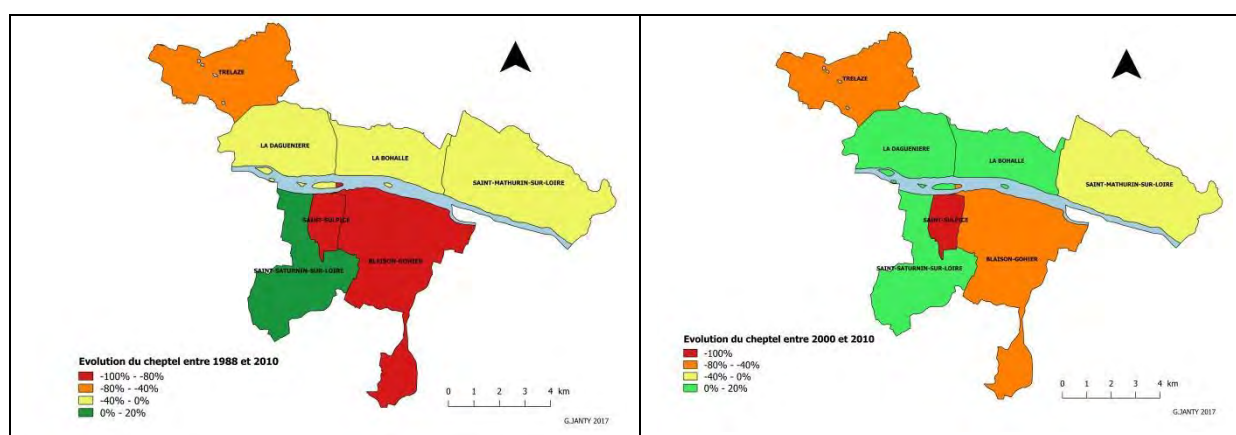
Ces évolutions sont confirmées par les données sur les superficies toujours en herbe (STH) qui diminuent fortement entre 1988 et 2010 dans la majorité des communes et même totalement à St-Sulpice¹¹. Le fait peut paraître curieux, mais entre 2000 et 2010, la STH remonte un peu dans trois communes : La Daguenière, La Bohalle et Blaison-Gohier ; ce fait peut s'expliquer en raison d'une seule exploitation qui étend ses prairies ou d'un exploitant éleveur reprenneur de terres d'un ancien céréalier qui a pris sa retraite. Cependant, l'augmentation de la STH ne dépasse pas 30%.



¹¹ Commune un peu à part, au territoire exigu et qui a perdu toutes ses exploitations ; mais attention, il peut y avoir certaines terres qui sont exploitées par des agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve dans une commune voisine, puisque le RGA enregistre les exploitations dans la commune où se trouvent les sièges des exploitations.

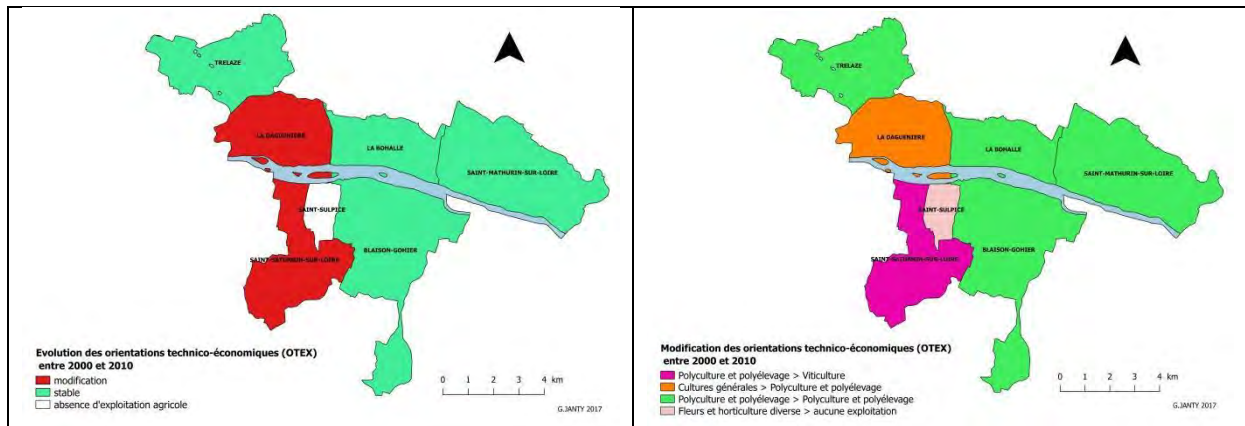
**Cartes de l'évolution de la STH entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite),
source RGA, auteur Gwenaëlle Janty**

Cette évolution est corroborée par les chiffres du cheptel qui diminue fortement de 1988 à 2010, jusqu'à disparaître complètement comme à St-Sulpice (pour les mêmes raisons) ou très fortement à Trélazé et qui augmente à nouveau entre 2000 et 2010 dans deux des communes où la STH a également augmenté, c'est-à-dire La Daguenière et La Bohalle, mais pas à Blaison-Gohier où au contraire, le cheptel diminue même fortement (entre 40 et 80%); la commune où le cheptel augmente alors que la STH a diminué est St-Saturnin-sur-Loire : ces apparents anachronismes se comprennent parce que certaines exploitations dont le siège se trouve sur des communes voisines exploitent des terres ailleurs, ce qui fausse l'interprétation, d'autant plus que le nombre d'exploitants est faible et que les pourcentages peuvent augmenter ou diminuer dans de fortes proportions.



**Cartes de l'évolution du cheptel entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite),
source RGA, auteur Gwenaëlle Janty**

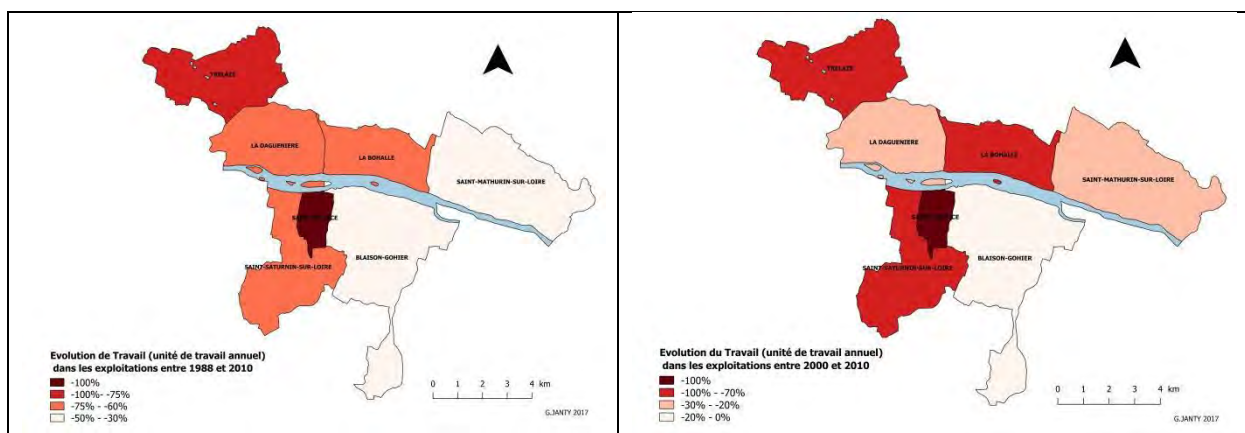
La compréhension de l'évolution des paysages est possible à travers ces diverses données qui ne concernent qu'une modification des facteurs de l'agriculture. Mais nous pouvons aller plus loin en examinant les données de l'évolution des orientations technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX) que fournissent les RGA. En effet, les OTEX donnent un aperçu plus précis des cultures pratiquées : entre la polyculture – élevage, la viticulture, les cultures générales et l'horticulture ou les vergers, il est évident que l'effet sur les paysages n'est pas le même. C'est pourquoi nous avons réalisé deux cartes différentes : la première montre la stabilité ou la modification des OTEX, la seconde permet de comprendre les orientations techniques et économiques qu'ont prises les exploitations :



Cartes de l'évolution des OTEX entre 2000 et 2010 (à gauche ; sens de l'évolution) et entre 2000 et 2010 (à droite ; orientations prises par les exploitations), source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

Selon ces cartes, deux communes sont marquées par une modification plutôt importante ; il s'agit de St-Saturnin-sur-Loire et de La Daguenière qui, d'après la seconde carte ont pris une orientation spécifique ; St-Saturnin-sur-Loire s'oriente délibérément vers la viticulture, car son environnement territorial y est favorable alors que La Daguenière se tourne vers la polyculture et le poly-élevage. Les autres communes sont plutôt stables et restent dans un système de polyculture et de poly-élevage. Le paysage s'en ressent évidemment : sur les collines de St-Saturnin-sur-Loire, la vigne (ou les vergers) remplacent les cultures annuelles et l'élevage qui étaient dans une situation assez défavorable, alors que dans le Val d'Authion, à la Daguenière, en particulier et même dans les communes proches de la rive droite et à Blaison-Gohier, c'est un paysage de cultures de céréales (maïs surtout), ou de prairies qui domine, avec quelques cultures horticoles ou même des serres. Remarquons qu'à St-Sulpice, la carte de l'évolution des OTEX indique fleurs et horticulture diverse mais sans exploitation, ce qui signifie que ces productions sont réalisées par des agriculteurs n'ayant pas leur siège d'exploitation sur cette commune, mais sur des communes voisines ; il s'agit cependant certainement de productions marginales comme nous avons pu le constater sur le terrain.

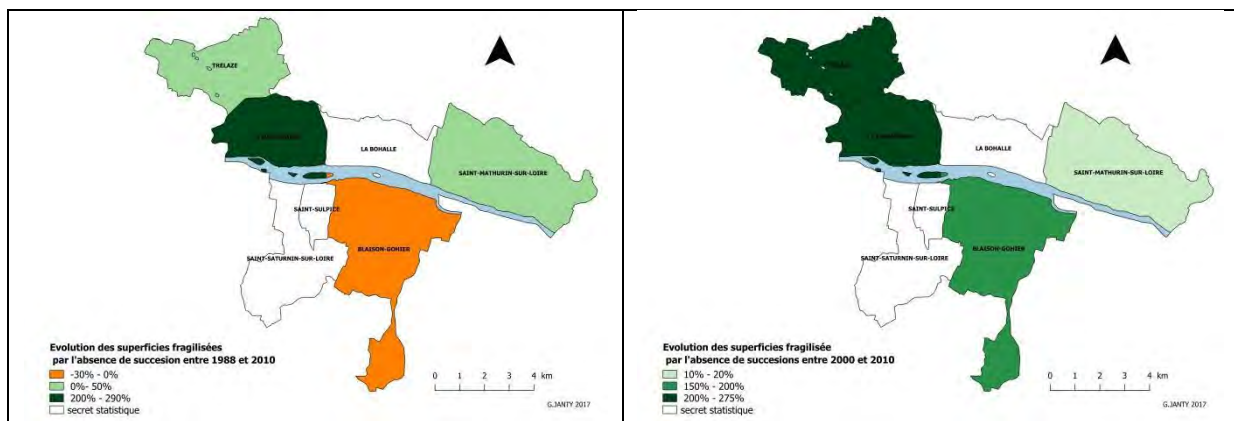
Cette transformation des paysages n'est pas en faveur de l'emploi agricole, comme le montrent les cartes d'évolution des unités de travail dans l'agriculture qui régressent fortement ou disparaissent même à St-Sulpice (confirmation des données antérieures) :



Cartes de l'évolution du travail dans les exploitations agricoles (UTA) entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite), source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

Toutes les communes sont touchées par cette régression qui va donc jusqu'à 100%. Ce taux n'est pas favorable au maintien d'un paysage agricole dans le secteur ouest de l'étude. Cependant, il faut garder en mémoire que l'occupation du sol agricole est de loin la plus importante ; elle a changé de nature, ce ne sont plus de petites exploitations qui géraient un paysage de campagne bucolique, aujourd'hui, il s'agit de grandes exploitations fortement mécanisées qui entretiennent des parcelles de grande taille dans un paysage rationalisé avec pour objectif la productivité, quelle que soit la spéculation.

Enfin dans le secteur agricole, nous pouvons nous pencher sur l'avenir de l'agriculture ; en effet, les RGA fournissent les données des successeurs potentiels des agriculteurs : une ferme aura-t-elle un nouvel exploitant quand l'agriculteur aura pris sa retraite ? C'est ce que montrent les cartes suivantes :



Cartes de l'évolution des superficies fragilisées par l'absence de succession dans les exploitations entre 1988 et 2010 (à gauche) et entre 2000 et 2010 (à droite), source RGA, auteur Gwenaëlle Janty

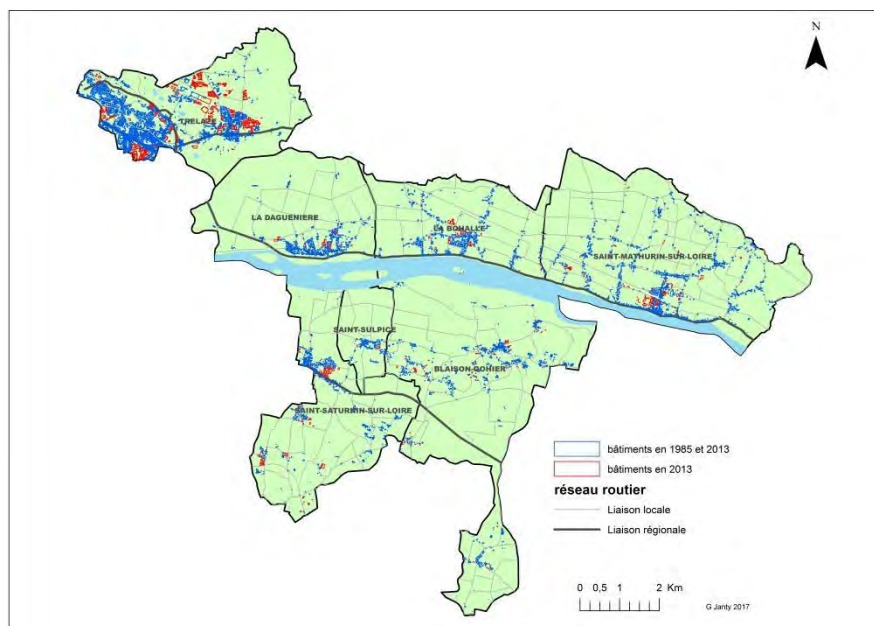
L'avenir n'est en effet pas rose pour l'agriculture dans ce secteur. Certaines communes présentent une très forte fragilité de succession dans l'avenir, comme La Daguenière ou Trélazé (ce qui peut se comprendre aisément pour cette dernière commune proche de la métropole d'Angers). St-Mathurin-sur-Loire reste encore peu touchée, car les superficies sans successeur ne sont pas aussi fortes, Blaison-Gohier qui était plutôt dans une situation favorable dans la période 1988 – 2010 est en tout cas aujourd'hui plus précaire car l'évolution des superficies sans successeur est passée à plus de 150%. Si l'on peut être inquiet pour l'agriculture du secteur en raison de la forte absence de successeurs, il ne faut pas oublier que les terres abandonnées par les agriculteurs partant à la retraite sont la plupart du temps reprises par leurs voisins, ce qui va bien sûr dans le sens de l'agrandissement des superficies des exploitations et du parcellaire ; mais l'on sait également que d'assez nombreux jeunes reviennent au métier d'agriculteurs, souvent pour pratiquer une agriculture plus biologique ; cette dernière est en effet actuellement en plein essor, allant dans le sens d'une recherche par les consommateurs d'une meilleure alimentation. Ce constat rejoint l'objectif de cette étude qui cherche à évaluer le bien-être ou le mal-être procurés par le paysage. C'est cette analyse qui fera l'objet des prochains chapitres.

Avant d'engager l'examen des effets de l'urbanisation sur les paysages et le patrimoine, on peut conclure sur les effets de l'évolution de l'agriculture en remarquant la forte différence entre les paysages de la rive gauche et ceux de la rive droite de la Loire. La partie sud présente effectivement des paysages marqués par un relief doux de petites collines où se sont développées les vignes et les

vergers, alors que les parties planes du plateau ou les bordures de la Loire sont occupées par des cultures de céréales ou de l'élevage ; il reste encore un peu de bocage dans ces parties. Ce qui marque le plus ces paysages, c'est l'aspect pittoresque avec un assez important patrimoine de maisons bourgeoises et d'églises ou de châteaux. Quant aux paysages de la rive droite de la Loire, ils sont bien davantage dédiés à la grande culture de céréales et de maïs sur de grandes parcelles, aux semences ou encore à l'élevage dans les parties restées les plus bocagères le long de l'Authion avec des haies de frênes. Les villages se concentrent sur la levée de la Loire et leur développement est limité par les zones inondables comme nous allons le voir dans le § suivant.

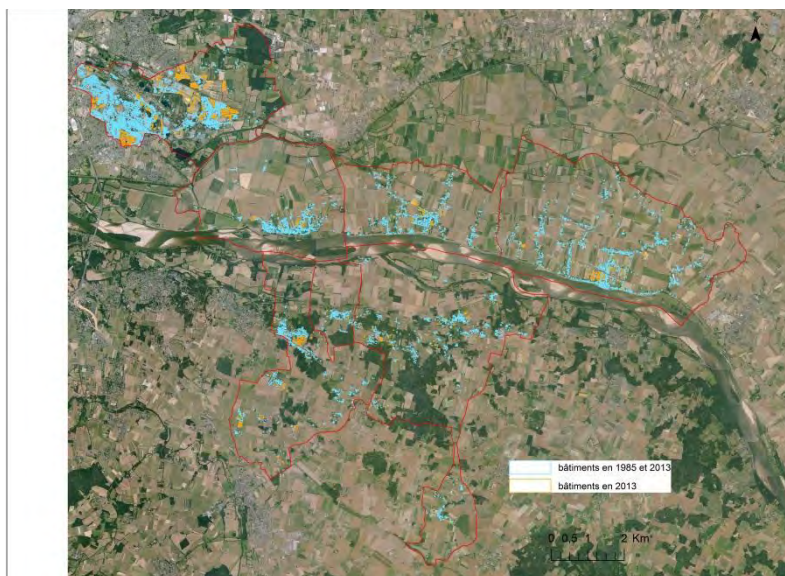
f) Les effets de l'évolution de l'urbanisation sur les paysages.

Nous disposons de plusieurs sortes de données pour analyser l'évolution de l'urbanisation : d'abord la carte résultant de la comparaison des cartes IGN entre 1985 et 2013 ; l'ortho-photographie du même territoire fournit les mêmes résultats, issus de la mosaïque des photographies aériennes aux mêmes dates (1985 et 2013). Le constat est clair : l'urbanisation n'a pas progressé de manière importante dans les communes du secteur, sauf à Trélazé, la plus proche d'Angers, ce qui se comprend aisément. Dans les communes de la rive gauche, c'est surtout à St-Saturnin-sur-Loire que la construction s'intensifie alors que les autres communes, St-Sulpice et Blaison-Gohier ne montrent pas une progression forte des bâtiments ; dans la première, on remarque en effet quelques lotissements, près du centre de la commune et un peu au sud, alors que dans les deux autres, l'extension est plus mesurée, un lotissement apparaît à Blaison-Gohier près du centre et ailleurs, ce sont des constructions isolées ou par petit paquet qui marquent l'évolution du paysage. Dans ce secteur de la rive gauche, St-Saturnin-sur-Loire subit aussi l'effet de la proximité d'Angers, les habitants qui contribuent à la construction étant des résidents qui travaillent dans la grande ville proche, alors que dans les autres communes, le caractère patrimonial du paysage avec de nombreuses maisons anciennes a incité les municipalités à préserver ce caractère de village pittoresque.



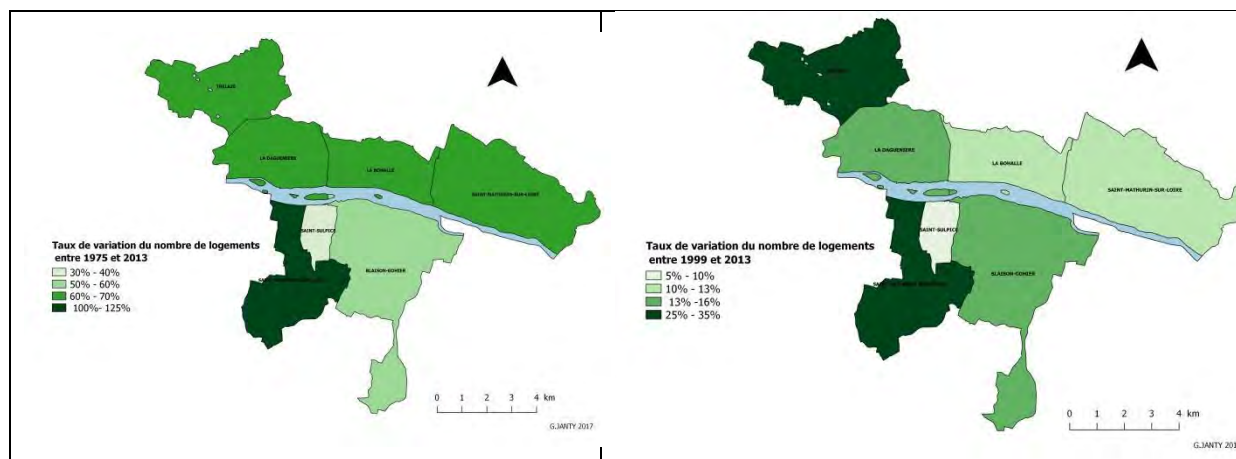
Carte de l'évolution des bâtiments entre 1985 et 2013, source ortho-photographies aux mêmes dates. En bleu : bâtiments présents en 1985 et 2013 ; en rouge : bâtiments construits après 1985 (présents en 2013). auteur Gwenaëlle Janty.

Sur la rive droite, l'évolution de l'urbanisation est différente : plusieurs lotissements ont été réalisés entre les deux dates, dans toutes les communes, mais ceux-ci se concentrent près du noyau initial des communes, sans doute en raison du caractère inondable de la plaine de l'Authion ; les nouveaux bâtiments dans cette vaste étendue sont rares. En tout cas, la proximité d'Angers a aussi joué beaucoup dans cette évolution.



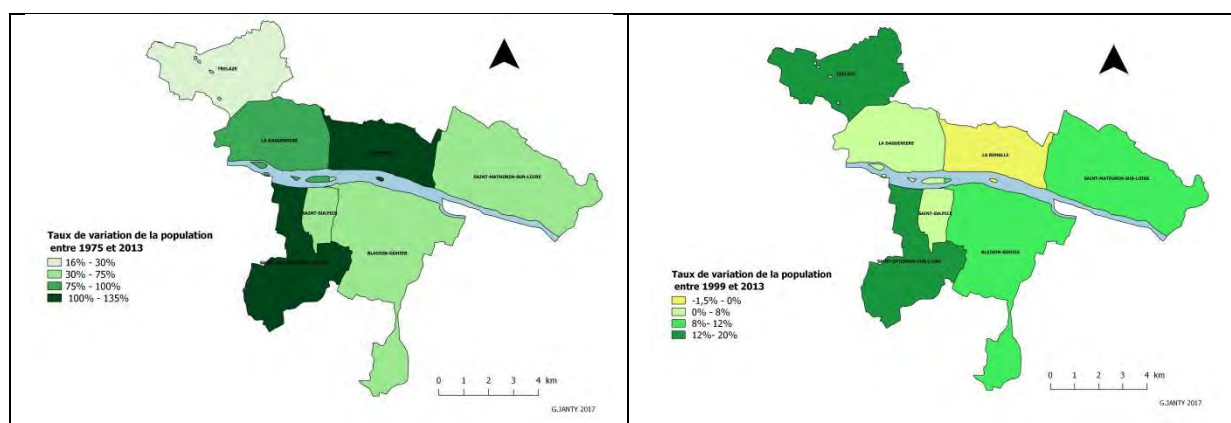
**Ortho-photographie de l'évolution des bâtiments entre 1985 et 2013 ; en bleu : bâtiments présents en 1985 et 2013 ; en rouge : bâtiments construits après 1985 (présents en 2013) .
Auteur Gwenaëlle Janty**

Les autres données, celles du Recensement Général de la Population (RGP), permettent de préciser cette évolution et de mieux en comprendre les facteurs. Tout d'abord, les deux cartes de l'évolution du nombre de logements, d'une part entre 1975 et 2013 et d'autre part entre 1999 et 2013, confirment la nette progression de la construction à St-Saturnin-sur-Loire (de 100 à 125%), une plus faible augmentation à St-Sulpice surtout et à Blaison-Gohier (moins de 50%) ensuite alors que toutes les autres communes connaissent un développement des logements allant de 60 à 70%. Mais dans la période suivante, la construction de nouveaux logements s'est très nettement ralentie : elle n'excède pas 35%, et ce sont bien évidemment les deux communes les plus proches d'Angers qui connaissent les taux les plus élevés (25 à 35%) ; les taux des autres communes sont en-dessous de 16%, ce qui peut se comprendre par des normes plus exigeantes ou la crise économique qui a commencé à provoquer ses effets.



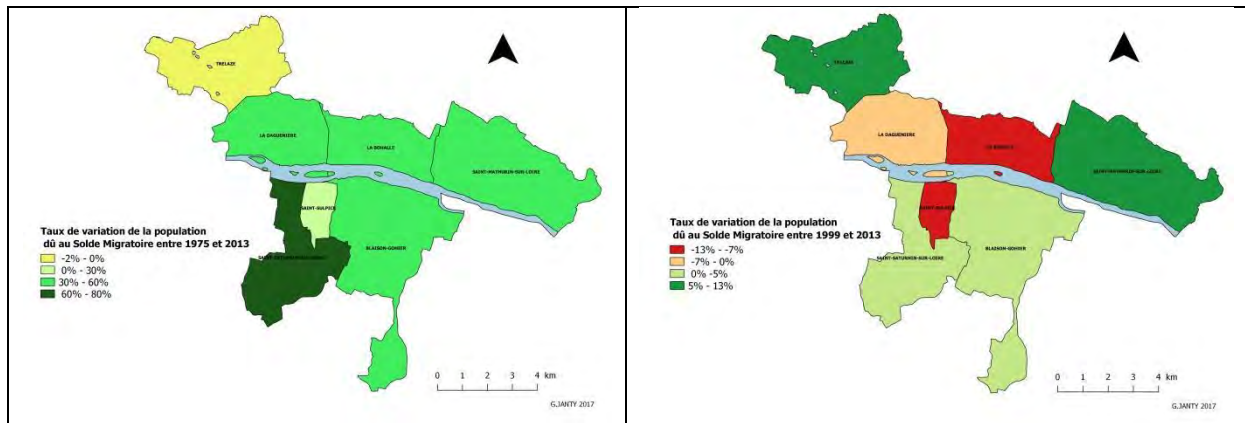
Cartes de l'évolution du nombre de logements, entre 1975 et 2013 (à gauche), entre 1999 et 2013 (à droite), source RGP, auteur Gwenaëlle Janty.

La variation de population entre les mêmes dates permettent d'aller encore plus loin : deux communes connaissent une augmentation assez forte de population entre 1975 et 2013 ; il s'agit de St-Saturnin-sur-Loire et La Bohalle (entre 100 et 125%), suivies de près par La Bohalle (75 à 100%) alors que les autres, St-Sulpice, St-Mathurin-sur-Loire et Blaison-Gohier présentent une situation plus nuancée (30 à 75%), la commune qui connaît la plus faible augmentation de population est Trélazé, sans doute en raison d'une crise économique locale. Dans la période suivante, de 1999 à 2013, la situation est toute différente : l'augmentation de population est bien plus mesurée, confirmant le ralentissement de la croissance économique : les taux de variation de population ne dépassent pas 20% - les plus fortes étant à St-Saturnin-sur-Loire et Trélazé, influencées par la ville d'Angers proche – alors que La Bohalle connaît même une régression de population, faible certes de 0 à -1,5%.



Cartes de la variation de population entre 1975 et 2013 (à gauche), entre 1999 et 2013 (à droite), source RGP, auteur Gwenaëlle Janty.

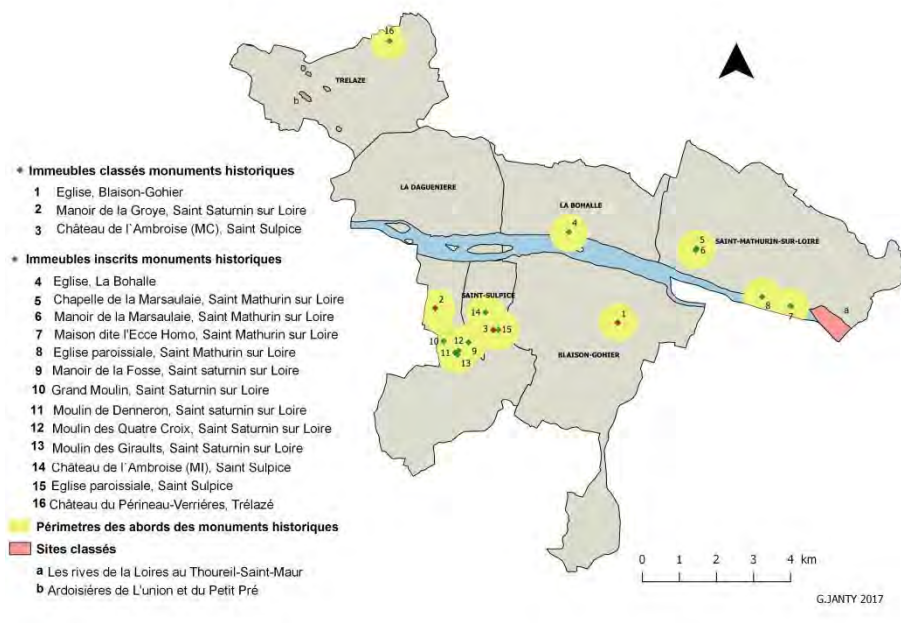
Enfin, toujours en ce qui concerne la variation de population, une dernière donnée permet de préciser les mouvements de population : il s'agit des cartes des soldes migratoires entre les mêmes dates. On peut donc constater que certaines communes voient leur population augmenter en raison d'un solde migratoire positif par afflux de population nouvelle (St-Saturnin surtout, 60 à 80%), alors que d'autres vivent sur leur acquis (Trélazé voit une partie de sa population migrer ailleurs), la situation dans la seconde période étant beaucoup plus nuancée et les chiffres plus faibles, certaines communes comme St-Sulpice et La Bohalle perdent des habitants par migration vers d'autres destinations.



Cartes de la variation de population due au solde migratoire entre 1975 et 2013 (à gauche), entre 1999 et 2013 (à droite), source RGP, auteur Gwenaëlle Janty.

g) Les effets de l'évolution des patrimoines culturel et naturel

Le patrimoine culturel du secteur considéré est relativement abondant, surtout sur la rive gauche, ce qui confirme le caractère patrimonial des communes de St-Saturnin-sur-Loire, St-Sulpice et Blaison-Gohier avec 3 églises classées monuments historiques, plusieurs châteaux et manoirs. La rive droite comporte seulement 5 immeubles inscrits monuments historiques ; mais c'est sur cette rive que se trouve le site classé des ardoisières de Trélazé. Au-delà des éléments qui font l'objet de protections réglementaires, il existe une qualité architecturale des bourgs et des fermes qui donne un caractère particulier au paysage. On pourrait affirmer que le secteur étudié comporte cependant un patrimoine naturel important avec les rives de la Loire et ses îles. Il ne faut pas oublier non plus que la vallée de la Loire est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce qui est évidemment une garantie – mesurée, peut-être (?) – de préservation.

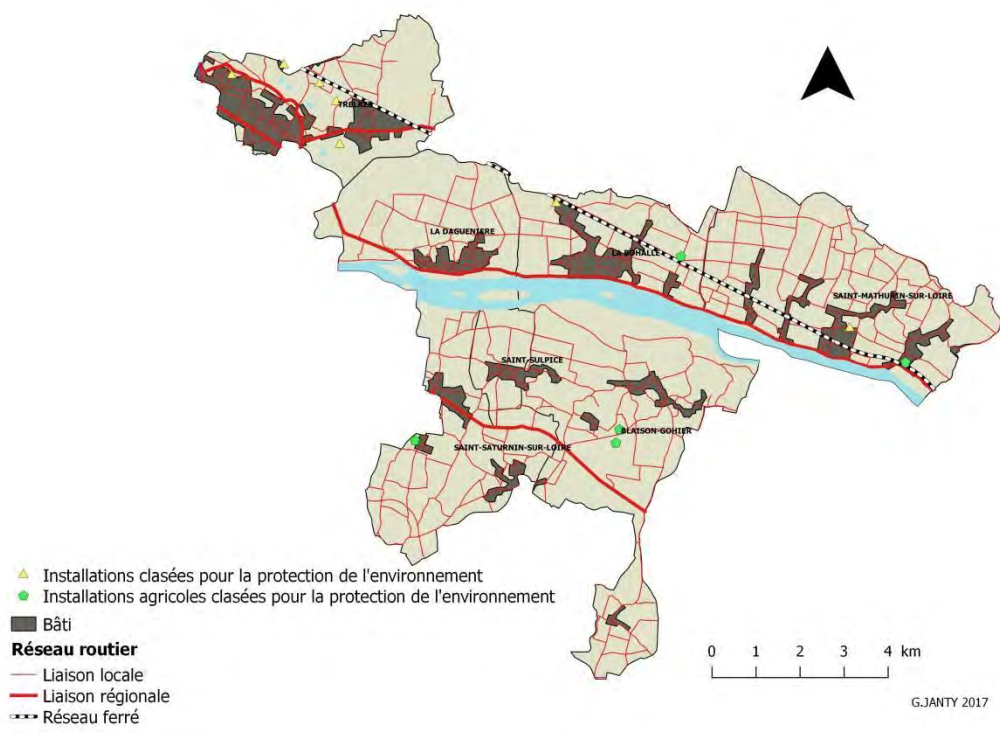


Carte du patrimoine protégé du secteur ouest, auteur Gwenaëlle Janty

h) Les effets de l'industrie et de l'artisanat.

L'industrie et l'artisanat ne sont pas très présents sur le secteur ouest, à part sur la commune de Trélazé ; les établissements classés pour la protection de l'environnement se trouvent principalement en rive droite, au nombre de 6, surtout à Trélazé, plus deux installations agricoles classées pour la protection de l'environnement ; aucun ne se trouve sur la rive gauche qui comporte cependant 3 installations agricoles classées pour la protection de l'environnement.

Mais les communes comportent des usines ou de l'artisanat qui se remarquent surtout en rive droite : il existe en effet de nombreux artisans et commerçants dans les communes de la rive droite, désormais répertoriés sous la forme des établissements industriels, artisanaux et commerciaux de Val Authion, qui fusionne les communes concernées. A part quelques grands bâtiments qui se voient assez bien depuis la levée, on ne peut pas affirmer que ces établissements perturbent le paysage. Une usine est relativement réputée dans ce secteur : il s'agit de l'établissement Vilmorin, spécialisé en production de semences ; mais l'entreprise est en fait située à la limite de St-Mathurin-sur-Loire et de La Ménittré, commune voisine à l'est. Cette entreprise emploie plus de 500 salariés.



***Carte des établissements classés pour la protection de l'environnement, réseaux,
auteur Gwenaëlle Janty.***

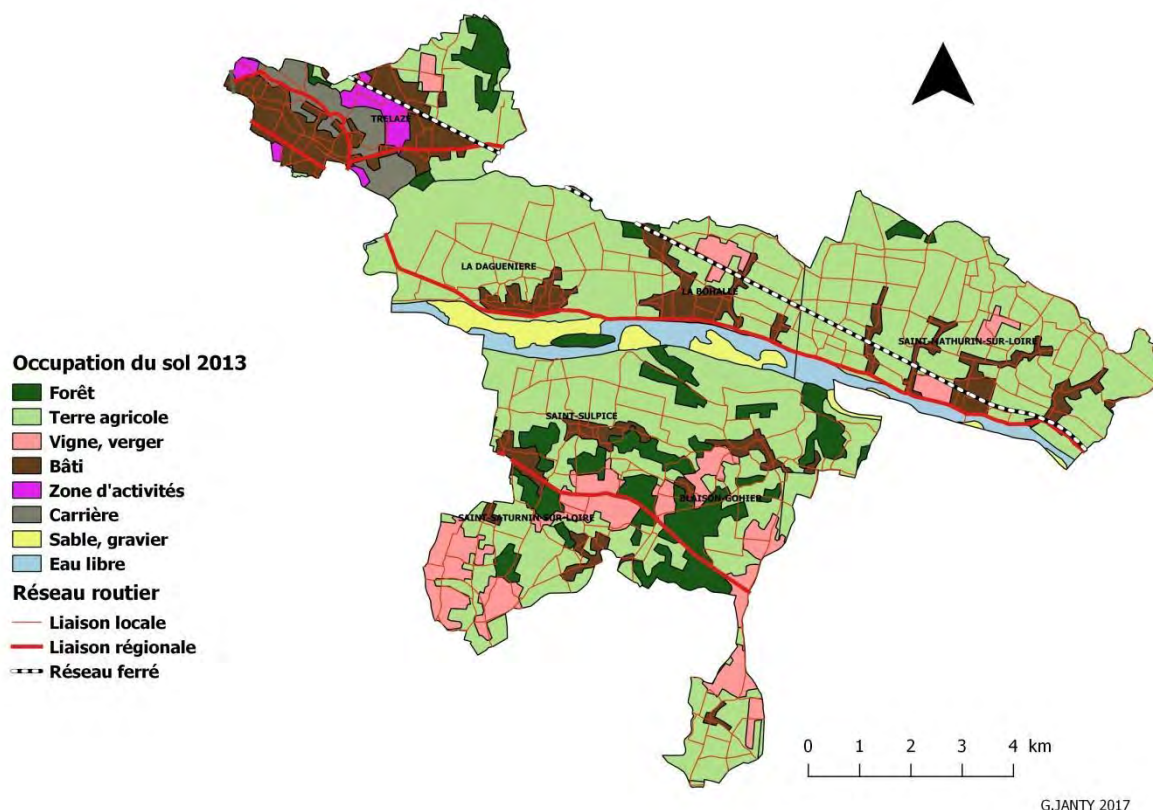
Conclusion de l'évolution des paysages du secteur ouest.

Les paysages de ce secteur ont subi une évolution conforme à ce qui se passe dans la plupart des régions rurales françaises, avec cependant la spécificité d'être en bordure d'un grand fleuve, la Loire qui lui confère un caractère particulier et lui donne un statut d'espace touristique ; c'est pourquoi,

inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les enjeux de cette évolution sont d'autant plus importants.

Agrandissement du parcellaire agricole, disparition des haies, développement des cultures à la place des prairies d'une manière générale avec un petit retour à l'élevage récemment, urbanisation mesurée sont donc les caractéristiques fondamentales de cette évolution. Les paysages de la vallée de la Loire sur ce secteur ne sont pas fortement affectés par un développement industriel important. Mais les deux rives de la Loire sont assez distinctes : si le sud, c'est-à-dire la rive gauche, est plutôt vallonné avec des paysages plus diversifiés, des petits boisements, de la vigne et des monuments intéressants pour le patrimoine culturel, la rive droite est plus banale, bien plus plane avec des villages cantonnés à la levée de la Loire et au paysage agraire qui présente un caractère plus industriel. Il reste que ce sont pourtant des paysages appréciés par les touristes, à voir le succès de la Loire à vélo.

La carte suivante de l'occupation du sol constitue une sorte de bilan de cette situation : même s'il ne s'agit pas d'une carte de paysage comme pourrait en offrir un atlas de paysages, elle donne une information essentielle pour comprendre la distribution des activités économiques, de l'habitat, des infrastructures, des zones d'activités artisanales et industrielles, etc. Il suffit d'imaginer l'élévation de cette carte 3 dimensions pour se faire une idée du paysage.



Carte de l'occupation du sol sur le secteur ouest, auteur Gwenaëlle Janty

3) Bilan de l'emploi et des activités productives du site d'étude ouest Trélazé – Val d'Authion et rive gauche de la Loire

Le site « ouest » est composé de sept communes : Blaison-Gohier, La Bohalle, La Daguenière, Saint-Saturnin-sur-Loire, Saint-Mathurin-sur-Loire, Trélazé et Saint-Sulpice.

a) Répartition des bassins d'emploi

La répartition des « établissements actifs » est très inégale sur le site. En effet, deux communes, Trélazé et Saint-Mathurin, polarisent la présence de tels établissements. Commençons par Saint-Mathurin : la commune regroupait, en 2015, 1092 établissements actifs sur 2244 au total sur la zone, soit quasiment un établissement sur deux (environ 48,7%). Trélazé, pour sa part, regroupait 939 établissements actifs, soit environ 41,8% du total. A elle deux, ces deux communes regroupent donc plus de 90% du total des établissements actifs du site. Ceux de Trélazé, moins nombreux donc, enregistraient pourtant 4461 emplois salariés, contre 2319 à Saint-Mathurin-sur-Loire. La répartition est particulièrement inégale dans les communes du site situées sur la rive nord de la Loire, puisque La Daguenière et La Bohalle, ne comptaient, à elles deux, que cinq établissements de ce type, pour aucun emploi salarié.

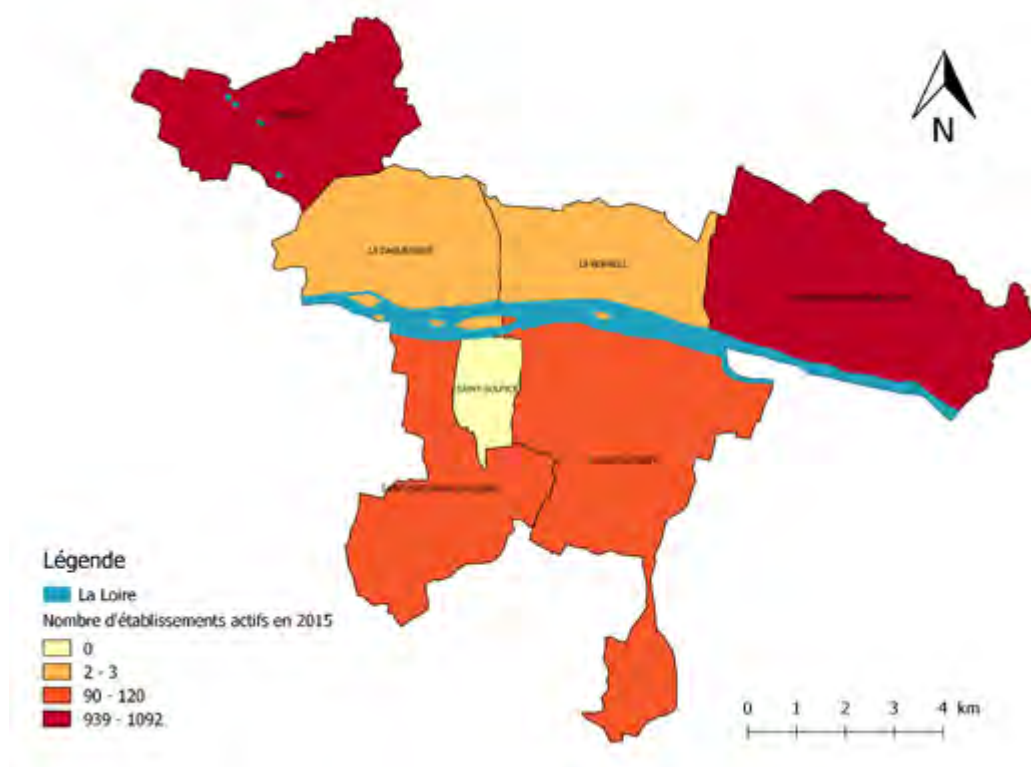


Figure 1 : Répartition des établissements actifs en 2015 sur le site Ouest

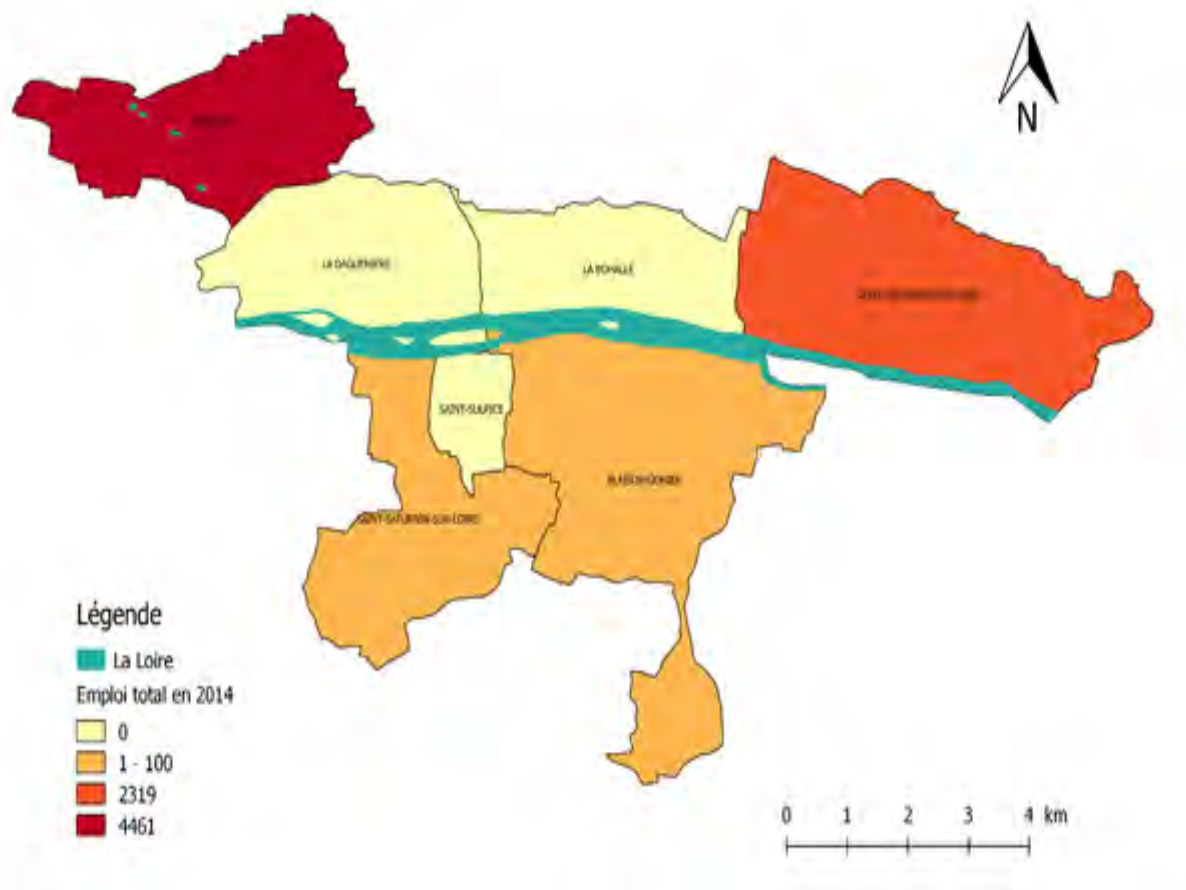


Figure 2 : Répartition des emplois en 2014 sur le site ouest

Les communes de la rive sud ne comptabilisent, en 2014, que 324 emplois, contre 8495 pour Loire-Authion et Trélazé. Les communes de la rive nord concentrent donc plus de 96% des emplois du site ouest.

b) Economie du site par secteur d'activité

Le secteur « transport, commerce et services divers » représentait plus de la moitié des établissements actifs fin 2014 (56%) sur le site ouest, et la totalité des établissements actifs de La Bohalle et La Daguinière. Notons que le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (7%) et surtout celui de l'industrie (6%) sont les moins représentés, toutes communes confondues. Il est intéressant de remarquer que les parts respectives du secteur tertiaire et de l'industrie sont extrêmement similaires au site est (respectivement 58% et 6%) alors que le poids relatif de l'agriculture est beaucoup plus fort sur ce dernier (14%). Cela est dû notamment à la présence sur le site d'une ville comme Trélazé sur le site ouest, où l'agriculture est une activité marginale.



Figure 3 : Répartition des établissements actifs au 31 décembre 2014 sur le site Ouest

Toutes les communes du site ouest voient leurs établissements actifs majoritairement tournés vers le secteur « commerce, transports et services divers ». Notons également que l'agriculture est quasiment absente des communes du site situées au nord de la Loire : elle l'est totalement à La Daguenière, La Bohalle, et quasiment inexistante à Trélazé : elle ne représentait que 0,6% des établissements actifs de la commune au 31 décembre 2015.

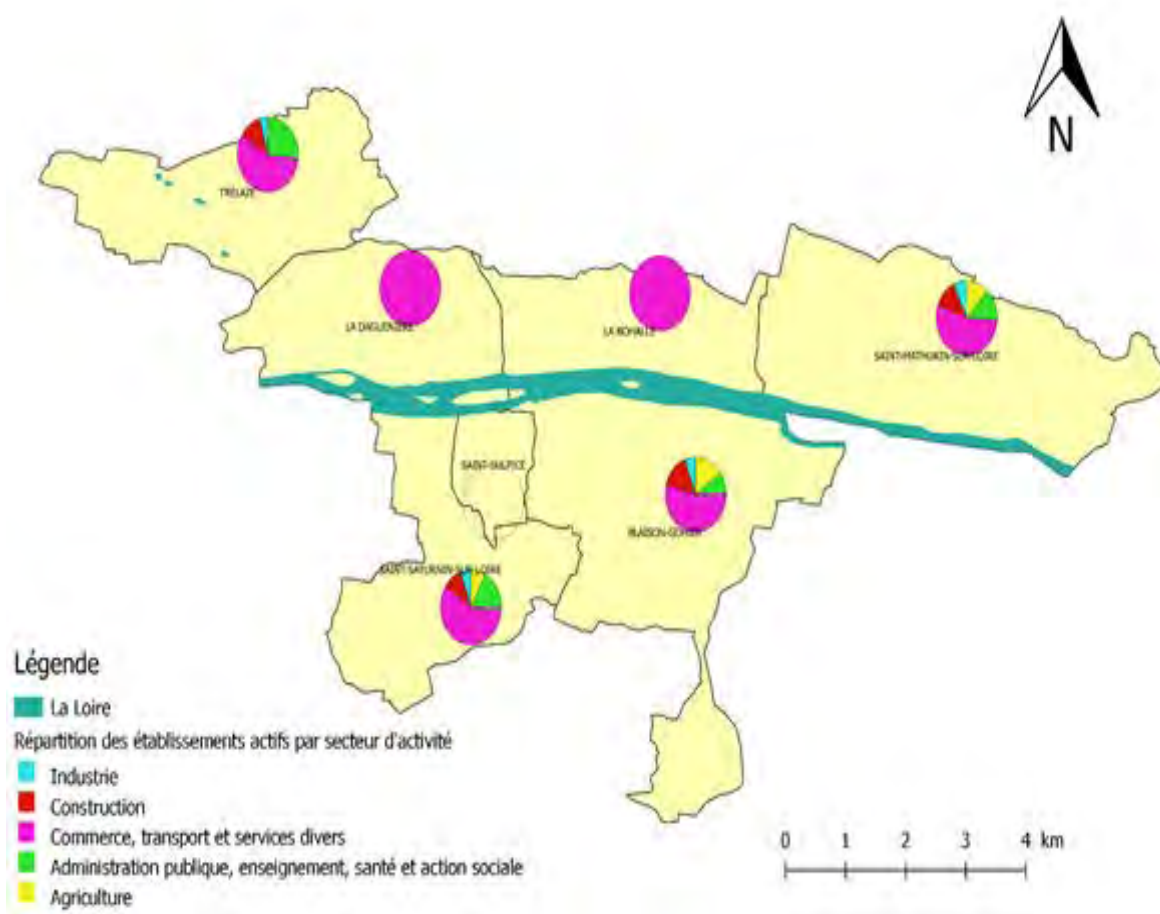


Figure 4 : répartition des établissements actifs par secteur d'activité, site ouest

c) L'économie du territoire est-elle tournée vers l'extérieur ?

Comme cela a été rappelé pour l'autre territoire d'étude, la séparation de l'économie en deux sphères, présente et non-présente permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. L'économie présente (éducation, santé, action sociale etc.) est vue comme un facteur de stabilité pour un territoire, car, à priori non délocalisable. En revanche, elle offre généralement des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive (agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises) en raison de la saisonnalité des activités touristiques et de niveaux de qualification plus faibles. Qu'en est-il alors du territoire étudié ?

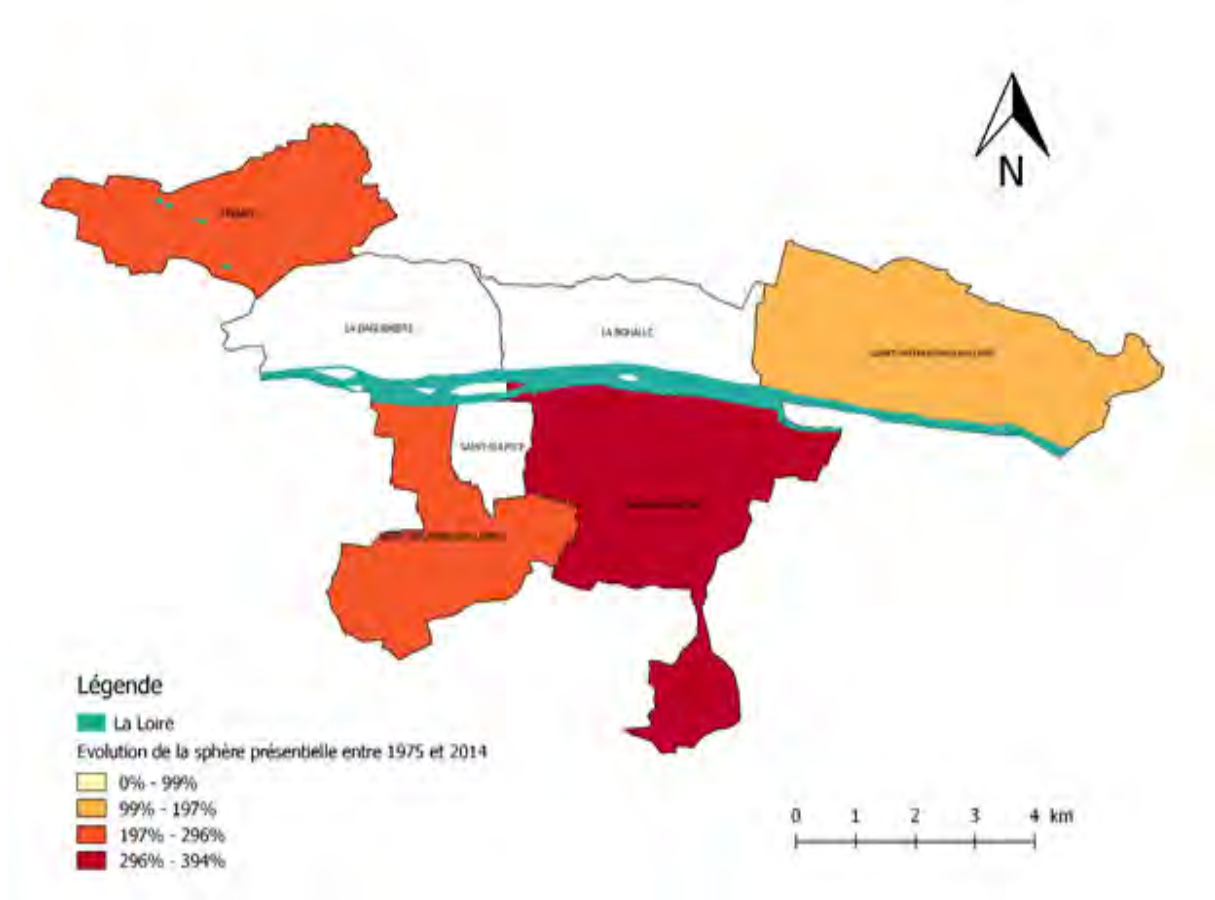


Figure 5 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère présente entre 1975 et 2014 sur le site ouest

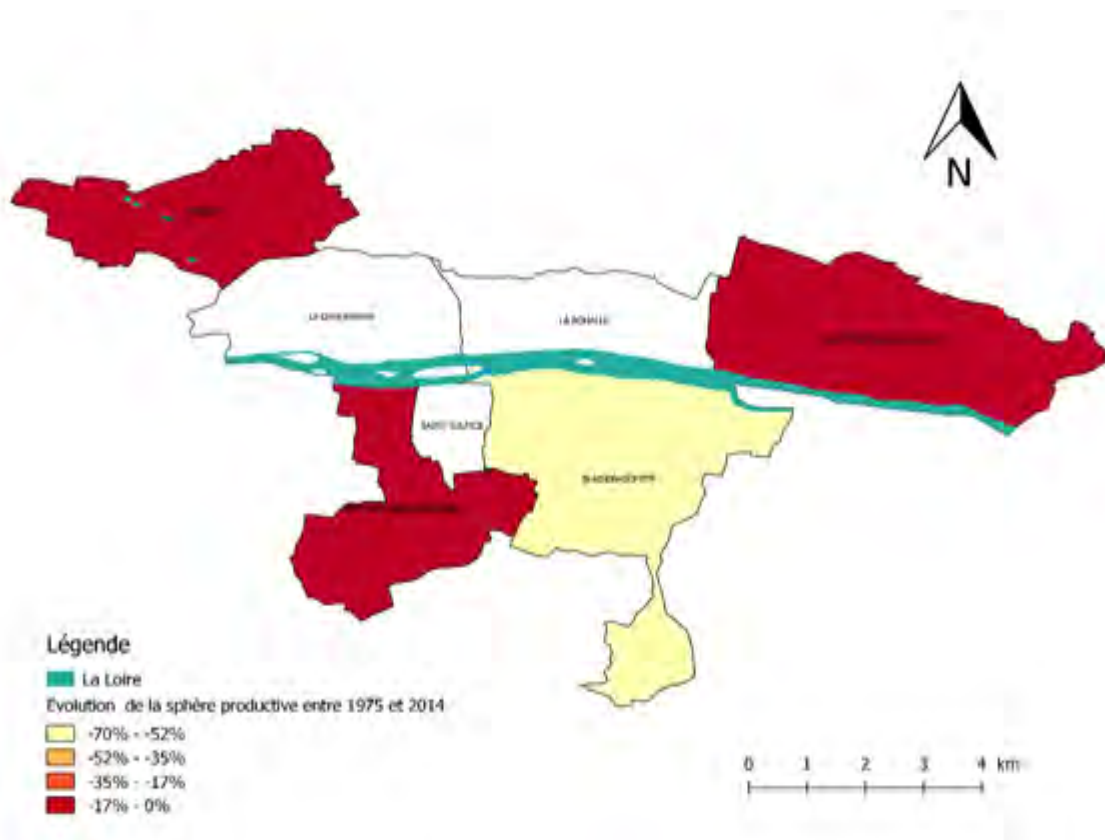


Figure 6 : Evolution du nombre d'emplois associés à la sphère productive entre 1975 et 2014 sur le site ouest

La sphère présenteielle gagne du terrain sur le site ouest, si bien qu'en 2015 elle concernait 1409 établissements actifs, contre 835 à la sphère productive : l'évolution la plus marquante concerne Blaison-Saint-Sulpice, avec une augmentation de cette sphère présenteielle de 394% entre 1975 et 2014. La dynamique est la même que sur l'ensemble du territoire national, mais de manière encore plus marquée : en France métropolitaine, entre 1982 et 2011, les effectifs des activités productives ont diminué (- 6 %), tandis que ceux de la sphère présenteielle ont augmenté fortement (+ 42 %) (Source INSEE). Cela semble traduire une volonté de recentrer l'économie vers le secteur local.

d) Zoom sur les communes prépondérantes économiquement

Intéressons-nous maintenant aux deux communes qui semblent bénéficier de la meilleure situation économique : Trélazé et Saint-Maturin-sur-Loire. En effet, comme nous l'avons vu, la présence des établissements actifs y est importante et l'emploi total en 2014 y était plus conséquent que dans les autres communes. Commençons par Trélazé :

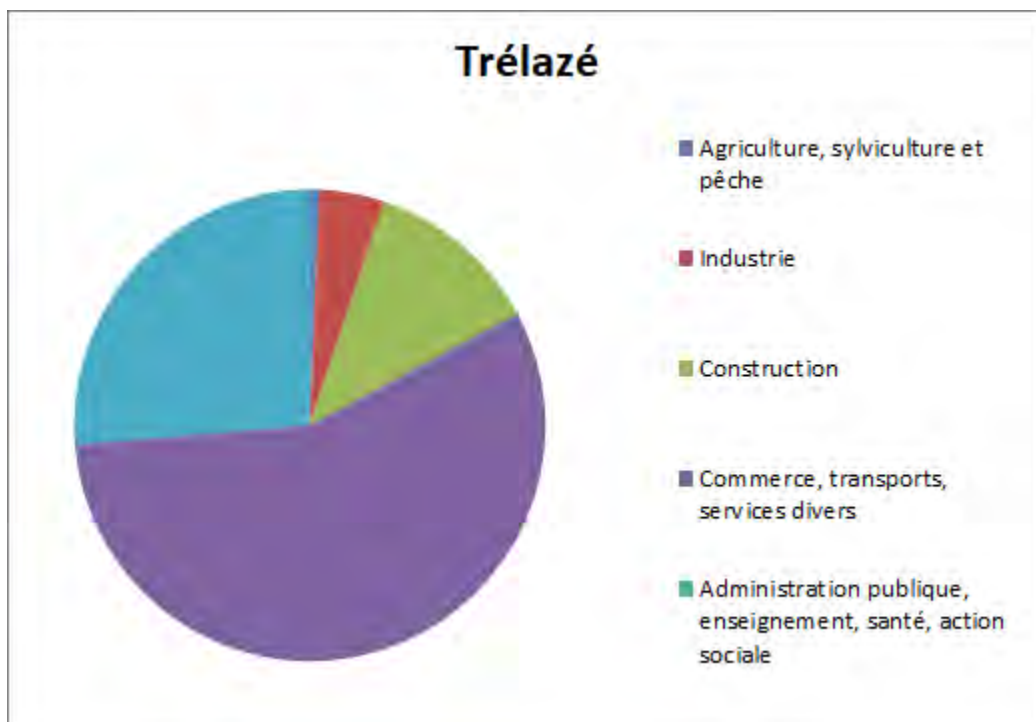


Figure 7 : Répartition des établissements par secteur d'activité, à Trélazé, au 1er janvier 2015

plus de la moitié des établissements publics, en 2015 concernaient le secteur des services (57%), alors que les parts respectives de l'industrie (4%) et surtout l'agriculture (1%) sont extrêmement faibles.

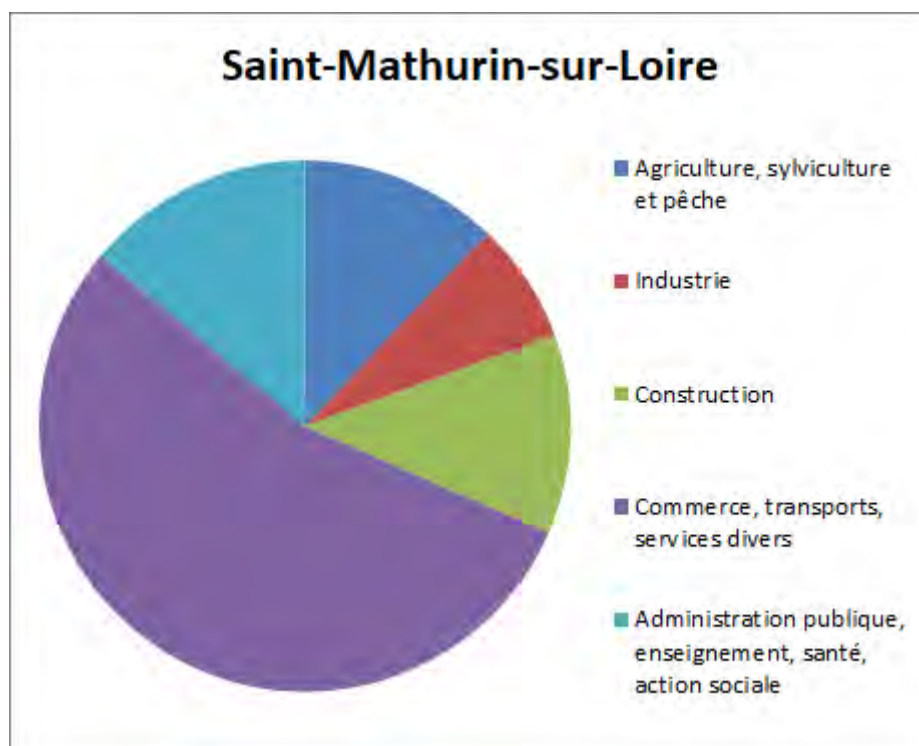


Figure 8 : Répartition des établissements par secteur d'activité, à Saint-Mathurin-Sur-Loire, au 1er janvier 2015

Pour Saint Mathurin, la prédominance du secteur « commerce, transports et services divers est très similaire à celle observable à Trélazé (55%), mais il existe des différences entre les deux communes : le secteur de l'administration publique est beaucoup moins présent à Saint-Mathurin-sur-Loire (14%) qu'à Trélazé (26%) mais l'agriculture est un secteur beaucoup plus développé dans la première commune (12%).

e) Les chiffres du chômage

Pour autant, même si Trélazé et Saint-Mathurin-sur-Loire sont des communes dynamiques, le taux de chômage y reste élevé : il était en 2014, pour les 15-64 ans de 12,3% à Trélazé et de 7% à Saint-Mathurin-sur-Loire. A noter que toutes les communes du site pour lesquelles la valeur est renseignée sont, hormis Trélazé, en 2014, en dessous de la moyenne nationale, qui était de 10,3%.

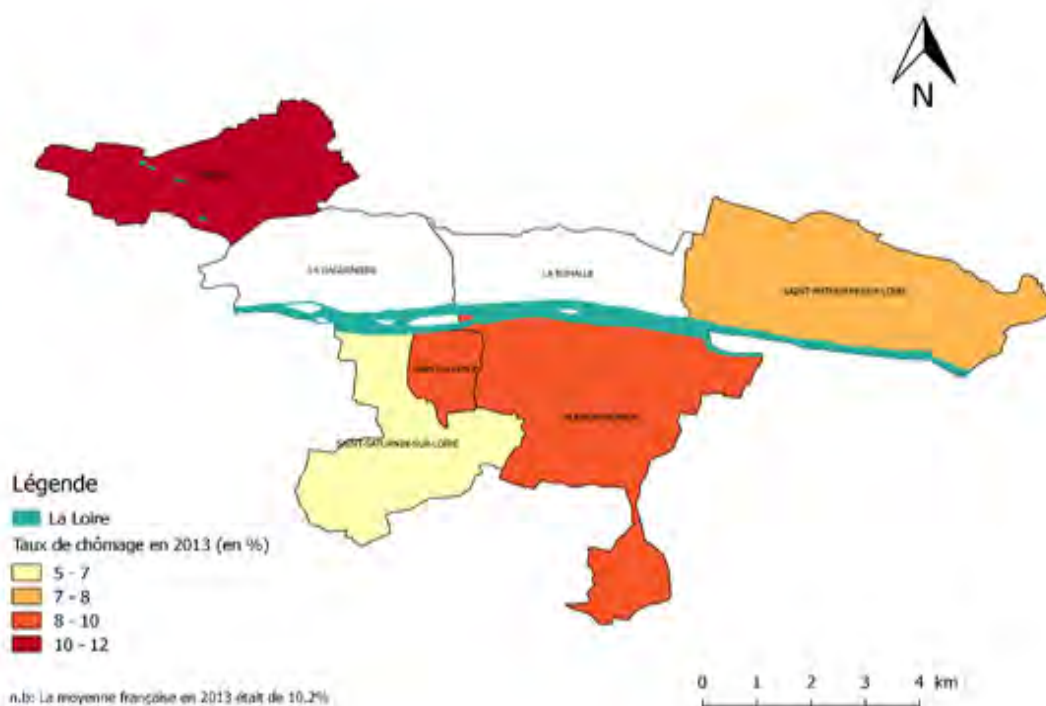


Figure 9 : Cartographie des chiffres du chômage, en 2013, sur le site Ouest

f) Evolution du site

1) Evolution du nombre d'emploi depuis 1975 et 1999

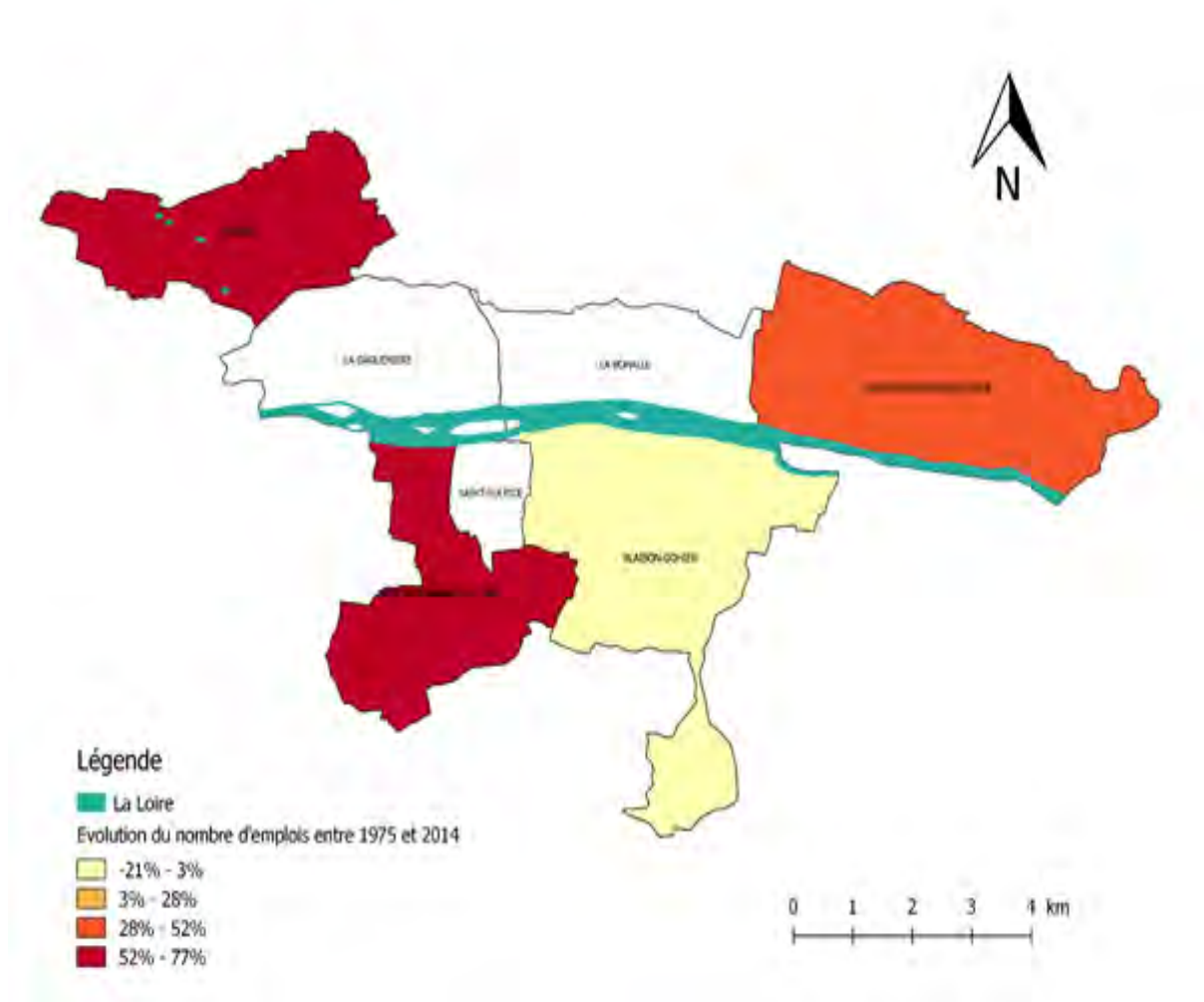


Figure 10 : Evolution du nombre d'emploi total sur le site ouest entre 1975 et 2014

L'évolution du nombre d'emploi est particulièrement positive pour trois communes : Trélazé, Saint-Saturnin-sur-Loire et Saint-Mathurin-sur-Loire : le nombre d'emploi, entre 1975 et 2014, est passé, à Trélazé de 3000 à 5299, soit une augmentation d'environ 76,6%. Pour Saint-Saturnin-sur-Loire, l'augmentation est d'environ 58,18% et pour Loire Authion, d'environ 39,6%.

Sur la période 1999-2014, la dynamique est toujours positive pour Trélazé, mais moins forte, avec une augmentation d'environ 67,48%. En revanche pour Saint-Saturnin-sur-Loire, l'augmentation n'est plus que d'environ 5,45% et pour Loire-Authion, d'environ 14,35%.

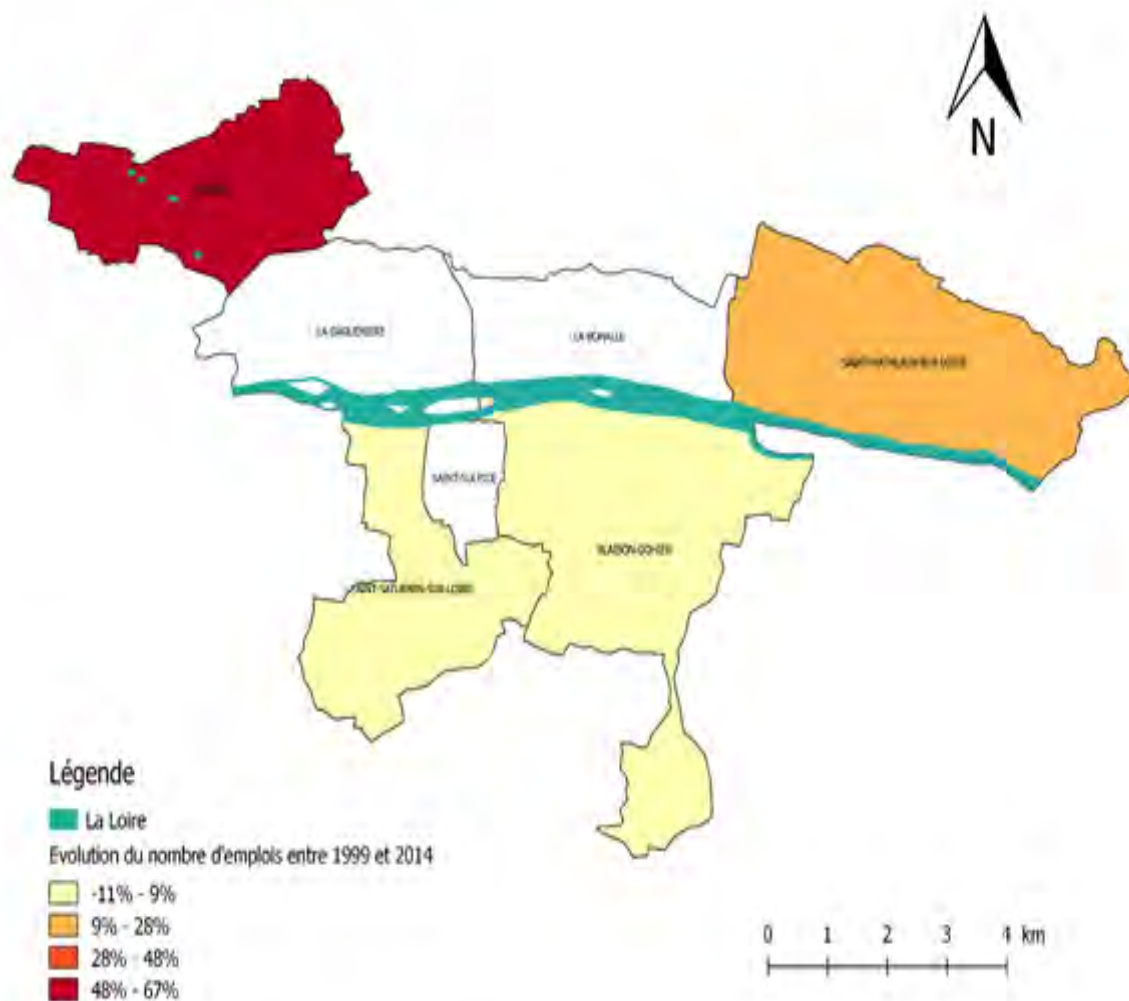


Figure 11 : évolution du nombre d'emploi total sur le site Ouest entre 1999 et 2014

2) Evolution selon les sphères économiques (1999-2014)

Nous avons vu précédemment que la sphère présenteielle gagnait du terrain depuis 1975. A quel point cette dynamique se confirme-t-elle sur la période 1999-2014 ?

Pour rappel, une des augmentations les plus impressionnantes concernait la commune de Blaison-Saint-Sulpice, avec une augmentation de 394% depuis 1975. Depuis 1999, l'augmentation est beaucoup plus faible : 21%. Cela ne se fait pas au profit de la sphère productive qui continue de perdre du terrain (-41%). En fait, sur la période 1999-2014, Blaison-Saint-Sulpice perd tout simplement des emplois (environ -11,24%). Dans le détail, il convient de distinguer deux périodes : de 1999 à 2009, le bilan est faiblement positif (3 emplois supplémentaires), mais depuis 2009, celui-ci est à la baisse (-12,79%). De plus, en 2015, à Saint-Sulpice, la sphère présenteielle et la sphère productive étaient inexistantes : en effet, Saint-Sulpice ne comptait, en 2015, aucun établissement actif, au contraire de Blaison-Gohier (118 établissements actifs), ce qui laisse penser que l'emploi se trouve dans cette zone, notamment dans le secteur des services.

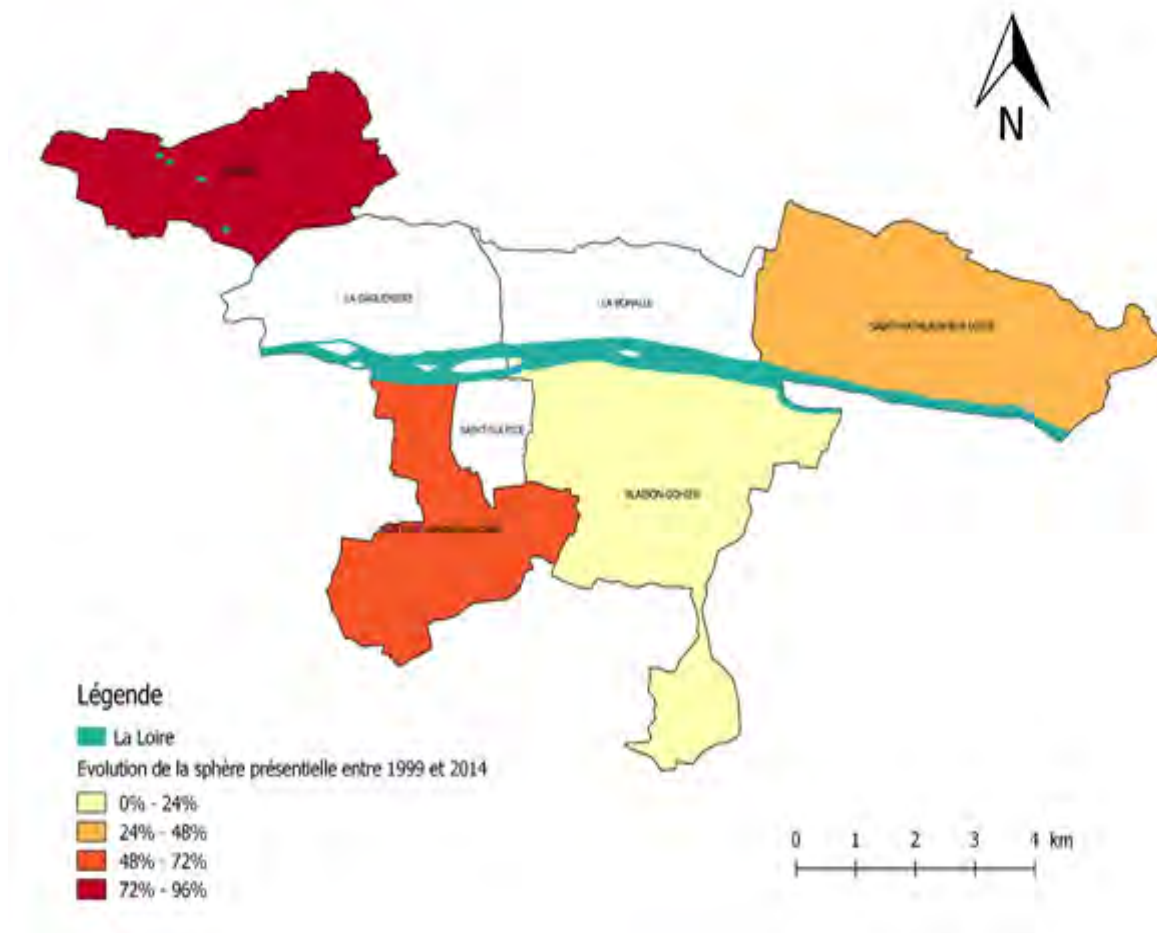


Figure 12 : évolution du nombre d'emplois associés à la sphère présente entre 1999 et 2014 sur le site ouest

Durant la période 1999-2014, toutes les communes du site ont vu le rythme de développement de la sphère présente diminuer par rapport à la période 1975-2014. Ce développement est donc surtout lié à la période 1975-1999. Le secteur présentiel ayant énormément progressé durant cette période, cette progression ralentit logiquement depuis 1999. Pour autant, la sphère productive ne regagne pas systématiquement du terrain en contrepartie. Si cela est le cas pour Trélazé (31% d'augmentation) et Loire-Authion (1%), Blaison-Saint-Sulpice ne parvient qu'à ralentir le déclin de l'emploi productif (de -70% entre 1975 et 2014 à -41% entre 1999 et 2014). La dégradation s'aggrave même à Saint-Saturnin-sur-Loire (-26% entre 1999 et 2014 contre -9% entre 1975 et 2014).

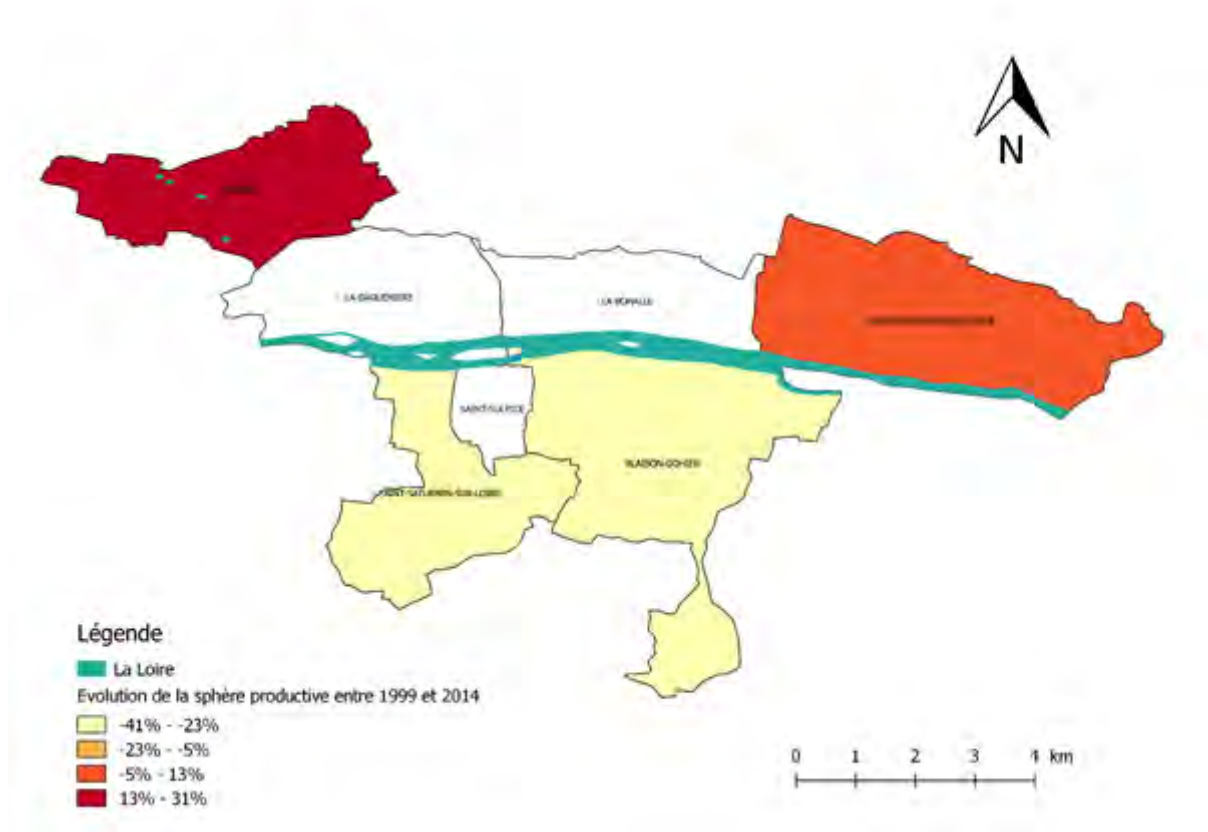


Figure 13 : évolution du nombre d'emplois associés à la sphère productive entre 1999 et 2014

Conclusion du § n°3 : bilan économique du site ouest

- Trélazé et Saint-Mathurin-sur-Loire constituent les deux pôles majeurs en termes de nombre d'établissements actifs et d'emploi. Les emplois, en 2014, étaient d'ailleurs concentrés entre Trélazé et Loire Authion, sur la rive nord de la Loire.
- le chômage reste malgré tout élevé à Trélazé. Blaison-Gohier, qui comptait, au 31 décembre 2015, le troisième plus grand total d'établissements actifs derrière les deux communes précédemment citées, a également un taux de chômage élevé. Au bilan, Blaison-Gohier et Trélazé ont d'importants taux de chômage (égaux ou supérieurs à 10%) même si de nombreux établissements actifs y sont présents.
- la sphère présenteielle est dominante dans toutes les communes du site ouest ou elle est présente en 2015, mais se développe moins vite depuis 1999.
- le secteur « transports, commerces et services divers » représente le secteur principal (voire exclusif pour La Daguenière et La Bohalle) des établissements actifs pour toutes les communes du site ouest où il est présent.
- le secteur « agriculture sylviculture, pêche » ne représente que 7% des établissements actifs sur le site ouest au 31 décembre 2014, contre 14% à la même date sur le site est.

Les communes se situent pour une large part dans la sphère d'attractivité de l'agglomération d'Angers. Les communes de la rive est depuis une période plus ancienne, avec l'existence de la ligne

ferroviaire, celles de la rive ouest (Saint Saturnin) avec l'aménagement récent de la route à 4 voies vers Brissac.

Annexe

Commune		Code				2014		
Code	Libellé	Région	Département	Aire urbaine	Taille de l'aire urbaine (en emploi)	Emploi total	Sphère productive	Sphère présenteielle
CODGEO	LIBGEO	REG	DEP	AU	TAILLE_AU	ELT14	PROD_14	PRES_14
49029	Blaison-Saint-Sulpice	52	49	023	3	150	51	99
49353	Trélazé	52	49	023	3	5 299	1 801	3 498
49318	Saint-Saturnin-sur-Loire	52	49	023	3	174	78	96
49307	Loire-Authion	52	49	023	3	3 196	1 340	1 856
SOMME						8 819	3 270	5 549

Figure 14 : l'emploi selon les sphères économique en 2014 (Site Ouest)

Conclusion sur les dynamiques des paysages en relation avec l'évolution économique.

Synthèse sur les deux secteurs (est et ouest)

III. Les représentations sociales de l'évolution des paysages et des activités économiques chez les acteurs locaux

La catégorie des représentations sociales des paysages s'est imposée dans les sciences sociales dans les années 1980 lors d'un appel d'offres de la Mission de la recherche urbaine engagée par Bernard Lassus, Michel Conan et André Bruston qui proposèrent à la communauté scientifique de se pencher sur ce que représentait le paysage pour les individus et groupes sociaux. Mais il s'agissait surtout d'analyser ces représentations sociales dans l'art des jardins. Quelques équipes de recherche ont alors analysé les représentations sociales des paysages et des jardins dans l'histoire et dans l'actualité du moment. En réalité cette catégorie des représentations sociales avait déjà été proposée bien avant, au 19^{ème} siècle par Karl Marx, qui évoquait les représentations comme une manière de comprendre la pensée de la politique dans les populations européennes et des rapports sociaux de production. Mais cette catégorie a resurgi dans les années 1960 sur le milieu urbain et les manières dont les groupes sociaux se construisent leur pensée de la ville, notamment chez Paul-Henry Chombart de Lauwe dans sa thèse de doctorat de sociologie et dans d'autres publications¹². Mais il

¹² Paul-Henry Chombart de Lauwe, *Des hommes et des villes*, 1965, puis *Les familles ouvrières en milieu urbain*, 1956.

s'agissait de s'interroger sur les représentations sociales de la ville en sociologie dans la diversité des habitants des villes. L'analyse des représentations sociales des paysages s'est développée davantage dans les recherches engagées par les sciences sociales, géographie, sociologie, ethnologie lors d'appels d'offres engagés par le ministère français de la Culture et de l'Environnement¹³.

La catégorie des représentations sociales se distingue de celle des perceptions parce que la première se réfère davantage à un groupe social qu'aux individus et concerne les représentations collectives, plus présentes dans les pays d'Europe du sud et surtout en France, alors que les perceptions se réfèrent bien plus à l'individu et au domaine des perceptions psychiques, plus en cours dans les pays anglo-saxons. Les théories des représentations sociales des paysages ont connu un véritable succès en France avec les travaux des anthropologues, des sociologues ou des géographes tels qu'Yves Luginbühl qui proposa une approche des trois échelles de ces représentations sociales : l'échelle globale qui renvoie à des modèles paysagers comme le pastoral ou le bucolique, le pays de cocagne, le sublime et le pittoresque, ou encore le modèle paysager régional, qui traduisent les rapports sociaux à la nature dans l'histoire, avec l'apparition de nouveaux modèles à la fin du 20^{ème} siècle (modèle pittoresque écologique, modèle pittoresque nostalgique, modèle sublime de confrontation à la grande nature, modèle du paysage quotidien consacré par la Convention Européenne du Paysage) ; l'échelle locale qui renvoie aux manières dont les groupes sociaux traduisent leur pensée du paysage local avec les cultures locales de la nature, les rapports au voisinage, les rapports symboliques et esthétiques ordinaires à la nature et au paysage local) ; enfin l'échelle individuelle qui se réfère aux manières dont l'individu seul se construit une représentation de ses rapports au monde et au paysage de sa vie quotidienne, empreint d'une esthétique qui lui est personnelle et irréductible à lui-même.

Dans le cas présent et le développement de la recherche financée par le FEDER et la Région Centre Val-de-Loire, les représentations sociales ont été recueillies lors des entretiens semi-directifs réalisés sur le terrain et sur les deux secteurs, enregistrés et transcrits pour permettre leur analyse et sélectionner des citations représentatives des manières dont les habitants et acteurs locaux se construisent leur propre pensée du bien-être ou du mal-être procurés par les paysages et le patrimoine. A partir des transcriptions ont été réalisées des cartes permettant de localiser les lieux où les personnes interrogées ressentent bien-être ou mal-être et donnent lieu parfois à des avis contradictoires. Ces cartes permettent de localiser des paysages de bien-être ou à l'inverse des paysages de mal-être : certains lieux montrent une convergence des avis positifs sur le bien-être, d'autres également, mais sur le mal-être et d'autres lieux révèlent des divergences des avis, les uns en faveur du bien-être et les autres en faveur du mal-être. L'objectif de la recherche consiste à identifier les facteurs qui interviennent dans le ressenti du bien-être ou du mal-être par les acteurs du territoire, d'en établir une hiérarchie et de montrer leur incidence sur les pratiques sociales de nature, du paysage ou du patrimoine et d'en tirer des enseignements sur les tendances d'évolution des activités économiques. Mais avant tout, il s'agit d'analyser les raisons pour lesquelles ces acteurs des territoires établissent une relation entre les paysages, le patrimoine et le bien-être ou le mal-être. En effet, en fonction des perceptions du bien-être ou du mal-être, les acteurs des territoires

¹³ Programmes « Paysage » de la Mission du Patrimoine Ethnologique du ministère de la Culture engagé par Isaac Chiva et Claudie Voisenat, puis programmes de recherche lancés par le ministère de l'environnement et présidés d'abord par Georges Bertrand puis Yves Luginbühl : Politiques publiques et paysage (1998 – 2005), Paysage et développement durable (2005 – 2010, phase 1) et Paysage et développement durable (2010 – 2015, phase 2)

agissent à travers leurs pratiques individuelles et collectives sur ces activités économiques qu'ils infléchissent afin d'aboutir à des paysages davantage favorables au bien-être. Lorsqu'il s'agit de « simples » habitants, ils peuvent intervenir par leur vote aux élections municipales pour élire un maire susceptible de prendre des mesures qui les satisferont. Individuellement, ils peuvent aussi agir à leur échelle, dans leur parcelle, sur leur habitation pour aller dans le sens qu'ils souhaitent, c'est-à-dire vers leur bien-être. Le postulat de départ n'est pas uniquement celui qui consiste à envisager le paysage ou le patrimoine comme des produits de l'économie, mais également de considérer que chaque citoyen gouverne son propre paysage par ses actes et sa responsabilité vis-à-vis du territoire qu'il gère, quelque soit son ampleur : il peut s'agir d'une parcelle, d'une haie, d'un chemin, d'une maison ; un individu qui fait construire une maison, taille une haie, abat un arbre, etc., intervient dans le paysage, mais pas seulement son propre paysage, le paysage des voisins également et celui des visiteurs du lieu. C'est pourquoi il possède une responsabilité individuelle et collective.

L'analyse des représentations sociales des paysages se fera séparément pour les deux secteurs puis réalisera une synthèse sur l'ensemble en tentant de montrer les différences et les similitudes entre ces deux secteurs. Cette synthèse présentera les facteurs qui interviennent dans la production du bien-être ou du mal-être. Les entretiens permettent en effet d'identifier, dans les représentations sociales des paysages, les facteurs de bien-être ou de mal-être en fonction des lieux et de la composition des paysages. C'est grâce à ces facteurs que nous parviendrons à la construction d'indicateurs de bien-être ou de mal-être. Mais cette phase de l'étude se limitera à proposer une liste hiérarchisée de critères ou de descripteurs permettant d'aboutir à des indicateurs. Leur élaboration se fera plus tard, dans une future recherche éventuelle en fonction des appels d'offres de la Région Centre Val-de-Loire ou des Universités de la même région.

L'analyse des représentations sociales de l'évolution des paysages se fera d'abord par secteur puis se poursuivra par une synthèse sur les deux secteurs qui permettra de révéler les différences et les similitudes pour en tirer des enseignements généraux.

4) Secteur est (Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire)

32 entretiens semi-directifs ont été réalisés sur le secteur est auprès d'habitants, de membres d'association, d'agents administratifs et d'élus municipaux. Le principe des entretiens repose sur des questions qui permettent de localiser les lieux du secteur qui procurent du bien-être ou du mal-être, d'identifier les critères de bien-être ou mal-être et de discuter les raisons pour lesquelles ces critères sont pertinents. Tous les entretiens transcrits ont fait l'objet d'une analyse qui a permis d'extraire des citations représentatives de la pensée de la personne interrogée.

a) L'importance du paysage et du patrimoine pour les habitants

L'une des premières questions posées aux habitants est en effet relative aux raisons de leur installation dans une commune du secteur. Parmi ces raisons, le paysage ou le patrimoine occupent-ils une place importante ; oui et non. Oui parce qu'il arrive que des habitants venus d'ailleurs aient choisi une région agréable par son paysage et le patrimoine qui en fait partie.

« ...Je suis tombé tout de suite amoureux de la Loire. Je l'étais déjà un petit peu, mais bon, là ... à Sully c'est les premiers méandres, le méandre de Guilly. Un vrai bonheur. (...) Ca a contribué à faciliter un peu la vie de tous les jours. Quelquefois non, quand la Loire

monte, mais quand elle est belle comme ce matin, voilà. Je suis tombé presque amoureux, enfin on en est tombé amoureux puisqu'on aurait dû changer de maison et on ne l'a jamais fait. Bon, bilan : on a une toute petite maison, mais ça nous suffit. (...) Avoir plus beau c'est possible? Mais après c'est peut-être la montagne, la mer, je ne sais pas. Moi je suis pas né dans la région ; j'ai été adopté par la région en gros. Mais j'ai vécu beaucoup en Sologne ; s je ne voulais pas en être trop loin parce que je suis chasseur. Donc quand j'ai pris mon métier, j'ai cherché quelque chose quand même pas loin de la Sologne. Et puis la Loire. Ici on allie les deux, on touche à la Sologne et on touche à la Loire. » Monsieur Chéreau, Sully-sur-Loire.

« On s'installait en Sologne, mais je suis originaire de la Somme; j'avais besoin de plus d'ouverture, de lumière et d'eau qui bouge : les étangs c'est un peu stagnant. C'est pour ça qu'on a cherché aussi sur les bords de Loire. (...) J'avais besoin de cette eau mouvante et puis c'est pas du tout le paysage de la baie de Somme, des grandes étendues d'eau quand même ! (...) On a vraiment fait tous les bords de Loire pour trouver une maison pas seulement ici. Mais quand on a visité (cette maison) c'est vrai que l'environnement, la proximité de la Loire, le verger, ça nous a beaucoup plu. (...) Je ne me serais pas installée au bord d'une route passante; j'avais besoin quand même d'un environnement nature.; On venait d'un lotissement et je voulais pas retrouver quelque chose de trop urbanisé, de trop civilisé on va dire. » Hélène Morel, Gérante de Gite, Germigny des prés.

« Nous on a de la chance, on vit en centre-ville, grand terrain, 1000m² ; Oui c'est calme, c'est agréable; derrière l'église, aucun risque, pas d'autoroutes (...) "même les week-ends; enfin ça dépend, des fois...y'en a qui pensent que plus on fait de bruit mieux c'est ! Mais c'est agréable, regardez, là vous êtes en centre-ville; vous faites 100 m, vous prenez, (...) à droite, et vous êtes en bord de Loire, au bord de l'eau. On peut aller pique-niquer en été, sans trop s'éloigner; on peut aller dans la nature de suite, sans trop s'éloigner. Non, on a de la chance. C'est encore une ville...elle s'étale vers la Sologne, mais elle est en bord de Loire, et tout ça reste correct ! Tout le bord de Loire est agréable, même par rapport à d'autres villes de bords de Loire on a de la chance, on a de grandes berges, de longues promenades. Vous avez des villes, euh, moins accessibles, nous on peut se promener le long de la Loire. » Olivier Morin, Libraire, Sully sur Loire.

« Je suis venu en 1993, (...) ça fait plus de 23 ans. (...), pour raisons professionnelles. Y a des régions de France qui m'attirent plus - je ne suis pas natif d'ici, je suis originaire des Alpes. Je trouve qu'ici, c'est un peu plat; maintenant, faut il faut reconnaître que la Loire, c'est un cadre tout à fait agréable. Si vous me demandez si je vais y finir ma vie, aujourd'hui, je ne sais pas répondre, je n'en suis pas sûr, mais je reconnais que par rapport à la région parisienne - j'ai commencé ma vie à Paris -, c'est clair qu'ici le cadre de vie, ça ne se discute même pas, est vraiment très agréable. Il y a des endroits qui sont superbes; entre ici et d'autres endroits en France, j'ai pas encore fait de choix, mais le cadre de vie ici est certainement très agréable. Moi, j'y suis venu pour des raisons professionnelles.. ma femme s'y plaît, on a eu des enfants ici à Châteauneuf. C'est vrai que c'est une ville qui n'est pas très grande, mais en même temps où on retrouve à peu près tout ce dont on a besoin. Quand on est arrivés dans la région Centre, on a d'abord

habité à St-Jean-de-Braye avant d'avoir l'opportunité d'habiter à Châteauneuf; et on n'a pas hésité, on est venu à Châteauneuf. » Mr Dubois, adjoint au maire, Châteauneuf-sur-Loire.

Cette citation exprime bien les raisons pour lesquelles cette personne s'est installée à Châteauneuf ; d'abord une raison professionnelle, mais le cadre de vie – assimilable au paysage – a compté également.

« Oui. Moi j'aime beaucoup Paris. J'y serais restée s'il n'y avait pas mon mari. Après il a eu des opportunités professionnelles et puis moi j'avais envie de changer. L'âge un peu fatidique des 30 et quelques, j'ai dit moi j'ai envie de changer de vie; je n'ai pas envie de faire le même travail toute ma vie ...et puis je connaissais un peu les chambres d'hôtes parce que j'ai un peu voyagé dans les pays anglo-saxons et le Bed-&-Breakfeast c'est quelque chose qu'en France, en 1998, à part par les agriculteurs, n'était pas développé. Les gens se demandaient ce qu'on faisait dans cette maison. Il y avait des va et viens... Donc oui c'était un choix. » Propriétaire de chambres d'hôte, Germigny.

Dans ce cas également, la raison professionnelle se mêle à l'intérêt pour la région qui offre des possibilités de développement d'une activité comme le tourisme pour lequel le paysage compte fortement.

« Les deux [l'environnement humain et le cadre de vie] sont très importants pour moi. Mais je pense que quand on est heureux de vivre ensemble... la bonté amène la bonté ! Pas dans le sens religieux ! Quand c'est bien, le bien amène le bien. Si vous êtes bien dans votre vie, avec les gens, dans votre village, vous aurez envie de le fleurir, de l'entretenir, de ramasser les papiers de cigarettes qui sont balancés par la fenêtre par des automobilistes. Si vous vivez chez vous tout seul, que vous rentrez chez vous et que vous fermez votre portail et que vous ne mettez plus le nez dehors, qu'est-ce que ça peut bien vous faire qu'il y ait 15 000 poubelles à l'extérieur... ce n'est pas votre problème ! Vous vous en fichez puisque de toute façon vous ne déambulez pas dehors. Je pense que les deux sont indissociables! Les gens vivent bien quand ils sont ensemble et quand ils sont dans un joli environnement. Je pense que les deux sont importants. » Propriétaire de chambres d'hôte, Germigny.

Ici, il apparaît une autre notion qui contribue au bien-être et au choix d'une région pour s'installer : la sociabilité, le vivre ensemble. Cette personne regrette par exemple que la messe ne soit plus fréquentée comme avant, *« Beaucoup allaient à la messe en ne croyant pas du tout au Bon Dieu mais c'était l'occasion de rencontrer les voisins et puis d'échanger etc... »*. Le vivre ensemble est donc l'un des facteurs qui contribue au bien-être.

« Je ne suis pas natif d'ici. Pour faire court sur l'histoire de la création de notre activité : au départ, on est deux, , Bruno Gabris, pêcheur professionnel, et moi-même. On s'est rencontrés à l'école, dans la formation à la gestion forestière. A la base on est plutôt des forestiers; on vient de la forêt d'Orléans à 30, 35 km au nord. On a fait ensuite des formations dans la protection de l'environnement, ce qui nous a amenés à la Loire, puisqu'on n'en était pas très loin. Mais ce qui nous a surtout amenés à la Loire, c'est la

pêche à la ligne et le canoë ; et puis on a vu des associations construire des bateaux et s'amuser avec, et comme on était plutôt bricoleurs et qu'on avait la fibre bois, on s'est dit, tiens, on va couper des arbres, on va faire notre premier bateau. C'est ce qu'on a fait en 2002 et puis à force d'amener la famille, les copains, en balade, on a décidé d'en faire un métier et on a commencé en 2006. Le bateau, c'est sympa à construire mais c'est un support pour faire découvrir la nature, pour créer un métier, pour faire un petit peu ce qu'on aime, c'est-à-dire faire voir le paysage, faire découvrir la nature aux gens. »
Pêcheur professionnel sur la Loire et constructeur et pilote de bateaux sur le fleuve, installé à Sigloy.

Dans ce cas également, c'est l'activité professionnelle qui a guidé le choix de l'installation de ce constructeur de bateaux et pêcheur professionnel : mais ce qui est intéressant, c'est son argument sur l'intérêt des promenades en bateau pour faire découvrir le paysage et la nature aux visiteurs. D'ailleurs, c'est grâce à cette personne que le parcours réalisé avec les habitants a pu emprunter un trajet sur la Loire, de manière à débattre du paysage depuis le fleuve, ce qui a été très efficace, car depuis la Loire, les vues sur le paysage permettent d'observer les constructions visibles ou cachées par la végétation, d'examiner la croissance des arbres riverains, de commenter les changements de paysage ou de flore, de faune. Il existe donc de multiples raisons pour lesquelles les habitants ou les touristes fréquentent le secteur. En réalité, il est difficile de dire que le paysage constitue l'unique raison du choix d'une commune pour s'installer : en fait, de nombreux facteurs interviennent comme on le verra dans les développements qui suivent.

b) Les lieux de bien-être

Dans le secteur est, il est clair que le premier lieu qui offre un paysage de bien-être est la Loire. Que ce soit le port de St-Benoît-sur-Loire ou les rives auxquelles on peut accéder depuis la levée, les habitants estiment que ce sont les paysages les plus agréables et où ils vont le plus souvent pour se délasser en famille, contempler les îles ou les bancs de sable et même se baigner alors qu'ils savent très bien que la baignade est interdite et dangereuse.

Les personnes interrogées montrent ces lieux sur la carte :

« C'est pas compliqué, quand il y a des amis qui viennent, c'est tout ce bord-là (carte). Pour nous, c'est une promenade...comment on peut délimiter, parce que notre ferme elle est là, pile à la Huardière, c'est cette zone, là, le chemin, tout ça en fait. C'est un peu tout ça notre secteur de vie, qu'on aime bien faire visiter, parce que en plus il n'y a pas d'accès direct, donc les gens connaissent pas forcément et faire découvrir, c'est quand même sympa. L'été dernier, quand la Loire était très, très basse, on a réussi à aller sur des îles, que je ne connaissais pas ; mon mari m'a emmenée sur une île, alors là vous arrivez en plein milieu de l'île, on a l'impression d'être en vacances, quoi, un paysage vraiment au milieu de l'eau, c'est vraiment sympa. » Agricultrice, Sully-sur-Loire

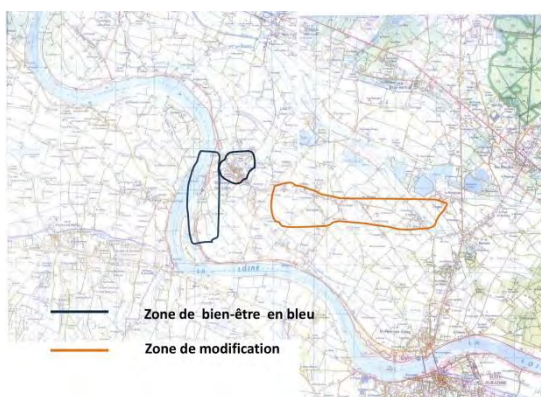
« Déjà l'eau qui coule c'est reposant ... et mon petit plaisir, c'est y aller, m'allonger, faire une petite sieste, même si en fait je ne dors pas vraiment, mais vous avez une légère brise qui glisse sur votre visage et ça s'est que du bonheur. on entend les oiseaux. De temps en temps on voit passer les bateaux des passeurs de Loire - c'est super à faire ! . J'adore les balades sur la Loire, c'est merveilleux. Parce que la Loire est merveilleuse

honnêtement ! Voilà donc ici j'aime beaucoup (carte). » Madame Marie Kopp, propriétaire de chambres d'hôtes à Germigny

« ...mais comme à Châteauneuf, mais ça reste quand même une jolie petite ville, Sully avec le château, le parc du château, c'est agréable ; quand on revient par la route le long de la Loire, on voit le château en arrivant ; tout le monde n'a pas une vue comme ça, quand même. En plus il est très beau le château de Sully. C'est une région que j'aime beaucoup et puis la Loire, c'est beau les bords de Loire, c'est un fleuve encore très sauvage. » Madame Nathalie Thibault, adjointe à la mairie de St-Père-sur-Loire.

« Saint-Benoît, c'est joli, agréable, c'est propre. Quand on va vers le petit port de St Benoît, c'est joli comme tout. A Combleux aussi, enfin, sur le bord du canal. Alors est ce que c'est lié à la Loire, au bord d'une rivière ? Est-ce que c'est lié Je ne sais pas trop le dire. Est-ce que quand on y habite on prend plus soin (des lieux), ou parce qu'il y a du passage ? A Germigny, les gens ne passent qu'en voiture, il n'y a pas de randonneur, pas de touristes vraiment qui viennent ici. On peut visiter l'oratoire, mais il n'y a pas de circuit de visite du village. (...). A Saint-Benoît, l'office du tourisme organise des visites du village, Il y a aussi un espace naturel, Les Mahis.. C'est un espace protégé ; on y va souvent pour pique-niquer, se ressourcer un peu. Il y a un bras de Loire qu'on peut traverser l'été qui... C'est vraiment un site sauvage assez surprenant dans le Loiret. Il y a vraiment du courant et il y a une grande forêt alluviale, c'est magnifique. » Hélène Morel, Gérante du Gite, Germigny des prés.

« Alors...un paysage beau, oui c'est du bien-être c'est sûr ; un paysage laid...qu'on soit clair, c'est le paysage ? Vous pouvez avoir un beau paysage, mais s'il y a des gens qui entretiennent mal, c'est un problème. Moi ça serait ça plutôt mon souci. Si tout le monde entretenait correctement le paysage serait nettement moins moche. C'est ça le souci. » Madame Stéphanie Hall, St-Benoît.



Carte des lieux de bien-être et zone de paysage transformé par Madame Stéphanie Hall, gérante de l'entreprise BABY à St-Benoît-sur-Loire

« Si je me cantonne à Saint-Benoît, les lieux où les gens se sentent bien, c'est les bords de Loire - là où vous êtes allés en arrivant, le port, l'île où l'on ne peut pas aller parce qu'elle est protégée(elle appartient à un particulier mais c'est le Conservatoire des espaces naturels qui en a la gestion, mais les gens aiment bien y aller ; cet endroit-là avec ce que

l'on appelle la vallée des sables, en bout de port : il y a un terrain de camping, et après, le bois, la forêt, ça s'appelle la vallée des sable., Les gens aiment bien ces endroits-là qui sont calmes, sont protégés (...) les touristes aussi oui, mais les habitants de la commune aiment bien aller là-bas ; ça fait un but de promenade. C'est sur l'itinéraire de la Loire à vélo, les gens y vont en vélo... oui, on a une boucle qui vient jusqu'à la basilique. En fait, les gens aiment bien se promener sur toute la vallée de la Loire ; entre la vallée et le bourg, il y a des chemins, il y a un que la commune vient de rouvrir, on l'appelle le chemin oublié parce qu'il avait disparu ; il passe dans la vallée des sables, il longe le bras de Loire que l'on appelle le « Riault ».Les gens sont très satisfaits de cette réouverture du chemin. » Maire de St-Benoît-sur-Loire.

« (Les lieux de bien-être) je pense que ce sont les bords de Loire, autour du château, et aussi les étangs où ils peuvent se poser. Mais la vie se fait surtout autour du château ;, on a relancé les activités sur la plage, « Sully Plage », (...) C'est surtout pour ceux qui ne partent pas en vacances en été ; il y a des activités pour les enfants, des structures gonflables, et puis on organise des soirées soirées à thème, karaoké ; le samedi soir, un orchestre vient jouer. a se passe au pied du château, sur l'esplanade entre la plage et le mur du château. Sur la plage on installe des cabines, comme on voyait dans le temps, et puis des chaises longues, des parasols ; c'est une activité de vacances. Oui, beaucoup de jeunes qui ne partent pas en vacances, de toutes origines, qui viennent s'amuser ; les parents les amènent là, En plus ça a l'avantage d'être gratuit. La baignade ? elle est interdite ; enfin il y a des gens qui le font quand même ; mais il y a une structure gonflable pour les enfants avec de l'eau au fond ; ils s'amuse à glisser dans tous les sens » Adjoints au maire de Sully-sur-Loire.

Ces dernières citations mettent l'accent sur deux éléments du bien-être ressenti par les habitants : les bords de Loire et le patrimoine des châteaux, le château de Sully-sur-Loire et celui de Châteauneuf-sur-Loire surtout attrayant pour son parc. D'autres témoignages vont dans le même sens, et ajoutent aussi d'autres lieux : la forêt, la campagne environnante qui ne recueille cependant pas tous les suffrages, comme on le verra plus loin. Un moine (52 ans) de l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire évoque en effet la Loire, mais également ces lieux où il aime se promener. Il indique le méandre de la Loire pour se balader de Sully à Saint-Benoît. Il aime le cadre du village, plus particulièrement la Loire qui change (niveau, temps ...), le hameau du port avec ses belles maisons et la forêt. Il profite de ses « pauses » le samedi après-midi pour se promener en bord de Loire. La Loire est belle : il parle des oiseaux (cygnes...) et de la campagne entre Saint-Benoît et la Loire qu'il trouve belle.



Carte de localisation des lieux de bien-être par le Frère Joseph de l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire : il s'agit du port et des rives de la Loire.

« Oui, c'est un lieu de visite, [le parc de Châteauneuf] le fait qu'il y ait des rhododendrons, ça encourage les visites ; les aménagements qui ont été faits par le département ont développé la curiosité des touristes, » Mme Thévard, (présidente de l'association Châteauneuf-sur-Loire en Transition).

(Les lieux de bien-être), je pense que c'est un ensemble ; malgré tout, je pense que c'est d'abord l'environnement naturel, un environnement coloré, avec au moins des fleurs ou des plantes que vous allez découvrir, une nature luxuriante. D'On découvrir le patrimoine après, mais ce n'est pas au départ le patrimoine seul qui va vous apporter (le bien-être), c'est quand même la nature qui va aider.» Morin Olivier, Libraire, Sully sur Loire.

« Alors il y a un lieu. Je vais toujours en amont de la Loire, je vais souvent en amont de la Loire vers Saint-Aignan-le-Jaillard par les bords de Loire. Les digues ont été nettoyées, déboisées, et là on a une vraie belle Loire. On a la Loire comme on l'a connue il y a quelques années (...) Et puis les douves du château, c'est quand même joli aussi. Après quand on veut faire une vraie promenade sauvage, on part vers l'aval et on va à près de 5km sur les bords de Loire. Mais ensuite il faut faire demi-tour, car on en peut pas revenir, mais bon, on a la Loire d'une autre façon. Mais (carte) c'est complètement sauvage. Tout dépend de l'époque aussi. Au mois de mai on va plutôt en Sologne voir les mimosas. Les genets, moi j'appelle ça les mimosas de Sologne..» Jacques Cherreau. Sully sur Loire.

Sur la carte : « C'est tout le bord de Loire... avec Bouteille ici. C'est le point de départ, vous êtes arrivés par-là, jusqu'au grand hôtel à Pont-Tiby. Et après ce sont les promenades qui sont organisées dans le site. Cette partie-là, parce qu'on a la vue sur Saint-Benoit. Après c'est le site classé... Quand ils font leur sortie patrimoine pour aller voir les castors tout ça, c'est par là... » ; Retraité du machinisme agricole 72 ans.

« Les activités économiques, ça m'est un petit peu compliqué, mais on va y réfléchir, les paysages, je pense que ce sont les perspectives que l'on peut avoir sur la Loire à partir de la levée, c'est quelque chose de magnifique, depuis que la Loire est endiguée, toutes les levées qui ont été faites au niveau de Germigny, St-Benoît, après, quand on continue,

Guilly, toutes ces boucles de la Loire, c'est quelque chose de magnifique. Il serait dommage de modifier, même s'il y a beaucoup d'arbres qui ont poussé ; c'est une végétation plus rase, surtout lorsqu'il y a du sable en ce moment, que sur Orléans, où c'est une forêt, au niveau de la Loire. Moi, je pense que les boucles de la Loire, c'est un paysage, les perspectives que l'on peut avoir sur la Loire, c'est magnifique ; ça ce serait à préserver ; je pense que les gens qui font la Loire à vélo, c'est ça qu'ils apprécient, la Loire bien dégagée, le paysage bien dégagé. » Madame Terrier, vice-présidente de l'Office de tourisme de Châteauneuf-sur-Loire.

Les bords de la Loire sont autant ceux de la rive gauche que de la rive droite. En particulier dans le méandre en face de St-Benoît-sur-Loire et un peu en aval près de l'ancienne briqueterie et d'un ancien moulin à vent, d'où l'on peut voir la silhouette de l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire. C'est d'ailleurs à partir de ce méandre que commence une zone de forêt autrefois couverte de pâturages ; on y reviendra. Parmi les autres lieux de bien-être, il faut également mentionner les étangs de la plaine de St-Benoît, au nord du village : il s'agit d'anciennes sablières transformées en étangs de pêche et espace de loisir où les habitants des communes environnantes viennent en famille pour des pique-niques et la pêche ; en venant observer les lieux, nous avons eu l'occasion d'interroger quelques pêcheurs qui, sans véritable entretien, affirmèrent que ces étangs étaient bien un lieu de bien-être pour eux.

c) Les lieux de mal-être

A l'inverse, les mêmes habitants ont été interrogés sur les lieux où ils ressentent des sensations désagréables. Il faut reconnaître d'emblée que les réponses sont davantage difficiles que pour le bien-être. Sans doute est-ce une manière de ne pas souhaiter dévaloriser leur commune ou leur paysage quotidien ; cependant, ils parviennent à localiser des lieux où leur vie n'est pas satisfaisante. Il s'agit surtout des routes à forte circulation- camions ou voitures, les carrières, les bâtiments industriels, bien qu'ils reconnaissent que ceux-ci fournissent de l'emploi – argument fréquent chez les élus. Les facteurs qui interviennent souvent dans le mal-être relèvent de nombreux domaines : circulation, santé, éducation, urbanisme, et bien évidemment la vue, qui est parfois obturée par un obstacle, comme par exemple une rangée de peupliers située derrière l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire et qui gêne depuis l'autre rive de la Loire la vue sur le monument, ou un boisement de peupliers qui obstrue la vue sur la Loire :

« Honnêtement, je n'ai pas constaté de modifications très importantes. La plus marquante, je pense, c'est sur les bords de Loire, en bas des quais, en aval du pont, du côté de Châteauneuf : il y a une zone où, quand on est arrivé, il y avait des îles, et à l'étiage, on pouvait aller dessus. Cela a été envahi par des peupliers, des peupliers noirs. Aujourd'hui c'est une forêt, et ça gâche le paysage parce que on n'a plus de visibilité sur la Loire alors qu'avant le paysage était ouvert... C'est lié à un défaut d'entretien de la part de l'Etat, puisque les rives de la Loire, du fleuve, c'est du domaine de l'Etat. Alors il faut savoir, puisque vous parlez avec un élu de Châteauneuf, qu'on vient de passer une convention avec l'Etat qui nous autorise à déboiser ces zones. Mais c'est nous qui devons le faire ; l'Etat qui ne peut pas faire face à ses obligations, nous donne le droit de faire le travail à sa place. Evidemment, on va le faire, parce que vraiment, ça, c'est, chez les Castelneuviens et chez moi aussi, je suis d'accord avec eux, c'est une frustration de plus

avoir la vue sur la Loire sur toute la longueur. Si vous allez vous promener le long de la Loire, vous verrez y a un terrain de boules d'où on voyait la Loire avant. On la voyait tellement bien d'ailleurs, que les feux d'artifice du 14 juillet étaient en général tirés de là. Les artificiers s'installaient sur l'île et les gens sur le terrain de boules, pour voir le feu d'artifice. Aujourd'hui, ce n'est plus possible ; les artificiers n'ont plus accès à l'île. La végétation est montée petit à petit, au début on fait pas attention, on va se balader au milieu des peupliers qui font 50 cm, 80 cm et puis un beau jour, on se retourne, on voit que ça fait 1,50m ; et maintenant, ça doit bien faire 6, 7ms de haut ; ça masque complètement et continu sur environ 200 m.» Monsieur Dubois, élu de Châteauneuf-sur-Loire.

« Je pense que ce serait bien de trouver une solution, parce qu'il y a vraiment beaucoup trop de camions qui passent, on se croirait sur une nationale, les gens l'appellent la nationale, ça ne m'étonne pas. On a de la chance, on n'a jamais eu d'accident. Je trouve que c'est vraiment dommage pour Sully d'être traversé par tous ces camions, c'est dommage pour Sully et le château. Il y a un café juste en face du château- le café des arts ; les gens sont attablés juste en face du château et d'un seul coup, il y a des gros camions qui passent, un petit coup de gasoil ; et c'est vrai que c'est un problème :ici, c'est un endroit très touristique ; la Loire à vélo attire beaucoup de gens, d'étrangers ; et en plus les étrangers qui font du vélo, ce sont des gens très écolos en général ; donc, ils font attention à tout ça. Et nous, on le subit et on trouve que c'est dommage, parce que ça détruit un peu le paysage ; c'est une pollution sonore, visuelle ; là, vous pouvez le constater par vous-mêmes, et quand ils passent un peu vite et qu'ils passent avec des bennes vides, sur les bouches d'égout, c'est agréable ! » Madame Nathalie Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire

« (un lieu de mal-être) oui, j'aurais tendance à dire le centre-ville dans le sens où, entre ceux qui roulent trop vite, ceux qui se garent n'importe où, les incivilités et tout ça, les gens ne viennent plus que si c'est nécessaire ou s'il y a une animation » Adjoint au maire de Sully-sur-Loire.

« Quand on va au-delà de Jargeau vers Orléans, c'est sûr que de voir des arbres en plein milieu de la Loire, c'est surprenant, ça s'explique, ça, c'est dommageable ; et à mon avis, la Loire en souffre... mais par contre, quand on vient par ici, c'est un petit peu différent ; et quand vous remontez sur St-Benoît et Sully, c'est des plages, des plages avec de l'herbe ; il n'y a pas d'arbres en plein milieu de la Loire ; par contre la végétation a poussé sur les rives, il y a des chemins de randonnée qui ont été supprimés parce qu'il n'y a pas d'entretien sur ce côté-là. (...) Oui, tous ces coins-là, ça devient de plus en plus compliqué pour y accéder.... la végétation, elle pousse, c'est sûr, alors ça ne nuit pas forcément au paysage, mais ça nuit à la balade. » Madame Terrier, Vice-Présidente de l'Office de tourisme, Châteauneuf-sur-Loire.

« Quelque part où, c'est que des ornières, de la friche ; il faut faire attention où on met les pieds, pour ne pas se casser la figure ; si l'environnement autour n'est pas avenant, ça va être forcément négatif. Vous allez râler ! Ca va amener un sentiment de

mécontentement, et vous n'allez pas pouvoir réagir positivement après. » Morin Olivier, Libraire, Sully sur Loire.

« [parlant des serres] *Au niveau paysager je trouve que c'est des points noirs quoi (...)* [agriculteurs qui utilisent des pesticides] *Bon, après, je n'ai pas un sentiment de mal-être, je ne fais que traverser. Mais c'est vrai que si l'était beaucoup plus proche, je pense qu'on n'aurait pas acheté (la maison).* » Hélène Morel, Gérante du Gite, Germigny des prés.

Les facteurs qui interviennent dans le mal-être sont donc tout aussi divers que ceux du bien-être. Ils peuvent être simplement de l'ordre de la vue comme les peupliers qui empêchent de voir la Loire et le feu d'artifice du 14 juillet à Châteauneuf-sur-Loire, ils peuvent aussi être dus au bruit qu'occasionnent les camions qui en outre sont dangereux pour les piétons.

« Ça va être enregistré mais c'est pas grave. Alors, on parlait tout à l'heure des betteraves ; la culture de la betterave ne me gêne pas du tout ; ce qui nous gêne un peu, ce qui nous impacte de temps en temps - ça dépend du sens du vent, c'est la transformation dans les usines : ça rejette du jus de betterave, des boues, qui sont étendues en bord de Loire. Enfin pas partout, il y a juste quelques zones ; mais nous on est dans une zone d'épandage, (...) ce qui fait que là, ça devient vraiment une nuisance olfactive et visuelle, franchement.. » Madame Lefaucheux, épouse d'exploitant agricole, Sully-sur-Loire.

« Ah, je peux vous dire que les citoyens, s'ils vont se promener sur le chemin des comtesses, ils ne vont pas aimer : les points d'eau pleins d'huile, les carcasses de voiture à l'abandon, les pneus qui brûlent, etc., je pense que là ça ne discute même pas quoi : il y a une atteinte à l'environnement insupportable. » Monsieur Dubois, mairie de Châteauneuf-sur-Loire.

« Plusieurs fois quand j'ai tapé du pied, on m'a dit qu'ici les industries agroalimentaires étaient à 90% locales, à Saint-Benoît, et que malheureusement on devait subir tous ces rejets. 70% de la production française de betterave rouge est conditionnée à St Benoît qui est quand même un tout petit pays. Ce qui implique énormément de rejets. Et si vous vous promenez au bord des routes vous allez voir plein de traces rouges, et je vous assure que c'est infect ! » Madame X, historienne à St-Benoît.

Les critères du mal-être relèvent donc aussi de plusieurs domaines, comme ce dernier qui fait référence à une nuisance olfactive. En fait, dans les représentations sociales des paysages, les sens humains sont convoqués souvent par les habitants qui évoquent les odeurs, la vue, les sons, le toucher ou même les saveurs qui peuvent avoir un effet positif ou négatif. Le nombre de citations qu'il serait possible d'insérer est beaucoup trop élevé pour un rapport de cette nature.

d) Les représentations sociales de l'évolution du paysage et du patrimoine

Pour compléter ce tableau des lieux de bien-être ou de mal-être, la meilleure solution est d'analyser les représentations sociales de l'évolution du paysage et du patrimoine. Il s'agit sans doute de la question qui mobilise le plus les personnes interrogées avec des avis convergents, divergents, positifs ou négatifs. Tous les domaines qui concernent cette question sont abordés, que ce soit

l'urbanisation, la biodiversité, les infrastructures et la circulation, les bâtiments industriels, le patrimoine historique et le petit patrimoine, les carrières et les sablières, etc. Tous ces domaines recueillent des avis très divers des habitants, des élus ou des agents des administrations et des associations. Celui qui est sans doute le plus discuté est l'urbanisation.

➤ **L'urbanisation :**

Elle apparaît comme le principal facteur de transformation des paysages et du patrimoine. Mais les avis sont relativement divergents selon les interlocuteurs interrogés.

« Châteauneuf : Il y a deux ZAC, deux zones d'aménagement concerté, une à l'ouest de Châteauneuf et une à l'est. Celle qui est à l'ouest est en cours de réalisation, un certain nombre de bâtiments sont construits, habités, et ça va se prolonger dans les années qui viennent. Celle qui est à l'est, pour le moment, est en standby parce que notre municipalité n'est pas d'accord avec le projet tel qu'il était prévu et qu'en plus il y a un certain nombre de vices de procédure(...) qui rendent la déclaration d'utilité publique impossible à prendre par le Préfet. Sur ces deux projets, il y avait une densification qui ne nous paraissait pas souhaitable, avec des terrains trop petits. Sur la ZAC du Clos Renard, on a négocié avec l'aménageur pour réduire d'une trentaine de logements, pour éclaircir un peu, donner un peu plus d'espace.. Donc, je pense que la ZAC du Clos Renard, elle sera terminée avant la fin du mandat, d'ici 2020., alors là, ça change, même si c'est pas une zone très visible des grands axes de Châteauneuf, mais c'était une zone, enfin, c'était des terrains en friche, des terrains délaissés, et il va y avoir de l'urbanisation, en plus on va y construire, il y aura un courts de tennis couvert, donc il y aura en plus un équipement sportif, là, ça peut créer alors d'une part une zone d'habitation, et puis des changements dans les habitudes de certains Castelneuviens, avec peut-être une utilisation de ces voiries de manière un peu plus fréquente qu'elles ne le sont aujourd'hui. Et ça, c'est juste derrière la zone St-Barthélemy. » Monsieur Dubois, élu de Châteauneuf-sur-Loire.

(A l'approche de Sully) : *« Quand on arrive par la route d'Isdes, c'est horrible. Il y a un lotissement en rentrant dans la ville : on a l'impression d'arriver aux Ulis. Alors que c'est un des points culminants ; on a même un chemin de randonnée qui s'appelle le chemin du panorama et c'est panorama c'est devenu... Pas facile non plus d'industrialiser, de trouver de l'emploi et de faire les deux, enfin à la fois. Mais je crois qu'on peut aussi limiter les hauteurs. Je pense qu'on peut maîtriser les choses hein, on peut maîtriser l'endroit où on peut travailler, les constructions, on peut les rendre un peu plus agréables. Parce que le noir et blanc c'est bien, mais carré comme ça Et puis après un lotissement qui n'a pas d'allure, tout de suite à gauche en rentrant. Surtout qu'ils vous font ralentir, ils vous mettent un radar pédagogique, pour que vous le voyiez encore mieux. Ben, quand il y a des immeubles comme ça à l'entrée de la ville où vous habitez, où vous payez un impôt, c'est, excusez-moi, dégueulasse, on n'a pas envie d'entrer dans la ville. Moi, j'y tiens à cette route d'Isdes ; de là, on domine tout le val de Loire, c'est magnifique.... C'est mon cœur qui parle plus qu'autre chose » Jacques Cherreau. Sully sur Loire*

Les gens qui arrivent de la Sologne vers Sully, ils doivent se dire : c'est ça les portes du Val de Loire inscrit par l'Unesco ? Je crois que ça pourrait être maîtrisé. Il y a bien sûr les

pressions des industriels, que je connais, mais... là, on est proche du centre-ville quand même. On aurait pu rester dans de petits bâtiments de 5-6m ou 7m de hauteur maxi, ils seraient noyés dans un rideau d'arbres éventuellement. Là il n'y a rien, rien de planté en amont, rien de planté avant, c'est horrible voilà. Je suis fâché, je suis fâché c'est tout. » Jacques Cherreau. Sully sur Loire.

« (La ville) continue quand même de s'urbaniser ; la particularité de Châteauneuf, c'est que les parcelles sont très profondes, et il y a énormément de gens qui vendent le fond de leur parcelle... (...) Là il y a deux lotissements qui sont en train de se construire et ça pose après des problèmes de circulation parce que c'est au cœur, à la Croix des plantes, y a un lotissement qui s'appelle la Croix des Plantes, et il y en a un autre qui est en train de se construire. » Monsieur Didier Chausard, ambassadeur du CAUE, Châteauneuf-sur-Loire.

« Au dernier PLU, l'idée c'était de reconcentrer, de garder des espaces de verdure, dans le centre-ville, c'est-à-dire par les venelles et autres espaces, de garder ce qui restait propriété de la commune. Le problème, c'est que les gens, pour les empêcher de vendre leur bout de terrain, et définir les zones inconstructibles, c'est quand même compliqué. » Madame Thévard, présidente de l'association Châteauneuf-sur-Loire en Transition.

« Et on ne sait pas où ça en est, je l'ai vu dans la préparation du PLU, et je ne sais pas ce qu'il en est, quelles sont les zones, euh, si ce sont des zones de culture, je ne sais pas. (...) Normalement, elles ont été validées comme non constructibles. Donc il y a eu un effort de la précédente municipalité pour préserver les espaces verts. » Mr. Didier Chausard.

On voit donc que l'urbanisation à Châteauneuf-sur-Loire pose des problèmes, l'élu défend son point de vue et les extensions de logements, alors que les autres, impliqués plus ou moins dans l'action politique de la ville ont un avis contraire. Les arguments des uns et des autres invoquent la question de la densité de construction et la dimension des parcelles : densifier, c'est pour les uns éviter d'empiéter sur les terres agricoles environnantes alors que pour les autres, la densification se fait aux dépens de la verdure et des espaces verts. L'une des personnes interrogées évoque la question des trames vertes et bleues :

(à propos d'une zone commerciale en-dehors d'un bourg) : « Ah, oui, de toutes façons il faut bien que les gens se nourrissent, s'habillent, c'est pour ça qu'il y a un magasin de vêtements maintenant. Et puis c'est important, ça génère du travail aussi, pour les gens localement. Donc moi, je n'ai rien contre, à partir du moment on se limite à Super U ; il s'est agrandi au maximum... on ne peut pas refuser une certaine urbanisation, mais je pense qu'il faut garder le contrôle dessus, pour pas que ça devienne que du béton. (...) Parce qu'aussi, ça modifie le terrain, pour les inondations, l'eau n'est plus drainée de la même façon quand une zone est urbanisée. » Madame Nathalie Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire

« Ça a beaucoup changé ça... Je trouve que notre commune malheureusement est en train de perdre son caractère, et je ne suis pas la seule. Ça devient un village dortoir. On

n'a plus du tout de commerces. Il n'y en avait déjà pas quand je suis arrivé mais il y avait le restaurant qui animait le cœur de village ; il a fermé. Très honnêtement je ne veux pas avoir l'air critique, mais je regrette le manque d'implication de nos élus, pas seulement de notre maire, mais également de la comcom ; et pour la comcom, ce n'est pas un problème financier.» Madame Marie Koepp, propriétaire de chambres d'hôtes à Germigny.

Dans ces citations, apparaissent en effet divers critères de bien-être : préserver la végétation, la sociabilité, les commerces de proximité, l'animation du village, éviter les problèmes de circulation, la fermeture des commerces remplacés par les supermarchés, la construction en zone inondable, etc. Mais en même temps, certains habitants ou élus reconnaissent qu'il faut construire pour accueillir de nouveaux habitants : c'est aussi un enjeu pour le maintien des écoles, pour l'emploi, la vie des habitants et le renouvellement de la population.

➤ **Les infrastructures et la circulation**

Enjeu du développement local, les infrastructures sont essentielles pour les déplacements dans le secteur est : elles permettent aux habitants d'aller travailler principalement à Châteauneuf-sur-Loire, mais aussi à Sully-sur-Loire et même à Orléans qui se trouve à une trentaine de kilomètres de Châteauneuf. Plusieurs routes sillonnent le territoire et principalement celle de la levée rive droite qui relie Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire et passe par plusieurs communes. Au nord du secteur, une départementale de grande circulation, la D 952, permet également de se déplacer plus vite pour les communes de la rive droite et se prolonge vers Orléans, alors que la route de la levée est plus sinueuse, mais permet à la population, comme on a pu le voir précédemment de contempler les paysages du bord de Loire. Sur la rive gauche, une route départementale, la D 951 dessert les communes de Guilly, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs en reliant Sully à Châteauneuf. En outre, il existe un réseau de routes communales qui irriguent l'ensemble du territoire, autant dans les communes de la rive droite que dans celles de la rive gauche. Il s'agit souvent de petites routes qui permettent de relier les hameaux et les exploitations agricoles et de découvrir les paysages et le patrimoine de la région. Par ailleurs, il existe également des chemins qui sont le plus souvent utilisés par les agriculteurs mais qui peuvent aussi être empruntés par les cyclistes de la Loire à vélo.

Les habitants ont donc des avis contrastés : en effet, les routes, ponts et chemins leur permettent de se rendre à leur lieu de travail ou de se promener, découvrir les paysages et le patrimoine mais en même temps, la circulation peut occasionner des nuisances de bruit ou de pollution.

« St-Benoît, c'est sympa, tout ce bord-là avec l'abbaye, ça fait une superbe vue. Après, Châteauneuf, la grande route avec le pont, il y a toute cette zone-là, il y a une promenade sympa, c'est joli aussi par là. Tout ce qui est levée (entre les deux communes), moi, j'aime bien. Parfois quand je reviens de réunion sur Châteauneuf, j'aime bien reprendre de l'autre côté. Ça change, on n'a pas la même vision de la Loire dans l'autre sens et ça donne une autre façon de voir son paysage, quand on est de l'autre côté. » Madame Lefaucheux, agricultrice à Sully-sur-Loire

« Moi, j'ai un avis puisque je pense qu'on est dans la transition ; je pense qu'un jour on sera obligé de limiter nos déplacements et que les gens seront bien contents de trouver sur place un environnement paysager agréable, pas du minéral partout, pas des lignes

droites partout, etc., avec une possibilité de se déplacer avec le moins de voiture possible. Je pense qu'on aura intérêt à privilégier ça plutôt qu'une urbanisation à outrance, non maîtrisée, justifiée par des intérêts financiers. C'est ça qu'il faut faire dès maintenant, mais c'est compliqué... » Monsieur Chausard, Ambassadeur du CAUE, Châteauneuf-sur-Loire.

« Faire que ceux qui viennent visiter la Loire à vélo, rentre un petit peu plus dans la région, qu'ils restent 3 jours ici, qu'ils aillent voir le canal, qu'ils aillent voir la forêt. Mais il faut faire des circuits de circulation douce parce qu'ici, les routes, ça fait peur ; et pourtant, nous on est habitués à la circulation. Ici, ça bille, sur les petites routes, les gens roulent comme sur une autoroute ; alors quelqu'un qui vient en vélo..... » Madame Terrier, vice-présidente de l'Office de tourisme de Châteauneuf-sur-Loire.

« Oui, (avec la circulation automobile), les maisons s'abiment, elles deviennent toute noires, et puis, on ne peut pas circuler à vélo, ni à pied. C'est bruyant et dangereux aussi, parce que la route est étroite... » Mme Thévard.

« Le nombre de camions qui défilent dans St-Martin, avec un trottoir étroit comme ça, il faut serrer les fesses quand on va chercher son pain, hein. » Mr. Thévard.

*« Je n'ai pas pensé à le dire tout à l'heure. Mes enfants allant à l'école ici par exemple ils n'ont pas d'activité sportive, parce que le gymnase est de l'autre côté de la route. **la route**]. A part longer la route - 20 min à pied sur un trottoir qui est parfois très étroit. » Hélène Morel, Gérante du Gite, Germigny des prés.*

« Je pense que ce serait bien de trouver une solution, parce qu'il y a vraiment beaucoup trop de camions qui passent sur cette route, on se croirait sur une nationale ; les gens d'ailleurs l'appellent la nationale. On a de la chance, il n'y a jamais eu d'accident ». Madame Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire.

« moi, je trouve que c'est vraiment dommage pour Sully d'être traversé par tous ces camions, c'est dommage pour Sully et le château, et aussi pour le café juste en face du château : les gens sont attablés avec vue sur le château, et d'un seul coup ils prennent un coup de gasoil avec des gros camions qui passent. » Madame Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire.

«°Nous, ce qu'on voudrait, c'est que l'itinéraire à vélo par l'intérieur de St-Père et qu'il prenne le pont SNCF. Comme ça, ils arriveraient sur les bords de Loire à Sully et pareil, il éviterait la circulation du pont routier; et de ce côté-là, à Sully, c'est plein de petites rues, c'est agréable, c'est très joli. » Madame Thibault, idem.

*« (dans le cadre de la municipalité)...on essaie de rénover des anciens chemins pour que les gens puissent se promener et qu'ils voient la Loire d'un autre endroit. Ce qui est beau aussi, c'est la basilique magnifique. (Le chemin) passe par la Loire, après on passe par les derrières et on arrive à la Basilique, voilà. On essaye de développer le tourisme, depuis la Loire à vélo (avant on n'y faisait pas forcément attention). » **Madame Hall, St-Benoît-sur-Loire***

« Entendre la route le moins possible faisait partie des critères (pour notre installation). Je voulais le moins possible entendre la circulation sur les routes. Mais j'ai été surprise, parce qu'on avait on a trouvé l'endroit très calme, très tranquille t pendant les visites faites avant d'acheter ;et puis le jour où c'était signé on est revenu ; il était entre 8h et 8 h 30, et on entendait la circulation. C'est la route St Benoit Germigny» Hélène Morel, Gérante du Gite, Germigny des prés

Le constat est assez clair : les avis sont divers, parfois opposés ; si les uns reconnaissent que les infrastructures rendent des services indispensables à la vie quotidienne des habitants, d'autres regrettent une trop forte circulation, en particulier de camions. Il arrive souvent même que ce soit la même personne qui a un avis positif sur les routes et chemins et en même temps un avis négatif à cause de la pollution, du bruit et de la nuisance que représentent les voitures ou les poids lourds. Par ailleurs, certains regrettent les effets du remembrement qui a eu pour effet de supprimer des chemins d'exploitation alors qu'ils pouvaient permettre de se promener ou simplement d'aller d'un point à un autre.

➤ **La végétation et la biodiversité :**

La plupart des personnes interrogées se prononcent sur l'état de la végétation et de son évolution ; cependant, la question de la biodiversité est moins abordée, car il s'agit d'une notion relativement scientifique, bien que les médias en parlent de plus en plus. L'évolution de la végétation est évoquée le plus souvent par son aspect positif, c'est-à-dire offrir de la verdure, notamment dans les zones urbaines, comme on a déjà pu le voir précédemment à propos de l'urbanisation et des lieux de bien-être ou de mal-être. Mais l'aspect négatif est aussi évoqué et notamment à propos des peupleraies, spontanées – on a pu le constater pour les peupliers qui s'étaient développés sur une île près de Châteauneuf et qui gênaient la vue sur la Loire et sur le feu d'artifice du 14 juillet – ou plantées, en particulier dans la plaine proche de St-Benoît-sur-Loire : une rangée de peupliers empêche la vue sur l'Abbaye depuis l'autre rive du fleuve ; quelques peupleraies gênent aussi la vue sur les coteaux au nord de cette plaine depuis St-Benoît-sur-Loire.

« Ce sont de grandes étendues qui n'ont pas nécessairement un intérêt, oui c'est du paysage agricole qui souvent a été un peu saccagé. Lorsque des parcelles qui ont été plantées en arbres, les gens ont mis des peupliers qui font 30 mètres, qui bouchent la vue ; Ca fait partie des problèmes que l'on a au niveau du site classé (de la basilique): comment restituer les cônes de vue.. » les gens aiment bien avoir la vue sur la basilique, mais un rideau d'arbres a été planté en plein milieu entre le port et la basilique qui bouchent la vue sur la basilique. C'est toute la partie périphérique où les gens sont moins... bon, j'excepte un peu les points d'eau qui sont d'anciennes carrières qui ont été transformées en zones de pêche, bon pas par tout le monde mais c'est assez fréquenté. Il y a d'autres peupliers qui bouchent aussi la vue : quand on arrive de Saint-Aignan-des-Gués, on voit la basilique, c'est parfait, il y a un cône de vue impeccable et puis à un endroit il y a un bois de peupliers que des agriculteurs ont planté parce que les parcelles n'étaient pas très rentables, souvent des parcelles qui étaient le long de fossés, un peu humides. (Quand les arbres seront abattus) ils n'auront plus le droit de replanter,

*pas des espèces qui font trente mètres de haut que ce soit dans le PLU, dans l'AVAP »
Maire de St-Benoît-sur-Loire.*

« ...toutes ces boucles de la Loire, c'est quelque chose de magnifique, il serait dommageable de modifier, même s'il y a beaucoup d'arbres qui ont poussé, c'est plus une végétation rase, surtout lorsqu'il y a du sable, en ce moment, que sur Orléans. Sur Orléans, c'est une forêt au niveau de la Loire. Moi, je pense que les boucles de la Loire, c'est un paysage, les perspectives sur la Loire, c'est magnifique ; il faut le préserver. Je pense que les gens qui font la Loire à vélo, c'est ça qu'ils apprécient, la Loire bien dégagée, le paysage bien dégagé. » Madame Terrier, vice-présidente de l'Office de tourisme de Châteauneuf.

« Nous on a contribué à la transformation du Val, avec la plantation d'arbres. Quand mes parents ont construit ici, on voyait toute la Loire, maintenant, c'est terminé parce que tous les arbres ont poussé. Mais c'est un dilemme parce que nous on a besoin de bois, on va faire comment, on a quatre enfants, tout le monde se chauffe au bois, ce n'est le fait des seules plantations ; au bord de la Bonnée, la rivière qui arrive ici, les arbres ont poussé parce que ça n'est pas entretenu. Là où passe la Loire à vélo, il y avait une gare à bateaux - 80 bateaux ; c'était toujours entretenu, il n'y avait pas d'arbres, c'était complètement ouvert pour que les bateaux puissent s'amarrer et se mettre à l'abri et là maintenant, vous avez des arbres partout, ... » Madame Thévard, Présidente de l'association Châteauneuf-sur-Loire en Transition.

« Ca fait 30 ans à peu près, 25-30 ans, que la chênaie juste en bas a été plantée, et nous on a suivi, ça fait juste 15 ans qu'on a planté des arbres, puisque personne ne plante, quoi, tout le monde coupe, personne ne plante. Pourtant on nous conseille beaucoup de nous chauffer au bois ; à un moment donné, il va bien falloir planter...et puis toutes les chaufferies, comme à Orléans, on va être obligé fournir du bois pour les faire tourner. On marche sur la tête ; là, nous on a la chance d'avoir quelques terrains, donc on a décidé de planter. » Mme Thévard.

« Moi j'ai des positions au niveau esthétique. J'essaie de me dire : si j'étais un touriste, comment je percevrais ce que je vois au quotidien. Je suis allé en Angleterre une semaine ; y a pas photo, c'est vert, c'est paysager. Les Anglais sont accros de la nature, un passage de car, eux, ils vont pas faire la découpe des arbres, ils vont faire la découpe du car, ils vont préserver la nature. Et les clôtures ! En France la clôture est partout, c'est une horreur. La première chose qu'on fait, c'est clôturer, alors qu'on n'a pas besoin de le faire. » Mr. Chausard.

Ces citations révèlent bien les deux facettes de la végétation, l'une positive, parce que les arbres font de l'ombre en période de forte chaleur, agrémentent un parking ou permettent de se chauffer de manière économe, l'autre, négative, les arbres obstruant la vue sur le paysage de la Loire, l'Abbaye de St-Benoît ou la campagne. L'autre aspect de l'évolution de la végétation est celui de la dynamique spontanée du développement de certaines espèces et de l'interaction avec des espèces animales, en l'occurrence le castor, très présent dans le lit de la Loire :

« A certains endroits on voit des îles qui commencent à être très pauvres en arbres : c'est l'impact du castor sur le paysage. Ce n'est pas du tout une critique ; il est là, il est bien installé et son action fait qu'il modèle un petit peu le paysage. Il y a aussi une chose qu'on remarque depuis une dizaine d'années, c'est les érables négundo (...) (Sur le risque d'envahissement), les naturalistes m'ont dit : « il va trouver sa place, il est en mélange, en sous-étage, il n'a pas encore trouvé sa place et donc on verra bien dans 15 ans »...» Mr Vanlauwe, batelier et pêcheur professionnel à Sigloy.

L'un des regrets de certains habitants en matière de végétation est celui de la disparition des haies dans la plaine au nord de la Loire : ce paysage était constitué d'une part par de petites parcelles séparées par des haies qui abritaient de l'élevage servant notamment à faire du fromage ; ce temps est révolu, les exploitations de polyculture et élevage ont été remplacées par des exploitations intensives consacrées aux céréales ou à la betterave rouge pour l'industrie agroalimentaire.

« ...c'est vrai que si mon père avait été là, il aurait pu vous dire toutes les transformations qu'il y a eues, parce qu'il a subi le remembrement. J'étais petite à ce moment-là, le remembrement, ça a tout bouleversé, et dans le Val aussi, toutes ces terres ont été changées. Mes parents étaient maraîchers là où y a cette maison, quand j'étais petite ; ça veut dire que toute la zone du Val était cultivée. » Madame Thévard, Châteauneuf.

Cette question du remembrement nous conduit tout naturellement à l'évolution de l'agriculture et de ses activités sur le secteur Est. Il est vrai qu'il s'agit essentiellement d'un paysage rural avec une ville moyenne, une petite ville et six villages de tailles diverses où l'activité agricole est importante pour le paysage.

➤ **Les activités agricoles :**

L'évolution des activités agricoles a été marquée, comme l'ont montré les cartes précédentes par l'agrandissement de la SAU moyenne des exploitations et du parcellaire, conformément à ce qui se passe à l'échelle nationale. Ce qui intéresse cette partie du rapport, c'est la manière dont ces changements sont ressentis par la population et les acteurs de l'aménagement du territoire. Certains, en effet, y voient l'effet du productivisme qui est la règle partout en Europe :

« ci Sur l'usage'on a beaucoup d'agriculteurs, pour certains, oui je pense que ça correspond bien à leur état d'esprit, mais les agriculteurs, c'est autre chose, hein ; c'est des vieilles habitudes, (rires) enfin, je peux vous le résumer comme ça, ça s'est amélioré quand même, et il y a quelques années, c'était les pesticides à outrance, y avait plus rien, y avait plus un brin d'herbe, y avait carrément plus rien, voilà, mais ça revient, ça revient quand même, d'abord la réglementation a énormément changé, (...) mais c'est vrai que cette réglementation, ça les empêche de vivre normalement, (... , rires) mais c'est quelque chose qui va passer, avec les générations de jeunes, ça va passer... » Maire de St-Benoît.

« (dans la plaine alluviale) c'est un paysage qui n'est pas moche, mais ça reste de l'agriculture intensive ; c'est pas ce qu'il y a de plus beau comme paysage, à mon sens en tout cas, certainement pas à celui de mes voisins qui produisent des betteraves. Mais on

n'a pas le même métier. (...) C'est quand même un chouette paysage pour les gens qui vivent en ville ; mais moi, je n'ai pas la même lecture qu'un citadin. Quand je vois une plaine avec des champs à perte de vue, pas un bosquet, (ce n'est pas tout à fait le cas ici, mais il y a des endroits, il faut viser loin pour voir un arbre), c'est pas l'idée que j'ai d'un beau paysage (...)» Mr Vanlauwe.

Cet avis est assez partagé par les habitants, mais en même temps, ils reconnaissent que cette activité qui se traduit par des usines d'agroalimentaire fournissent de l'emploi : c'est toujours le même dilemme, qu'évoque le maire de St-Benoît-sur-Loire :

« C'est de l'agro-alimentaire, on a quatre usines (à Saint-Benoit), deux ici, BTG et Rocal, on a Baby sur la route de Bonnée. St-Benoît produit 80% de la betterave rouge française (...) et puis on a Euro 5, qui est sur la route de St-Aignan, entre la route de St-Aignan et l'étang. Ca représente peut-être 450 emplois (...) Il y a aussi du maraîchage, c'est Queulin, avec ses serres, et ses champs de salades, (...) il a des employés, et beaucoup de saisonniers (...)» Maire de St-Benoît.

« Notre paysage c'est beaucoup des céréales, des betteraves. Il faut une rotation. On revoit des légumes, et aussi de la pomme de terre... des carottes y'en a pratiquement plus. » Madame Stéphanie Hall, St-Benoît.

« La terre est humide ici ; c'est pour ça que la vigne est sur le coteau. La terre sur le coteau, c'est de la terre sableuse et caillouteuse. Les terres à vigne, c'est plutôt des terres sèches, des terres sableuses, des terres caillouteuses, et ça part depuis la sortie de Châteauneuf et ça vient jusque par ici. (...) Il y avait un peu de vigneron, à St-Martin et puis à l'époque, tout cultivateur avait des vignes. A Châteauneuf, en 1800, y avait 3000 habitants environ, dont 1000 vivaient de la vigne, 1000 vivaient de la marine et 1000 personnes, c'étaient les artisans, les commerçants, les meuniers... A la fin du 19^{ème} il y a eu le phylloxéra, qui a détruit toutes les vignes ; après les vigneron ont essayé de planter des cépages américains, notamment le Noah, pas très fameux, mais la vigne a disparu progressivement. A cette époque-là, on est au début de l'ère industrielle, beaucoup de fils de vigneron partent travailler à la ville, et puis à Châteauneuf, il y a l'usine Baudin qui s'installe, donc, voilà, il y a une bonne partie des jeunes partent travailler en usine(...). Les paysans qui restent font de la polyculture, d'autres du maraîchage, mais mes parents, c'était vraiment de la polyculture – ils avaient des vaches, travaillaient avec un cheval et faisaient du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, des haricots, beaucoup de haricots secs. On vivait avec cette polyculture..» Mr. Thévard

La vigne ayant disparu, comme la polyculture, il s'agit donc d'un paysage de vastes parcelles uniquement interrompues, comme on l'a vu, par quelques peupleraies ; ce qui n'est pas forcément le cas en rive gauche : ici, ce sont en effet de grandes parcelles, mais avec des céréales et de l'élevage qui s'est maintenu, en particulier de l'élevage bovin et ovin.

« Donc là il y a le Mesnil, nous ce qu'on fait souvent, on monte ici et on descend ici, vous avez des grandes plages ici des très jolies plages et là toute cette partie est belle ! Puis

maintenant il y a des moutons ici ! Il y a un troupeau de moutons, c'est sympa ! Un jour je me suis endormi et quand je me suis réveillé ils étaient juste à côté de moi ! Mon mari m'a dit "ils vont te manger" . (...) Je crois que c'est un troupeau qui appartient à la comcom" [c'est des moutons fonctionnaires ?] oui (rire) ils font les 35h ! ».

« Avant, j'étais berger ; les brebis, à peu près 200 brebis plus autant d'agneaux, les brebis, je les sortais deux fois par jour, des périodes de 4, 5 heures le matin au lever du jour, et l'autre période c'était 4, 5 heures avant la tombée de la nuit. En-dehors de ces périodes, quand elles ne mangeaient pas, donc, je n'avais pas besoin de les garder, je les clôturais dans les parcs. Et maintenant, c'est l'austérité ; il n'y a plus d'argent pour payer le berger et c'est pas le produit d'un troupeau de moutons qui peut payer un berger, et même un salaire minime. Donc maintenant, les pâtures dans le méandre de Guilly, elles sont clôturées ; on a des clôtures légères, électriques ; mais il faut un minimum de surveillance, et si un surveillant, il connaît, c'est encore mieux, même quelqu'un qui ne connaît pas, il peut s'en tirer, il va courir plus, il va se poser plus de questions. » Monsieur Crèche, berger à Sigloy.

Dans ce cas, c'est l'entretien du paysage qui est en jeu. Dans ce méandre de la Loire, le choix a été fait d'utiliser les moutons pour entretenir les espaces riverains de la Loire, mais d'autres enjeux entrent en complémentarité et notamment la protection de la faune et de la flore : vieux débat que l'on voit surgir avec de fortes polémiques à propos du loup et des troupeaux de moutons dans les Alpes, comme le Parc National de la Vanoise ou le Mercantour, où à l'inverse, c'est la concurrence entre les moutons et les loups qui fait polémique. C'est là où l'on mesure les rôles respectifs des agriculteurs que certains aimeraient voir en jardiniers de la nature et les naturalistes qui préfèrent une nature intacte, vierge de toute activité humaine ; faux débat en réalité, car l'on sait que la biodiversité n'est jamais, sous les latitudes européennes, mieux maintenue que par le pastoralisme.

« Là, près de la déviation, j'ai entendu un galop, j'étais en train de travailler près de mon hangar, je croyais que c'était des chiens, je me déplace, non, c'était deux chevreuils qui se couraient après. J'étais à 15 mètres. Et puis depuis qu'on a planté des haies dans le secteur, il y a beaucoup d'oiseaux, enfin au niveau de la biodiversité puisqu'on parle de ça, c'est de plus en plus riche. J'ai vu 14 renards aussi. » Mr. Chausard.

« Et puis on a les étangs communaux qui sont par ici ; on essaie de les remettre en zone à frayères, y a beaucoup d'oiseaux, y a plein de gens qui viennent avec leur appareil photo. Ils sont classés Natura 2000, (...) de toutes façons, toute la Loire est classée Natura 2000,... Mais le problème, c'est qu'il y a beaucoup de mobylettes, [autre adjoint]» Adjoint au maire de Sully-sur-Loire.

« vers les années 60, 70, il y a l'Etat qui a repéré la chose, quoi, et il a dit : « Allez, hop, terminé, les paysans, foutez le camp », il s'est réapproprié le territoire, l'Etat, et on s'en occupe, et parallèlement à ce fait, alors, je ne sais pas comment ça s'est goupillé, mais il y a des naturalistes d'Orléans et de la région, qui ont fait l'inventaire des plantes et des insectes, de la faune qu'il y avait dans le méandre, du fait des conditions très particulières, ils ont découvert des plantes protégées « européennement » et d'une rareté, enfin, qui sont assez rares, quoi, et puis tout ça accompagne une, je ne trouve plus le terme scientifique, enfin des insectes, quoi, (...), oui l'entomo-faune, une foule

d'insectes, des espèces qui étaient intéressantes...(...) Oui, le Conservatoire, il s'est associé avec tout ça, et il a pris en charge de gérer ce territoire, et il se trouve que dans les années 95, 96, du siècle dernier, n'est-ce pas, eh bien, il y a eu, sous l'égide de la Chambre d'agriculture, ils ont fait, ils ont organisé, ils ont créé une association de gens, dont la Chambre d'agriculture, les éleveurs ovins, le Conservatoire, et une ou deux autres associations, ils ont créé une association pour le pastoralisme dans le Loiret, et donc ils ont essayé, ils se sont renseignés un peu à droite, un peu à gauche, ils ont essayé de trouver des sites en bord de Loire, et puis ils ont amené des moutons, ils ont essayé de trouver des éleveurs qui acceptaient de mettre des moutons en bord de Loire, c'était quand même nouveau et tout, quoi, sur un territoire, euh, pauvre, tout ovin et tout, qui est habitué à des compléments et tout, il ne vit pas longtemps, donc il vit mais chichement, et donc, ils ont fait, ils ont déposé un dossier auprès d'organismes de la région, (...) pour avoir des fonds, ils ont créé sur les deux sites qu'ils ont repérés, ils ont créé des parcs, ils ont mis des clôtures, ils ont acheté une caravane, un logement pour un berger, et puis hop, en route, et les éleveurs sont venus et tout et puis en, donc je disais qu'il y avait deux sites, et sur un site, c'était les éleveurs du Loiret qui avaient des brebis intensives, avec 3 agnelages en 2 ans, ça tournait et puis l'autre site, c'était à Dampierre il était spécialisé en seulement en race solognote qui est en voie de disparition, qui repart un petit peu, quoi, complètement inféodée à ce type de milieu, quoi. (...) Et au bout de 3 ans, c'était une catastrophe, et il n'y avait plus personne des éleveurs du Loiret, qui voulaient mettre des brebis dans le méandre de Guilly. » Monsieur Crèche, berger à Sigloy.

« Non enfin, ça gêne [à cause de la fréquentation], parce que nous on a tous nos champs tout en bord de Loire, on a des animaux, on a des vaches qui sont en vacances, on les a mises la semaine dernière pour 3 à 4 mois en bord de Loire, elles sont heureuses. Donc c'est sûr que plus il y a de fréquentation, plus il y a de risque qu'elles soient perturbées, ou que des gens rentrent et ne referment pas les barrières. Qu'ils passent sur le chemin, nous, ça nous dérange absolument pas (...) Elles sont à la ferme, dans les prés autour ou à la ferme de l'Epine, (...). L'hiver, elles sont dans le hangar en stabulation, et dès qu'il fait beau elles sortent au pré. Les vaches, elles entretiennent le paysage de bord de Loire, parce qu'elles nettoient. Ce qu'elles broutent, c'est pas suffisant ; de temps en temps, il faut un petit peu broyer sinon le paysage se fermerait. Mais c'est vrai que c'est agréable ; et ça permet d'aller encore plus près au bord de la Loire parce que c'est praticable. » Mme Lefaucheux, femme d'agriculteur à Sully.

L'agriculture qui entretient le paysage n'est donc pas une utopie. Mais nous voyons bien que cet objectif ne va pas de soi et que l'expérience des moutons dans le méandre de Guilly n'a pas été concluante. Et celle des vaches en bord de Loire se heurte à des difficultés, notamment en raison de la fréquentation touristique qui occasionne une gêne pour la tranquillité des animaux. Nous avons pu voir également que l'activité agricole peut aussi perturber la vie quotidienne des habitants, comme avec l'exemple de l'épandage des boues résiduelles du traitement des betteraves rouges en raison des mauvaises odeurs ; certains habitants citent également le cas de l'usage des pesticides dangereux pour la santé. Ceci dit, cette activité agroalimentaire se défend en prétextant qu'elle fournit des emplois, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

« C'est la conjoncture. Dans les années 60, on était peut-être 150, enfin énormément, et puis les paysans sont devenus industriels ; Il y a encore un petit peu de gens qui sont agriculteurs, mais ça se compte sur les doigts d'une main ! Les surfaces se sont agrandies. Avant vous aviez pleins de petits agriculteurs avec de petites parcelles et maintenant c'est des grandes parcelles...Mais bon voilà, les gens ne voulaient plus être à la campagne, ils sont partis sur Orléans. L'industrie, les services, ils sont plus dans la ville même. Ceux qui sont restés se sont les paysans qui ont acheté des machines et sont passés à un stade industriel comme nous. On est 3 à Saint-Benoît. Je le regrette pas, c'est mon métier, c'est comme ça ; c'est ça à l'économie en France. Si on n'avait pas fait ça, je ne serais plus agricultrice. Mon père a toujours investi dans la betterave rouge ; il a acheté des machines. Du jour au lendemain on a plus vendu de carottes [à cause de la concurrence] donc on a développé la betterave rouge. Mon mari est arrivé et a développé l'exportation, et maintenant on est mono produit, on ne fait des céréales que pour les rotations ; mais on fait 300ha de betteraves rouges. Et les 300ha ne sont pas sur Saint-Benoît. (...) à l'époque de mon grand-père, c'était que des petites structures agricoles et le Val de Loire est très riche et produisait beaucoup de légumes. Vous aviez le train pas loin, à Saint-Aignan, vous emmeniez vos légumes et de là ça partait à Rungis, c'était comme ça après-guerre. Et puis dans les années 60-70, vous aviez des coopératives à Chécy entre autres ; la « coop », proposait aux agriculteurs de reprendre leurs produits. On acceptait, on n'acceptait pas. Mon père a décidé d'être autonome et il a acheté des machines. Soit on achetait des machines, soit on vendait à la « coop » ; on a été trois à acheter des machines. (...) Et puis le marché se développe à l'export... Ce n'est pas un métier facile, mais nous on vend à peu près 50% à l'export en Europe - Allemagne, Angleterre, Italie et Belgique, ... L'autre gros producteur de betterave, c'est la Pologne. Le jour où les Polonais importeront de la betterave chez nous, ça posera un problème. Mais pour l'instant, ce n'est pas rentable pour eux car la distance est trop grande, vu la petitesse du prix de la betterave. » Madame Stéphanie Hall, mairie de St-Benoît, directrice des établissements BABY (production de betteraves rouges cuites sous sachets)

Si l'agriculture a fortement évolué dans les dernières décennies, elle permet toutefois d'entretenir les paysages du Val-de-Loire dans le sens du bien-être ou du mal-être selon les diverses catégories sociales. Il faut cependant se garder d'une position où tout serait blanc d'un côté et noir de l'autre. La situation est complexe comme les citations précédentes le montrent bien. Une même personne peut avoir des avis totalement contradictoires sur l'évolution d'un paysage ou du patrimoine. Ce qui ne rend pas l'identification des critères de bien-être ou de mal-être aisé. C'est pourtant ce que l'équipe de recherche va tenter dans la suite de ce projet scientifique.

➤ **Les bâtiments industriels**

Il est possible de faire le même constat de l'ambiguïté des avis pour les bâtiments industriels. Certains marquent assez nettement le paysage de ce secteur Est et en particulier ceux qui se trouvent dans la plaine autour de St-Benoît-sur-Loire, comme ceux des entreprises d'agroalimentaire ou autres. Il semble que la situation soit un peu différente lorsque ces bâtiments se trouvent

rassemblés dans une zone industrielle comme à Sully-sur-Loire ou à Châteauneuf. Mais bien évidemment, tous les avis ne sont pas concordants. Le discours tourne autour de l'opposition entre les emplois et l'esthétique des bâtiments, comme le montre cet échange entre plusieurs personnes de Châteauneuf-sur-Loire :

« (Les bâtiments industriels) sont tellement anciens, qu'on y est habitué. Baudin par exemple, on supporte parce que ça existe depuis longtemps et parce qu'on sait aussi que c'est générateur d'emplois. (L'entreprise) Antartic, c'est la même chose » (Mr. Chausard) ; « Mais Antartic, ça change beaucoup le paysage : où que vous vous trouviez, sur la partie basse, si vous regardez vers le clocher de St-Martin, vous avez automatiquement le bloc. » (Mme Thévard) ; « D'un autre côté, St-Martin est bien content d'avoir une usine qui fait des emplois, qui paie des impôts. Après, on pourrait rentrer dans le détail avec l'origine de la matière première ... des jus de fruits qui viennent de très loin, du monde entier, et qui sont mis en bouteilles ici, c'est une aberration... » (Mr. Chausard)

Le terme « bloc » pour désigner un bâtiment industriel est symptomatique de la représentation que se font en général les habitants confrontés au spectacle des usines, aussi dénommées souvent « boîtes à chaussures ». Mais on voit bien qu'ici, le débat entre ces habitants de Châteauneuf-sur-Loire n'est pas aussi simpliste : les arguments contradictoires comme l'emploi ou le problème posé par l'usage apparemment important de l'eau par un fabricant de boissons ou de surgelés sont en fait reconnus par les protagonistes de la discussion.

« ...les entreprises se sont développées dans des zones prévues pour elles comme le Gabreau, la St-Barthélémy... il y a beaucoup de traitement de légumes, comme Disval, c'est pas des entreprises qui gênent le paysage. Il n'y a pas de cheminées, c'est pas moche. Même quand on va vers St-Denis-de-L'Hôtel, il y a une laiterie dans une zone artisanale, elle ne me choque pas. Si on veut développer une région, il faut bien qu'il y ait une économie, qu'on puisse travailler sur le secteur. Notre gros problème, c'est ça, c'est qu'ici, les entreprises il faut qu'elles s'installent... il faut un juste équilibre entre la population et les entreprises. » Madame Terrier.

« (A propos des zones commerciales) : Intermarché, ça ne saccage pas trop ; même MacDo nous a mis plein d'arbres. En général, le maire fait attention que ça ne fasse pas trop de taches dans le paysage. Mais c'est vrai que l'on ne pas refuser l'évolution, et puis il y a un besoin. Les jeunes il faut bien qu'ils aient des endroits où aller, c'est bien normal, surtout qu'à la campagne... Ils ont construit une halle à vêtements à Bonnée, (...); les gens de Sully, ils allaient à Giens pour acheter des vêtements ; et Giens, c'est pareil, c'est une ville qui est en train de perdre tous ses commerces. C'est une nouvelle manière de consommer. » Madame Thibault.

« A la sortie de Châteauneuf, en bordure de la ville, il y a une entreprise, Baudin Châteauneuf. Ca ne dénature pas, ça ne gêne personne aujourd'hui... enfin j'en viens, mon avis est peut-être un petit peu partial ! Je sais que les riverains de l'entreprise se plaignent du bruit. Sur la zone d'activités de St-Barthélémy, c'est essentiellement de l'agro-alimentaire (...). Il y a aussi l'entreprise Barillet, qui est installée en centre-ville de manière historique. Ces implantations, moi je les ai toujours connues depuis que je suis à

Châteauneuf ; je ne pense pas qu'elles nuisent à la qualité de vie ; ce ne sont pas des activités qui sont sources de grosses pollutions, il n'y a pas de fumées, pas de bruits extraordinaires, pas de poussières. » Monsieur Dubois, Châteauneuf.

« Ici, il y a les fameuses cheminées de la centrale Dampierre, qui gênent ; mais bon, on ne va pas les abattre ! c'est compliqué, hein, d'avoir de l'énergie sans polluer, sans être moche. » Madame Terrier, Châteauneuf.

Les bâtiments industriels sont donc évalués autant pour leur esthétique, souvent peu satisfaisante, que pour ce qu'ils apportent aux communes comme l'emploi et le dynamisme économique. Mais bien évidemment, les avis sont dépendants de la position qu'occupent les différentes personnes interrogées : si les membres d'une municipalité insistent sur l'apport des usines et des centres commerciaux à la commune en matière d'emploi et d'activité économique, les membres d'associations ou les simples habitants les considèrent comme des « verrues » dans le paysage ; mais ils reconnaissent quand même l'intérêt pour le travail, et à l'inverse critiquent les inconvénients pour la consommation d'eau et les pollutions. La centrale nucléaire de Dampierre est considérée souvent comme une dégradation du paysage en raison de ses hautes tours de refroidissement, mais en même temps, elle fournit des emplois et apporte des financements pour des lotissements comme à Sully-sur-Loire :

« Avec Dampierre qui n'est pas loin, (...) on a trois cités logements EDF, » Adjoint au maire de Sully.

Les adjoints au maire de Sully-sur-Loire insistent beaucoup sur les industries installées dans leur commune qui serait dues à l'action d'un conseiller départemental ; il faut dire en effet qu'une petite ville comme Sully présente une activité économique industrielle relativement exceptionnelle :

« On a quelques belles industries (...), une dizaine d'importantes - Saint-Gobain, Saint-Gobain, en verres spéciaux, qui fait tout ce qui est pare-brises, pour les avions, les trains, les blindés ; on a Kronofrance qui s'appelle maintenant Kronoswiss, c'est autrichien au départ, c'est le leader européen du panneau aggloméré. C'est une ancienne usine Peugeot Talbot qui a été reprise (par cette société), il y a quinze ans ou vingt 20 ans. On a Novintech, une usine qui fabrique des pièces détachées pour l'armée et la NASA, spécialisée dans les filtres de très haute technologie, pour sous-marins atomiques, centrales atomiques. On a AREVA, avec Dampierre qui n'est pas loin. [comment s'explique cette concentration d'entreprises sur Sully ?]. ça a toujours été la volonté d'un Conseiller Général, qui était aussi maire de Sully. (...) Il cherchait à implanter des entreprises. Et puis ce sont des entreprises qui sont là depuis longtemps, Saint-Gobain depuis peut-être 50 ans. Il y en a une autre, MTEA, une entreprise américaine, mais qui a changé de nom au fur et à mesure : elle fabrique des vitres pour l'automobile ; c'est pareil, je crois que c'est les années cinquante qu'elle s'est implantée. Il y a d'autres sociétés qui font du tuyau pour le gaz, pour EDF et ERDF. Il y a aussi Rougier, qui est une biscuiterie, et qui aujourd'hui fait partie d'un groupe français, qui fonctionne bien ; c'est pareil, ils sont un peu au top au niveau de la fabrication, ils arrivent même à vendre des cookies aux Américains (...) On doit avoir un bon millier d'emplois : Saint-Gobain, c'est 5 à 600 emplois, Kronofrance, ça doit être 150. Mais ils manquent de personnel qualifié, il y a un projet d'ouvrir une école technique pour en former. » Adjoint au maire de Sully.

C'est ici que l'on peut constater que les établissements industriels renvoient à des questions plus complexes comme la circulation des camions, déjà abordée, l'échelle internationale de l'activité économique dans la mesure où certains établissements industriels appartiennent à des groupes étrangers et donc moins maîtrisables à l'échelle locale et même à l'éducation, la municipalité de Sully-sur-Loire envisageant la création d'une école de formation de cadres techniciens qui fait défaut pour le moment dans l'activité industrielle. En tout cas, comme pour la plupart des thèmes abordés jusqu'à présent, cette question des bâtiments industriels et artisanaux n'est pas isolée, elle est en interaction avec d'autres problèmes qui permettent d'insister sur la nécessaire approche transversale du territoire et de ses paysages.

➤ **Le patrimoine historique et le petit patrimoine**

Le patrimoine historique est très apprécié des habitants du secteur est et en particulier le château de Sully-sur-Loire et celui de Châteauneuf surtout pour son parc dont la collection de rhododendrons enchante les visiteurs. Par ailleurs, l'un des monuments historiques les plus connus et fréquentés est l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire.

« (Notre volonté) c'est en même temps de maintenir des activités à Sully, et de maintenir le plus longtemps possible les touristes. Aujourd'hui les touristes, ils viennent passer une journée, ils visitent le château puis après ils s'en vont, ils ne restent pas. On a une politique pour retenir les camping-caristes : il y a un parc de camping-cars le long de la Loire après le château, et on a tout l'été entre 50 et 80 camping-cars par jour. Et il y a la Loire à vélo, l'Unesco, ça fait une valorisation. » Adjoints au maire de Sully.

« A Châteauneuf, le château est occupé par la mairie. Il y a une évolution qui voudrait qu'il y ait des travaux dans le château qui permettraient de faire visiter des salles ; le château a une belle histoire, il ne faut pas oublier que ça s'est appelé le petit Versailles. Mais encore faudrait-il pouvoir y rentrer. C'est frustrant pour les touristes de ne pas pouvoir le visiter. (L'office de tourisme) organise des balades, il y a des visites du parc organisées par l'association des amis du parc. Il y a aussi un musée de la marine de Loire ici, qui montre l'impact de la Loire sur la vie économique... » Madame Terrier.

Mais ce qui intéresse le plus les habitants, c'est le petit patrimoine qui fait partie de la vie quotidienne et à la restauration ou au moins à la valorisation duquel ils participent. Ce petit patrimoine est composé de moulins, de lavoirs, ou plus simplement d'anciennes maisons restaurées.

« On est attaché à toutes ces petites maisons anciennes en pierre (...). Vers le Mesnil c'est plus agréable ... plus préservé oui. Alors est-ce que c'est pour la proximité, pour l'ancienneté aussi de ces maisons, qui sont plus historiques ? » Hélène Morel, Gérante du Gite, Germigny des prés.

« C'est la même histoire que pour la Loire à vélo, il faut qu'ils comprennent que c'est à eux ! ils peuvent se l'approprier ce bâtiment-là, ils peuvent décider que ce bâtiment-là n'est pas fait que pour les touristes, ils peuvent eux aussi y aller, s'asseoir et prendre un moment, juste un moment où le téléphone ne sonne pas, juste se ressourcer tout simplement. » Marie Koepp, Germigny.

« Nous ça fait deux ans qu'on est sur ce projet, ça a commencé par une étude sur le bâti de la reconstruction. Il y a une dame qui a fait tout un inventaire, une étude sur le bâti de la reconstruction en Val de Loire. Elle connaît bien le bâti tel qu'il est et ça peut nous permettre d'avoir des idées qu'on n'a pas forcément (...) Je pense que si on reconstruisait la ville, on le ferait pas comme ça ; ils ont fait avec les moyens du bord, et c'est pas mal déjà par rapport à l'époque, car il n'y avait plus rien » Morin Olivier, Libraire, Sully sur Loire.

« Moi j'avais lancé une opération il y a quelque temps, mais c'est tombé à l'eau (par manque de financements) : c'était de remettre en état tous les calvaires, toutes les croix qu'on trouve sur les chemins, et montrer à quoi ça servait. (...) On en a quand même pas mal, parce que la commune est grande ; le calvaire c'est là que le curé attendait le défunt(..) et de là partait la procession religieuse. Il y a aussi dans une partie de Sully une petite forêt qui est toute privée. Tous les chemins ruraux ont été accaparés par le propriétaire. (...) Le long du Bec d'Able, la rivière, il y a 2 ou 3 moulins à eau encore qu'il faudrait remettre en état, pour pouvoir les faire visiter. Ici c'étaient des moulins à eau ; pas comme le moulin à vent de Guilly : le moulin de Quaibœuf, de Remours,... Si on avait pu faire un petit circuit des moulins, des moulins à eau du coin, ça aurait été aussi une belle promenade. Mais c'est une rivière qui est privée. C'est des idées un peu folles. » Jacques Cherreau, Sully sur Loire.

Ceci dit, il reste que ce patrimoine n'est pas suffisamment mis en valeur ou exploité par les communes. C'est pourquoi les circuits de la Loire à vélo ont une telle importance, parce qu'ils permettent aux visiteurs et même aux habitants de se rendre sur les lieux intéressants pour leur patrimoine, qu'il soit culturel ou qu'il soit naturel.

« Il y a un potentiel qui n'est pas du tout exploité. Pour moi il n'y a vraiment que les bords de Loire qui sont mis en valeur. Il y a le GR, mais après ? Bon là, la commune travaille sur un petit circuit, mais uniquement dans le centre du village, avec des explications sur les crues et ce qui concerne l'historique du village. Il a aussi depuis un an environ, 2 ou 3 circuits de randonnées qui sont disponibles à l'office du tourisme. (...) A l'échelle de la communauté de communes et puis par commune. Mais des chemins, il y en a beaucoup plus que ça. Et puis il y en a qui pourrait être plus mis en valeur, les bords de la Bonnée par exemple. Bon c'est vrai que la Loire c'est autre chose par rapport à une petite rivière comme la Bonnée !... Ca a été aménagé un petit peu aux abords de l'oratoire, derrière, pour permettre aux touristes de s'asseoir - un banc une table.. Mais il y a encore un potentiel autour de l'oratoire. ... Les gens qui vont visiter l'oratoire, ils repartent tout de suite après. Alors qu'à St Benoit les gens vont visiter l'abbaye, ils ont le restaurant le Grand St Benoit, ... » Hélène Morel Gérante du Gîte, Germigny des prés.

« Le patrimoine architectural ici, il faut le découvrir ; après il y a de très belles maisons. Vous remontez l'avenue du Maréchal Foch, rue du bout du monde... il y a des hôtels particuliers à cours fermées, avec de très beaux intérieurs, des choses spectaculaires. Moi avant d'habiter ici, j'habitais la rue du bout du monde, et c'était magnifique. (...) Oui, alors on essaie de récupérer un certain nombre de choses, pour éviter que les gens détruisent. On a fait une exposition il n'y a pas longtemps sur les bombardements (de la

deuxième guerre mondiale), les gens ça les a sidérés. Parce que vous vous imaginez pas, mais même nous on s'en est pas toujours rendu bien compte, même moi à l'âge que j'ai, je n'ai pratiquement connu la ville que reconstruite. Mais à 80% elle était par terre, et après ils ont tout déblayé, et le centre-ville, on a des photos, c'était un champ labouré. (...) Oui, quand vous regardez, en prenant l'histoire ! Vous prenez certaines époques... Vous étudiez et puis après vous faites des comparaisons ! Donc vous vous dites qu'à votre époque vous êtes bien heureux ! » Hélène Morel Gérante du Gite, Germigny des prés.

« euh, le top du top, pour moi, mais sans contraintes financières, ça serait de construire un autre hôtel de ville (pour les services de mairie) et de réaménager ce qui reste du château, comme il était à la fin du 18^{ème} siècle, casser dedans tous les aménagements qui ont été faits, retrouver ou essayer de retrouver l'aménagement d'origine, du mobilier de l'époque, pour en refaire un morceau du château. Ca serait tellement bien si Châteauneuf avait un château. » Monsieur Dubois, mairie de Châteauneuf-sur-Loire.

Il y a donc un potentiel important de patrimoine à restaurer et à valoriser. L'accessibilité à tous ces lieux est donc un enjeu essentiel pour le dynamisme du tourisme, certes, mais pas uniquement : c'est aussi une valeur ajoutée à la vie quotidienne des populations du secteur et de son environnement immédiat. Ce patrimoine peut être attractif pour les habitants des environs et par exemple pour ceux d'une ville importante comme Orléans qui se trouve à 30 km. L'accessibilité n'est pas seulement celle permise par les voitures individuelles, comme on a pu le voir, la question des infrastructures est essentielle ; plusieurs personnes ont souvent évoqué la nécessité de remettre en marche un réseau ferré, qui profiterait non seulement aux visites des monuments et des paysages de la Loire, mais aussi aux habitants qui regrettent d'être obligés d'utiliser leur voiture pour aller à une manifestation culturelle à Orléans ; de même, un réseau de trains bénéficierait également aux étudiants qui se rendent à l'Université d'Orléans.

Ces citations permettent de constater l'attachement des habitants à ce petit patrimoine historique, peut-être parce qu'il leur rappelle des traditions populaires ou des pratiques plus proches de celles de leur vie quotidienne, alors que le patrimoine des châteaux et des abbayes est plus lointain, en tout cas éloigné de leur groupe social. Reconnaître les moulins, les oratoires, etc., c'est finalement adhérer à une communauté qui plonge ses racines dans l'histoire même lointaine et contribuer à les maintenir dans un contexte de changements des paysages et de leur cadre de vie. C'est d'ailleurs ce qui leur permet d'identifier ces petits éléments du patrimoine comme facteurs de bien-être alors que les changements des paysages, comme on peut le voir souvent, s'apparentent à du mal-être ; c'est en tout cas ce que l'extraction des granulats, sables et graviers, apporte comme facteur de mal-être.

➤ **Les carrières et sablières**

La question des carrières et sablières a déjà fait l'objet d'un développement antérieur à propos des facteurs de mal-être ; elle est en effet présente dans les représentations sociales du paysage chez les habitants et chez les élus. Le problème des carrières et sablières est non seulement celui de leur présence en tant qu'élément de dégradation des paysages, mais aussi de leur remise en état :

« Vers Neuvy, nous on est juste à proximité de la carrière de la Brosse, qui s'agrandit et qui voudrait bien s'agrandir. Mais les habitants du lotissement, là, au grand pont, ils ne

sont absolument pas favorables et nous non plus d'ailleurs. Ça fait quand même des nuisances et puis après (quand elles ne sont plus exploitées), ça fait des paysages qui sont quand même, euh, pfff, là, il y a 80 hectares d'eau, un immense plan d'eau, et puis c'est tout ; rien n'est fait après. C'est une étendue d'eau, point ! Si on continue la route d'Orléans qui va vers Tigy, vous avez un autre endroit qui se développe, (...) et puis quand vous allez sur Neuvy, ben là, c'est pareil, vous n'avez plus de paysage agricole, tout va être pris en carrières et ça, pour moi, c'est pas top. A court terme, ça peut faire de l'activité, mais c'est à court terme, et je pense que c'est pas ça qui incitera les gens à venir vivre ici, s'il y a des grands trucs, des carrières, des grands trous d'eau. C'est la théorie, ça, ils doivent remettre en état les terres (...), oui, mais après, qu'est-ce qu'ils remettent dedans pour boucher les trous, c'est ça aussi... ils disent on remblaie, puis après on va mettre de la bonne terre, mais c'est quoi, la bonne terre ? Qu'est-ce qu'ils vont remettre (...); alors, c'est sûr, ils vont essayer d'arborer un peu autour, mettre des haies pour cacher, mais après, quand vous allez vraiment voir de près..., si vous montez sur la butte, vous voyez qu'il n'y a rien. Qui a C'est une emprise importante sur l'activité agricole, de toutes façons, c'est énorme, énorme ; et donc là, la crainte, c'est qu'il n'y ait plus d'activité agricole sur toute cette zone, parce que plus on regarde, plus ça va, plus il y a des friches. Tout au bord de la route d'Orléans, de Sully à Tigy, vous avez quand même de plus en plus de friches agricoles. Alors ce n'est pas que la faute des carrières, mais ça en rajoute. Ca, je pense que c'est un point négatif pour l'avenir ... je ne vois pas comment on pourra attirer des gens avec des zones de friches et de carrières.» Madame Lefauchoux, femme d'agriculteur.

Cependant, certaines sablières sont reconverties en étangs de loisir, comme à St-Benoît-sur-Loire. Elles sont alors considérées comme des lieux de bien-être, où les familles viennent pique-niquer, des hommes y pêchent, des enfants y jouent au football.

« Les gens vont pêcher là (dans les carrières reconverties en plans d'eau). C'est plus facile de pêcher dans un étang que dans la Loire. Celui-là, c'est une ancienne carrière et ça, ce sont de nouvelles carrières qui sont toujours en exploitation ; là, vers les pentes, il y en a en exploitation et là vers Bray-en-Val, il y en a une qui est terminée, qui est utilisée aussi pour la pêche et les gens aiment bien se promener... les anciennes carrières qui ont été transformées en zones de pêche sont assez fréquentées. » Maire de St-Benoît.

Certes, les carrières et sablières font partie des activités économiques indispensables pour construire des habitations et des voies de circulation ; elles apportent un certain dynamisme aux communes, de l'emploi – surtout chez dans le secteur du bâtiment et des infrastructures, car l'activité de l'extraction des granulats elle-même ne demande que peu de main-d'œuvre – et contribuent à leur vie économique, mais depuis les années 1970, elles sont souvent considérées comme des « verrues » dans le paysage ; c'est d'ailleurs pourquoi les ministères de l'environnement et de l'industrie avaient instauré une taxe dite « parafiscale » sur l'extraction des matériaux du sol afin de constituer un fonds spécifique pour la remise en état. Les entreprises étaient donc tenues de remettre le sol en état après l'extraction, mais cette taxe a été supprimée et ce sont ces mêmes entreprises qui sont désormais obligées de procéder à la remise en état des lieux. Il faut dire que l'activité de construction et d'édification d'infrastructures a atteint un niveau très élevé qui entraînait un grand nombre de carrières (de calcaire pour le ciment ou d'autres roches pour les granulats) et de sablières, en

particulier dans les vallées alluviales. Celle de la Seine a été particulièrement sollicitée, les sablières s'étendant désormais jusqu'à la confluence avec l'Yonne et au-delà, c'est-à-dire à plus de 100 km de Paris, et c'est la même chose en aval. La vallée de la Loire elle aussi a été soumise fortement à l'extraction des granulats et du sable à tel point que celle-ci est aujourd'hui interdite dans le lit mineur.

La remise en état du sol consiste le plus souvent à installer des étangs de pêche avec des cabanons pour les pêcheurs ou à remettre un sol propice à la production agricole : c'est là où se pose la question de la qualité des terres remises en place ; comme le précise une des dernières citations, ces terres ne sont pas toujours d'excellente qualité et en outre, elles posent le problème de leur provenance : elles sont souvent extraites des chantiers de construction à la limite des villes comme dans la région parisienne ou dans les régions du Centre Val-de-Loire, ou encore en Alsace. D'où le prix de plus en plus élevé de la terre fortement demandée non seulement pour les carrières et sablières, mais aussi pour les espaces verts des résidences ou les parcs urbains. On comprend alors la pression qui s'exerce sur les vallées alluviales, comme celle de la Loire.

➤ La santé

Les réflexions sur les relations entre le paysage et la santé ne sont pas récentes ; elles sont apparues dans les années 1970 lorsqu'ont émergé les questions d'environnement. Mais c'est surtout celle du bien-être qui a engagé des recherches sur la santé et l'économie. A priori, rien ne prédispose à se poser la question des liens entre paysage, patrimoine et santé. C'est lorsque le paysage a été défini comme le cadre de vie des populations avec la Convention Européenne du Paysage, que cette question s'est posée avec plus d'acuité ; comme nous le précisons dans l'introduction de ce rapport, le bien-être a été assimilé au PIB, mais peu à peu, les réflexions ont évolué vers un élargissement de la définition du bien-être. Nous ne reviendrons donc pas sur les postulats de départ de cette recherche, mais nous nous appuyerons sur les entretiens réalisés dans la vallée de la Loire, et tout d'abord dans ce secteur Est. Il paraissait d'emblée à l'équipe que les relations entre santé et paysage ou patrimoine ne seraient qu'épisodiques ; il n'en est rien et les habitants ou les divers acteurs interrogés ont fait le lien plutôt fréquemment, à propos de plusieurs domaines : celui de la présence de services médicaux, celui de l'usage des pesticides dans l'activité agricole, celui des diverses nuisances comme le bruit.

« Mon père a un cancer de la moelle épinière, et apparemment, enfin, ils ne veulent pas lui dire mais c'est dû à tous les produits qu'il utilisait dans les champs, il était agriculteur. [premier adjoint], par contre, ce que l'on a aussi, c'est qu'à Sully, on a un hôpital, de gériatrie, donc, euh, et puis tout ce qui est urgence, et qui a été refait, [second adjoint] enfin, on dit hôpital, mais c'est les sortis des gros hôpitaux, ils les mettent là en fin de (...) traitement, et puis après il y a une partie maison de retraite, une partie comme on disait un peu avant « asile », donc ils bénéficient... ça fait partie du bien-être » Adjoint au maire de Sully.

« [à propos de la proportion d'impôts qu'on voit consacrée au bien-être des populations] alors : un tiers développement économique, un tiers santé et un tiers aménagement du cadre de vie, voilà. » Madame Lefaucheux, Sully-sur-Loire.

« Vous parliez santé, ça c'est un gros problème, mais ce n'est pas lié à Châteauneuf, c'est national, le problème de la désertification médicale. euh, nous, là on y a perdu, hein, on souffre, on souffre, à tout niveau et à tout âge. Franchement, c'est un gros problème ; il y a des programmes qui auraient dû se mettre en place beaucoup plus tôt ; une maison de santé pluridisciplinaire, il y a longtemps que c'est en cours (je le sais parce que j'ai été administrateur à la Sécurité Sociale), sauf que pour des raisons politiques, ça ne se fait pas ; pour des raisons relationnelles avec les syndicats de médecins, pour tout un tas de raisons qui ne sont pas de bonnes raisons. Ici, on a enfin une maison de santé, mais il y a une vraie dégradation par rapport à ce qu'on a connu en région parisienne... On a la chance d'avoir un labo, un centre de radios, des médecins, mais dès qu'on veut des spécialités, une urgence, c'est La Source, hein. C'est trois quarts d'heure, moi, j'ai fait ça plusieurs fois l'été dernier, je peux vous dire que vous balisez, quand on vous dit, amenez le patient, on ne vous envoie pas une ambulance parce que vous pouvez l'amener.

« Oui, oui bien sûr. Si je dois choisir d'avoir toute ma famille en bonne santé, même tant pis si c'est au pied d'une tour. Effectivement je préfère trois enfants en bonne santé en région parisienne, que trois enfants avec une leucémie à St-Benoît-sur-Loire c'est sûr. C'est difficile votre question. C'est un équilibre un peu entre tout. Je ne mets pas le travail, ni l'argent comme les valeurs phare de ma vie, mais je trouve assez malhonnête de dire que ce n'est pas un souci. » Madame Katia Roblain, Châteauneuf-sur-Loire.

« De toutes façons, il y a de tout à Châteauneuf, il y a des médecins, des dentistes, il y a des pharmaciens, (...) Oh, ben, c'est l'un des points et la question médicale qui semble en bonne voie de résolution, pratiquement réglée... » Madame Thévard, Châteauneuf-sur-Loire.

« Pour moi, santé, ça fait partie du cadre de vie, hein, je pense que les difficultés que l'on a en termes de désertification médicale, ça participe du fait que l'on se sente bien ou pas et d'ailleurs l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire, à mon avis, est un plus qui a donné au moins un coup d'arrêt à la désertification, donc si vous voulez l'édification de la maison de santé, ça fait partie de l'amélioration du cadre de vie, je pense aussi que le fait de promouvoir de l'emploi à Châteauneuf, c'est du cadre de vie, si les Castelneuviens peuvent travailler à Châteauneuf ou s'il y a de l'activité économique à Châteauneuf, ça améliore certainement le cadre de vie, donc je pourrais avoir une réponse facile, donc 100% de l'argent à l'amélioration du cadre de vie, bon, après... »

La question du désert médical se pose donc dans ce secteur, elle est même considérée comme angoissante par l'une des personnes interrogées à propos des retraités âgés ; apparemment cependant, elle est en voie d'être résolue. La santé passe aussi par les désagréments provoqués, comme on l'a vu par les mauvaises odeurs issues des boues de betteraves qui sont épandues dans les champs à St-Benoît-sur-Loire et près de Sully ; mais la quantité est telle que les surfaces ne suffisent plus :

« Ben, peut-être que c'est saturé dans les champs près de chez eux. (...). Mais je pense que c'est largement saturé ici aussi, parce que vous avez des épaisseurs de boue dans le champ, c'est comme ça. Donc, faut y aller avec... des bottes ; une fois, j'ai essayé, vous pouvez vous enfoncer. Ils ont un problème au niveau de leurs boues, au niveau de

l'épandage, c'est très liquide, et des fois après quand le liquide s'évapore, ça vous fait une pâte et c'est une puanteur. (...) Ben moi je le dis, ça m'embête parce que ce sont des amis, mais après, faut reconnaître que... il y a des soirs, c'est à ne pas ouvrir la fenêtre, hein ! C'est rare, mais il y a des moments où c'est une grosse nuisance, donc c'est vrai que c'est une activité qui fait travailler du monde, hein, il n'y a pas de problème, je ne sais pas combien ils sont de personnes, ça c'est un gros point noir, je pense qu'ils en sont conscients, ils voudraient bien l'éliminer, mais comment ?, ils n'ont pas forcément la solution. » Madame Lefaucheux, Sully-sur-Loire.

Il paraît donc clair que la santé constitue un critère du bien-être procuré par les paysages ; mais la question du patrimoine reste entière pour le moment. Il faudra la confirmation du secteur Ouest de Trélazé et des communes environnantes pour préciser en quoi la santé est bien un facteur de bien-être procuré par le paysage ou le patrimoine.

➤ L'éducation

Précédemment, nous avons déjà vu que certaines communes tablent sur la création de nouveaux établissements d'enseignements ; c'est notamment le cas de Sully-sur-Loire qui espère ainsi contribuer à la formation de cadres qui manquent cruellement dans les entreprises. C'est aussi le cas à Châteauneuf-sur-Loire.

« Alors, on a fait le PLU, là, c'est pas voté, encore, mais il est en cours, il commence à être bien avancé, si le but, c'est bien d'améliorer le cadre de vie, je pense que (...), après, est-ce qu'au final, ça l'améliorera ? je pense qu'il faut, il faut vraiment qu'il y ait le développement de Sully, il se fera certainement avec l'activité économique, l'un ne se fera pas sans l'autre, on n'arrivera pas à développer le nombre d'habitants à Sully, s'il n'y a pas d'activité économique de structures d'écoles, lycée, et alors, il y a un projet de lycée, on ne sait pas trop où il va être, mais il va être par-là, entre Bray-en-Val et... alors ils se battent, a priori, il serait à Châteauneuf, après, il y a un terrain sur Bray-en-Val, c'est sûr que s'il y avait un lycée qui arrivait à s'implanter, (...) ça dynamiserait, à quelles conditions, après faut voir ce qu'ils proposeraient comme formations, entre lycée général et technique, ça n'attire pas les... (...) faut voir ce qui va être proposé si le lycée se fait, mais ça va être positif pour le territoire, c'est sûr. Et au niveau économique, aussi parce qu'il y aura peut-être des entreprises qui s'installeront, et puis des cadres, parce que nous, ce qui manque surtout sur le territoire, et ce que l'on perd beaucoup, c'est les cadres. Les cadres qui travaillent sur Sully, ils vont habiter Châteauneuf ou Orléans. (...) Ah oui, plutôt Orléans, parce que vous avez toutes les structures écoles, tout ce qui est commerce, c'est la ville, Orléans, et ils vont à Châteauneuf parce que vous avez la tangentielle, ils y vont en 20 minutes, quoi. Sully, c'est un peu loin. (...) Quoique l'école, je la mettrais plutôt dans le cadre de vie parce qu'un village sans école, c'est mort. Un village où il y a encore une école, il y a encore un peu d'espoir de vie. Le jour où il n'y a plus rien dans le village, le village où je suis, il y a une épicerie, point barre. Le jour où il n'y a plus d'école, il y a beau avoir la Loire à proximité, quelques touristes, mais après, c'est triste, là du coup, ce sera vraiment un village dortoir. » Madame Lefaucheux, épouse d'agriculteur.

« Oui, mais enfin, je m'occupe des écoles, donc j'ai souvent affaire avec le collège, et ils ont un classement socio... je ne sais pas quoi, socio... des élèves, et Châteauneuf est descendu de manière importante en une dizaine d'années. » Monsieur Dubois, maire de Châteauneuf-sur-Loire

L'enjeu de l'éducation est donc non seulement de former des futurs cadres pour les entreprises, mais aussi pour dynamiser la vie économique et quotidienne dans les communes ; comme le précise cet adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Loire, le niveau scolaire est également un enjeu, car il peut être le signe du dynamisme de l'activité à venir si ce niveau augmente ou à l'inverse d'une dégradation s'il diminue. La présence d'une école est le symbole de la vie de la commune et de son avenir. Il est clair que les élus sont très vigilants au maintien des établissements d'enseignements.

« Non, mais c'est pour ça que j'ai accepté de participer à l'équipe du maire parce que ses projets me plaisaient, et quand on est dans une petite ville comme St-Père-sur-Loire, on n'a pas d'ambition politique, on a des ambitions de bien vivre, c'est complètement différent, plutôt que, la politique on est obligé d'en tenir compte puisqu'elle nous redescend dessus, si je puis dire, mais je veux dire que quand on est maire d'une petite commune et qu'on est élue à St-Père, on se préoccupe surtout de ce qui se passe pour les habitants, pour améliorer leur cadre de vie, leur sécurité, enfin je veux dire que tout est basé là-dessus, nous on a peu de travail puisqu'on a une école, un restaurant scolaire et une garderie, mais ça, c'est important parce que c'est la vie d'un village, l'école. Ça draine énormément de familles, ça rajeunit un petit peu la population, ça évite au village de mourir (...) et puis on essaie de faire travailler les locaux, quand on fait quelque chose, par exemple on a un agriculteur qui fait de la vente à la ferme, et qui vend aussi du vin on essaie de travailler avec les commerces du coin et puis notamment agriculteurs de nous livrer des légumes pour la cantine [scolaire]. » Madame Nathalie Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire.

Comme pour les autres domaines, la question de l'éducation est en interaction avec d'autres questions : ici, celle de la fourniture d'aliments sains pour la cantine scolaire. Il est vrai que cette pratique commence à s'étendre un peu partout, surtout dans les banlieues des grandes villes où le maraîchage est une opportunité pour l'agriculture périurbaine de résister à l'urbanisation, de maintenir des espaces agricoles et de procurer une alimentation plus saine aux enfants des écoles ou des collèges. Une autre question est également abordée par les personnes interrogées : celle de la qualité architecturale des établissements d'enseignement :

« Parce c'est refait en n'importe quoi ! c'est cette architecture contemporaine...ils ont déjà commencé avec les écoles en bois qui sont là. Alors moi les écoles en bois qui sont là (elle les indique sur la carte), un peu plus loin quand vous êtes venus...là il y a des écoles en bois qui remplacent, qui sont censées remplacer une très belle école en pierres et en briques qui est un peu plus loin. Et c'est ces écoles en bois, je peux vous dire à quoi ça me fait penser. Quand j'étais enfant, on allait sur le marché de Sully-sur-Loire, et sur les mailles de Sully, comme Sully a été bombardée pendant 1940, il y avait des bâtiments en bois pour accueillir tous les commerçants. Et Ben c'était ça, voilà. On se retrouve avec des baraquements en bois comme ça. Ça c'est de l'architecture contemporaine. Moralité,

dans vingt ans, il faudra les raser et refaire quelque chose d'autre. » Historienne à St-Benoît-sur-Loire.

Il reste encore une autre question, celle de l'accessibilité aux écoles, aux collèges et aux lycées ; on a déjà évoqué ce problème avec le réseau ferré qui pourrait permettre aux lycéens et collégiens d'accéder aux établissements situés à Orléans ; d'autres personnes évoquent aussi les difficultés d'accompagner leurs enfants à l'école sur des trottoirs étroits ; ou bien, c'est l'avis d'une personne qui regrette que l'école ne soit pas ouverte sur un square :

« Honnêtement ! Moi je verrais bien ça ! Je voulais qu'on fasse un square. Je pensais qu'ils allaient faire ça à l'école. On fait la sortie pas par le parking des poids lourds... je vous dis il y a des choses qui me laisse un peu songeuse ! Ils ont fait une école sur l'ancien parking des poids lourds... ça c'est déjà moyen et en plus ils ont fait la sortie sur le parking, alors qu'ils ont tout le terrain derrière ! Mais pourquoi pas fait la sortie par l'arrière ! C'est sympa ! Vous sortez et la, "ha génial il y a un square !" et bah on s'arrête un peu avant de rentrer tout de suite à la maison, ce n'est pas compliqué et pas excessivement cher. (...) Oui et je pense qu'il y a une question de coût aussi ! Le foncier est moins cher à Germigny des prés. Après je ne sais pas comment ils font parce que quand on a des enfants c'est un peu compliqué ! On n'a pas de crèche, on n'a rien. Pas de garderie. Il y a ça aussi, parce que à part une école c'est tout... » Marie Kopp, Germigny-les-Prés.

Il est donc possible d'affirmer que l'éducation est un facteur de bien-être et que la présence des écoles, des collèges et des lycées contribue au dynamisme des communes, à une vie plus agréable dans un paysage quotidien qui souffre souvent de l'absence de services publics. Il s'agit donc d'un enjeu pour l'avenir des territoires, car ce sont les nouvelles générations qui sont concernées et en ce sens, l'éducation contribue au développement durable puisque l'un de ses piliers est bien celui de la transmission aux générations futures.

➤ **La Loire et les inondations**

Si la Loire est un fleuve qui attire par sa beauté et son caractère sauvage, elle est aussi un objet de crainte avec ses inondations qui ont souvent causé de gros dégâts. La dernière inondation de 2015 a été spectaculaire ; elle a obligé les services routiers à fermer l'autoroute A 10 pendant plusieurs jours. Les habitants du secteur de Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire évoquent souvent ces crues qui occasionnent non seulement des dégâts, mais qui en outre gênent la circulation des personnes. Ces inondations ont également des répercussions sur l'urbanisme des communes avec l'instauration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Une grande partie des communes ne peuvent plus étendre les constructions en raison de ces plans ; c'est notamment le cas des communes de la plaine alors que Sully et Châteauneuf peuvent encore s'étendre sur les coteaux.

« Nous (Saint-Benoit-sur-Loire) on est en zone inondable et on est 100% inondables, (...) un nouveau PPRI est en cours et sera disponible en 2017. (...) Il y a des endroits où il y aura 2 mètres d'eau et d'autres où il n'y aura qu'un mètre. De la Loire au coteau, c'est très plat et donc tout ça est inondable (carte) et de l'autre côté, c'est pareil, le coteau, il

est à je ne sais pas combien de kilomètres, donc là, tout ça, c'est inondable aussi. On est deux, je crois dans le coin, à être inondables comme ça, St-Benoît et la Bonnée. » Adjoint au Maire de St-Benoît-sur-Loire.

En effet, cette commune de St-Benoît comporte 100 % de terres inondables, ce qui limite fortement la construction de nouveaux bâtiments. C'est aussi le cas dans d'autres communes de la plaine alluviale.

« Moi, ce que j'aimerais, c'est que les bords de Loire, parce que c'est un lieu où je me sens bien, soient bien entretenus, pour qu'ils durent le plus longtemps possible, pour que la Loire puisse faire sa vie. De toutes façons, elle la fera sans nous, mais que ce soit agréable. Il y a une chose que j'aimerais, qui vient des récentes inondations, c'est qu'on respecte mieux la nature dans ses besoins d'origine, par exemple avec les fossés naturels. On arrive à des drames humains par le fait qu'on n'a pas respecté son cours... » Madame Thévard, Châteauneuf-sur-Loire.

« Oh, il en reste quelques-uns, [des fossés de drainage] mais très, très peu, parce que forcément, quand on construit des routes, on construit des trottoirs et ainsi de suite, mais on a encore une zone, on a encore des terres agricoles autour de St-Père, il y a quand même des agriculteurs, il reste quand même quelques terres agricoles, tout n'est pas urbanisé, ce qui est urbanisé principalement, c'est le long de l'axe de la route de Paris. (...) Sur les questions d'inondation : quand on a beaucoup de pluie, elle n'est pas évacuée de la même façon, parce que les fossés, avant, on les entretenait en les curant et en brûlant et puis après, ça a été interdit. Toutes ces barrières naturelles qui existaient, pour l'écoulement de l'eau, avec le béton, elles ne sont plus là. Maintenant on va y revenir parce qu'il y a une grande partie de St-Père qui est en zone zone d'immersion. » Madame Nathalie Thibault, adjointe au maire de St-Père-sur-Loire.

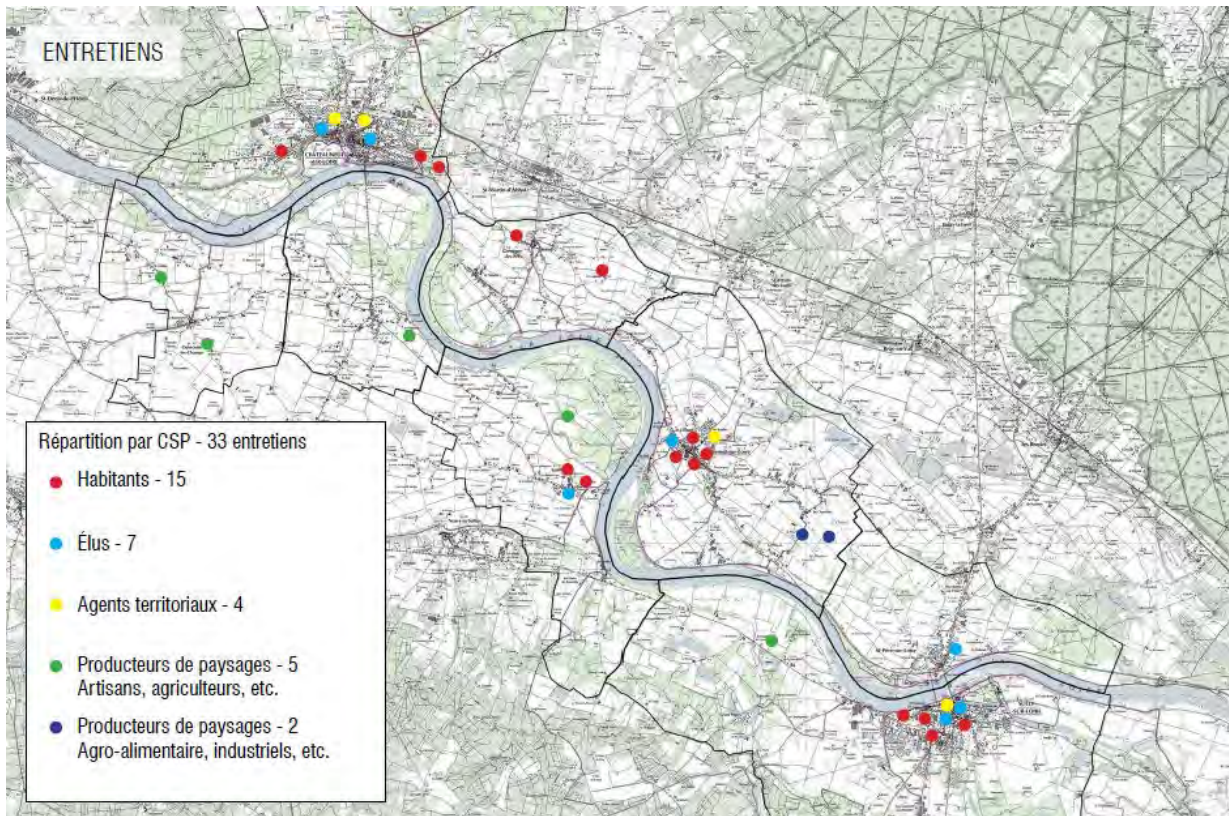
La gestion territoriale pose donc des problèmes avec l'écoulement des eaux, en particulier lors de crues : c'est l'entretien des fossés qui est mis en cause. Cependant, d'autres personnes n'estiment pas que les inondations constituent une menace très grave, elles représentent même un moment de fête, comme l'indique cette personne de St-Benoît :

« Ca mouille la route mais pas une inondation hein. On mettait des bottes. Si c'est arrivé au port où ça monte sur la route. Mais ce n'est pas une inondation. L'inondation, c'est quand vous avez l'eau ici (elle montre le toit de sa maison) en haut de la maison. C'est arrivé. En haut des maisons vous avez un petit hameau qui longe la Loire en partant sur Orléans et là ils sont venus en barques pour chercher les gens sur le haut des toits. Ça c'est une inondation. Ça c'est 1866. La très grande inondation. Mais depuis...ce n'est pas méchant. (...) non, c'est marrant tout le monde va voir. Il y a tellement de monde que vous ne pouvez plus circuler ; [ça contribue au bien-être ?] oui parce que c'est une curiosité... [une fête ?] oui, voilà. Parce que tout le monde est dehors avec des appareils photos (...). De toutes façons aujourd'hui les inondations, avec les barrages, ils écrètent, avec toutes les centrales qu'il y a sur la Loire, c'est impossible. Donc l'inondation comme il y en a eu en 1866...c'est impossible » Historienne de St-Benoît-sur-Loire.

Les avis sont donc très contrastés, les uns voient dans les inondations un risque majeur, d'autres y voient plutôt un facteur de bien-être ; entre optimisme et pessimisme, l'aménagement du territoire doit peser les arguments des deux bords. Malgré tout, le changement climatique risque d'aggraver la fréquence des inondations en raison des fortes précipitations qui sont prévues par les spécialistes. La question des inondations est en effet à double tranchant, car d'un côté, celles-ci occasionnent des dégâts, mais en même temps, elles contribuent à l'apport de sédiments fertiles ou à l'évolution des paysages de la Loire en déplaçant des îles, des bancs de sable. La part de facteurs de bien-être et de mal-être est ainsi difficile à évaluer.

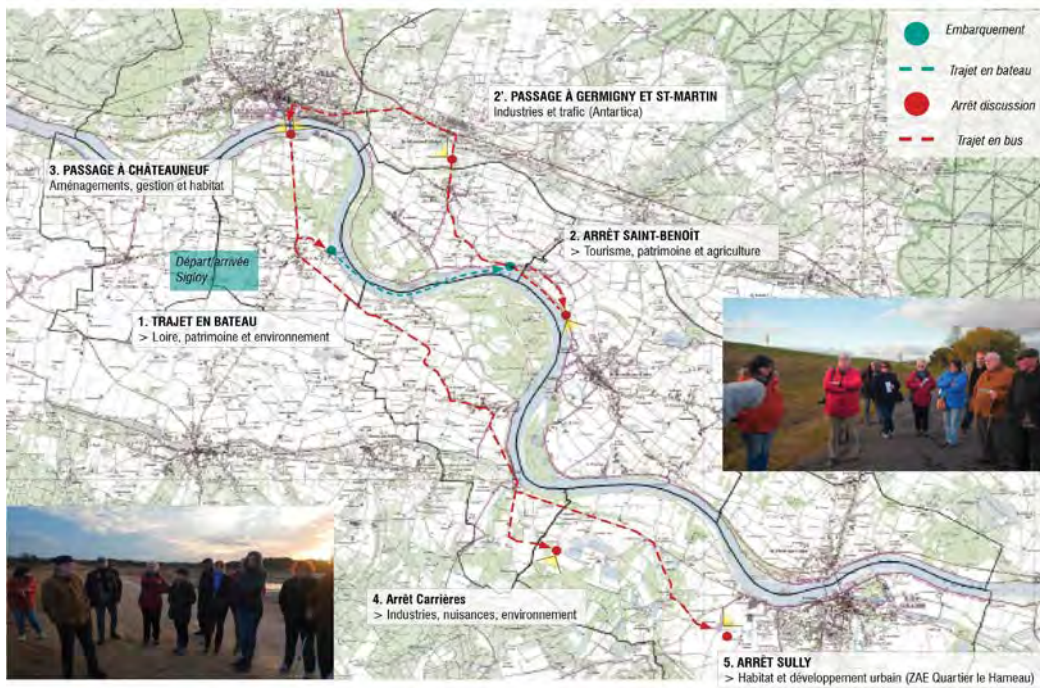
TERRAIN EST :

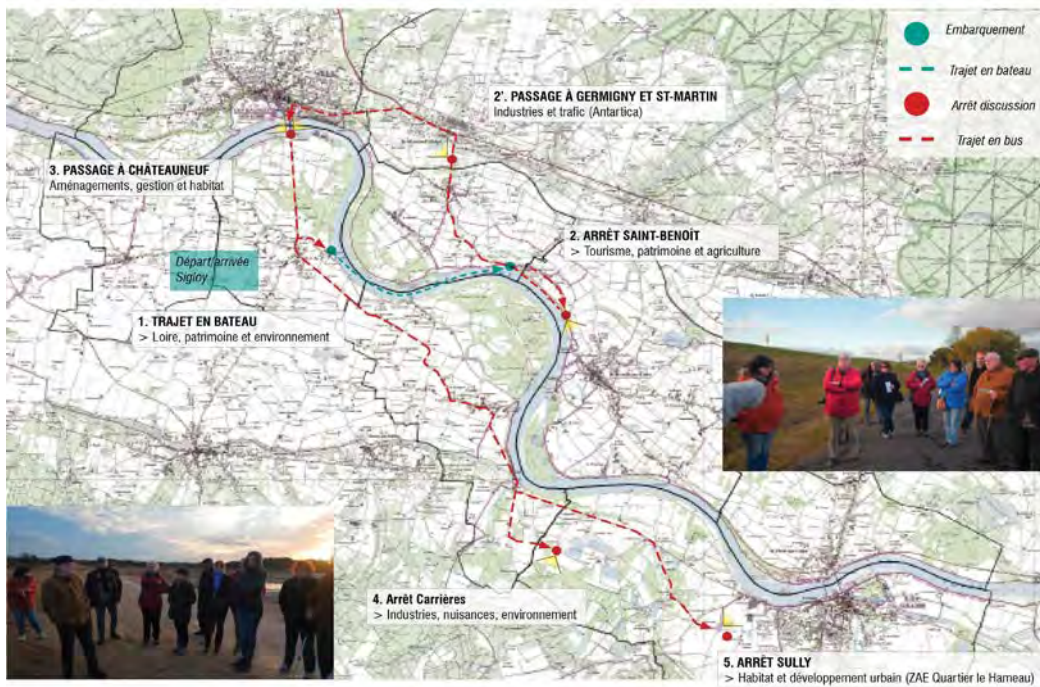
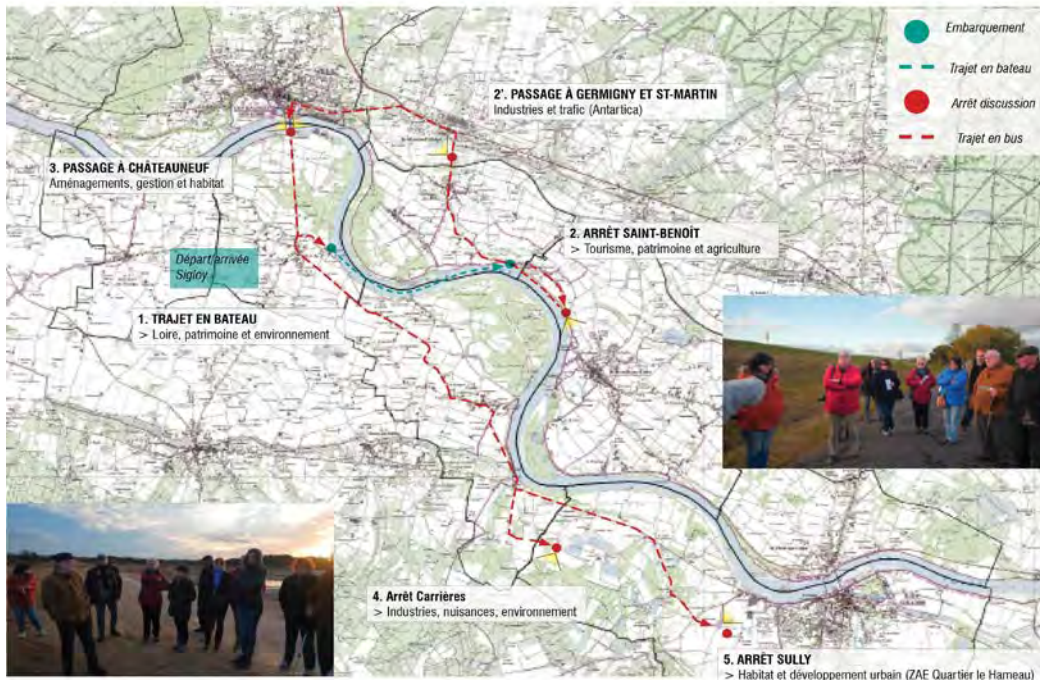
Chateaufort-sur-Loire, Germiny des Près, St-Benoit-sur-Loire, St-Père-sur-loire, Sully-sur-Loire, Guilly, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs

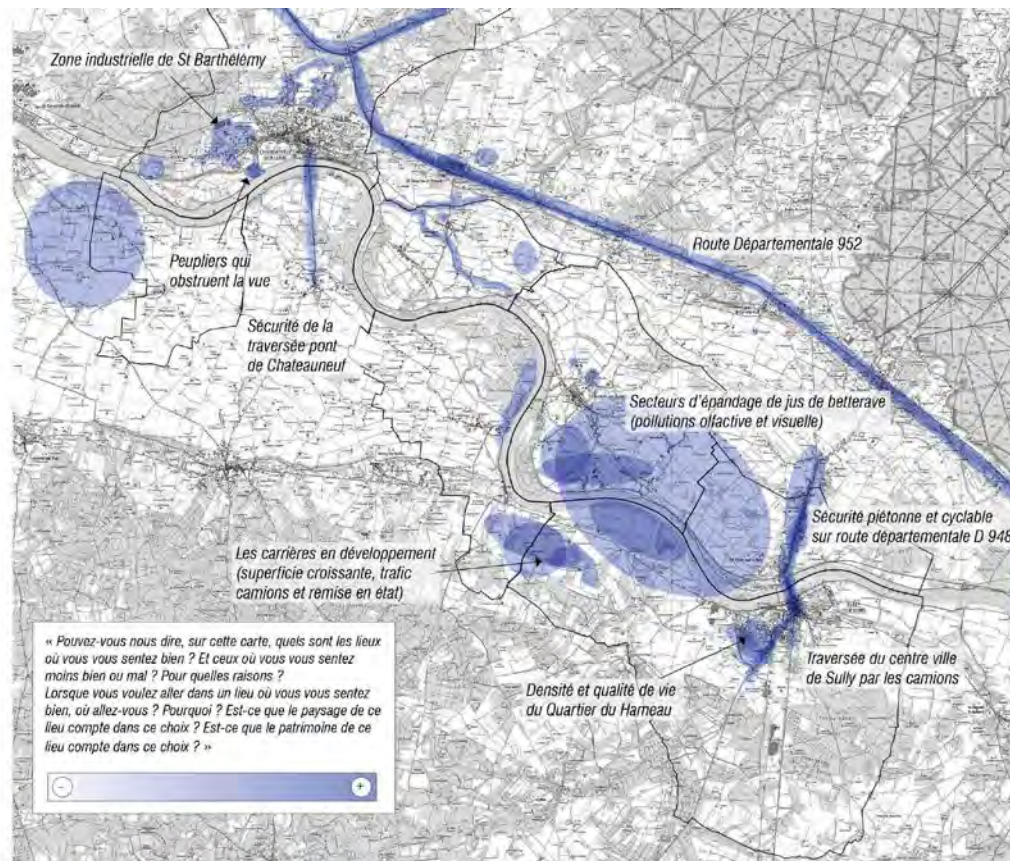


Carte du panel de participants sur le secteur est (auteurs Passeurs)

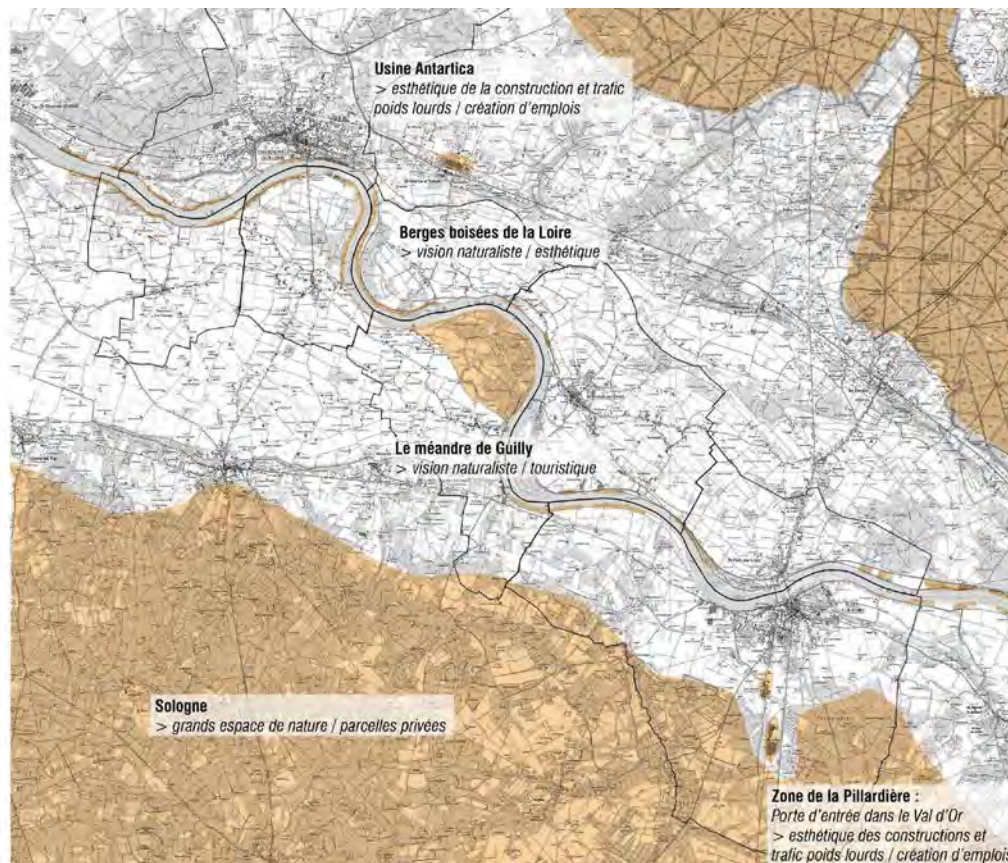
**Carte des points de vues convergents sur les paysages qui procurent du bien-être, secteur est
(auteurs Passeurs)**



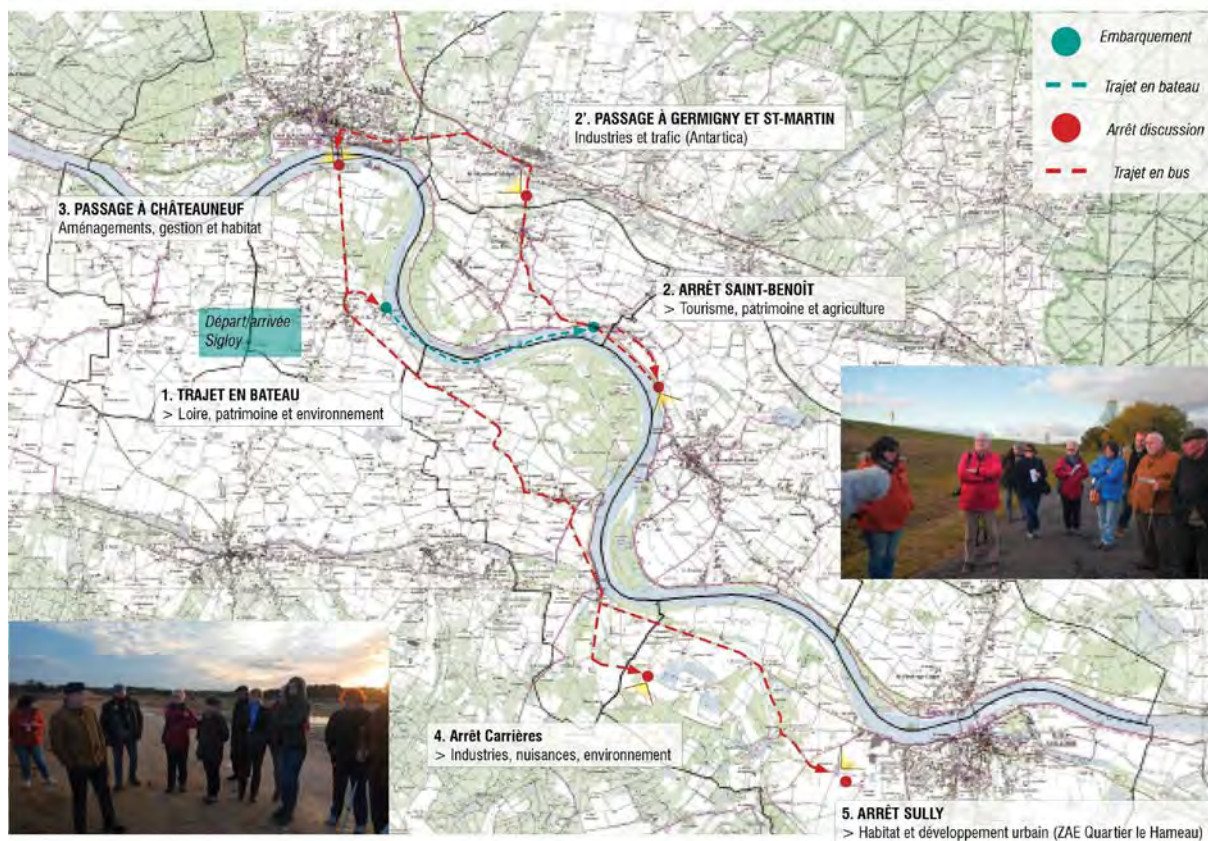




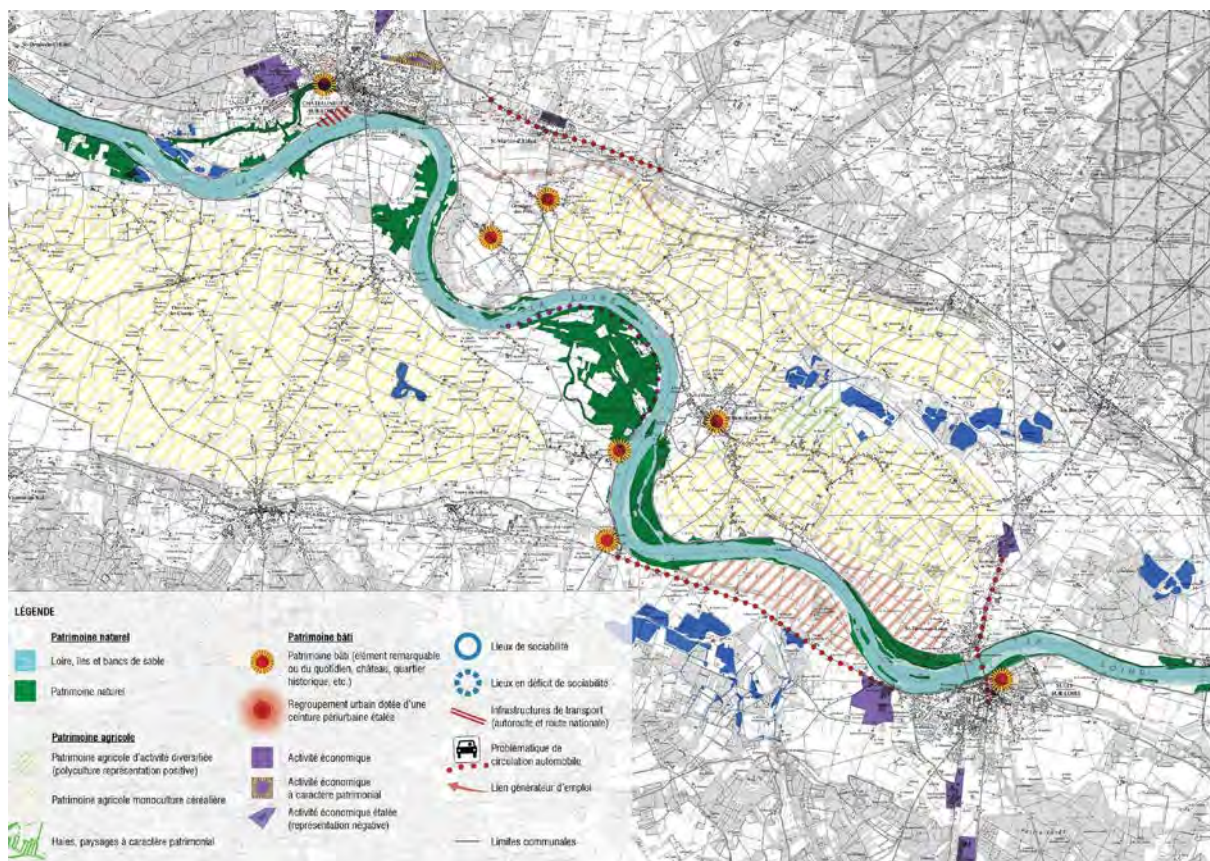
**Carte des points de vues convergents sur les paysages qui procurent du mal-être
(secteur est, auteurs Passeurs-paysagistes)**



**Carte points de vues divergents sur la relation entre paysages/activités économiques et bien-être
(secteur est, auteurs Passeurs-paysagistes)**



Itinéraire du parcours réalisé sur le secteur est, auteurs Passeurs-paysagistes



**Carte de synthèse sur les relations entre paysages, activités économiques et bien-être,
auteur Passeurs-paysagistes**

5) Secteur ouest (Trélazé Val d'Authion et rive gauche de la Loire)

L'arrivée dans le secteur ouest peut se faire depuis Angers en empruntant la route de Trélazé, première commune du secteur d'étude. Le paysage est donc essentiellement urbain et périurbain avec des zones commerciales et artisanales et surtout le site ardoisier qui se remarque par ses terrils d'ardoises et les restes des chevalements de mine. Il s'agit d'un paysage très nettement en mouvement où s'étendent des ensembles immobiliers récents ; cependant, il reste aussi des espaces de jardins, notamment ouvriers, puis la route qui se dirige vers la Loire traverse l'Authion, des espaces végétalisés avec quelques serres et des vergers. Assez vite, on atteint la levée et la vue sur la Loire est omniprésente, avec ses îles et ses bancs de sable lorsque l'étiage est bas. Le trajet sur la levée est une enfilade de bourgs : La Bohalle, La Daguinière et St-Mathurin, qui s'allongent le long de la levée en villages rue, avec quelques extensions sur le Val d'Authion, mesurées cependant en raison des risques d'inondation. A l'écart, on peut voir quelques bâtiments industriels vers le nord et au loin, on peut distinguer par temps clair les collines qui limitent le Val d'Authion. Celui-ci est occupé par des cultures diverses : céréales, semences, et quelques cultures horticoles encore. C'est un peu plus au nord que subsistent encore quelques pâturages et leurs haies de frênes ou d'aulnes associés. La traversée de la Loire peut se faire à St-Mathurin-sur-Loire ou bien avant, vers les Ponts-de-Cé, avec la rocade qui part d'Angers et aboutit à Juigné-sur-Loire puis Brissac. Ici, le paysage est différent de la rive droite : les collines remplacent la plaine de l'Authion, même si la partie la plus proche de la

Loire est plane, occupée quasi uniquement par des cultures de céréales, des prairies et quelques cultures maraîchères avec des parcelles d'asperges notamment ; c'est aussi dans cette partie que l'on peut voir quelques fermes dont certaines sont installées sur des montils ou sur la levée pour se mettre à l'abri des inondations. Dès que l'on se dirige vers le sud, ce sont des collines ondulées occupées de petits boisements, de vergers et de vignes et de villages plutôt bien préservés avec un patrimoine de maisons anciennes, de manoirs ou de petits châteaux. Quelques lotissements nouveaux se sont étendus aux abords des villages, mais sont relativement peu étendus et visibles, souvent cachés par la végétation. On peut dire que cette partie du secteur d'étude est plutôt pittoresque et qu'il contraste assez fortement avec la rive droite.

a) L'importance du paysage et du patrimoine pour les habitants

La différence avec le secteur Est s'impose d'emblée : pour les habitants qui sont venus récemment résider ici, le paysage est vallonné, du moins dans sa partie sud. C'est cette distinction que remarque cette habitante :

« Pourquoi pas ici ? Je ne sais pas. Parce qu'on s'est installés là-bas et que là-bas c'est vallonné et ici c'est plat. » Mme Gendron

Les raisons de l'installation dans la région sont nombreuses, en effet, le paysage compte, comme la proximité d'une grande ville, Angers, ou le vignoble :

« On trouve que le sud Loire, c'est une Loire plus sauvage, on n'a pas de levée ici... en plus, le village de Saint-Saturnin est sur une butte, et puis, on est vraiment tout près : La Loire est à un kilomètre... on a été attirés par ce paysage, cette commune, et aussi, par la proximité d'Angers. » **Maire Saint-Saturnin**

« A l'origine je suis architecte d'intérieur, j'ai décoré un château à côté d'ici et je suis tombée amoureuse de la région. J'ai acheté une maison comme résidence secondaire ; et je me suis dit, "mais pourquoi tu restes pas ici !" coup de foudre pour la région, la nature. » (...) *La nature bien sûr, à côté de la Loire qui est restée comme elle est, ne change pas. C'est calme, ce n'est pas les gens qui arrivent les bateaux "imite le bruit". Pour moi ce n'est pas si loin de la Hollande, c'est 8h-9h ça dépend de où tu habites, c'est bien pour mes hôtes. Même pour 4-5 jours c'est bien faisable. Brissac c'est sympa avec le château, le vin bien sûr, le hollandais a très soif ! »* **Mirjam Ekkelboom**

« Oui, au départ, [le paysage] a compté. Après, on a été surpris – comme beaucoup d'habitants du quartier - par rapport à l'environnement que l'on nous avait vendu, et la réalité qui était différente. C'est-à-dire que là, vous avez des « collectifs », alors que l'on nous avait dit que ce serait de l'habitat intermédiaire comme on en a devant, et sur le cahier des charges et des prescriptions urbaines, cela était marqué que c'était en fond de parcelle et que ça ressemblait à ça (elle montre la photo de départ)... (...) donc quand on a vu ça, on a déprimé... c'est une barrière... quand vous avez un voisin devant chez vous, ça va, quand vous avez un ensemble de voisins, c'est différent, ça n'a rien à voir... ...mais avant que l'on signe notre permis de construire, et on ne l'a pas su : Quand on a été à la

mairie, on nous a dit : « bah oui, les permis de construire des collectifs sont déjà donnés ».

ADELINE VILLIÈRE :

« On a souhaité racheter un domaine viticole et on a trouvé celui-ci, il nous a bien plu, donc du coup on a cassé notre tirelire et on s'est installé là. Le domaine fait 25 hectares et il y a 17 hectares de vigne. (...) Non. Moi c'était vraiment le vignoble. Ça fait partie du paysage mais c'est vraiment le vignoble qu'on recherchait. (...). Et plus que l'activité économique, c'est le terroir du vignoble qui nous a attiré. Donc c'est lié un peu à la notion de paysage, mais d'assez loin quand même. Maintenant c'est vrai que Blaison-Gohier est un petit village préservé de constructions anarchiques, Saint-Rémi aussi ; on sent qu'il y a quand même dans le coin une volonté de garder un patrimoine assez harmonieux, assez joli, assez ancien. Donc de ne pas faire n'importe quoi, c'est ce qui fait que beaucoup de touristes viennent dans cette région-là. Moi je fais la différence par rapport au nord Anjou où il y a beaucoup moins d'activité touristique pendant la saison.

» **Didier Roux**

« Par ailleurs, cette inscription du Val de Loire à l'Unesco, c'est quelque chose dont les habitants sont très fiers. Pour eux c'est une reconnaissance des grandes valeurs...c'est une région qui est quand même magnifique. » **Maire de St Sulpice**

Comme le précise cet élu, l'inscription du périmètre du Val-de-Loire sur la liste du Patrimoine Mondial compte dans l'appréciation du paysage, bien que de nombreux habitants du territoire ne soient pas au courant. Mais curieusement, alors que dans le secteur Est, c'est immédiatement la Loire qui vient en tête des raisons de l'installation, alors qu'ici, dans ce secteur Ouest, c'est davantage les collines du Sud et le patrimoine des maisons anciennes, des manoirs et des châteaux qui s'imposent. Cependant, la Loire compte quand même, notamment parce qu'elle offre la possibilité de faire du bateau et du ski nautique :

« On s'est aperçu, en allant voir mon frère, que ce n'était pas désagréable de venir voir ce secteur-là : les couleurs, le charme de la Loire tous les jours différente. (...) Le choix d'une commune est toujours un peu difficile. On a essayé d'être rationnels par rapport aux enfants et aux études, au charme de la Loire. Mon frère est marié depuis 1982 et habite la Daguenière, on a été influencé par ce côté-là... » Mr Murzeau

« Autour, il y a la Loire parce qu'on a un bateau et on navigue sur la Loire. Nos enfants font du ski nautique sur la Loire. C'est pour ça, nous on ne bouge pas de chez nous. On est chez nous, nos activités c'est là. On a un bateau. (...) Il y a un club nautique au Thoureil donc on reste sur la commune du Thoureil. On est là tout le temps. » Mme Gendron

La diversité des paysages est également une raison de l'appréciation des paysages du Val-de-Loire ; elle permet de savourer la variété des essences d'arbres, celle des cultures et de leurs couleurs, ou celle des différentes pierres de construction, celle des fleurs, des animaux, etc. :

« Déjà, par le fait de croiser des animaux sauvages, de voir des arbres : Frênes, peupliers et toutes les haies naturelles du secteur, c'est peut-être pour ça que ça me désole de les

*voir partir. La culture, entre le tournesol, le maïs et le blé, ça met un tableau de peintre à chaque fois différent, même l'hiver. (...) Les forêts baugeoises, c'est magnifique, les pierres des maisons sont marrons... sur Saumur, on est de moins en moins sur de l'ardoise et de plus en plus sur du tuffeau. Après, vous passez sur le coteau du Layon saumurois, qui commence à être très vallonné, Blaison, le Thoureil, c'est magnifique, et la luminosité sur la Loire, c'est magnifique, il faut être bête pour pas le voir. Sur le coteau du layon, on a de la vigne, quand vous êtes sur la corniche angevine, vous dominez tout Angers, c'est magnifique. Quand vous passez de l'autre côté, vous arrivez sur du granit, un paysage totalement différent, que moi je n'aime pas car je le trouve différent, austère, noir, pas très lumineux, c'est le secteur que j'aime le moins... il y a des gens qui trouvent beaucoup de charme à ce secteur-là, mais ce n'est pas la même lumière. On aime bien aller randonner du côté de Chalennes, on est encore sur la Loire, mais c'est autre chose... moi, la Loire, je la trouve belle des Rosiers jusqu'à Saint-Florent le vieil, 30 kilomètres après Chalennes. Après, je trouve qu'elle perd de son charme, elle a moins de grève l'été, elle n'est pas aussi large, elle est canalisée par la levée, les hauteurs font que le sable apparaît d'une journée à l'autre. » **Mr. Murzeau.***

*« Ce qui m'attire le plus, c'est la forêt... si on continue sur la Loire à vélo, à la Daguinière, vous avez parfois des champs de giroflée, ils doivent s'en servir pour faire des essences, c'est agréable, parfois, c'est du tournesol... mais ce n'est que temporaire, je ne m'y sens pas toujours bien, c'est à la période où il y a des fleurs, notamment. Et puis après, ce sont les bords de Loire, puis on remonte par Juigné. Mais de manière générale, toute l'agglomération Angevine, c'est verdoyant, c'est un cadre de vie...(...)» **Mr Aligand***

Les raisons pour lesquelles les habitants apprécient le paysage ou le patrimoine sont donc multiples. Elles ont trait à de nombreux domaines, celui de l'ambiance paysagère avec le relief, celui de la présence du fleuve – moins cependant que dans le secteur Est – celui de la végétation ou de la faune, des cultures et leurs couleurs. Il peut s'agir aussi des activités que les habitants pratiquent, comme la navigation sur la Loire, ou bien encore de la diversité des paysages et du patrimoine.

b) Les lieux de bien-être

Dans le secteur Ouest, les lieux de bien-être sont différents du secteur Est ; si la Loire y figure souvent, elle n'est pas le seul endroit où les habitants se sentent bien ; on retrouve ici les coteaux de la rive gauche avec des ambiances plus intimes, les villages traditionnels, les vignes, des sentiers qui permettent de belles promenades :

*« Et puis là où je suis c'est pas surpeuplé, on n'est pas dans un lotissement, on a de l'espace. On n'est pas les uns sur les autres. » **Mme Gendron***

« Moi, je travaille sur Gatignolle, j'y vais à vélo, et j'ai plaisir à traverser les sites ardoisiers avec la Loire à vélo pour me rendre à mon travail. Et puis, le secteur vert ce serait la vallée de L'Authion. (...) Qu'est-ce que beau, pas beau ? Ça dépend du reflet du soleil : Un paysage à travers la lumière, peut être agréable à regarder... Une voie verte, ça donne une ponctuation de couleur, et quand il y a du soleil... il y en a une, du côté

d'Angers à l'allée Jeanne d'arc, ça donne une entrée de ville assez sympathique. » **Mr Aligand**

« Sur les bords de Loire, il y a un endroit à Saint-Georges sur Loire, c'est le port de la Possonière : Je trouve ce lieu magnifique. Il y a un port, une guinguette, il y a de la vie et un paysage splendide. Un des endroits que je trouve très beau aussi, c'est le Thoureil . On fait la balade, on descend vers la Loire, qui est sauvage...(…) C'est vrai qu'il y a aussi des balades sur les coteaux, dans les vignes. La vigne est sur le coteau, pas dans la vallée, dans la vallée, on est inondable. » **Maire de Saint-Saturnin.**

« Quand [on revient de voyage] et qu'on suit la levée, on se dit toujours "Pourquoi on va ailleurs ? C'est tellement beau chez nous, (...) vous pouvez l'écrire : la Loire est la plus belle sur notre portion ! C'est vrai, on ne se lasse pas, quand on va diner sur Angers, si le coucher de soleil est magnifique, il nous arrive même de nous arrêter, de prendre une photo. » **B. et J. Reveliere**

« Etant gamin, on habitait au bord de la Loire, c'est les plus beaux dimanches que j'aie jamais passés, je les passais à me baigner dans les bras de Loire, on pique-niquait avec mes parents, on était 8 enfants... sur les grèves de Loire, j'ai encore le goût de certaines choses (...), c'était la sortie du dimanche. J'ai une maison en bord de Loire. Je vois la Loire tous les jours, le matin en ouvrant la fenêtre ou le soir en rentrant. Cette sensation de calme, d'équilibre... on a cette chance d'avoir des couchers de soleil exceptionnels, où le soleil se couche dans la Loire, avec cet instant de calme qui suit, et les oiseaux de nuit qui viennent, les oiseaux de jour qui partent... c'est un moment d'apaisement. En rive gauche, bien sûr... dans des endroits comme Saint-Rémy, le Thoureil, Blaison, qui sont des communes anciennes et où le regard ne s'échappe pas comme en vallée où on voit très loin... les choses sont plus secrètes : des chemins, des sentiers, des bosses et le massif forestier. A Saint-Mathurin, on est dans un endroit béni des dieux car on a le pont : dès qu'on traverse le pont, on est dans un autre paysage, où la Loire est très présente, mais, un peu différemment, avec des lumières différentes et des endroits plus secrets, bucoliques... et puis, tous les sens fonctionnent : à 5 kilomètres de Saint-Mathurin, on a des vins de belle qualité, les paysages donnent de la force à tout ça... En vallée, quelques endroits secrets, les communaux : dans cette zone de marais, entre Saint-Mathurin et Corné, il y a des endroits où il reste des haies, ça permet des balades assez simple, le paysage est plus contraint, le regard n'est pas le même, il y a un peu de nature, de végétation, quelques chevreuils..., [Beauté du paysage et bien-être] : un très beau paysage de mer, je ne sais pas si, à force, ça ne m'angoisserait pas un peu, cet infini... je ne pourrais pas affirmer qu'un beau paysage, c'est obligatoirement du bien-être : ça participe, sans doute, ça peut, sans doute, angoisser aussi... » **JC Prono (né à ST Mathurin)**

« le patrimoine de murs de tuffeau, de poutres... il y a des équilibres entre les matériaux : L'ardoise, le tuffeau, les poutres... et puis le paysage de la Loire, et donc la lumière... cette ambiance fait que je m'y sens bien et le patrimoine et le paysage font partie intégrante de mon bien-être : Je ne saurais pas faire la part des choses : Suis-je bien

parce que c'est un joli lieu ou grâce au patrimoine, ou parce que je suis bien dans ma vie ? c'est un tout... » J

Cette dernière réflexion est intéressante, car elle met le doigt sur l'ambiguïté de la notion de bien-être : le spectacle de la mer, par exemple peut angoisser comme il peut procurer du bien-être. En réalité, les motifs du bien-être sont extrêmement divers et en conséquence, les lieux où celui-ci est ressenti sont également très variés ; un grand nombre de lieux qui pourraient être parfois considérés comme anecdotiques sont remarqués par les habitants parce qu'ils sont agréables ; ce ne sont pas d'ailleurs des lieux identifiés par les guides touristiques, mais par la pratique « ordinaire » des résidents, lors de ballades ou lors de leurs déplacements :

« (en montrant la carte) : à côté du golf là. Le golf c'est bien. Il y a aussi entre ici et le cirque. Vous êtes déjà allé au château de la Giraudière? (...) Catherine et Philippe Chatellier, ils ont un super château, aussi chambre d'hôtes mais belle vue, un bel endroit. Et le Rochement c'est un château aussi... Et le bois (brinçon) avec le vin vous êtes déjà allé? C'est une bonne maison du vin. (...) Chauvigne ça c'est le petit village pourquoi je suis dans la région. C'était le château de Chauvigne. C'est pas mal là, et en plus il y a un super jardin. » Mirjam Ekkelboom

« Nous, on va beaucoup vers L'Authion pour se promener : On a le parc de Pignerolle qui est tout près même en y allant à pied et puis, on a les ardoisières. Après, l'Authion, c'est plus loin : Nous, on avait l'habitude, on habitait avant dans le bourg de Trélazé, et du coup, on connaissait bien, et on y retourne... (...) Un petit peu, on va souvent se balader autour de la Loire, on va plus vers la Loire que vers la Maine : La Bohalle, c'est sympa... mais ça nous arrive aussi d'aller du côté de l'île Saint-Aubin, donc là, c'est la Maine... (...) Comme je disais, pour aller se promener, la Loire à vélo a apporté des chemins que l'on n'avait pas, et on peut aller loin, donc, ça, c'est plutôt positif... quoi d'autre... je pense à l'ARENA, un gros truc qui amène de la circulation etc., et financièrement aussi, il y a un impact pour les habitants... le Tram et les lignes de bus sont pratiques... (...) Saint-Rémy la Varenne, c'est un joli village, qui est par là... sinon, le parc de Pignerolle, où il y a des jardins d'exception, depuis qu'ils le font, on y va tout le temps et on emmène des gens, car on trouve ça très sympa. On va aux Ardoisières car c'est un espace qui est juste à côté, le long de l'Authion. On est plus à pied qu'à vélo, on peut aller jusqu'à Brain sur l'Authion, c'est sympa... après, on va vers Brissac etc... La Bohalle, on y passe, mais on ne s'y promène pas. (...) [Elle cherche le parc de Pignerolle, et entoure les lieux où elle se sent bien, dont les ardoisières] Les baignades sont interdites, et il y a des coins où on ne peut pas aller... mais sinon, il y a plein d'endroits... en plus, la Loire à Vélo passe en partie par les ardoisières... (...), Ah oui, moi j'aime tout ce qui est campagne, bois, forêt : aller dans le bois derrière pour entendre les oiseaux, voir les écureuils, ça fait du bien... »

ADELIN VILLIÈRE

« Moi j'aime bien me promener sur les friches ardoisières. La végétation là aussi a pris le dessus. Mais toutes ces friches, moi je les ai connues nues, avec très peu de végétation et surtout parce qu'on y travaillait. Sur le secteur des Fresnais, là où il y a tous les déchets ardoisiers, c'était les cabanes des fendeurs. Mon père travaillait aux grands carreaux et étant gamin, on nous interdisait pas, j'allais voir mon père travailler et je n'étais pas le

seul. On se baladait sur les buttes, on y jouait. A présent il y a des restrictions. L'autre partie qui est la plus belle, on aimerait bien qu'ils nous donnent l'autorisation d'y faire des visites, c'est à dire d'accompagner les gens et donner des explications sur l'histoire de ces lieux, les petits carreaux, les grands carreaux où il y a un vieux fond qui est magnifique. L'agglomération redoute des effondrements miniers mais on y a galopé durant toute notre jeunesse. Là aussi ça a changé le paysage, puisque il y a des vieux fonds qui ont été remblayés, on ne les voit plus, on sait où est leur emplacement c'est tout. Le paysage ardoisier de ce côté-là a beaucoup changé. Il a beaucoup changé aussi avec la destruction de tous les ateliers qu'on a mis par terre. (...)

Ah les bords de Loire ! Je suis un amoureux de la Loire aussi. J'ai fait de nombreuses balades à vélo, vous pouvez faire du vélo tout le long de la Loire, sur les deux rives. (...) Quand l'on passe par la levée, on a un certain point de vue de la Loire, mais quand on revient de l'autre côté, je trouve que c'est encore plus beau, parce que l'on passe dans tous les petits villages, Chênehutte par exemple, Saint-Rémi-la Varenne, je cite au hasard mais vous avez des curiosités à voir. L'abbatiale de Cunault par exemple. J'admire ces paysages jusqu'à Saumur. De l'autre côté c'est pareil mais c'est moins attrayant. (...). Il y a aussi Saint-Florent-le-Vieil à l'Ouest. (...) Cette partie n'est pas classée, ça s'arrête à Chalonnes. Mais il y a des beaux points de vue là aussi. Saint-Florent, Montjean devraient être classés. Pour moi, la Loire c'est toujours le seul fleuve royal. (...) Ah oui ! Et aussi La Daguenière, Saint-Mathurin, La Ménitric - vous avez une abbaye juste en face, l'abbaye de Saint-Maur. C'est un coup d'œil merveilleux là. Alors bien sûr... Moi j'aime bien ce parcours là avec les communes que je vous ai citées. » **Mr Morlong Jean**

« Toute la zone qui est ici en gros c'est la zone la plus touristique d'Anjou, à mon sens, ça va même un peu plus loin, jusqu'au Thoureil. C'est une zone qui est très touristique et très agréable. Il y a des anciens mégalithes, il y a des vignobles, il y a vraiment de la belle pierre. Vous avez les troglodytes qui sont sur toute cette portion là aussi, vous avez plein de petits villages qui sont superbes, vous avez la levée de la Loire en face qui est très, très belle. La partie ici est assez plate, c'est vraiment un outil de travail pour l'agriculture [vallée de l'Authion]. Tout ça aussi c'est superbe, quel que soit le côté de la Loire que vous prenez, c'est vraiment très, très joli. Donc oui c'est un lieu où on se sent bien. » **Didier Roux**

« Moi, je travaille sur Gatignolle, j'y vais à vélo, et j'ai plaisir à traverser les sites ardoisiers par la Loire à vélo pour me rendre à mon travail. Et puis, le secteur vert ce serait la vallée de L'Authion. » **Mr Aligand**

Ces dernières citations évoquent ainsi un nombre très élevé de lieux et d'éléments du patrimoine local, les sites ardoisiers, la vallée de l'Authion, et les alentours d'Angers, ou de Brissac, c'est-à-dire des lieux extérieurs au secteur d'étude. Les entretiens permettent en effet aux personnes interrogées de s'échapper de leurs lieux de vie quotidienne et d'identifier des sites ou des architectures qu'ils ont remarqués pour leur intérêt patrimonial ou paysager et qui leur procurent du bien-être. C'est le principal enseignement de cette campagne d'entretiens dans ce secteur, très différent en effet du secteur Est même si la Loire figure comme l'un des spectacles les plus prisés.

c) Les lieux de mal-être

Les lieux de mal-être sont, comme pour le secteur Est, ceux de la construction immobilière en immeubles tassés les uns contre les autres : c'est le béton et la fermeture des espaces publics, les centres commerciaux à forte fréquentation. Dans les environs d'Angers, en particulier à Trélazé, certains habitants évoquent le site ardoisier avec ses fosses d'extraction de l'ardoise, qui, ennoyées, exposent les visiteurs aux risques potentiels d'accidents, sans suffisamment d'information préalable. Il s'agit aussi de la circulation, notamment dans le Val d'Authion où les cyclistes sont nombreux et se confrontent aux camions ou aux voitures sur des routes mal adaptées ; ce Val d'Authion est trop plat et les parcelles trop grandes surtout celles de maïs.

« Après, quand il y a trop de béton, ce n'est pas forcément agréable, quand c'est trop minéral non plus... (...) Ce qui me dérange le plus, c'est quand ce n'est pas ouvert au public. La fermeture au public, c'est pour se protéger d'accidents potentiels, notamment dans les carrières ou les puits-bouteilles et les secours ne peuvent pas toujours intervenir. Le problème, c'est qu'en interdisant, on invite les gens à y aller... je pense qu'il faudrait informer plus. » **Mr Aligand**

« Et puis, il faut reconnaître que la vallée de L'Authion, ce n'est quand même pas très beau (rires). Vous vous baladez à pied ou en vélo, c'est dans les champs de maïs... [Il indique la vallée de L'Authion en bleu sur la carte, comme zone où il se sent moins bien] (...) On est derrière la Loire : pour être sur la Loire il faut marcher sur la levée, il y a plein de voitures, et après, vous êtes dans une zone toute plate, très agricole et maraîchère, il n'y a pas de vignes, les paysages ne sont pas vallonnés comme ils le sont par chez nous ou dans le Layon. » **Maire de Saint-Saturnin**

« Je n'irais pas dans des quartiers où il n'y a que des grands bâtiments et des tours, ça n'a aucun intérêt... ce qui m'intéresse, ce sont les espaces verts, là où j'emmène les gens qui ne connaissent pas, c'est dans le vieux Angers, c'est un beau patrimoine, c'est intéressant... mais on ne va pas là où ça nous dérangerait, autant aller là où on a envie d'aller... après, oui des quartiers qui seraient très bitumés, plein de bâtiments collectifs hauts, c'est sûr que l'on y va pas, ça nous paraît normal... (...) Je ne me vois pas, le samedi, me balader dans les grandes surfaces avec plein de monde etc... (...) Je n'emmènerais pas mes amis se balader à Atoll... sinon, ce ne sont pas des amis [rires]... ce que l'on recherche, ce sont plutôt des endroits naturels... mais pas seulement, parce que le jardin des plantes d'Angers, c'est un beau lieu aussi, l'arboretum. » **ADELINE VILLIÈRE**

« Le problème de Trélazé, qui était un village ouvrier, avec peu de constructions bourgeoises, c'est qu'on a beaucoup construit : des petites maisons qui sont toutes pareilles avec des jardins tous pareils dans des lotissements. Ça ne me plaît pas. (...) La Cantinière, (...), question bien-être, je me tire une balle dans la tête..., [quels critères ?] Le critère densité, le critère "tout le monde pareil", "voisinage trop proche" et pas de respiration végétale, de vue sur de la verdure... » **Mme Marcq Trélazé**

L'aspect des bâtiments est également très controversé, en raison des formes et des matériaux utilisés. C'est notamment le cas des bâtiments agricoles ou des serres dont les formes choquent certains habitants. Il s'agit aussi des décharges sauvages, les tas de détritiques ou de gravats que l'on retrouve un peu partout.

« Ce qui me gêne plus, c'est les bâtiments moches . Il y a des matériaux qui ne sont pas du tout naturels. Moi j'ai essayé de bâtir des lodges avec des matériaux naturels, pour que ce soit écologique mais je n'ai pas le droit (en bord de Loire), alors qu'ici on peut installer des serres dégueulasses. (...) Les bâtiments agricoles, ils ont le droit de tout faire. Par là il y a monsieur X qui a le droit de mettre tout son matériel, tout.... Ce n'est pas joli, hein. Je préfère le cirque, ça me gêne moins. Le golf je l'admire beaucoup. »

Mirjam Ekkelboom

« Il y a un site qui est pas mal aussi, c'est la Roche de Murs, c'est un très beau site. (...) (des lieux de mal-être), moi je ne vois pas. Peut-être il y en a mais sans on ne les voit pas. Des décharges sauvages, des choses comme ça. Alors si ! Vous me demandez quelque chose qui me chiffonne, c'est le quartier Beaumanoir. Le promoteur en amont, a fait du terrassement et on a laissé ce tas de terre, ce tas de pierres, c'est affreux ! Un quartier d'habitat. Les gens rouspètent. Ceux qui ont fait construire aimeraient bien voir cette butte enlevée. Là ce n'est pas une grande surface mais quand on voit ça ! Parce qu'en plus, c'est le site du château de Beaumanoir, et il y a un mausolée : un des anciens propriétaires y est enterré. Ça fait partie du patrimoine Trélazéen. » **Mr Morlong Jean**

[J.Revelière]: *Je fais partie de ceux qui auraient souhaité qu'il y ait moins de circulation sur la levée, et puis qu'on aménage une de ces routes, une petite route parallèle qui est dans la vallée. Il faudrait la refaire entièrement pour les poids lourds et tout ça.*

Moi j'aime mieux une région bocagère plutôt que de grandes étendues. Ah oui on est mieux ! Maintenant, on s'est toujours considérés comme venant habiter sur un territoire agricole, c'est nous qui sommes venus chez les agriculteurs, ils ont priorité sur nous. » **Mr Mme Revelière, St Mathurin**

« Il peut y avoir des zones de dépôts sauvages. Ça c'est l'une des choses perturbantes... il y a aussi des aspects dans les dépôts sauvages liés aux ordures ménagères...Si vous mettez trop de contraintes aux habitants, ils finissent par déverser leurs trucs partout ; dans la vallée, près des petits bois...vous voyez bien tous les déchets verts qui arrivent...Donc on lutte contre ça. (...) à un moment, il florissait des panneaux partout (de la publicité). L'un des problèmes c'est qu'il y a énormément de choses intéressantes, des gîtes tout ça...Si vous laissez les gens mettre des pancartes partout, ça c'est très laid...On a lutté pour ça (...) on peut aussi citer les bâtiments qui tombent en ruine, mais on en a n'a pas tant que ça, il y a énormément qui sont en rénovation (..) Au-dessus de Blaison, il y a des serres qui ont été abandonnées... » **Maire de Saint-Sulpice**

Un autre motif de mal-être est l'usage des pesticides dans les champs de culture intensive, qui vont avec les grandes parcelles et l'aspect monotone et plat du paysage, surtout dans le Val d'Authion. C'est dans cette plaine relativement ouverte où l'agriculture a suivi le modèle productiviste, que de nombreux habitants pratiquent le

cyclisme et où les chemins. C'est aussi un lieu de chasse où les promeneurs sont parfois inquiets de se retrouver face aux chasseurs et pris pour cible.

« Non, moi, il n'y a pas d'endroit particulier qui me rebute. Encore une fois, nous on est là depuis peu de temps, il y a des sentiers qui passent et d'ailleurs on a ouvert la propriété au passage d'un sentier d'interprétation du vignoble. Il y a des promeneurs qui passent le long de ce chemin, le GR passe juste en haut. Il y a beaucoup de gens qui font des promenades dans la région et moi je ne connais personne qui m'ait dit, "à tel endroit il ne faut surtout pas passer". Mais là aussi, on est sur une région qui est quand même un peu privilégiée, je pense.

C'est clair que personne n'aime se promener dans les champs quand vous avez des gens qui balancent des pesticides ou des choses comme ça, c'est évident. Malheureusement il y a quand même pas mal de champs d'agriculture intensive ici. (...) Ce sont des champs à perte de vue, est-ce qu'il y a un intérêt à y aller, bof ! Il n'y a pas d'intérêt à aller par là. Quand je fais une ballade je vais soit en bord de Loire parce qu'il y a un chemin qui permet de le faire, de temps en temps je vais courir par-là, ou dans les bois au-dessus, il y a des coin très sympa, il suffit de suivre ce GR que vous voyez là. La seule chose, quand je cours l'hiver, il arrive de temps en temps de me retrouver au coin d'un bois, au milieu d'une chasse, ça c'est pas très agréable. On ne sait jamais trop si on ne va pas être confondu avec un sanglier. A part ça il y a pas d'endroit particulier où délibérément je n'irais pas.» **Didier Roux**

Il y a des arbres, (les agriculteurs) n'ont pas dénaturé. Ils ont laissé le ruisseau, tout ça. Par contre les chemins, là ils ont fait des chemins qui traversent les parcelles complètement de part en part pour permettre l'accès aux tracteurs ; ça je n'aime pas trop. **Mr & Mme Revelière, St Mathurin**

« ... Je n'aime pas les lieux de consommation, les supermarchés, zones industrielles ; je n'ai pas l'esprit qui vagabonde, il n'y a pas d'architecture industrielle qui me ferait rêver d'autre choses : Ça évoque le labeur, la consommation... Entre nos deux communes, entre Mazé sur le bord de L'Authion, et Saint-Maturin, il y a une ligne droite ; quand j'étais gamin, elle était bordée d'arbres, de haies, et maintenant elle ne correspond plus à rien : ce n'est qu'un courant d'air, c'est dangereux, pas moyen de faire du vélo, il faut être casse-cou... c'est agressif, les gens ne sont pas dans le partage, ni de la route ni de rien du tout... ce n'est pas un endroit où je me sens bien. A cause aussi de l'absence d'arbre, oui, le regard s'échappe très loin, il y a des arroseurs, des champs de maïs à perte de vue, il n'y a rien qui arrête le regard... ce qui est intéressant dans les paysages de Loire, c'est que le regard vient butter sur la butte... là, on échappe totalement, c'est très plat... et c'est agressif : Les voitures roulent vite, il faut être vigilant, on ne peut pas regarder, il faut être concentré, sur ce que l'on fait (...). **C Prono, St Mathurin**

« Nous, on ne va pas de l'autre côté de la Loire (rive nord): on a quand même un problème, ce sont les ponts... Et puis, il faut reconnaître que la vallée de l'Authion, ce n'est quand même pas très beau [rires]. Vous vous baladez à pied ou en vélo, c'est dans les champs de maïs, il faut être clair... » On est derrière la Loire : Pour être sur la Loire il faut marcher sur la levée, il y a plein de voitures, et après, vous êtes dans une zone toute

plate, très agricole et maraîchère, il n'y a pas de vignes, les paysages ne sont pas vallonnés comme ils le sont par chez nous ou dans le Layon. Mais La Possonnière, ça n'a rien à voir, et pourtant, elle est au nord de la Loire. A côté de la Possonnière, vous avez Savennières, Béhuard... des endroits où vous retrouvez des choses d'ici : La Loire, la vigne les coteaux... (...) Moi, je veux des paysages vivants, des paysages dans lequel l'homme trouve sa place et dans lequel les activités humaines également. Je préfère voir des agriculteurs dans la vallée que qu'être devant des friches ; je sais que si il n'y a pas d'agriculteurs dans la vallée, ça va devenir des friches, du bois, on ne va plus pouvoir accéder à la Loire, et ça va détériorer les paysages. Les paysages sont le fruit de l'homme et de la nature : Si les hommes ne sont plus acteurs, la nature va reprendre sa vie, mais on y perdra. » **Maire délégué de Saint-Saturnin.**

[toutes ces haies, c'est quelque chose qui vous importe dans le bourg où il habite, peut-être Les Rosiers ?] (...) oui, ça m'importe. C'est quelque chose de beaucoup plus agréable que de voir de grandes étendues, un peu Beauce, sans arbres, sans haies...moi je le ressens comme ça sur les arrières de La Daguenière ; Des hectares et des hectares de maïs. Ici, c'est beaucoup plus morcelé et puis je pense que les cultures sont différentes... [Près de La Daguenière] il y a la levée de Belle-poule, et dans toute cette partie-là, toutes les haies ont été arrachées, entre la route qui mène à Trélazé et à Angers et Belle-Poule, dans ce triangle-là. Là ici, moi j'ai suivi l'arrachage des haies...et des chemins. Parce que moi, je m'y baladais à vélo, et un beau jour on ne peut plus accéder...parce qu'il n'y a plus de chemin » **M Dany Rossard**

Comme on peut le voir, les motifs du mal-être sont entremêlés, correspondant à une vision globale du paysage. C'est pourquoi l'identification des critères de bien-être ou de mal-être est importante en vue de l'élaboration d'indicateurs. Il reste aussi la Loire et ses aménagements, surtout les enrochements qui perturbent l'aspect du fleuve :

« Je m'excuse mais je reviens au sujet de la Loire : on ne veut plus d'enrochement parce qu'on veut la Loire Sauvage. Mais il va bien falloir dans les courbes (avec l'érosion), consolider, refaire la ligne, maintenir, parce qu'il y a des endroits, c'est épouvantable. » **J.**

Nicolas

Les lieux de mal-être sont donc très divers, en interaction. Comme nous venons de le dire, c'est la vision globale qui importe et qui permet d'analyser les interactions entre tous ces processus d'évolution des paysages et du bien-être ou du mal-être qu'ils procurent. Les critères de bien-être ou de mal-être peuvent être identifiés à partir des secteurs d'activités économiques qui apparaissent dans les représentations sociales des paysages, tels que nous allons désormais les examiner dans le chapitre suivant.

d) Les représentations sociales de l'évolution du paysage et du patrimoine

Les représentations sociales de l'évolution du paysage et du patrimoine permettent d'analyser, par secteur d'activité économique ou par thème, les manières dont les acteurs locaux (y compris les habitants) se représentent l'évolution d'un paysage ou du patrimoine et d'identifier les critères de bien-être et de mal-être relatifs à chaque activité ou thème. C'est la question de l'urbanisation qui arrive en tête, suivie des infrastructures et la circulation, de la végétation et la biodiversité ; les

activités agricoles arrivent en bonne position, suivies des bâtiments industriels, du patrimoine historique et le petit patrimoine, des carrières et sablières, de la santé et de l'éducation et enfin de la Loire et les inondations. Mais nous l'avons déjà précisé, ces divisions sont un peu artificielles, tant les différentes activités économiques et ces domaines de l'aménagement du territoire sont entremêlés, en interaction ; à tel point que les personnes interrogées elles-mêmes en parlent concomitamment, dans la même phrase, sans toutefois les lier de manière conceptuelle.

✓ L'urbanisation :

Elle a déjà fait l'objet de commentaires de la part des habitants et de certains élus comme objet de mal-être le plus souvent. Mais comme certains le reconnaissent, toute urbanisation n'est pas négative, non seulement parce qu'il faut bien loger les populations, mais aussi parce que l'on peut trouver des formes et des agencements de constructions qui soient satisfaisantes.

« Oui... nous, on est en train de faire un lotissement de 25 maisons, sur la route de Saumur. On va construire ici, en bas, on a acheté, le champ que vous voyez en bas, il y a 11 000 mètres². On va construire aussi dans le bourg, on a un espace vert sur la route de Saumur, qui n'a pas d'intérêt majeur, on va construire à cet endroit-là. On veut densifier le bourg. Mais, on fait attention : quand on veut construire sur un site comme celui-là, il faut mettre tout le monde dans la boucle, travailler l'insertion dans le paysage...(...) Il y a eu le Grenelle de l'environnement, un certain nombre de chose... Ici, le PLU a été refait il y a 3 ans, les services de l'Etat ont été intransigeants : tous les hameaux, ils les ont bordés, ce n'est constructible que dans l'enceinte du hameau, dans les « dents creuses » à l'intérieur. Il y a 20 ans, quand les gens achetaient ici, ils achetaient des grands terrains : 1500, 2000 mètres². Beaucoup en ont revendu une partie ; il y a donc une densification qui s'est faite naturellement : là où il y avait une maison, il y en a 2... »

Maire de Saint-Saturnin

« C'est vrai que c'est un peu trop urbanisé, mais ça permet à tout le monde d'avoir accès à la propriété... et dans un secteur proche de l'agglomération. Vous me demandiez pourquoi j'avais choisi de revenir dans un secteur proche de l'agglomération d'Angers : cela permet que ma fille soit autonome : elle se déplace partout où elle veut. » **Mr Aligand**

« Ce qui a évolué également c'est toutes les constructions qui se sont faites dans le bourg de Trélazé. Je ne parle pas de la Guérinière, je ne connais pas de trop. Mais moi je vois, ma belle-mère habitait dans ne cité qu'on appelle "la petite Bretagne" parce que de 1860 à 1930, il y a eu une très forte immigration Bretonne qui est venue sur Trélazé pour travailler dans les ardoisières. Ces Bretons, dont je suis un descendant d'ailleurs, il fallait les loger. Et la commission des ardoisières a construit cette cité qui avait pour nom "la cité de verrière" ; ce n'était pas des logements bien potables, c'était plutôt des taudis et c'est du fait de cette concentration d'habitants que ça s'est appelé la petite Bretagne. Ça se trouve derrière le cimetière de Trélazé. Là aussi ça a tout changé, parce qu'il y avait la cité, la maison existe encore, et devant, jusque derrière le cimetière, il y avait un agriculteur maraîcher avec ses champs qui étaient là. » **Mr Morlong Jean**

L'urbanisation fait remonter des souvenirs du passé, ici de Trélazé qui était une ville ouvrière avec ses mines d'ardoises ; c'est ainsi l'occasion pour observer le changement profond des logements, de leurs habitants issus de régions extérieures, avec la disparition de l'activité agricole. La construction de nouveaux logements peut entraîner des conflits, comme à Trélazé, à propos des jardins que certains habitants auraient souhaité voir s'installer, mais que d'autres ne veulent pas :

« Il est prévu des jardins, dans le projet d'aménagement du quartier, - nous, avec l'association, on y tient. On avait fait une enquête en 2013, présentée en 2014 à la mairie et l'aménageur... on a eu beaucoup de retours : les gens voulaient des jardins, mais il n'y a pas de groupe qui se constitue pour dire : « OK, on y va. » Il y a un espace qui est prévu à côté du Super U, le long du chemin de fer, sauf que les gens qui habitent les maisons derrière lesquelles seraient les jardins ont fait une pétition, fin 2015, en disant : « On ne veut pas des jardins devant chez nous », sachant qu'entre leurs maisons et leurs futurs jardins prévus, il y a une noue d'au moins trois mètres... on a échangé avec eux pour installer des jeux... bon, parcours-santé ça passe, mais pas de jeux... finalement, on a voulu déplacer les jardins sur un plus petit espace... au début du mois, on a fait une réunion : « On ne veut pas des jardins, même à côté de chez nous », alors que l'on avait modifié avec eux, fait des réunions, envoyé les comptes rendus... et ils sont revenus sur leur décision... on soupçonne des gens qui sont plus hauts et qui manipulent... mais on tient ferme sur les jardins : C'est un projet, c'est prévu dans le plan d'aménagement : Notre idée, c'était que ce soit à la fois des jardins familiaux et des jardins partagés, parce que ce n'est pas très loin des deux écoles : il pouvait y avoir tout un projet autour de ça, que les écoles puissent venir, etc.,... c'est pas perdu, mais c'est pas simple. » **ADELIN VILLIÈRE**

Comme on peut le constater, la construction de nouveaux logements n'est pas forcément perçue de manière négative : elle signifie dynamisme économique, surtout en période de crise ; les différentes communes du secteur Ouest ne connaissent pas la même situation pour de nombreuses raisons, comme les risques d'inondation dans la plaine du Val d'Authion par exemple.

« Oui ! on habite au carrefour de trois communes. Je ne sais pas si vous connaissez l'hôtel de la Loire, c'est Trélazé. Moi j'habite rue Léo Lagrange, on est au carrefour entre Angers, Trélazé et les Ponts-de-Cé. Actuellement ils sont en train de lotir sur les Ponts-de-Cé. (...) Oui, oui, on va dans le bon sens. À Trélazé il y a une bonne dynamique ! (...) Voilà, il faut dire que c'est plus plaisant. » **Mr Morlong Jean**

Cette question de l'aménagement des bourgs renvoie aux nombreux problèmes d'infrastructures et de circulation qui ont d'ailleurs déjà été évoqués à propos des lieux de mal-être que les habitants ressentent lorsqu'ils se promènent sur des routes fréquentées. Il s'agit d'une question qui est également apparue dans le secteur Est.

➤ **Les infrastructures et la circulation**

Le territoire du secteur Ouest est structuré par un réseau de voies de communication diverses et différentes selon le Nord et le Sud. Au nord, la limite extrême est constituée par la Départementale 347 qui part d'Angers à l'ouest et se dirige vers l'est parallèlement à la Loire pour rejoindre Beaufort

et Longué puis Saumur. Au nord encore, c'est l'autoroute E 60 qui relie Angers à Paris, mais dont une bifurcation rejoint la Loire vers Langeais puis Tours. Dans la partie nord également, une voie très importante est évidemment celle qui longe la Loire sur la levée ; et de nombreuses routes perpendiculaires à ces dernières qui irriguent le Val d'Authion.

Dans la partie Sud, les choses sont assez différentes : une rocade part de l'autoroute d'Angers à Paris pour se diriger vers le sud en contournant l'agglomération et rejoint Murs-Erigné, Juigné-sur-Loire et permet d'accéder aux communes du sud, c'est-à-dire St-Saturnin, St-Sulpice et Blaison-Gohier. C'est à l'extrémité de cette commune que l'on retrouve la Loire que l'on peut traverser vers St-Mathurin-sur-Loire. Au sud, les routes sont plus sinueuses, plus « pittoresques » et n'ont rien à voir avec les routes du Val d'Authion qui semblent être des voies fonctionnelles, sans apparente poésie. Ce qui permet de comprendre que les routes de la rive droite sont le plus souvent considérées comme facteur de mal-être en raison de leur dangerosité et de l'intensité de la circulation :

« Parce qu'en gros, c'est la levée, avec la circulation... Il passe 6000 véhicules par jour. Ils avaient compté 5000 en regardant l'Est de Saint-Mathurin, mais il y en a plus de 1000 qui passent par le pont... on dépasse les 6000 ». On a eu combien, cinq accidents ... et six voitures détruites, accidentées ou détruites, ça dépend lesquelles... et, bon, on n'arrive pas à se faire comprendre, moi je suis dans un groupe de travail pour la modification de la levée, je suis le seul habitant de la levée, ici... (...) C'est l'insécurité et puis le bruit aussi : on ne peut absolument pas ouvrir les fenêtres, c'est impossible. Si on ouvre les fenêtres, on ne dort pas. Le bruit... je ne parle pas des oiseaux, les oiseaux, c'est plutôt agréable, mais justement, on ne peut pas les écouter, puisqu'à partir de six, sept heures du matin, il y a des voitures qui passent... bon, là [à l'heure de l'entretien] c'est l'heure où il n'y en a pas. Par contre, c'est l'heure où il y a le plus d'excès de vitesse, car il n'y a personne... ça va surement être mieux, quand il y aura aménagement, mais des fous continueront de passer. Les accidents ne se produisent pas quand il y a beaucoup de monde, sauf pour les sorties et rentrées de stationnements : presque tous nos voisins ont eu des accidents en sortant de chez eux ; certains ont été à l'hôpital (...) mais, on a eu pleins d'accidents, y compris mortels, quand il n'y a pas de circulation et que les voitures vont vite. Il y a des voitures qui sont passées carrément par-dessus le muret de sécurité le long de la Loire.

C'est aussi la rareté des places de parking qui obligent les automobilistes à se garer sur les trottoirs, laissant peu de place aux piétons, qui se déplacent sur la chaussée et notamment les parents avec des poussettes d'enfants :

« Oui, là vous en avez une un peu plus loin, nous, on n'en a pas devant chez nous, mais après, il y en a, et ils les ont changées quand même, ça c'était plutôt pas mal car c'est pas très joli... nous, on s'est battu depuis le début pour dire : « mettez plus de places de parking pour que les gens puissent se garer : Vous avez un petit espace où il y a des petites maisons, il y a de quoi garer une voiture, et c'est tout, on ne peut pas se garer devant, il n'y a pas de trottoirs, c'est dangereux pour les enfants car les gens se garent n'importe comment, même si ça se comprend car les gens n'ont pas de places de parking... » **ADELIN VILLIÈRE**

« Si c'est des chicanes, bon à la limite, ça sera mieux que dans un seul sens. » **Mme Gendron**

« Les points qui pourraient être négatifs, c'est quand vous passez d'un site ardoisier à un autre, il n'y a pas encore de fil conducteur. Les usagers se retrouvent sur la route, voitures et vélos partagent la route, ça peut être dangereux. » **Mr Aligand**

Et si certains cherchent à éviter les itinéraires dangereux, ils n'ont plus la vue sur la Loire, parce qu'ils empruntent de petits chemins sous les arbres :

« Si vous voulez éviter les itinéraires dangereux, vous pouvez utiliser les petits chemins maraîchers, mais vous n'avez plus la vue sur la Loire... » **Mr Aligand**

L'un des arguments des habitants par rapport à la circulation est celui de l'obligation d'utiliser sa voiture pour aller travailler ou pour aller dans les commerces ; il faut donc chercher les itinéraires les moins fréquentés, ruser avec les horaires de fort trafic, étudier la question des ponts sur le fleuve pour pouvoir traverser :

« Je vais à Mazé ou à Beaufort. J'évite d'aller à Angers parce que c'est trop grand et je perds plus de temps. » **Mme Gendron**

Sous-titre : Distances domicile/travail

En dehors des problèmes de dangerosité de la circulation, l'autre facteur qui inquiète les habitants est la distance entre le domicile et le lieu de travail en raison des rares lieux de traversée de la Loire. D'autant plus que les transports en commun sont rares et peu pratiques par rapport aux horaires de travail :

« En voiture parce que les transports en commun, ils ne sont pas très faciles et pas très compatibles avec mes horaires de travail. Vous imaginez si je devais prendre le bus je pense que je vous aurais remercié et que je serais déjà parti. » (...) D'abord il y a eu un premier changement, c'est cette route qui vient d'Angers et qui arrive à la Daguenière ou le contournement de la Daguenière. Le contournement de la Daguenière n'existait pas quand moi j'étais au départ. (...) Ici, il y a un contournement qui n'existait pas autrefois alors on passait dans le bourg, qu'on ne traverse plus quand on vient d'Angers. Voilà, c'est la principale différence. Sur La Bohalle, la levée n'a pas changé depuis que je passe, c'est les mêmes maisons. » Mr Archereau, directeur d'école à La Daguenière.

Comme pour les autres domaines, la circulation invoque ainsi divers arguments qui renvoient au bien-être ou au mal-être. Elle entre en interaction avec d'autres thèmes, celui de la vue sur la Loire, celui de l'accès à son travail ou aux commerces, etc. La relation avec la végétation est même pertinente dans la mesure où celle-ci accompagne les voies de circulation et intervient parfois dans la vue sur la Loire.

➤ **La végétation et la biodiversité :**

La végétation du secteur Ouest est diverse, composée de boisements de chênes, bouleaux, charmes, hêtres ou peupliers, et de haies de frênes, de saules et d'aulnes. En outre, une flore d'herbacées peuple les bords de Loire, les talus et les prairies. Les habitants apprécient diversement ces

peuplements, selon qu'ils offrent un cadre agréable ou qu'ils masquent les vues sur le fleuve ou des panoramas depuis les collines de la rive gauche. Certains habitants connaissent bien la flore, à l'image de ce résident de Trélazé :

« La zone ou le massif armoricain est présent, c'est plutôt acide, donc, c'est une végétation type lande, avec des genêts des choses comme ça, sur les secteurs qui avaient été nourris par la vallée de la Loire et la vallée de L'Authion, avec des alluvions où l'exploitation ardoisière a eu lieu, les schistes sont ressortis, on a également une végétation assez acide, mais ça peut-être aussi des essences pionnières type bouleau. Dans le secteur d'alluvion, on peut avoir d'autres essences : Saules, chênes, Châtaigniers... » **Mr Aligand**

Mais la végétation n'est pas la seule à intéresser les habitants : la géologie, la faune également font partie des éléments naturels qui passionnent la population du secteur ; c'est un grand changement par rapport aux années 1980 : avant, le paysage était considéré comme une notion mineure assimilée à la campagne ; depuis les années 1990, il est bien davantage considéré comme la nature, alors que la campagne subsiste dans les représentations sociales, mais comme une nostalgie d'un temps passé où les paysans étaient censés gérer la nature en bons pères de famille ; ce qui est évidemment un mythe. Aujourd'hui, les paysans sont remplacés par les agri-managers, dont certains ne touchent pas à la terre, uniquement préoccupés par les rendements, surveillant sur internet les marges de profit que peuvent leur garantir les subventions de la PAC. On en reparlera dans le chapitre sur l'agriculture ; toujours est-il que la nature s'impose comme une valeur, avec la flore et les animaux, les formations géologiques dont certaines sont inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

« Et puis, il y a les bancs de sable aussi, les îles et les bancs de sable... j'aime beaucoup... Ce qui est intéressant, c'est que ça change tout le temps : on ouvre la fenêtre, ce n'est jamais pareil... Oui, un des éléments essentiels, c'est que ça change tout le temps... le paysage n'est pas figé : les gens vont au bord pour voir est-ce que ça monte, est-ce que ça baisse...(...) Moi, je regarde beaucoup les oiseaux, même si je n'y connais pas grand-chose. En fait, nous on est refuge LPO. Moi je ne m'intéresse pas trop aux espèces en tant que tel : ce qui m'intéresse, c'est qu'il y ait des oiseaux que je puisse les regarder. Par exemple, il y a un banc de sable à un certain niveau et tout à coup l'eau descend, il va y avoir un peu de boue autour : il va y avoir plein d'oiseaux qui vont arriver, qui vont s'installer le temps de trouver de la nourriture : parfois, on a 50, 100, 200 mouettes... les cormorans viennent aussi : les pêcheurs s'en plaignent d'ailleurs... les hérons, il y en a de plus en plus » **Mr et Mme Brouard, St Mathurin**

C'est justement la végétation des haies qui fait l'objet de nombreuses critiques de la part des habitants : le remembrement est passé par là, mais pas seulement, car certains agriculteurs continuent d'arracher des haies pour bénéficier de parcelles plus étendues favorables à la mécanisation :

« De plus en plus. En effet, ce remembrement a fait disparaître les haies dans toute la partie qui est située dans toute cette partie-là. Tout ce secteur-là a été remembré, les haies ont été enlevées pour faire des parcelles plus grandes et puis depuis 15 ans, on refait des haies maintenant. On s'est rendu compte que c'était une mauvaise décision et

*on remet des haies. Ils en ont remis plusieurs depuis mais l'idée c'était sans doute une question de rentabilité, d'efficacité. On est dans un paysage qui est extrêmement plat derrière. Il y a rien. Il y a des zones qui sont complètement à découvert, il reste quelques bois naturels et puis ce qui a changé c'est la faune qui est beaucoup plus présente qu'elle n'était il y a 10 ou 15 ans. On voit beaucoup plus de hérons, on voit beaucoup plus de chevreuils, on voit beaucoup plus de sangliers qu'on n'en voyait il y a 20 ans. Ça c'est une évidence. » **Mr Archereau***

*« Conséquence directe du remembrement, on arrache les haies. C'était en 1972, j'ai le souvenir des tas d'arbres, de frênes, qui étaient entassés et qui mettaient des jours et des jours à brûler. Je n'y étais pas sensible en tant qu'individu car c'était le modernisme qui arrivait, ça m'a marqué, mais pas révolté... » **Mr. Prono***

C'est en effet un débat qui a lieu ici et dans le secteur Est : des haies disparaissent en raison des pratiques agricoles. Ce qui nous permet d'aborder le domaine des activités agraires :

➤ **Les activités agricoles :**

Les activités agricoles sont sans doute celles qui attirent le plus grand nombre de commentaires de la part des habitants ; on peut le comprendre puisque l'espace agricole occupe la plus grande part du territoire national, environ 75% si l'on compte les forêts dont une bonne proportion est constituée par des boisements appartenant à des agriculteurs. De nombreux champs de signification sont abordés par les habitants, notamment les changements de cultures, le passage des prairies aux cultures industrielles, la vigne qui s'étend au sud du secteur Est, le maraîchage et les cultures de semences surtout dans la vallée de l'Authion :

✓ **Prairies/céréales ou cultures industrielles**

*« Je suis un peu indifférent à l'aspect esthétique. Après ça m'intéresse parce que je m'intéresse à l'histoire agricole de la vallée. Quand je vois un champ de chanvre, ça me fait penser à l'histoire du chanvre au 19^{ème} siècle. (...) Si les cultures changent, je ne serai pas forcément très sensible aux changements dans le paysage. Des changements du paysage, c'est plutôt des choix, par exemple il y a eu toute une histoire avec, la plantation ou non de peupliers en bord de Loire. Après c'est des choix politiques qui après ont des conséquences économiques. » **Mr. Brouard***

*« A La Daguinière, il y a un agriculteur qui fait des semences, graines, pour les sociétés hollandaises. Ici, je ne crois pas. » **Rossard***

« Les changements agricoles, ils sont liés à l'économie et à la réglementation, suivant les cultures qui rapportent plus ou moins, c'est un peu évident. Nous on est dans un secteur, le Maine-et-Loire j'entends, où il y a beaucoup de semences potagères, fourragères etc... Moi par exemple je fais de la semence de luzernes. Je crois que le Maine-et-Loire c'est le département qui fait le plus de semences en France. (...) Moi je fais du maïs grain, je ne fais pas du maïs semence, parce que c'est assez compliqué : les maisons de semences vont avoir besoin tout à coup de beaucoup de semence, ils vont mettre en place des surfaces "x", l'année d'après ils vont réduire... Et puis c'est une question de main d'œuvre

aussi, parce que le maïs semence, en général il faut l'épurer. C'est une culture qui est un peu plus délicate que du maïs classique. Mais bon là comme je vous dis je fais des courges et ça me prend beaucoup de temps. » Hervé Crocherie

« L'exploitation c'est 100 hectares. Avec 45 hectares de terre labourable et le reste en prairie. Parce qu'on fait de l'élevage allaitant. Des vaches blanches. On a un quota de vaches allaitantes d'un peu plus de 57 et des poussières. » Jack Nicolas :

« Du maïs semence, j'en ai fait. Le problème c'est la concurrence. On le produit aujourd'hui au même prix qu'il y a 20 ans, comment voulez-vous. C'est là qu'est le problème, on produit couramment des cultures que vous ne payez pas plus cher qu'il y a 20ans. C'est pareil pour l'élevage, comment voulez-vous qu'on arrive à joindre les deux bouts. C'est de là que ça vient le fait que le nombre d'agriculteurs diminue. On croit qu'en acquérant la ferme du voisin, on va acquérir son bonheur, mais résultat, on va surtout acquérir des charges, beaucoup d'heures de souci et de travail en plus ! Et puis le travail il n'est pas si bien fait, un homme n'a jamais fait le boulot de deux ou de trois. » Jack Nicolas

« Très peu, il y en a encore un petit peu, il y a encore un fermier qui a des vaches, mais on a plutôt des terres labourables et des graines à semences : On est sur une terre qui a des alluvions, ils en retirent une meilleure qualité, je pense. » Mr Murzeau

La culture des céréales concerne surtout le Val d'Authion ; ici, le passage des prairies à l'horticulture puis aux céréales alimente des discours parfois polémiques sur la taille des parcelles sur le remembrement, sur la culture du maïs en particulier qui provoque les critiques des amoureux du paysage parce que cette céréale demande non seulement une forte mécanisation et donc de grandes parcelles et un usage de l'irrigation immodérée. L'élevage connaît en ce moment une forte crise qui n'est pas favorable à son maintien et à la permanence des haies. L'autre culture emblématique est celle de la vigne, mais en rive gauche, sur les coteaux isolés de la plaine ligérienne ; elle se mélange avec des vergers de fruitiers, pommiers surtout. La vigne est appréciée pour ce qu'elle apporte au paysage, ses rangées qui structurent les coteaux, ses couleurs différentes selon les saisons et bien évidemment pour sa symbolique puissante de ses produits.

« Le domaine fait 25 hectares et il y a 17 hectares de vigne. (...) Il y a un petit peu de tout, principalement du cabernet franc, du cabernet sauvignon, un peu de chenin. Et en gros il y a la moitié du vignoble qui a été replanté dans les 3-4 dernières années. (...) Pas encore non, pas assez. 3-4 ans c'est limite donc, il y a une partie qui a été faite il y a un an, il y a deux ans, donc ça, ça ne produit pas encore. (...) Ici ça a toujours été une terre de maraîchage, une terre d'agriculture donc je ne pense pas qu'il y ait eu des changements révolutionnaires depuis pas mal d'années et puis en ce qui concerne le paysage, j'ai pas vu de différence fondamentale. Vous savez je suis venu ici dans la région il y a 35 ans déjà et j'allais du côté de Saint-Maur, sur la rive après Saint-Remy-la-Varenne, c'est resté à peu près tel que c'était à l'époque. (...) Il y a 30 ans il devait y avoir autant de peupliers, des grands et des petits et voilà. Il y avait des gens qui les coupaient comme aujourd'hui et qui en replantaient comme aujourd'hui, j'imagine. Moi en tout cas je ne suis pas qualifié pour vous dire s'il y a eu un grand changement. (...). Je pense que la vallée de

*l'Authion, à partir du moment où elle a été asséchée, c'est un endroit qui a été utilisé pour le maraîchage, pour tout ça, l'horticulture. » **Didier Roux***

Il semble bien que le mélange vignes/maraîchage soit apprécié, sans doute parce que ce ne sont pas forcément des cultures industrielles et qu'elles suscitent la mémoire des paysans censés entretenir un paysage de pays de cocagne, différent de celui du Val d'Authion, bien davantage tourné vers les cultures industrielles :

*« Là aussi ça a tout changé, parce qu'il y avait la cité, la maison existe encore, et devant, jusque derrière le cimetière, il y avait un agriculteur maraîcher avec ses champs qui était là. » **Mr Morlong Jean***

*« Dans la vallée, c'est beaucoup le maraîchage, l'horticulture... l'horticulture, c'est surtout dans le triangle vert : Saine-Gemmes sur Loire etc... Ici [\[il montre sur la carte\]](#) il y a plus de vignes... » **Mr Aligand***

*« La période c'est quoi là? Ça va être l'ail, les échalotes. » **Josiane Fournier***

D'ailleurs, tout ce qui est associé aux cultures industrielles renvoie aux pratiques foncières et aux échanges de parcelles, c'est-à-dire au remembrement ; on en a déjà parlé, mais il semble bien que cette pratique concentre des amertumes chez les non agriculteurs, alors que la plupart des exploitants agricoles le considèrent comme favorable à la rentabilité de leur exploitation. En fait, ce n'est pas le remembrement en lui-même qui pose des problèmes, mais les travaux dits connexes qui consistent à adapter le foncier et les chemins à une pratique plus rationnelle de l'espace cultivé. Les travaux connexes du remembrement entraînent en effet des arasages de haies ou de talus, la disparition de chemins et de sentiers.

✓ **Pratiques foncières et d'échanges entre agriculteurs**

*« [\[des parcelles\]](#) plus petites oui. Des champs, des parcelles assez bien délimitées et beaucoup plus nombreuses. J'imagine que dans les arrières de La Daguenière, vu un remembrement comme dans les arrières des communes qui sont proches de La Daguenière, pas d'arbres. Là c'est pareil, avec le remembrement, il n'existe quasiment plus d'arbres, plus de haies, (...) non, ça n'a pas changé. Ce qui concerne La Daguenière. Ici ça fait peu de temps.... Si, j'ai constaté quelques...en deux endroits, des arrachages de pommiers, poiriers...sur La Daguenière. ; voire éventuellement, euh, il avait conservé les deux parties mais il avait creusé un fossé pour l'écoulement des eaux, et le chemin avait disparu. » **Rossard***

« (La Loire) est plus praticable qu'aménagée... avant les agriculteurs cultivaient jusqu'à deux mètres de la berge, les touristes et les promeneurs devaient se débrouiller, on n'avait même pas la place pour marcher normalement, en se tenant la main, sur le bord de Loire, ça ce n'était pas possible... maintenant, il y a 10 mètres, c'est top...(...) On regrette de plus en plus que les agriculteurs cassent les haies. (...) Parce qu'on se dit : "Les lapins, les perdrix vont où, ça va ressembler à la Beauce..." (...) Depuis 3 ou 4 ans, ils se mettent à faire des choses désagréables pour nous. Je comprends qu'ils aient une démarche plus rationnelle pour que les champs soient plus intéressants à exploiter, les engins sont de plus en plus gros... mais je ne vois pas de haies en élaboration. Quand on

est arrivés à La Bohalle en 1986, l'association des chasseurs faisait participer les enfants de l'école à l'élaboration de 2 grosses haies pour remplacer celles arrachées en 1975, lors du remembrement. » Mr Murzeau

Ces nouvelles pratiques ont entraîné des difficultés chez les exploitants pour entretenir leur patrimoine foncier et immobilier :

✓ **Concentration des exploitations : difficultés des exploitations agricoles pour maintenir l'entretien des terres**

Les exploitants agricoles rencontrent en effet des difficultés pour maintenir leur patrimoine foncier et immobilier : certains d'entre eux ont fait construire des bâtiments sur des parcelles qui avaient un intérêt agronomique qui s'est ainsi perdu. Par ailleurs, les maisons traditionnelles rencontrent du succès auprès des urbains qui cherchent à vivre à la campagne ; en les vendant, les agriculteurs se séparent de leur patrimoine immobilier et font monter les prix. En raison des règles de la PAC, les pâtures ne peuvent plus être retournées et lorsqu'un agriculteur part à la retraite, il ne trouve plus acquéreur pour ses terres en pâture :

Jack Nicolas : « Les agriculteurs, on a perdu tout notre patrimoine comme ça. Le patrimoine de logement je veux dire. Car à partir du moment où un agriculteur demandait un permis de construire, il avait le choix. Il construisait en général dans une belle parcelle. Donc on a un peu détruit notre parcellaire, alors qu'on a déjà au niveau rentabilité un parcellaire qui est minus. Et aujourd'hui c'est les gens de la ville qui sont venus acheter les maisons parce qu'il y avait 2, 3, 4 enfants et une maison familiale. (...) Oui. Il s'avère que finalement, vous savez que l'on n'a pas le droit de retourner les pâtures et tout ça, lié avec la prime PAC. Et bien il y a des agriculteurs qui prennent leur retraite, ils ne trouvent pas d'acquéreur pour leurs pâtures. » Jack Nicolas

L'enjeu actuel est bien évidemment celui de la réduction des intrants, les engrais et les pesticides dans les pratiques agricoles ; ou encore utiliser des déchets verts soit pour l'énergie, soit pour le paillage des cultures ; le développement du « bio » n'est pas encore passé totalement dans les mœurs bien qu'il progresse ; même processus avec la vente à la ferme ou les circuits courts.

✓ **Circuits courts, vente à la ferme, bio**

Certes, ces sujets sont à la mode, ils répondent à une aspiration sociale de ne plus s'en remettre exclusivement à une agriculture productiviste, intensive qui a montré ses limites, malgré les résistances du principal syndicat d'agriculteurs. Sur le secteur Ouest, des initiatives existent, mentionnées par les habitants :

*« . (Il faudrait) réduire aussi l'utilisation des engrais, pesticides, mais ça s'est pas spécialement dans la vallée, pour améliorer la qualité de l'eau avant traitement. »
Brouard*

« J'étais voisin avec un gros agriculteur mais lui, il a diversifié son activité agricole. Il fait de la récupération de déchets verts, transformation en compost. Et aussi, il fait de la récupération d'arbres, peupliers...enfin, je ne sais pas...pas uniquement peupliers, pour

les transformer en paillis... ; oui c'est ça. Lui, il a élargi un peu son activité. Parce qu'au départ, il était uniquement agriculteur. Gros agriculteur » **Rossard**

« Ah oui ! Terrena la coopérative elle a un secteur bio, elle était obligée. Aussi bien bovin que céréales, tout produit... On a 1 producteur sur 4 qui arrive dans le bio. » **Jack Nicolas**

« En fait nous on n'est pas encore en exploitation car la vigne est en fermage. Donc la rentabilité économique moi elle ne me concerne pas directement. On vient d'arriver donc les choses vont se mettre en place petit à petit, mais c'est clair que quand on regarde les exploitations qui s'en sortent bien dans la région, sont celles qui en générale misent sur la qualité. Ou alors celles qui misent vraiment sur le tout coopératif avec des grandes quantités, avec une dimension beaucoup plus industrielle, mais là on rentre dans un domaine où on n'est pas dans la même logique. Les deux peuvent cohabiter sur la région. Mais voilà, vous avez une richesse de terroir ici qui est exceptionnelle, mais qui est assez méconnue. Il y a beaucoup de gens ...qui ne connaissent pas la qualité des terroirs d'Anjou, et qui voient un peu les vins d'Anjou comme des vins de seconde zone. (...) Mais il y a des très, très belles propriétés dans la région, et celle-ci en fait partie : vous arrivez à faire des vins de très haute qualité si vous vous en donnez la peine. En plus il y a des caves extraordinaires, du côté du Saumurois qui sont connues, mais aussi un peu en Anjou, dans le tuffeau et qui gardent vraiment les vins à température constante toute l'année. Ça permet de faire une qualité vraiment très intéressante. Donc c'est ça qu'il faut préserver pour moi, car si on fait du tout pesticide et du tout industriel, on passe à côté d'un outil qui peut être formidable. (...). » **Didier Roux**

« Après, dans la vallée... c'est préservé ici, si il y a des industries ce sera autour de la culture, de l'agriculture, il y a les grainetiers... en parallèle de ces groupes de grainetiers, on a un retour de la consommation de produits locaux, à travers les échanges de graines. » **Noël Aligand**

Cultures bio, circuits courts et usage des pesticides sont donc liés, comme on peut le constater dans les relations entre agriculture et environnement.

✓ **Relations agriculture / environnement :**

Ces relations sont évoquées tout au long du discours sur l'agriculture, avec notamment le problème des haies ; elles concernent également l'usage des pesticides, les pratiques des agriculteurs qui perturbent la vie quotidienne des nouveaux habitants, comme le fameux épisode du coq qui chante tôt le matin et dérange le sommeil des résidents ; épisode qui peut paraître anecdotique, et pourtant bien présent :

« C'est l'évolution normale on peut le regretter hein, je le regrette mais qu'est-ce que vous voulez on ne peut pas imposer les gens, leur dire, vous habitez Blaison, faut acheter votre pain à Blaison, faut vous faire couper les cheveux à Blaison, nan, chacun est libre et c'est normal hein ! Et moi je serais mal placé de dire de faire ça, alors que je ne vais pas forcément aux commerçants du coin. **Et puis je vais pas vouloir imposer des choses aux gens alors que je suis le premier à gueuler quand on veut m'imposer de pas replanter des peupliers, de pas faire ceci, de pas désherber, de pas mettre d'irrigation, mais on**

vient dans un monde qui devient un peu plus individualiste que dans le temps. (...) « C'est un peu le problème des gens qui vont venir à la campagne. Ils vont venir à la campagne, puisque la nature c'est beau, mais au bout de 6 mois ils vont faire un procès à leur voisin parce que le coq, il chante. C'est arrivé à Blaison, le Maire de Blaison a eu des problèmes de voisinage parce que le coq il chantait et c'est passé au tribunal et les gens ont été obligés de se séparer de leur coq, car les gens trouvaient surprenant qu'il y ait un coq à la campagne. (...) Oui mais enfin quand on fait les haies, c'est le paysage et l'environnement. (...) Alors ça se fait plus ou moins avec les contrats MAE, sauf que les contrats MAE sont de plus en plus durs et de en moins payés. » **Hervé Crocherie**

La question des mesures agro-environnementales préoccupe tous les agriculteurs, parce que leur paiement arrive très en retard par rapport aux travaux effectués. Cette politique engagée par l'Union Européenne a eu un certain succès au début de la mise en œuvre de la directive en 1992, mais depuis, les crédits sont moins importants. Comme la plupart des agriculteurs n'y étaient pas très favorables, ils rechignent désormais à y adhérer.

« C'est un choix du métier d'une part, et puis peut-être au niveau rentabilité. Croyant que, en s'acquérant des hectares et des hectares, finalement, les frais proportionnellement, ils font que au niveau de la rentabilité ... C'est lié un peu avec la prime PAC, parce que automatiquement, ce qui fait que au niveau des rentabilités, hélas aujourd'hui quand vous avez, on a des MAE en bordure de Loire, on a des contrats. Et donc aujourd'hui ils ont 18 mois de retard de paiement quand même. C'est quand même quelque chose ça ! Moi j'ai plus de contrat car mon contrat en MAE se terminait à 63, ce qui fait donc depuis 2003. Depuis 2003 on a dit "on ne veut pas vous renouveler votre contrat". Même si on est resté en place, on est trop vieux. Donc je perds quand même 6500 euros sur l'île de la Poste là. Et je perds ma retraite, car je continue à travailler sur l'exploitation donc j'ai pas le droit.. » **Jack Nicolas**

De même, le nettoyage du lit de la Loire est désormais réalisé avec le bénévolat des habitants et notamment des agriculteurs. Le ramassage des déchets et détritiques abandonnés dans le lit du fleuve pose beaucoup de problèmes :

« En ce moment ça. Nous par la voie de l'écologie, on voulait s'acquérir le (...), ils veulent refaire la boire du râteau, mais ça traîne. Je vous assure qu'il y a beaucoup de discours qui s'en fait mais ça n'avance pas beaucoup. Là il y a des gens qui sont venus à la boire du râteau, fallait trouver des gens, bon hors commune, ils ont fait un nettoyage avec déboisement tout autour, bien. Ils en ont laissé une partie, qu'est-ce qu'il y a eu, il y a eu quelque chose qui a contré, ils ont arrêté. Ils laissaient des arbres où il fallait, des têtards de frênes. C'était bien fait, car j'ai 74 ans, je sais ce qui est bien et ce qui est mal. Mais j'ai des bûcherons dans les îles en bord de Loire, un facteur et un paysagiste. Il travaille par chèque emploi service. Je peux vous dire, on fait des têtards de frênes et je touche rien du tout la dessus, mais j'aime ça. Si vous voyez un peu l'île, il y en a beaucoup et puis c'est propre. Faut voir un petit peu tous les détritiques, faut savoir qu'on est placé dans la courbe et qu'on a le vent d'ouest, automatiquement dès qu'il y a de la crue, les bouteilles qui sont abandonnées sur les grèves, ça nous ramène tout ! Des bouteilles de butagaz, des postes de télévisions, j'ai retrouvé de tout pendant des années. Et c'est moi qui est

relancé ça. (...) J'ai dit au service de la Loire, ils m'ont dit "écoute, on te connaît, t'es un bon gars, on va te rendre service." Ils sont placés à St-Clément-des-levées. Ils récupèrent les verres, mais le reste ce n'est pas possible, ils n'ont pas où le mettre. Au bout d'un moment la commune est venue, ils ont chargé le plastique et tout et ils ont fait brûler. »

Jack Nicolas

Les agriculteurs sont aussi confrontés à l'érosion des berges de la Loire qui entame leurs pâtures ou leurs champs ; c'est notamment en raison de la nature des sédiments, sableux que cette érosion se produit rapidement. Ce qui explique également que les sablières dans le lit de la Loire sont interdites, car elles risquent d'accentuer le creusement du lit du fleuve et de fragiliser les piles des ponts ; les solutions comme l'enrochement ne sont pas toujours les bienvenues :

« Nous on a un problème, faut savoir surtout qu'on est placé dans une courbe avec le vent d'ouest, c'est l'érosion. On a perdu jusqu'à 20 voir 25m dans des endroits. C'est incroyable. Quand vous avez le niveau d'eau qui est à pic dans ces endroits, lorsque c'est bouffé parce que vous avez une partie d'alluvion, mais dessous c'est du sable, anciennement c'est le lit de la Loire. Il y a ce problème là en mer également, il y en a qui ont construit trop près de la mer qui ont ce problème. Donc finalement quand c'est comme ça, quand c'est haut, une vague et du vent, on se dit qu'on va encore perdre 1m dans la nuit. (...) Ils se sont rendu compte. Il y a deux entre-piles du pont de Tours qui sont tombées. Il y a pas eu d'accident mais enfin ! Quand ils se sont rendu compte qu'on voyait le bois du pont, ils se sont dit qu'ils allaient mettre des quotas dans les bascules des sablières. Mais les camions ils ne passaient pas toujours sur la bascule. Ils ont dit "Halte là". Moi je n'aurais jamais cru que l'on pouvait extraire autant de mètre cube ! Ce sable il est extraordinaire, vous faite un remblai, vous mettait ça sous du carrelage, parce que c'est une matière qui est propre. Puis ça ne coûtait pas cher! Mais on s'est rendu compte qu'au final c'était des mètres cubes et des mètres cubes qui étaient pompés la dedans. Alors quand je vois aujourd'hui des gens qui disent "aujourd'hui on a plus d'eau parce que l'on a plus de sable en Loire", le lit de la Loire s'était effondré d'1m30 c'est pour ça qu'on voyait la base des piles. Alors ils ont mis des pierres partout. On a le pont de St-Mathurin, l'ingénieur je l'ai fait venir ici et je lui ai dit, vous avez dû voir l'endroit "la brèche" c'est un endroit où la levée avait coupé. Et donc finalement je lui dis, le lit de la Loire il fait 600m en face mes pâtures, suite à l'érosion, le pont de St-Mathurin il fait 400m, il y a les piles de ponts, ils ont mis des pierres, une grosseur de pierre incroyable, et je suis sûr qu'on n'a pas 300m de passage d'eau. De 600 on passe à 300. Quand la Loire elle est à 6m et plus, moi je l'ai vu à 6m30 alors qu'on descend à l'étiage jusqu'à 80cm. Vous voyez ça fait 7m, c'est impressionnant. C'est pour ça que les gens avec humour " tiens on va venir habiter dans le coin" je réponds " vos lits vous les faites comment? Moi je dis qu'il vaut mieux avoir des lits en bois !" La Loire en 1856, elle est venue à hauteur des fenêtres. C'était masqué avant que l'on fasse refaire la maison. Pourtant ça paraît surélevé comme ça mais ! (...) Je m'excuse mais je reviens au niveau de la Loire, on ne veut plus, parce que l'on veut la Loire Sauvage, donc il va bien falloir conserve l'axe. Il y a des endroits soit avec de la végétation, soit avec des pavés, de l'enrochement et tout, va falloir dans les courbes, refaire la ligne, maintenir. C'est un gros problème ça, on ne veut plus d'enrochement, mais va falloir au niveau végétatif, s'occuper des berges de la Loire qu'il-y-a des endroits c'est épouvantable. (...) Si car j'ai

été contacté car il voulait aménager le parc, le parc voulait aménager l'île. Je n'étais pas tout à fait d'accord avec eux, car de la Loire aux boires, les trous d'eau qu'il y a ici là. Avec l'érosion qui s'est fait en haut, on se retrouve avec une partie qui fait vraiment île. Dès que l'eau monte les animaux sont coincé là-bas et nous pour aller les alimenter... Alors là j'ai un endroit, on met des buses, des gaines en plastiques comme il se fait quoi, et puis j'ai dit comme ça mes animaux pourront passer. Ils m'ont dit "non, non il ne faut pas faire ça." "On vient bien vous raboter et encaisser, mettre un fond dur." Moi ça ne va rien me gagner ! Alors pas de pierres sur la rive pour protéger. C'est là le problème, il faut accorder nos violons. Et ils ont fait des frais de bornage la dedans. Il y a des géomètres qui sont venu, ils ont mis une borne sur la rive, mais avec l'érosion, la borne elle a foutu le camp. On gaspille du pognon ! On a plus d'argent à foutre par les fenêtres ! » **Jack Nicolas**

D'un autre côté, certains agriculteurs tablent sur la qualité des productions, qui selon eux, passe par une agriculture plus respectueuse de l'environnement, avec un usage modéré des pesticides ; cependant, comme le précise ce viticulteur, tout n'est pas blanc et noir, il est nécessaire de nuancer et de s'adapter aux circonstances et aux conditions du milieu écologique :

« Ah oui, franchement oui, c'est même très important de le préserver comme tel parce c'est ce qui fait la richesse d'une bonne partie de la viticulture en France. Si on massacre le terroir on empêche les générations futures de se développer avec la même qualité que ce qui a été fait par le passé. Donc c'est très important de le préserver. (...) Ce qui fait qu'on a les deux terroirs et **quand vous avez un domaine comme ça vous n'avez pas envie de badigeonner ça de glyphosate et de faire un générique c'est un peu dommage.** (...) Malheureusement il y a quand même pas mal de champs d'agriculture intensive ici donc forcément. (...) C'est les zones blanches que vous avez là, toute cette vallée. Ça se voit très facilement les gens en bio et les gens pas en bio parce que au printemps, ceux qui le sont pas, balancent du glyphosate et leur champs sont orange, à partir de là vous savez qui est plus ou moins bio. En même temps c'est un ensemble. Souvent les gens qui ont utilisé ces produits-là vont aussi utiliser des insecticides quand ils en auront besoin. **À contrario ceux qui n'utilisent pas de glyphosate pour désherber, ne vont pas forcément rester totalement opposés à utiliser des produits quand c'est nécessaire.** Ce n'est pas blanc/noir si vous voulez. **Puis en même temps on comprend, quand vous avez une vigne et que vous voyez une attaque de mildiou, vous vous dites "bon, je traite un peu et voilà".** Même si sur le mildiou, en utilisant du cuivre et du soufre on s'en sort, c'est des choses qui se font depuis des siècles. Ce n'est pas forcément très bon mais disons que c'est moins corrosif que des produits types insecticides et autre. Mais on comprend que des gens dont le revenu dépend totalement de leur production se disent " soit je crève, soit je mets un peu de produit et je m'en sors" (...) Un petit peu si, mais bon c'est la vie, c'est aussi leur environnement à eux [sangliers]. C'est un peu désagréable quand vous venez de nettoyer votre pelouse et que vous avez un trou, mais bon c'est comme ça [rire]. Tant qu'ils ne traversent pas et ne démolissent pas tout ça va. Ils ont bien régulé, les chasseurs régulent pas mal, il y a pas mal de chasse, et il y a beaucoup de gibier, des chevreuils, des sangliers, il y a beaucoup de chasseurs aussi, ça s'équilibre. » **Didier Roux**

✓ **Relations agriculture/météo**

Les pratiques agricoles sont cependant très dépendantes des conditions météorologiques : certaines périodes relèvent d'un travail intensif, alors que d'autres sont plus calmes ; il leur est donc nécessaire de s'adapter :

« Ça fonctionne bien, ça suit la conjoncture on va dire. Il y a des hauts, il y a des bas. Ça dépend des périodes. En ce moment c'est un peu plus calme. Nous notre activité, elle est plus dense à partir de Juillet parce qu'on fait les moissons, les récoltes autrement le ramassage de maïs. Bon c'est vrai que le début de l'année c'est toujours un peu compliqué pour nous mais après il y a la météo qui fait aussi que. Mais bon, on arrive à travailler tous les jours. » Mme Gendron

✓ **Bien-être animal**

Curieusement et sans que l'on pose la question, le problème du bien-être animal est évoqué par une personne ; c'est un critère à prendre en compte si l'on a pour objectif d'analyser le bien-être humain qui n'est pas totalement indépendant du bien-être animal

« Et la télévision, les journalistes font beaucoup de mal, car la par exemple, on est contre la maltraitance animale, ce qui est normal, mais on doit faire un reportage parce qu'il y aura dans une boucherie, un abattoir qui aura été mal traité. C'est vrai qu'il faut le condamner, mais après on va monter ça en épingle alors " oui maintenant le bien-être animal, ceci, cela..." et les personnes qui vont dire ça, ça va être les premiers à abandonner leur chien sur le bord de la route l'été car le chien il nous embête. (...) Vous pouvez aller voir sur Blaison et les alentours, il y a pas que Blaison, les chevaux ils sont dans un triste état, c'est même étonnant que personne ne dise rien, après ça s'est heu... Alors ça c'est le bien-être animal. A l'époque les gens quand ils allaient à la chasse, on voyait dans les fermes, c'était un bidon de 100L qui était découpé, ça faisait la niche pour le chien, avec un petit peu de paille, et puis c'était tous les croutons de pain qu'on lui donnait à manger. Et puis le jour de l'ouverture de la chasse, il y avait que là qu'il pouvait se dégourdir les jambes, les gens disaient, "regarder comment il est content d'aller à la chasse !", forcément pendant 6 mois il était à l'attache "rire" avec 5m de ficelle. Et puis souvent, la fin de la chasse, le chien n'était pas bon ou blessé, un coup de fusil et le chien "vlan". » Herve Crocherie

Il est vrai que le bien-être animal peut être interprété comme un prolongement du bien-être humain : il s'agit en effet de la sensibilité à la souffrance d'un être vivant, qu'il soit un être humain ou un animal et même un végétal. On sait que de nombreux écrivains se sont offusqués du traitement que réservaient les paysans aux arbres : Victor Hugo estimait que « couper les branches d'un chêne, c'était couper les bras d'un homme », Elisée Reclus fustigeait les paysans qui se promenaient dans les campagnes et mutilaient les arbres avec leur cognée.

➤ **Les bâtiments industriels**

Le thème des bâtiments industriels n'apparaît que très peu dans les entretiens, sauf dans celui d'un gestionnaire d'entreprise, ce qui n'a rien d'étonnant ; mais lors du parcours collectif de lecture du paysage du Val-de-Loire, le sujet a été longuement abordé et discuté, sans doute parce que le trajet s'était arrêté près d'une zone artisanale dont on pouvait voir les bâtiments.

« Aux Ponts de Cé, dans ma commune, ils ont réhabilité des anciennes usines, Cannelle. C'est devenu très joli ; quand on regarde du pont de(?), ça ressort. Ça va dans le sens d'une amélioration, c'est joli. Mais il y a aussi des entreprises qui ont fermé, qui sont comme ça depuis une dizaine d'années et qui n'ont pas bougé et se dégradent. Ça c'est après le pont de St-Aubin ; je crois qu'il y a un gros chantier de désamiantage qui doit se faire et personne ne veut payer : les anciens propriétaires ne sont plus là et la commune n'a pas les sous pour payer. Et donc là, effectivement, des bâtiments industriels qui se dégradent, c'est pas très joli. [serres à l'abandon] Eh bien ça se voit moins qu'un bâtiment industriel, c'est moins flagrant. Peut-être dans 20 ans. » Madame Tavin

Le débat sur les bâtiments industriels porte sur leurs formes et leurs couleurs, mais aussi sur les capacités de réhabilitation ; certains habitants prennent pour exemples les anciens bâtiments industriels qui étaient souvent, selon eux, intéressants par leur architecture et les formes que les constructeurs leur avaient données, contrairement aux bâtiments récents, le plus souvent assimilés à des « boîtes à chaussures ». Un entrepreneur, en revanche explique qu'il a pu utiliser des bardages intéressants par leur texture ou leurs couleurs. La majorité des habitants et élus regrettent la présence de bâtiments industriels ou de serres abandonnées, alors que leur réhabilitation aurait permis de construire de nouveaux édifices moins valorisants. Un couple d'habitants fait remarquer que certains bâtiments industriels anciens représentent un véritable patrimoine qu'il est nécessaire d'entretenir.

➤ Le patrimoine historique et le petit patrimoine

Le patrimoine historique et le petit patrimoine représentent d'abord pour les habitants du secteur Ouest les maisons anciennes restaurées, qui incitent le public à des visites des communes et surtout celles de la rive gauche, en raison de son caractère pittoresque avec les villages sur les collines, leurs manoirs, les églises, les anciennes maisons de vigne, etc. Mais le patrimoine est aussi représenté par les bâtiments industriels ou même les ardoisières de Trélazé, comme certains le disaient précédemment. Et notamment le bâtiment de la SEITA, qui fabriquait des allumettes à Trélazé. Cependant, le patrimoine est également constitué de petits éléments comme le patrimoine fluvial, remis au goût du jour avec la fabrication des gabares, des barques, la rénovation des cales et des quais.

« Moi, j'aime bien les vieilles maisons... moi, je suis originaire de Choletais, et je peux vous dire que, quand j'y habitais, les gens, le patrimoine, ils se foutaient royalement : on voyait des horreurs partout. Et là, dans le coin, je trouve que les vieilles maisons sont agréables à regarder... Elles sont souvent décorées. (...) je trouve que les maisons sont esthétiques, même les plus simples, ce qu'ils appellent des « maisons de vignes »... : ce sont des petites maisons de 2 mètres sur 2 ou 3 mètres sur 3, juste pour le camping, la sieste, se reposer... Là, il y en a qui sont magnifiques : on sent qu'il y a un « goût du beau »... et ça, on peut le mettre un peu partout... ça compte quand même le cadre... (...)

il y a des surprises, on tombe dessus par hasard : des vieux lavoirs à Saint-Rémy la Varenne... » Mme Brouard, St Mathurin

« Les ardoisières ont été joliment rénovées, il y a des jolies promenades à faire là-dedans, cette rénovation est très réussie, c'est la grande fierté de Trélazé. On ne parle que de ça, je ne peux pas vous dire autre chose. Moi, j'aimerais bien savoir ce qui va se passer avec ses allumettes, car je trouve les bâtiments très beau... je pense que ça va être un bailleur social qui va s'occuper de ça... » Mme Marcq

« [Rives sud] En plus de ça, ici il y a du bâti, un peu de tuffeau, des pierres de grés et de silex...ça donne un autre cachet que les maisons qui sont sur les Rosiers ou les vieilles maisons qui étaient à La Daguenière, qui étaient uniquement de tuffeau. [du patrimoine] oui, Blaison, c'est mignon. Toute cette partie-là...St Rémy...St Mathurin, pff, de toutes façons, ici il n y a pas quelque chose d'inintéressant. Pour moi, le patrimoine le plus important se trouve en face de La Daguenière, il se trouve plutôt de l'autre côté, la rive gauche. [Des châteaux, des manoirs, des églises ?]... oui, des châteaux, des manoirs, belles maisons restaurées, notamment St Rémy-la-Varenne. Blaison, c'est tout un tas de hameaux avec des belles maisons restaurées avec goût. [tendance à regarder l'autre rive ?]. Parce qu'ici, moi, je le découvre comme ça au plus proche, alors que celui-ci, on ne peut le découvrir que quand on est...Quand on a une certaine vue dégagée et un certain surplomb. [je regarde] toujours le même coté. Je regarde la silhouette parce qu'il y a...Ici St Saturnin, qui se découpe bien, qui est vraiment sur le haut du coteau et qu'on voit très bien de La Daguenière. On voit l'église, les maisons, etc. » M Dany Rossard

« Moi, j'aime bien regarder les barques... elles sont toutes différentes... j'en ai eu une, pendant une dizaine d'années... mais elle était continuellement emmenée, l'hiver, elle souffrait beaucoup... je l'avais fabriquée, elle faisait 7,20 mètres de long. » Mr Brouard, St Mathurin

L'apport du patrimoine au bien-être n'est cependant pas toujours envisagé par les habitants. Il n'empêche que certains lui reconnaissent une valeur qui permet « d'être bien dans sa région ou son terroir », comme le dit ce vigneron qui s'est installé à Blaison-Gohier dans une maison ancienne, une sorte de manoir.

« Houla ! vous posez des questions philosophiques alors on va essayer d'élever un peu le débat. Pour moi oui, je crois que vraiment c'est quelque chose qui permet... Je crois qu'on peut être bien dans sa région, bien dans son terroir. Et la notion de patrimoine est intéressante sinon, on voit une maison comme ça, vous vous dite "c'est une belle maison". Quelque part c'est vrai, mais c'est le résultat de 8 siècles. On aurait pu faire comme certain Lord anglais qui rase leur maison à chaque fois qu'il y a un nouveau Lord et qui arrive pour mettre des cubes en béton à la place d'ancien château parce que c'est la tradition. Bon c'est une autre culture. Mais voilà il y a cette notion de patrimoine quand on reprend une propriété comme ça, on en est conscient, on le fait en connaissance de cause en se disant, "je vais apporter ma petite pierre à un édifice qui traverse les siècles". Vous êtes un petit maillon de cette chaine qui fait que, on va apporter son énergie pour préserver quelque chose que l'on va transmettre après. Donc oui c'est complètement important. C'est plus que ça, chaque personne arrive à la fin de

sa vie en se disant, qu'est-ce que je vais transmettre, qu'est-ce que je vais laisser derrière moi. Finalement le patrimoine ça sert à ça. » **Didier Roux**

« Là, ce n'est pas le patrimoine, c'est plutôt la faune la flore, sortir du béton et être dans la nature: On est tranquille, on se détend, c'est agréable... » **ADELINE VILLIÈRE**

Finalement, le patrimoine est une source de satisfaction des habitants, qui permet de transmettre aux générations futures un élément concourant au bien-être. Ceci dit, il n'est que rarement question dans ce secteur Ouest du patrimoine naturel, bien que certains habitants soient intéressés par la faune et la flore. Mais apparemment, celles-ci ne font pas partie du patrimoine. C'est une différence marquée avec le secteur Est où les habitants considèrent faune et flore comme des éléments du patrimoine.

➤ **Les carrières et sablières**

Hors des ardoisières de Trélazé, il n'existe que peu de carrières ou sablières mentionnées par les habitants, sauf celui-ci qui dénonce l'érosion provoquée par l'extraction de sable dans le lit de la Loire :

« On a perdu plus d'un hectare sur les 30 hectares. (...) C'est venu avec les sablières ! Comme là, où on était il y avait une sablière. Extraction de sable Alors finalement, quand elle s'est installée, en 1970 environ. Ils ont demandé où se mettre, ils avaient le choix mais fallait se dissimuler dans la nature. Alors finalement, il s'est mis dans la courbe, c'est celui qui avait le parc homeland à Briand. Finalement le sable il venait à lui directement dans la courbe. Et le courant a fait l'érosion. Car puisqu'il piquait le sable, ça s'est creusé en dessous. Et ça fait un chenal profond. Puis faute d'entretenir les arbres sur la rive, ça a été délaissé et pas entretenu. Faut savoir que mon grand-père, du temps des marinières, qui faisait les transports sur la Loire, il y avait une protection des "franbeurre" qu'on appelait. Et c'était au mètre linéaire. Donc il y avait une jetée de moellons au mois de septembre en Aubance, quand l'eau c'est le plus bas. Donc ils récupéraient les déchets de tuffeau des caves et ils les jetaient. Mais pas comme vider des camions ! C'était manuel, donc ils les plaçaient où il fallait. Ils en plaçaient le minimum. Ça c'était mis par le syndicat des franbeurre. Et donc lui avec la sablière il a creusé, ça a fait un torrent automatiquement. C'est depuis ça qu'on a ... J'ai connu les îles, j'avais dix, douze ans, j'allais faire les vaches avec ma mère, les franbeurre ils étaient net ! Il y a 65 ans ils étaient net, il y avait pas de brèche comme ça. J'ai des papiers là, j'ai fait une pétition, car la sablière elle était placée sur la Ménitry. Donc vous savez qu'automatiquement, c'était industriel l'entreprise, donc ils devaient des capitaux à la commune de la Ménitry. Oui mais ils étaient à 200 de la Ménitry, donc ils bouffaient par l'érosion les terrains de St-Mathurin. » **J Nicolas** (74 ans, agriculteur)

Quant aux ardoisières de Trélazé, elles sont considérées comme un élément important du patrimoine et ayant fait l'objet d'un musée spécifique. Contrairement au secteur Est, où les carrières sont nombreuses et objets d'importantes critiques de la part de la plupart des habitants, dans le secteur ouest, les carrières et sablières ne semblent pas occuper une place centrale dans les préoccupations des habitants. Elles ont certainement existé, mais leur activité a cessé et se sont fondues dans le paysage. C'est d'ailleurs le cas d'un nombre important de sablières ou de carrières du territoire

national qui ont été exploitées et ont été transformées soit en réserves naturelles ou en étangs de loisir – comme à St-Benoît-sur-Loire (secteur Est) et font partie désormais du paysage.

➤ La santé

Comme on a pu le voir pour le secteur Est, la qualité du cadre de vie, ici entendu comme paysage, est essentielle pour les habitants ; elle se décline selon plusieurs orientations : d'abord, si le cadre de vie est satisfaisant, il est synonyme de santé. Ensuite, on retrouve toutes les inquiétudes sociales à propos des pesticides, ou comme dans ce secteur Ouest, le problème créé par les pollens ; et enfin, la question de l'accessibilité aux services de santé :

« Mais, la santé passe par un bon cadre de vie, si on est dans un bon cadre de vie on a la santé... » **Noël Aligand**

« Ce qui m'angoisse, ce sont les saules 15:25 : Dans la vallée, c'est gênant pour respirer, c'est très allergisant. Par rapport à la faune et la flore, je me suis autoproclamé "animateur nature" pour les fêtes de la nature. » **Mr Aligand.**

*« ...ils sont en train de réhabiliter l'espace pour créer une zone artisanale, en espérant que ça fonctionne... il y a quand même une dynamique, ils essaient de faire des choses pour amener les entreprises à venir sur Trélazé... maintenant, **il y a toute la partie village-santé**, qui regroupe des cliniques, qui étaient auparavant sur Angers, qui sont venues sur Trélazé, ce qui permet de faire travailler des salariés. Il met des choses en place pour que Trélazé soit attractif, ce n'est pas simple, mais il y a des choses qui sont faites. »* **ADELINE VILLIÈRE**

*« après, l'industrie, on avait les ardoisières, les allumettes, il a fallu tourner la page... on a su se placer avec **le pôle santé**, il y a le secteur culturel, avec Aréna, ça draine pas mal de public, qui apprend à connaître la ville de Trélazé et son côté paysage atypique : Ils ne connaissaient pas Trélazé, ou on en a toujours eu peur, et, à travers le festival estival et les animations dans Aréna, on est connu... »* **Mr Aligand**

C'est ainsi que l'on peut constater que le bien-être est lié à un ensemble de facteurs, dont la santé, elle-même non séparable du reste, des services culturels, des emplois, etc.

➤ L'éducation

La question de l'éducation a été peu abordée dans le secteur Ouest, bien moins que dans le secteur Est. Néanmoins, quelques réflexions sont proposées par certains habitants, elles méritent d'être signalées :

« Si on a une augmentation démographique, et qu'on est confronté au choix entre une classe supplémentaire et un aménagement paysager. Mon propos, il est clair : On construit la classe. L'éducation des enfants, c'est une priorité... » **Maire Saint-Saturnin**

Si, pour ce maire, l'éducation des enfants est une priorité, celle-ci ne signifie pas que d'autres objectifs de l'aménagement du territoire ne soient pas non plus indispensables. L'avis suivant montre que l'éducation ou la sécurité devraient passer avant le paysage dans la part des impôts que payent les habitants ; mais cet habitant ne souhaite pas non plus que les impôts augmentent.

« Ça devient de la politique, ça veut dire sur 100 euro combien...[réponse à la question de la part d'impôts à consacrer au paysage] c'est à dire que si on veut augmenter la part d'un côté, il faut diminuer de l'autre. Alors je me vois pas dire "bah moi je veux augmenter plus la portion paysage, au détriment par exemple de l'éducation, ou de la sécurité..." de toute façon quand on veut avoir plus, il faut augmenter les impôts, mais qui dit augmenter les impôts, tout le monde ne serait pas d'accord. Et moi je ne suis pas pour payer plus d'impôt, je serais pour avoir le maximum de service avec le minimum d'impôt [rire] je suis comme tout le monde. » **Hervé Crocherie**

Ceci dit, l'éducation n'est pas uniquement l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur ; ce peut être également d'autres formes d'éducation, comme celle consacrée à la rénovation des bâtiments anciens ou plus simplement à la construction de nouveaux logements ; il faut cependant se méfier des avis qui prétendent que les artisans des siècles passés avaient un meilleur goût pour la construction des bâtiments ; le contexte n'était pas le même, la construction n'était pas standardisée, et elle utilisait des matériaux qui étaient préparés sur place même si l'importation de pierres ou de revêtements était développée ; d'autre part, la communauté des artisans était diverse, ceux-ci étaient formés par le compagnonnage, alors que l'activité de construction aujourd'hui dépend du secteur du béton et que les permis de construire n'imposent plus un architecte en-dessous d'un seuil de superficie construite.

« ... Elles sont souvent décorées... je suis allée, un jour à une conférence organisée par la maison de la Loire, qui est ici, et il y avait un architecte : Son argument, c'était de dire que dans le secteur des châteaux de la Loire, les gens avaient eu une éducation du goût, car les paysans et artisans locaux avaient participé à la construction des châteaux et des demeures nobles, et ça avait influencé leur goût. On voit tellement de maisons très simples dans le coin, avec des ornements, il avait raison à mon avis... vous allez du côté de Cholet, tout est démoli... » **Mme Brouard**

L'éducation est également celle que l'on peut apporter aux enfants en matière d'environnement : apprendre à connaître la nature, la flore et la faune ou la géologie, qui paraît essentielle aux yeux de cet habitant ; il s'agit pour cette personne un moyen de sensibiliser aussi les parents :

« ...pour que les enfants amènent leur parents, voilà, à étudier les petites bêtes, tout, la faune, la flore, moi je trouve les gamins ils sont sensibles à ça : un petit endroit de sable, un petit... » **B. Reveliere**

Le critère éducation n'est donc pas beaucoup évoqué dans le secteur Ouest, sauf à affirmer que cette question est importante et que former les jeunes générations est prioritaire.

➤ **La Loire et les inondations**

Dans ce secteur Ouest, la question des inondations ne concerne pratiquement que la rive droite, en raison du Val d'Authion, vaste plaine basse inondable alors que la rive gauche est constituée de collines à l'abri des débordements de la Loire, sauf sur la partie proche du fleuve où les habitats sont rares : seules quelques fermes sont présentes, souvent sur des éminences et sur une aire attenante à la levée. C'est bien ce qu'expriment les habitants :

« Oui. Et puis j'aime mieux être sur le coteau parce que là je suis sur une butte, je ne crains pas les inondations. » **Mme Gendron**

« L'hiver 1982, la Loire était très haute, ça nous a fait peur, (...) on est venu quand même d'Angers : on savait que l'on ne venait pas en zone inondable, mais en zone catastrophe... Maintenant on a racheté cette maison, et on est encore plus bas qu'on l'était à La Bohalle. (...) J'y pense, parce que, même là, si la Loire est très haute et très forte plusieurs jours, elle peut renvoyer l'eau par les puits et inonder la maison... même si les autres parcelles ne sont pas forcément inondables, nous, on n'a pas d'échappatoire, on est enfermés par rapport aux deux routes, et on est plus bas que la route, de 50 à 60 centimètres... avant que l'eau ne s'échappe sur la route, on aura 50, 60 centimètres d'eau dans la maison, si la Loire est un peu forte. On le sait, on vit avec, mais ça nous embêterait beaucoup. » **Mr Murzeau**

Ces deux avis montrent bien la différence de perception du risque d'inondation entre les deux rives : le premier vient d'une habitante de la rive gauche, à l'abri des crues, alors que le second est d'un habitant de La Bohalle, c'est-à-dire proche du Val d'Authion exposé aux inondations.

➤ **Emploi :**

L'emploi est souvent abordé par les élus lorsque l'on évoque le paysage ; pour la plupart d'entre eux, se préoccuper du paysage est un objectif louable, mais leurs objectifs sont bien davantage orientés vers l'emploi, surtout dans un contexte de chômage élevé ; dans le secteur ouest, les communes présentent un tableau d'activités économiques relativement déficient. La question de l'emploi reste donc une préoccupation essentielle des maires qui tentent de retenir les petits commerces, les services de santé (voir le § qui lui est consacré ci-dessus). Mais ce ne sont pas uniquement les élus qui se préoccupent de l'emploi, certains habitants s'y intéressent et leurs avis rejoignent ceux des élus, comme le révèlent ces deux entretiens :

« Sur la commune même, il y a peu d'activités... sur la commune de Brissac, il y a des zones d'activité... nous, on a des artisans, une dizaine, on veut revitaliser le commerce local avec les travaux sur un ancien site industriel sur la route de Saumur : on va y mettre la boulangerie pour capter le passage. Le commerce local, il a plusieurs missions : une mission économique, de création d'emploi etc... mais c'est aussi un outil social, c'est là que l'on se rencontre... il y a aussi un bistrot et une maison médicale qui est prévue : 2 kinés, 2 infirmières et un médecin. Et, en plus, une halle, pour permettre le commerce ambulante, et qui sera un lieu d'accueil pour les touristes. Tout ça, dans un espace extrêmement restreint : On ne déplace pas le centre-bourg, on le reconfigure. » **Maire Saint-Saturnin**

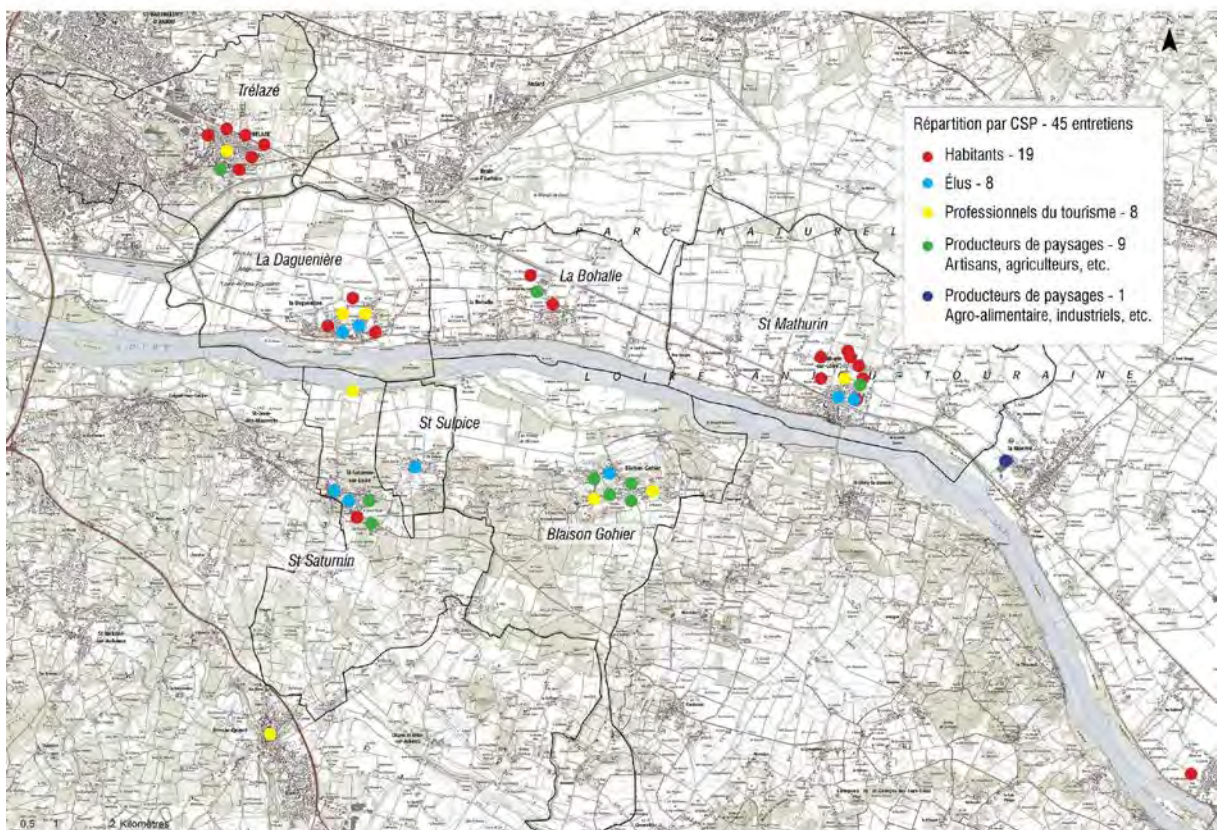
« Vous avez toujours la perte de commerces de proximités mais bon c'est un peu l'évolution des choses qui fait ça. Les quelques commerçants qui restent s'organisent un peu. Par exemple le boulanger à Saint-Saturnin met des distributeurs et fait des tournées pour livrer. (...) Oui. Elle est ouverte en saison et ferme une partie du temps hors-saison. Ça s'est un vrai drame ! Moi je milite pour que l'on arrête le tout supermarché et le tout industriel. Pour détricoter un territoire c'est fantastique ! Installez un supermarché dans le village, vous tuez le village. Vous transportez tous les commerces dans le supermarché,

*faut que le boucher du village se soit mis d'accord avec le gars pour pas crever, tous les autres sont lessivés en 5 ans. C'est ce qui s'est passé partout dans les campagnes et même dans les villes. Aujourd'hui on parle de centre-ville qui se désertifie, mais faut voir les galeries commerciales que l'on met en périphérie des villes. C'est un choix, mais un mauvais choix. C'est ça aussi qui crée du chômage. Toutes ces entreprises-là achètent à des milliers de km et en même temps créent du chômage en tuant les commerces de proximité. C'est quelque chose qu'il faut réguler et qui ne l'est pas. » **Didier Roux***

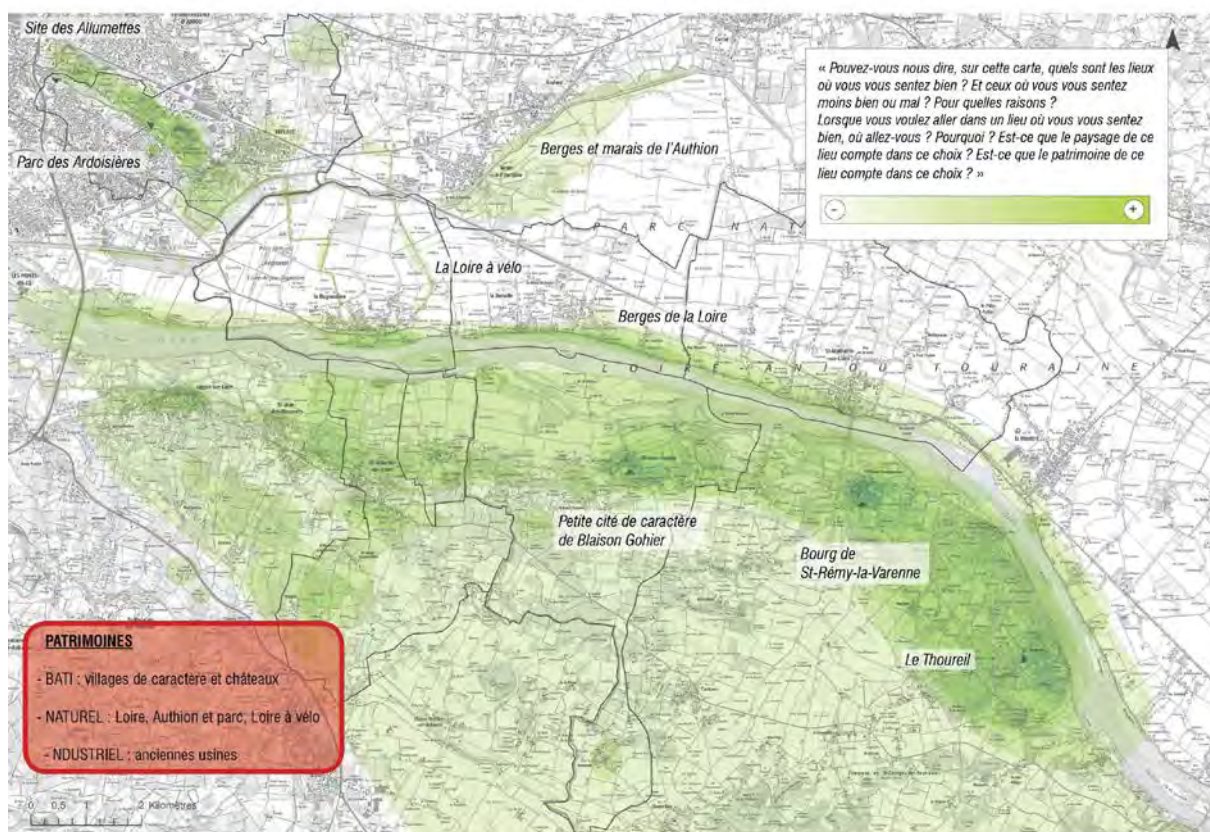
Cette question est donc en interaction avec le développement des activités économiques et commerciales, avec l'installation des centres commerciaux et des supermarchés ; le secteur Ouest n'échappe donc pas au discours général qui concerne le territoire national et qui remet en cause le développement des grandes surfaces et les avis des habitants qui critiquent souvent la disparition des commerces de proximité. C'est d'ailleurs en quoi cette question est en relation avec le paysage.

TERRAIN OUEST :

Trélazé, La Daguenière, La Bohalle, St Mathurin, Blaison Gohier, St Sulpice, et St Saturnin

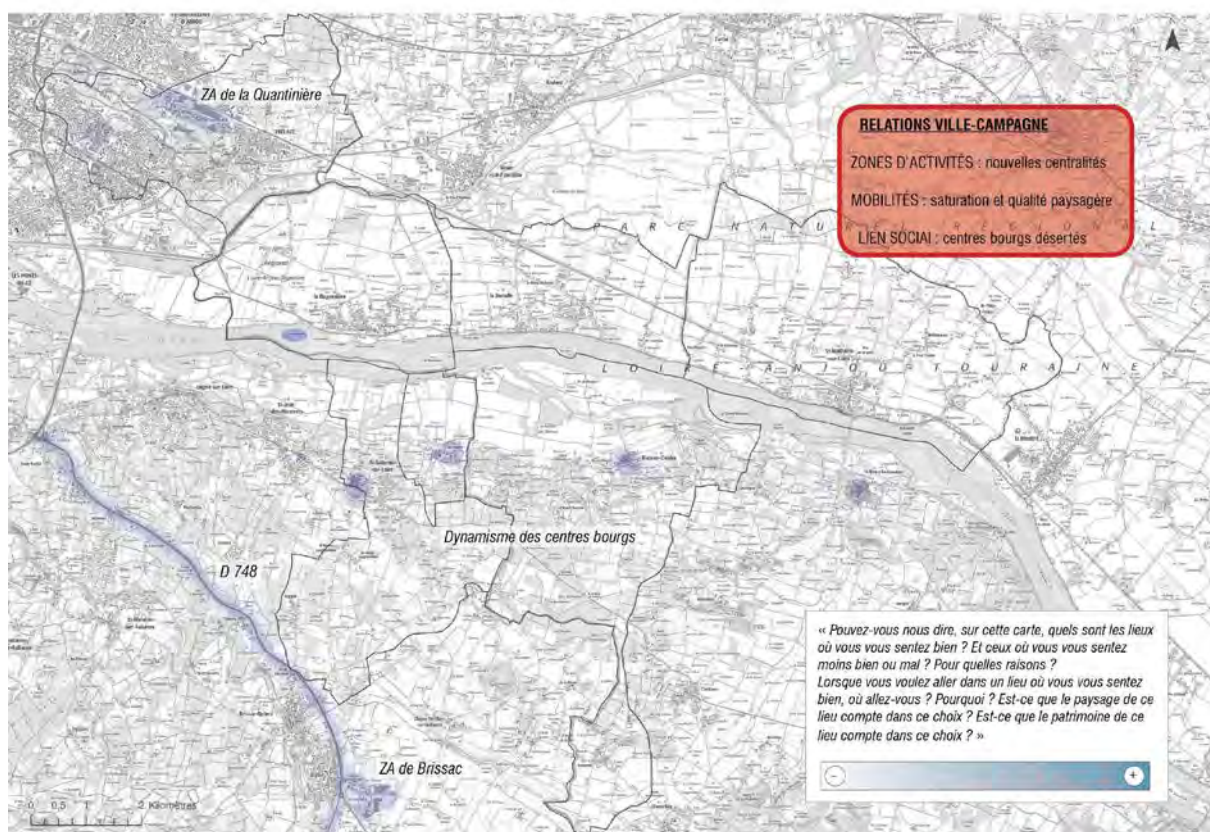


Carte du panel de participants sur le secteur ouest, auteurs Passeurs



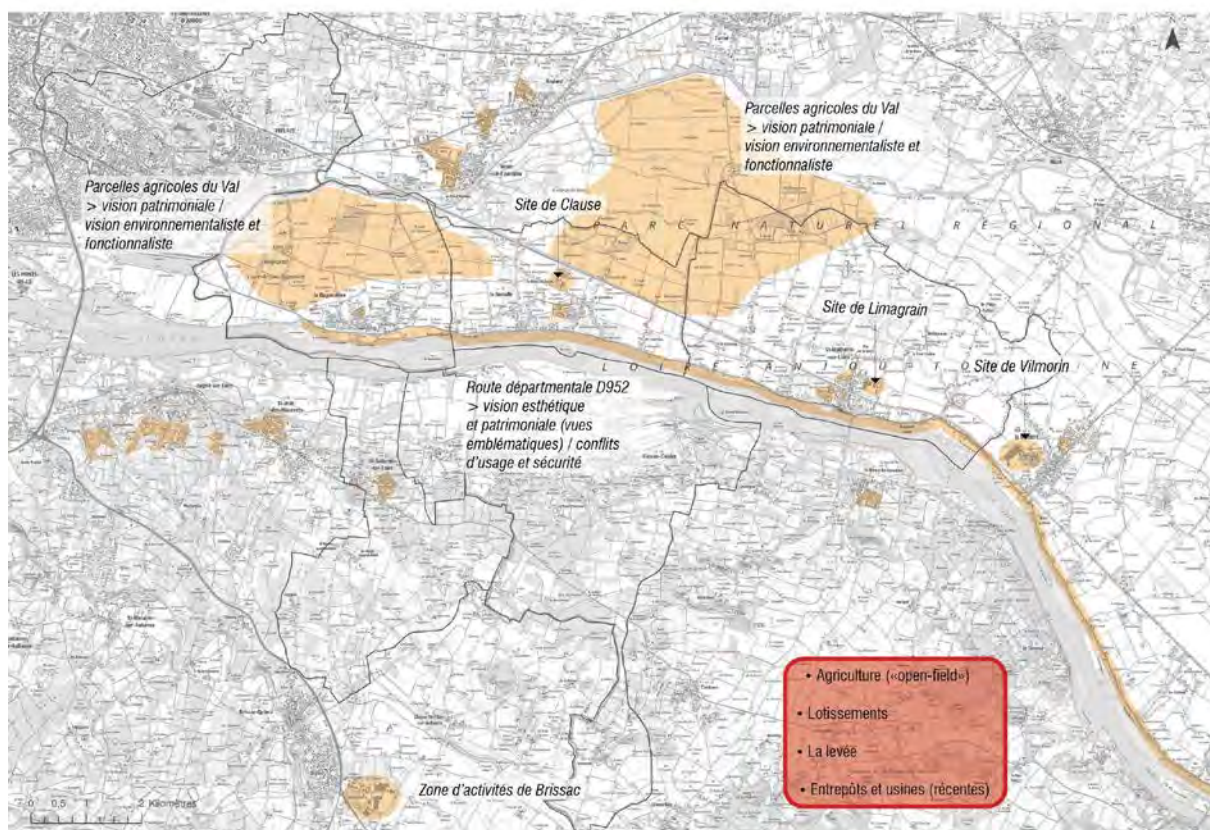
Carte des points de vues convergents sur les paysages qui procurent du bien-être

(secteur ouest, auteurs Passeurs)

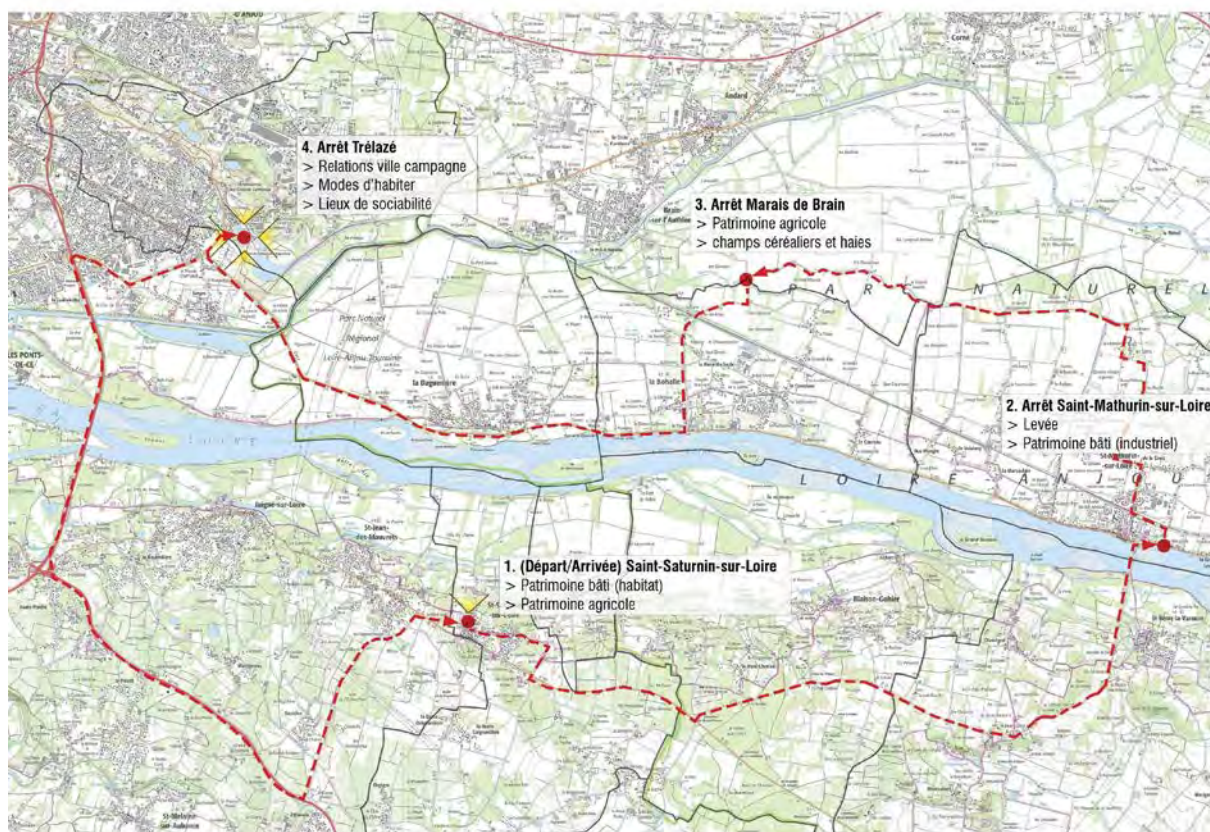


Carte des points de vues convergents sur les paysages qui procurent du mal-être

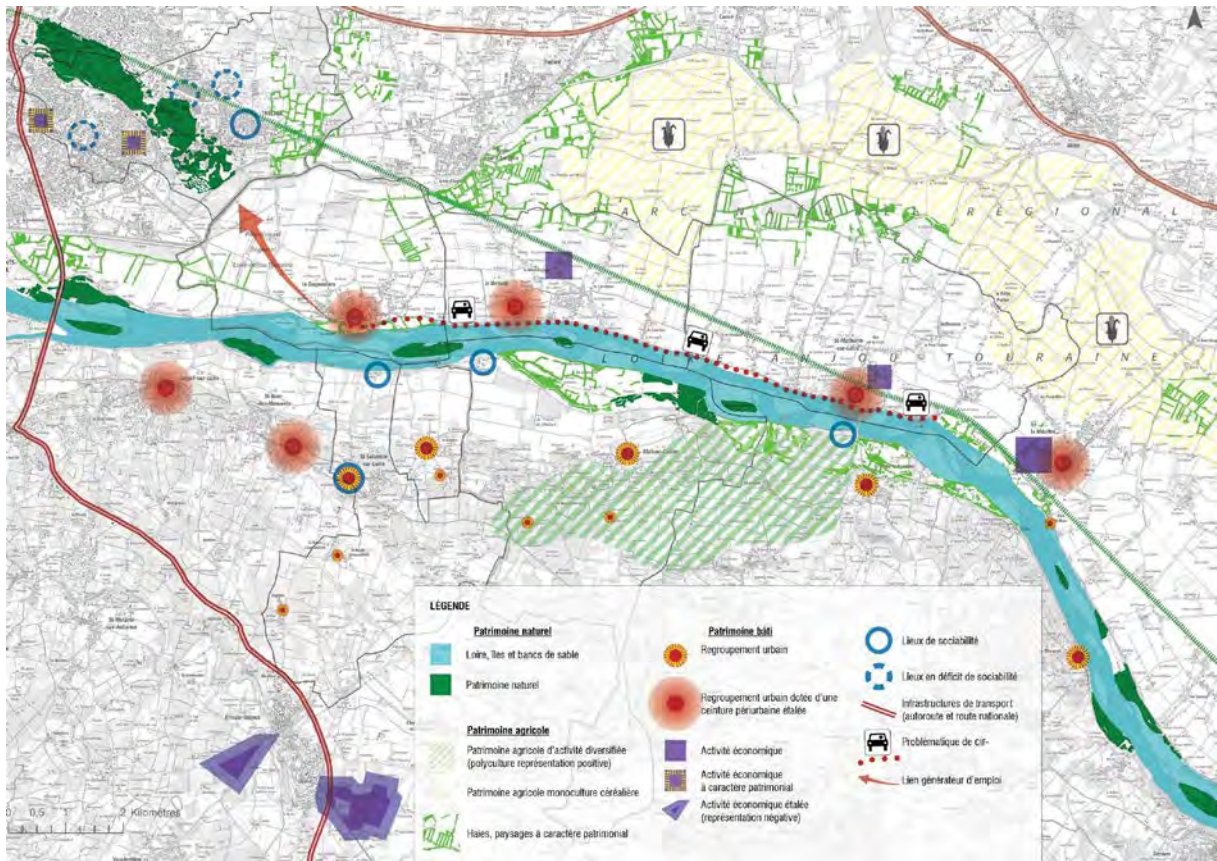
(secteur ouest, auteurs Passeurs)



**Carte points de vues divergents sur la relation entre paysages/activités économiques et bien-être
(secteur ouest, auteurs Passeurs)**



Itinéraire du parcours réalisé sur le secteur ouest, auteurs Passeurs



Carte de synthèse sur les relations entre paysages, activités économiques et bien-être, auteurs Passeurs-paysagistes

6) Synthèse des représentations sociales de l'évolution des paysages en relation avec le bien-être ou le mal-être ressentis

L'objectif de cette partie consiste à comparer les deux sites Est et Ouest sur les manières dont les habitants considèrent le bien-être ou le mal-être par rapport à l'évolution des paysages et du patrimoine. Il s'agit donc d'aboutir à une classification hiérarchique des critères de bien-être et de mal-être en fonction de leur pertinence relative aux diverses activités économiques et aux divers champs de signification qui ont été proposés lors des entretiens avec les habitants, c'est-à-dire les lieux de bien-être ou de mal-être, l'urbanisation, la circulation, la biodiversité, les carrières et sablières, l'éducation, l'emploi, etc.

a. Les lieux de bien-être ou de mal-être :

D'emblée, une différence s'impose entre les deux sites ; si la Loire est plébiscitée dans le secteur Est, avec ses berges, ses îles et ses bancs de sable, sa biodiversité, il n'en est pas de même dans le secteur Ouest où ce sont les collines de la rive sud et ses éléments patrimoniaux qui sont privilégiés, même si la Loire recueille des avis positifs, surtout sur la rive droite. Dans le secteur Est, d'autres lieux sont choisis pour le bien-être qu'ils procurent, comme le parc de Châteauneuf-sur-Loire, le château de Sully ou l'Abbaye de St-Benoît, les étangs de la même commune qui offrent un cadre de loisir et de

pêche ou les circuits de la Loire à vélo. De même, dans le secteur Ouest, ce sont quelques vestiges du bocage de la Vallée de l'Authion qui offrent un cadre de promenade aux habitants, alors qu'à l'Est, le bocage a presque totalement disparu¹⁴.

A l'inverse, les lieux de mal-être sont également différents entre les deux secteurs : à l'Est, ce sont les champs de production des betteraves où sont épandues les boues de lavage, en rive droite surtout ou en rive gauche, les vastes étendues remembrées de la rive droite à St-Benoît-sur-Loire sans obstacle à la vue, les rives de la Loire où la vue est masquée par des peupliers spontanés, les carrières proches de Sully, le centre-ville à Sully encombré et pollué par la circulation des poids lourds qui gênent les habitants à cause des gaz d'échappement et du bruit ou du danger qu'ils représentent, les bâtiments industriels à Châteauneuf-sur-Loire ou à Sully, la traversée du pont de Châteauneuf-sur-Loire, la zone industrielle de St-Barthélémy à Châteauneuf, la route départementale D 952. Dans le secteur Ouest, les lieux de mal-être sont également des itinéraires de circulation dangereuse comme la levée en rive droite qui concentre de nombreuses critiques, les bâtiments industriels en rive droite aussi, les lotissements, la plaine de l'Authion remembrée.

Mais dans les deux cas, les avis peuvent diverger comme le montrent les cartes précédentes : ici s'opposent la conception esthétique et patrimoniale prônant plutôt la protection et la restauration et la vision fonctionnaliste qui considère que l'évolution des paysages répond à des besoins économiques, avec la création d'emplois pour les bâtiments industriels, la rationalisation des pratiques agricoles pour les espaces remembrés, la création de logements pour les lotissements, notamment. Il s'agit d'une opposition très répandue qui marque profondément l'évolution des représentations sociales du paysage chez les individus dans les dernières décennies.

On constate ici que les divers critères de bien-être ou de mal-être dépassent largement le thème des lieux de bien-être ou mal-être. Apparaissent donc les questions des bâtiments industriels, les lotissements, le remembrement agricole et ses conséquences, etc. Une question se pose alors : le paysage peut-il être envisagé comme un critère pertinent ; il est sans doute préférable de le décliner selon ses représentations sociales et en particulier, comme on peut le voir ici, selon la vue et les autres sens humains tels que l'ouïe, l'odorat, au moins qui renvoient à des sentiments éprouvés par les habitants : le bruit de la circulation en particulier comme à Sully, les mauvaises odeurs des boues de traitement des betteraves, comme critères de mal-être ; la vue peut être un critère de bien-être lorsqu'elle permet de contempler un paysage agréable, par exemple la vue sur la Loire, mais elle peut être aussi un critère de mal-être lorsque une rangée de peupliers constitue un obstacle sur un site amène, celui de l'Abbaye de St-Benoît-sur-Loire par exemple ; les sens du toucher et du goût sont plus problématiques, parce qu'ils ne sont pas évoqués dans les entretiens, bien que dans d'autres régions, ils apparaissent comme des critères pertinents. On les laissera donc de côté. Un autre critère est apparu, celui d'un paysage ouvert ou fermé. Il apparaît à l'occasion des plantations de peupliers qui masquent la vue sur le paysage ; il est également évoqué pour la densité des constructions dans un lotissement, évoquant le fait d'estimer être « les uns sur les autres » ; il est donc assimilable à la vue ou à la densité de construction. La diversité des paysages est aussi apparue comme l'un des critères de bien-être.

Cependant, d'autres critères peuvent être retenus, qui seront confirmés par la suite : urbanisation, développement des carrières et sablières, lotissements, bâtiments industriels, circulation,

¹⁴ Voir à cet égard les cartes réalisées par Passeurs plus haut, pages 114 et suivantes ou ci-dessus.

constructions patrimoniales. Cette identification de critères de bien-être ou de mal-être par la seule entrée des lieux où les habitants se sentent bien ou mal confirme l'interaction entre les divers critères.

b. L'urbanisation

Comme on a pu le voir, ce processus de construction conduit à des avis contrastés, les uns négatifs en raison de la perception d'une modification des paysages qui est considérée comme contraire à la qualité de vie, les autres positifs parce qu'il signifie de nouveaux logements et de nouveaux habitants favorables au développement économique de la commune. Et comme on vient de le voir, l'un des critères relatifs à l'urbanisation est la densité qui préoccupe beaucoup les habitants des deux secteurs. Ce qui conduit à s'intéresser au mode de gouvernance d'une commune pour savoir comment gérer et aménager l'espace urbain de la part des élus. D'autant plus que le rapprochement des communes ou leur fusion comme dans le secteur Ouest change les règles de l'urbanisme : l'instauration des communauté de communes modifie fortement les modes d'intervention des habitants ; comme le précise une habitante de Germigny-les-Prés, dans le secteur Ouest, le changement d'appartenance à une communauté de communes va transformer les règles d'aménagement du territoire, les PLU, PLUi et SCoT : « *Notre Communauté de communes est toute petite, c'est 11 000 habitants. On va être rattaché à celle de Sully. C'est fou, c'est à dire qu'on se retrouve avec Cerdon, vous imaginez? Cerdon c'est la Sologne, Le Berri là [tape du poing sur la table], on est chez les Berrichons à fond la caisse. On n'a rien à voir avec eux. Je les aime beaucoup mais leurs préoccupations ne sont pas les mêmes que les nôtres. Alors que les préoccupations de Sigloy, Chateaufort, Jargeau, Donnerie, on s'arrête là. On a quelque chose à travailler ensemble. Faut repenser ça. Je n'ai pas de solutions.* ». On pourrait alors dire que le sentiment d'appartenance est un critère de bien-être.

Les nouveaux règlements d'urbanisme se sont ainsi complexifiés en raison des communautés de communes et des fusions de communes comme à Trélazé Val-d'Authion qui a regroupé 8 communes. Dans le secteur Est, l'agrandissement des communautés de communes met les élus dans l'embarras, car les documents d'urbanisme n'en sont pas au même stade, certaines communes en sont encore à la carte communale et doivent passer au PLU, d'autres ont un PLU, mais le fait d'étendre la communauté de communes rend l'harmonisation complexe. Ainsi, le maire de St-Benoît-sur-Loire doit changer le PLU de la commune pour en faire un PLUi et l'adapter au nouveau SCoT ; il est aussi en outre intégrer le nouveau PPRI (Plan de Prévision des Risques d'Inondation) car sa commune est à 100 % inondable « *pour l'instant, c'est sur la commune, oui car on est 8 communes, je parle de la communauté de communes telle qu'elle est aujourd'hui, je parle pas à partir du 1^{er} janvier prochain, sur les 8 communes, il doit y en avoir 3 qui ont un PLU, les autres, y en a une qui a une carte communale, il y un peu de tout et n'importe quoi ; donc ceux qui n'ont pas de PLU, font leur PLU, c'est notre cas et on... ceux qui en ont un, ils le révisent, de façon à ce qu'en 2017, on ait tous un PLU, à peu près parce que nous, on l'aura pas parce qu'on a un problème on est en zone inondable et on n'a pas de PPRI, et on est 100% inondables, (...) on a le vieux PPRI et ils sont en train de le refaire, il sera disponible qu'en 2017* ». Ce qui n'arrange pas ses capacités d'urbaniser la commune. Il estime que cette capacité d'urbanisation est arrivée à son seuil maximum. La question de l'urbanisation rejoint donc celle des crues de la Loire qui est également considérée comme un critère de mal-être.

Le problème de l'urbanisation est également celui de la qualité des constructions qui fait débat entre les habitants : pour la plupart d'entre eux, l'idéal est le plus souvent la maison traditionnelle

restaurée comme on en trouve dans les communes du secteur Ouest sur la rive gauche ou dans quelques communes du secteur Est. Mais certains autres estiment qu'un pavillon neuf offre plus de confort ; il est certes difficile d'évaluer la qualité d'une construction, celle-ci étant relative et fonction des goûts des uns et des autres. Le débat porte, comme on a pu le constater lors des parcours dans les deux sites, sur les couleurs de façades, sur les matériaux utilisés ou sur la situation de la construction, ayant plus ou moins la vue sur le paysage alentour. Néanmoins, on peut proposer que la qualité d'une construction soit évaluée à l'aide d'une hiérarchie de chiffres en 1), 2), 3), et 4), par exemple. C'est ce mode d'évaluation qui sera vraisemblablement mis en œuvre lors de l'élaboration d'indicateurs de bien-être ou de mal-être. On a pu également constater qu'une discussion s'est engagée lors du parcours du secteur Ouest sur la qualité des bâtiments industriels, un entrepreneur présent précisant qu'il a pu modifier le bardage de son usine en trouvant des matériaux de façade plus à même de ne pas trancher avec l'ambiance environnante. Certains habitants estiment également que des bâtiments industriels anciens peuvent constituer un patrimoine culturel en raison de la qualité de leur architecture. Une autre question a été discutée, celle du coût de la construction, qui peut intervenir dans sa qualité. Il est peut-être possible d'envisager ce coût comme un critère de qualité et donc de bien-être, mais cette position est ambiguë, car certains avis estiment que le coût ne constitue pas une référence absolue et qu'il est possible de construire de bonne qualité sans dépenser des sommes élevées, que c'est une affaire de choix et de perspicacité.

Quoi qu'il en soit, l'urbanisation est bien à mettre au rang de divers critères de bien-être ou de mal-être en la décomposant comme on vient de le voir en plusieurs critères différents : la densité, la hauteur des bâtiments, la qualité de la construction, la présence de jardins attenants, le risque d'inondation, le sentiment d'appartenance notamment. D'autres critères sont apparus, comme l'animation des bourgs, la présence de commerces ou de grandes surfaces, les relations sociales.

c. La circulation et les déplacements

Il s'agit d'un thème important qui a recueilli de nombreux suffrages de la part des habitants. Mais il est possible de le décliner sous plusieurs formes : tout d'abord, par son intensité qui apparaît le plus souvent comme un critère de mal-être en raison non seulement du bruit qu'elle occasionne mais aussi en raison des risques qu'elle peut faire peser sur les piétons et les vélos. Dans les deux secteurs, ce critère est revenu souvent notamment à Sully-sur-Loire, Châteauneuf, mais aussi tout le long de la levée de la Loire entre Trélazé et St-Mathurin-sur-Loire où la circulation peut être intense alors que les trottoirs sont étroits ; il s'agit d'ailleurs d'un problème pour les élus dont certains ont été conduits à instaurer des sens uniques pour éviter les accidents.

L'autre aspect de la circulation est celui des déplacements depuis des communes éloignées des villes proches où les habitants travaillent ou bien les jeunes se rendent au lycée ou au collège. C'est notamment le cas des deux secteurs avec les villes d'Orléans et d'Angers. Le critère est donc celui des moyens de transports autres que la voiture personnelle. De nombreux habitants regrettent la faible fréquence des bus ou des trains, lorsqu'ils existent, ou des horaires qui ne leur conviennent pas. Il s'agit donc là d'un critère qui peut être en faveur du bien-être lorsque ces transports collectifs existent et permettent de se rendre en ville pour travailler ou faire des courses, se cultiver comme aller au cinéma, au théâtre. Dans cette catégorie, il est aussi possible de proposer comme critère la distance résidence – lieu de travail, de culture ou de courses, qui intervient évidemment sur les choix de transport par les habitants.

Enfin, un autre aspect de la circulation est l'existence de voies cyclables pour les itinéraires de la Loire à vélo qui ont un immense succès. Dans certaines parties des deux secteurs, ces voies n'existent pas sur les deux rives ou empruntent la levée déjà fortement sollicitée par les voitures et les camions. On a donc là un critère pertinent de bien-être ou de mal-être. La mesure des critères est relativement aisée : on pourra se fonder sur les données chiffrées du nombre de véhicules sur les différentes voies de circulation (levée, D 954, etc.) ou le nombre d'accidents, la fréquence des transports collectifs par exemple, la distance domicile > lieu de travail, etc.

d. La végétation et la biodiversité :

C'est une question qui est abordée dans les deux sites, mais bien plus dans celui de l'Est, sans doute parce que l'un des habitants est ancien forestier, batelier et constructeur de gabares ; il connaît bien la flore et la faune ligériennes et leur développement. D'autres personnes évoquent aussi les plantes et les animaux, comme les peupliers, les saules, les castors ou les chevreuils. Leur présence est un critère de bien-être, sauf lorsqu'une espèce, comme les saules produisent du pollen allergène ou les érables négonos qui envahissent les berges de la Loire. Il est cependant difficile d'affirmer que toutes les personnes interrogées reconnaissent la biodiversité comme un critère de bien-être. Le terme lui-même est bien sûr entré dans le vocabulaire commun mais pas suffisamment pour qu'il soit complètement approprié par les non spécialistes ; il l'est par le batelier ancien forestier qui en parle aisément et tient un discours quasi scientifique sur la question ; son avis milite pour un critère pertinent de bien-être ou de mal-être par la, les animaux et la biodiversité.

Dans cette catégorie, on pourra sans doute proposer un critère avec les espèces envahissantes ; on a déjà évoqué les érable négonos, mais on peut aussi citer les ragondins, la jussie ou les cormorans qui sont protégés mais qui représentent une plaie pour les pêcheurs parce qu'ils se nourrissent des poissons ; il est aussi possible de citer les poisson-chat ou silures qui dévorent les alevins des autres espèces de poissons.

Les critères de ces catégories ne sont pas extrêmement difficiles à évaluer : on peut disposer des chiffres d'espèces par les associations de naturalistes ou par les institutions de l'environnement. Ce seront les nombres d'espèces qui pourront permettre de fournir une évaluation de ces critères, que ce soit pour les espèces favorables à la biodiversité ou celles, envahissantes qui lui sont défavorables.

e. Les activités agricoles :

Dans deux territoires de cette nature, il est clair que les activités agricoles occupent une place essentielle : les deux secteurs sont plutôt ruraux en grande partie avec des petites villes comme Trélazé à l'Ouest, Châteauneuf et Sully à l'Est. Les activités agricoles sont souvent évoquées par les habitants et les élus, parce qu'elles concernent la plus grande part des deux territoires. Les avis des personnes interrogées sont divers, celles-ci considèrent l'agriculture comme une activité fondamentale productrice de paysage : mais quels paysages ? C'est là où le débat s'engage sur la qualité de la production agricole et sur la capacité des pratiques agricoles à produire un paysage de qualité. Il est donc possible de décomposer les activités agricoles en plusieurs entrées :

- 1) D'abord, le développement des cultures industrielles comme les céréales qui prennent la place des prairies, dans les deux sites et qui impliquent une mécanisation poussée peu favorable au maintien des haies et de la biodiversité. C'est ce qui s'est passé dans le secteur Est où les haies ont massivement disparu au profit des vastes parcelles où la vue n'a pas d'obstacles si ce n'est quelques plantations de peupliers ; ici, le critère est plutôt du côté du

mal-être. Dans le secteur Ouest, les haies subsistent à l'état de vestige dans le Val d'Authion qui est consacré le plus souvent aux cultures de maïs sur d'immenses parcelles, critiquées par certains habitants, mais défendues par un agriculteur présent lors du parcours.

- 2) Dans la même veine, le remembrement a provoqué l'agrandissement du parcellaire et permis la mécanisation de l'agriculture ; c'est ce que reprochent la plupart du temps, les habitants non agriculteurs ; les échanges de parcelles entre agriculteurs leur permettent de se constituer des blocs de champs plus vastes et dénudés, les chemins disparaissent au profit des cultures. Mais en même temps, ils éprouvent des difficultés pour entretenir toutes leurs terres parce qu'ils ont des superficies de plus en plus grandes à cause de la concentration.
- 3) Cependant, une autre forme d'agriculture tend à se développer : circuits courts, vente à la ferme, produits bio, sont prisés par une nouvelle population, plutôt citadine dont des résidents qui ont quitté les villes proches ou la région parisienne pour s'installer à la campagne. Il s'agit là de critères de bien-être, même si les agriculteurs qui pratiquent une telle production ou une telle commercialisation reconnaissent que cette forme d'agriculture n'est pas aussi facile à maintenir en raison des prix souvent plus élevés. Dans cette catégorie, on peut aussi évoquer la commercialisation des poissons pêchés dans la Loire et parfois transformés ou valorisés en produits locaux. Ces pratiques appartiennent à un critère de bien-être.
- 4) A l'inverse, les relations entre agriculture et environnement ne sont pas du côté du bien-être ; l'usage des pesticides, l'épandage des boues de traitement des betteraves ou des lisiers (rares, il est vrai, dans la région), sont critiquées par les habitants, même si ces usages ont régressé. Ces pratiques renvoient d'ailleurs à la question de la santé qui sera analysée ultérieurement ; il est inutile d'insister sur ces critères qui sont bien connus et qui pourront être évalués par leur existence ou leur absence et une hiérarchie de valeurs chiffrées.
- 5) L'agriculture est très dépendante des conditions météorologiques ; sur plusieurs plans : les fortes pluies qu'a connu le Val-de-Loire en 2016 a provoqué des inondations et de mauvaises récoltes. L'année 2017 a été au contraire une année de sécheresse. Par ailleurs, le changement climatique intervient dans les dates de récoltes et en particulier des vendanges, comme dans le secteur Ouest. Dans le secteur Est, les vignes sont plus rares, bien qu'il y ait eu un vignoble près de Châteauneuf-sur-Loire. La météo influe sur l'agriculture en modifiant les rendements ou les dates de récolte. Elle peut être un facteur de bien-être comme de mal-être, selon les conditions ; dans le cas de la viticulture, présente sur les coteaux du secteur Ouest, elle peut être bénéfique à court terme en avançant les dates de vendanges et augmenter le degré d'alcool ; mais à long terme, le changement climatique n'est pas forcément favorable, car si les vins présentent un degré d'alcool supérieur à 15 degrés, son Appellation d'Origine Protégée ne sera plus reconnue par l'INAO. Elle devient donc un facteur de mal-être.
- 6) La dernière question concerne le bien-être animal qui a été abordé par une seule personne dans le secteur Ouest ; même si cette réflexion peut paraître marginale puisque cette personne ne représente que 1/30^{ème} de l'échantillon, il nous semble révélateur de quelque chose de nouveau qui se remarque dans l'ensemble de la société : on peut même affirmer que le bien-être humain passera désormais par le bien-être animal.

Le chiffrage des critères pourra se faire par exemple par le linéaire de haies arasées sur 20 ou 30 ans, par la quantité de pesticides utilisés dans l'agriculture, la fréquence des inondations, etc.

f. Les bâtiments industriels

Cette question a déjà abordée à propos de l'urbanisation. Ce qui ressort de l'analyse des entretiens des deux secteurs montre que ce thème est beaucoup plus présent dans le secteur Est qu'à l'Ouest. Cette situation se comprend aisément en raison du nombre bien plus important de bâtiments industriels entre Châteauneuf et Sully que dans le site Ouest. Ces bâtiments interviennent dans la perception qu'ont les habitants de leur cadre de vie ou de leur paysage. La plupart d'entre eux considèrent qu'un bâtiment industriel n'est pas esthétique mais en revanche, ils reconnaissent qu'ils représentent un symbole de travail et d'emploi ; c'est d'ailleurs sur cet argument que s'appuient les élus de tout bord pour les justifier. Ceci dit, dans le secteur Ouest, lors du parcours, une discussion s'est engagée entre les participants et a permis d'éclaircir la question. Les bâtiments industriels peuvent donc être un critère de bien-être comme un critère de mal-être selon le contexte.

Dans cette catégorie, la mesure des critères est plus complexe, mais il faudra sans doute passer par les hiérarchies du type 1, 2, 3, ou A, B, C.

g. Le patrimoine historique et le petit patrimoine

Dans les deux sites, on a pu constater que le patrimoine historiques et le petit patrimoine revêtent une grande importance dans l'évaluation du bien-être par les habitants ; cependant, ces deux types de patrimoine ne sont pas du même type entre les deux secteurs : si à l'Est, plusieurs édifices sont bien connus et attirent un nombre assez élevé de visiteurs, comme le château de Sully ou l'Abbaye de St-Benoît, ou encore, le château de Châteauneuf et son parc, dans le secteur Ouest, les monuments historiques sont moins connus ; toutefois, sur la rive gauche, les manoirs et petits châteaux sont assez nombreux pour attirer des touristes et les habitants y attachent une grande importance. Par ailleurs, il existe aussi un assez grand nombre de petits édifices qui sont appréciés par les habitants et moins connus, comme des oratoires, des calvaires, un ancien moulin, une ancienne briqueterie, etc. Les habitants estiment que ces patrimoines contribuent au bien-être parce qu'ils valorisent leur région ou leurs communes.

Il faut également considérer le patrimoine naturel parmi lequel figurent la Loire et ses berges avec la flore et la faune, davantage reconnues dans le secteur Ouest qu'à l'Est. Les arbres également en font partie, mais comme on a pu le voir, certains sont des espèces envahissantes comme l'érable négondo.

Pour évaluer ces patrimoines, on dispose de l'inventaire des monuments historiques ou des recensements réalisés par des associations locales ; quant au patrimoine naturel, on est renvoyé au chapitre sur la végétation et la biodiversité précédent.

h. Les carrières et sablières

Les carrières et sablières, plus nombreuses à l'Est qu'à l'Ouest, sont le plus souvent peu appréciées par les habitants ; ils relèvent donc de critères de mal-être. Les avis positifs sont rares, même si certains élus reconnaissent que cette activité fournit du travail et des emplois – peu nombreux cependant. Toutefois, certaines sablières ont été transformées en étangs de loisir pour le pique-nique et la pêche : elles sont alors appréciées et contribuent au bien-être.

Parmi les critères de mal-être, il faut relever ceux qui sont fournis par la circulation des camions que l'activité d'extraction des matériaux du sol implique. On rejoint donc là la question du trafic des

véhicules lourds qui attirent des critiques de la part des habitants en particulier à Sully. L'évaluation des critères peut se baser sur les tonnages de matériaux extraits par an, par exemple.

i. La santé

La santé comme facteur de bien-être est le plus évident ; elle a été d'ailleurs le premier facteur pris en charge par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ici, elle apparaît beaucoup plus dans le site Est qu'à l'Est, sous plusieurs formes :

- 1) La santé envisagée sous la question de l'accès aux services médicaux, médecins, hôpitaux, notamment. La présence de ces services rassure les habitants dans un contexte de développement des déserts médicaux. Dans une certaine mesure, elle rejoint la question de l'accessibilité des services et des distances domicile > services. Dans le secteur Est, les habitants ont à leur service deux hôpitaux, à Sully et à Châteauneuf. Dans celui de l'Ouest, c'est le pôle santé de Trélazé qui est évoqué ; il est clair que la présence de ces services médicaux est important pour le bien-être des habitants qui craignent leur disparition.
- 2) La seconde forme sous laquelle est abordée la santé est celle des effets des pesticides ; plusieurs habitants évoquent des cas de cancer dans leur entourage, en particulier chez des agriculteurs.
- 3) Enfin, c'est aussi l'accès à une alimentation saine et de proximité, avec les circuits courts notamment. Leur développement est une garantie de bénéficier de produits frais et souvent biologiques.

L'évaluation de ces critères peut se faire par le nombre de services médicaux, médecins, infirmières et hôpitaux dont l'on peut trouver les données sans problème ; il est aussi possible de comptabiliser les formes d'agriculture biologique, les circuits courts présents sur les deux territoires ; la mesure de l'usage des pesticides renvoie au chapitre sur l'agriculture.

j. L'éducation

La question de l'éducation est du même type que celle de la santé. C'est-à-dire que l'accès aux collèges et aux lycées ou aux écoles professionnelles. Pour certains élus, la question de l'éducation est prioritaire et donc un facteur de bien-être. On peut décliner la question de l'éducation sous plusieurs formes également :

- 1) La présence des écoles, collèges et lycées : elle fait partie des services essentiels à la vie d'une commune parce qu'elle garantit une certaine démographie, plus jeune, qui protège l'avenir de la population : pour les élus, la préservation des écoles est fondamentale ; la perte d'une école est le symbole du déclin de la commune ; cette présence des services d'éducation est donc un critère de bien-être.
- 2) L'accès aux collèges et aux lycées pour les jeunes est aussi un facteur essentiel qui rejoint la question des transports collectifs et de leur fréquence.
- 3) La troisième forme sous laquelle l'éducation peut constituer un critère de bien-être ou de mal-être est sa contribution au développement économique des communes concernées. A Sully, par exemple, la commune souhaite mettre en place une école professionnelle de technologie informatique pour former des cadres susceptibles d'alimenter les entreprises de la ville. C'est en effet une manière d'aider les entreprises à se développer et à se maintenir dans la commune.

L'évaluation des critères d'éducation peut se fonder sur l'évolution du nombre d'élèves ou d'étudiants présents sur la commune, sur celle du nombre d'écoles, de collèges et de lycées ou d'établissements d'enseignement professionnel. De même, la distance de la commune à ces établissements d'enseignement, y compris les universités proches, constitue un critère utilisable.

k. La Loire et les inondations

Le problème des inondations a déjà été abordée dans le § sur l'urbanisation. Il y a été question des règlements d'urbanisme et en particulier des PPRI. Il nous semble inutile de développer plus avant ce thème, si ce n'est que le risque d'inondation fait partie des facteurs de mal-être et qu'il peut s'évaluer par la fréquence des crues.

Par ailleurs, il faut remarquer que les inondations modifient la configuration du lit de la Loire ; le processus est difficile à mesurer, car il est aléatoire et dépend du débit du fleuve, des conditions météorologiques, de la présence d'îles ou de bancs de sable qui vont se trouver déplacés, disparaître ou renaître ailleurs. La relation entre ce processus et le bien-être ou le mal-être n'est pas évidente, sauf à considérer que le spectacle des îles et des bancs de sable fait partie des moments de contemplation du fleuve par les habitants. De là à dire que l'inondation peut être un critère de bien-être un pas que nous ne franchirons pas. Il existe aussi, paradoxalement, des habitants qui estiment que les inondations peuvent être un moment de fête, parce que l'on se déplace en barque. Il y a un autre argument en faveur des inondations : l'apport de sédiments fertiles dans la plaine. Mais cet argument ne peut tenir qu'à une échelle de temps longue et non à court terme. Il est donc difficile d'estimer et mesurer ce critère.

l. L'emploi

Chez les élus politiques, il est souvent avancé que la préoccupation à l'égard du paysage passe après les problèmes d'emploi. Protéger un paysage signifie pour eux, figer l'évolution économique et aller contre la création d'emplois. Certes, si on ne considère le paysage que sous l'angle de la protection, on peut imaginer que celle-ci peut s'opposer à l'évolution économique des paysages et ne pas créer d'emplois ; il s'agit d'une fausse piste, car l'action paysagère n'est pas uniquement la protection, mais la gestion et l'aménagement, ainsi que le précise la Convention Européenne du Paysage. Or, la gestion et l'aménagement des paysages peut au contraire favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois.

Pour les habitants des deux secteurs du Val-de-Loire, l'emploi n'est pas synonyme de protection du paysage. La présence de bâtiments industriels, si elle est parfois décriée en raison de leur aspect esthétique qui peut choquer certains d'entre eux, est aussi favorable à l'emploi. L'assimilation de l'emploi à un critère de bien-être est bien évidemment pertinente. A l'inverse, le chômage est un critère de mal-être. C'est en tout cas ce qui ressort des entretiens, mais certains habitants font remarquer que l'argument politique de l'emploi ou à l'inverse du chômage peut constituer une forme de chantage de la part des élus qui risquent de négliger la qualité de la vie quotidienne au profit du développement industriel et commercial.

En tout cas, ce critère de l'emploi peut se mesurer aisément avec les données de l'INSEE dans les RGP qui fournissent les chiffres de l'emploi et du chômage par catégorie sociale et professionnelle.

Méthodologie de recueil des points de vue individuels et collectifs

Les entretiens individuels

Le panel de participants :

Au préalable, l'équipe a sollicité les élus de chaque commune concernées par le périmètre de l'étude afin d'obtenir une liste de personnes ressources. Par ailleurs, l'équipe de chercheurs a établi un panel de personnes à interroger en veillant à une répartition territoriale et par CSP. Il a donc été envisagé d'interroger des élus, des producteurs de paysage, des techniciens, des habitants et des responsables associatifs.

La grille d'entretien :

Afin de rendre possible la synthèse et par soucis d'harmonie des témoignages (un questionnaire sur les représentations sociales des paysages), l'équipe-projet réalisera une grille de questions / thématiques, commune à l'ensemble des entretiens. Cette grille sera produite en collaboration avec les membres de l'équipe portera notamment sur le territoire et le paysage.

Les enregistrements :

Les entretiens ont duré entre 30 minutes et 1h30 et ont été conçus comme des temps d'échanges autour d'une série de questions qui ont amené les participants à cartographier leurs propos. Pour faciliter l'exploitation des résultats (transcription et réalisation de la vidéo), les entretiens ont été enregistrés.

Les cartographies :

Pour ne pas rester dans un témoignage oral et dans l'optique de traduire les points de vue en actions, les enquêteurs ont veillé à ce que les personnes interrogées cartographient et localisent leurs réponses afin de donner une matière tangible pour le projet.

> Synthèse : les cartes de « chaleur »

En parallèle du travail de synthèse et de hiérarchies des verbatims (ci-dessous), l'équipe a aussi produit des «cartes de chaleur» qui retranscrivent l'ensemble des cartographies réalisées individuellement. La synthèse des entretiens a mis en lumière des points de vue convergents sur les paysages qui procurent du bien-être et ceux qui procurent du mal-être ainsi que des points de vues divergents.

Les parcours collectifs

Les parcours, lectures de paysages collectives, représentent un outil très efficace pour le passage «de l'individuel au collectif ». Ils permettent de débattre des points de vue individuels et de confronter les perceptions à la matérialité des paysages. En effet, il existe toujours un décalage entre la perception d'un territoire et ses réalités matérielles, dont il est important de prendre conscience.

C'est en ayant « les choses sous les yeux », que cette prise de conscience est possible et que les perceptions individuelles deviennent collectives.

A partir du travail de synthèse des entretiens, l'équipe a proposé un itinéraire et des postes d'observation pour illustrer les points de vue divergents. A chaque poste d'observation les verbatims et documents iconographiques ont permis de stimuler les débats et de comparer ce qu'on pense avec ce qu'on a sous les yeux.

Les «bulles» verbatims :

Des extraits des discours issus des entretiens réalisés, ont été retranscrits et imprimés sous formes de panneaux présentés à chaque points d'arrêt pour stimuler les débats. Les «bulles de verbatims» ont permis aux participants de réagir et d'intégrer d'autres points de vus d'acteurs présents ou non.

> Synthèse : les cartographies de synthèse :

A l'issue de chaque parcours, l'équipe a fait une synthèse rapide sur les enjeux perçus et a produit une cartographie représentative des débats entre les participants.

Les vidéos à caractère sociologiques :

L'outil vidéo, innovant et encore trop peu utilisé revêt de multiples intérêts dans les projets de territoire, inscrit dans des démarche de médiation et de participation. Il permet avant tout d'associer de manière dynamique paroles d'acteurs, paysages visuels et sonores et documents d'experts : cartes, blocs-diagrammes, etc.

Au cours des ateliers projection-débats-production, nous avons utilisé la vidéo en tant qu'outil de médiation. Deux vidéos (~10 mn), issues des entretiens (citations), des parcours et de nos visites de terrain ont été réalisées pour illustrer points de vue convergents ou divergents des participants et constituer un support de débat pour nourrir les ateliers sur les facteurs influents. Ces vidéos peuvent aussi constituer un outil pédagogique et de valorisation de la démarche globale.

8. Conclusion sur le bien-être et le mal-être en fonction de l'évolution des activités économiques

Finalement, les critères de bien-être ou de mal-être peuvent être proposés selon une grille d'analyse qui permet de les organiser par catégorie d'activité économique ou de domaine d'action paysagère ou encore de domaine de signification. Nous proposons donc un tableau qui permet cette organisation et une hiérarchisation des critères avec une colonne de proposition d'évaluation.

Domaine ou activité	Bien-être	Mal-être	Formes d'évaluation
Les lieux de bien-être ou de mal-être	Vue agréable sans obstacle Sons agréables (par exemple : chants d'oiseaux)	Vue obstruée Bruit de circulation Mauvaises odeurs	Evaluation avec chiffres ou lettres hiérarchisés : 1 à 5 ou A à B

	Odeurs agréables		
L'urbanisation	<p>Maîtrisée, Densité peu élevée, Hauteur faible des bâtiments, Bonne qualité de la construction Présence de jardins attenants, Pas de risque d'inondation Sentiment d'appartenance Animation des bourgs Présence de commerces ou de grandes surfaces Relations sociales Services proches</p>	<p>Etalement urbain Densité élevée Bâtiments élevés Faible qualité de la construction Pas de jardins attenants Risque d'inondation Sentiment d'être un étranger Bourgs peu animés Pas de commerce de proximité, grandes surfaces éloignées Services éloignés</p>	<p>Densité de construction chiffrée (m² construits par ha) Hauteur des bâtiments Qualité de la construction : chiffres ou lettres hiérarchisés : 1 à 5 ou A à B Superficie de jardins attenants PPRI : risque d'inondation chiffré Sentiment d'appartenance : chiffres ou lettres hiérarchisés : 1 à 5 ou A à B Nombre de commerces et services par commune Existence de tensions sociales ou non Distance services divers par rapport à la commune</p>
La circulation et les déplacements	<p>Routes peu fréquentées, pas de bruit de véhicules Faible distance résidence – lieu de travail, de culture ou de courses Existence de transports en commun Horaires et fréquence des transports commodes Voies cyclables aménagées</p>	<p>Routes très fréquentées, risque d'accidents, bruits fréquents Lieux de travail de services divers éloignés Faible fréquence des transports en commun Peu de voies cyclables</p>	<p>Nombre de véhicules sur les différentes voies de circulation (levée, D 954, etc.) ou le nombre d'accidents, fréquence des transports collectifs, distance domicile > lieu de travail Linéaires de voies cyclables/commune</p>
La végétation et la biodiversité	<p>Existence de réserves ou d'espaces de nature protégée Peu d'espèces envahissantes Accès libre aux espaces de nature Haies préservées</p>	<p>Disparition d'espèces endémiques Disparition de haies Prolifération d'espèces envahissantes Accès limité aux espaces de nature</p>	<p>Nombres d'espèces préservées Nombres d'espèces envahissantes Superficies des espaces de nature protégée Nombre et superficie d'espaces de nature accessibles</p>

			Nombre de ZNIEFF
Les activités agricoles	<p>Subsistance de prairies Haies protégées Peu d'usage de pesticides Circuits courts, productions locales valorisées Mesures en faveur de solutions luttant contre le changement climatique Pratiques vertueuses pour le bien-être animal</p>	<p>Développement de cultures industrielles Agrandissement du parcellaire Disparition de haies Usage intensif de pesticides Productions industrielles et commercialisation de produits importés Développement de la mécanisation de l'agriculture défavorable à l'économie d'énergie et à la résolution du changement climatique Poursuite des pratiques allant contre le bien-être animal</p>	<p>Evolution des superficies de cultures industrielles Evolution de la SAU moyenne des exploitations agricoles Evolution de la taille des parcelles Nombre de circuits courts Evolution du nombre d'exploitations bio Evolution des quantités de pesticides utilisés Evolution des quantités de produits importés Evolution du parc de machines agricoles Evolution des pratiques en faveur du bien-être animal</p>
Les bâtiments industriels	<p>Usage de matériaux favorables à l'insertion paysagère Innovation architecturale Restauration d'anciens bâtiments industriels Pratiques paysagères autour des bâtiments industriels Insertion dans les documents d'urbanisme de mesures en faveur d'une réflexion paysagère dans les zones artisanales, commerciales et industrielles</p>	<p>Développement de bâtiments industriels non réfléchis en matière architecturale et paysagère Absence de réflexion paysagère dans les documents d'urbanisme pour les bâtiments industriels Abandon d'anciens bâtiments industriels Pas d'innovation architecturale et paysagère</p>	<p>Nombre de mesures insérées dans les documents d'urbanisme de mesures en faveur d'une réflexion paysagère dans les zones artisanales, commerciales et industrielles Nombre d'expériences de restauration de bâtiments industriels</p>
Le patrimoine historique et le petit patrimoine	<p>Patrimoine reconnu et protégé Mesures en faveur du petit patrimoine Reconnaissance par les comités de tourisme du petit patrimoine et proposition</p>	<p>Abandon d'éléments du patrimoine Pas de restauration des demeures anciennes Pas de circuits organisés pour la découverte du</p>	<p>Evolution du nombre de monuments inscrits à l'inventaire du patrimoine Evolution du nombre de monuments et d'éléments du patrimoine local</p>

	d'itinéraires de visites Valorisation du patrimoine fluvial	patrimoine local Pas ou peu de valorisation du patrimoine fluvial	restaurés Evolution du nombre de ports et de cales restaurés Evolution du linéaire de circuits de découverte du patrimoine local
Les carrières et sablières	Cessation de l'activité d'extraction Aménagement paysager des carrières et sablières Limitation de la circulation des poids lourds de matériaux du sol ou itinéraires évitant les zones d'habitat	Développement des carrières et sablières Fréquents passages de camions près des zones d'habitat Abandon des carrières et sablières non aménagées	Evolution du tonnage de matériaux du sol extraits Evolution du nombre de carrières et sablières aménagées pour le loisir ou la protection de la nature Evolution du nombre de camions de transport de granulats
La santé	Présence de services médicaux, médecins, hôpitaux, dispensaires, infirmiers et infirmières Réduction de l'usage des pesticides Développement des pratiques d'alimentation saine et bio locale PM : peu ou pas d'accidents de la route	Disparition ou absence de services médicaux, médecins, hôpitaux, dispensaires, infirmiers et infirmières Usage intempestif de pesticides Peu ou pas de pratiques d'alimentation bio locale Circulation dangereuse	Evolution de services médicaux, médecins, hôpitaux, dispensaires, infirmiers et infirmières Evolution des quantités de pesticides utilisés (PM, agriculture) Idem pour pratiques d'alimentation bio locale Nombre d'accidents de la route (PM, circulation)
L'éducation	Nombre d'établissements d'enseignement primaire, secondaire suffisant Maintien des écoles, collèges et lycées Distance faible aux universités Moyens de transport pour les scolaires et étudiants développés Existence d'établissements professionnels pour la formation de cadres et techniciens destinés au	Diminution du nombre d'établissements d'enseignement primaire, secondaire Diminution des moyens de transport pour les scolaires et étudiants ou professeurs Peu ou pas d'établissements professionnels pour la formation de cadres et techniciens destinés au artisanal et industriel	Evolution du nombre d'établissements d'enseignement primaire, secondaire Evolution des moyens de transport pour les scolaires et étudiants ou professeurs Evolution des moyens de transport pour les scolaires et étudiants ou professeurs Evolution du nombre d'établissements professionnels pour la formation de cadres et techniciens destinés au

	développement artisanal et industriel		développement artisanal et industriel
La Loire et les inondations	<p>Existence d'un PPRI</p> <p>Alertes aux inondations anticipées</p> <p>Mesures contre les crues dans les documents d'urbanisme</p> <p>Entretien des berges et levées de la Loire</p> <p>Entretien des piles des ponts pour éviter les embâcles</p> <p>Maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables</p>	<p>Pas de PPRI</p> <p>Alertes aux inondations non ou pas anticipées</p> <p>Pas de mesures contre les crues dans les documents d'urbanisme</p> <p>Berges et levées mal entretenues</p> <p>Peu d'entretien des ponts pour éviter les embâcles</p> <p>Pas de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables</p>	<p>Existence d'un PPRI, évolution des superficies couvertes</p> <p>Existence d'un système d'alertes aux inondations</p> <p>Mesures d'entretien des berges et levées ou des ponts</p> <p>Evolution des superficies constructibles par rapport aux zones inondables</p>
L'emploi	<p>Emploi développé</p> <p>Comportements des élus en faveur de la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ne signifiant pas diminution de l'emploi</p>	<p>Développement du chômage</p> <p>Elus prétextant le développement du chômage pour éviter la protection, la gestion et l'aménagement des paysages</p>	<p>Evolution des chiffres de l'emploi et du chômage dans les RGP de l'INSEE</p>

III. Les facteurs influant sur le bien-être et le mal-être procurés par les paysages et le patrimoine.

Projet de définition d'indicateurs de bien-être ou de mal-être

Les critères et descripteurs de bien-être et de mal-être avaient pour but de permettre l'évaluation du bien-être ou du mal-être procurés par le paysage et/ou le patrimoine. Après avoir défini et catégorisé les indicateurs de mesure de bien-être, nous allons poser les bases de la construction d'un indicateur de bien-être de la population d'un territoire, prenant en compte les dynamiques paysagères au cours du temps. sans toutefois chercher ici à calculer un tel indicateur

a. Les indicateurs de mesure du bien-être :

i. A quoi servent les indicateurs ?

Le recours aux indicateurs vise à répondre à une volonté d'évaluation. En effet, quel que soit leur mode de construction ou l'usage qui en est fait, ils peuvent être définis comme des outils permettant

cette évaluation¹⁵ et l'aide à la décision, en tentant de traduire « simplement » une réalité plus complexe. Cette réalité pouvant évoluer, les indicateurs sont également utilisés pour effectuer des comparaisons dans le temps et/ou l'espace et traduire une dynamique.

On observe un relatif consensus sur les différents usages possibles des indicateurs dans la littérature. Sont souvent distingués trois principaux usages : l'usage symbolique (notamment utile en termes de communication et de lancement d'alerte), l'usage politique (l'indicateur peut justifier une décision politique) et l'usage instrumental (l'indicateur est utilisé dans l'élaboration de politiques ou lors d'études d'impact).

Quelle que soit la typologie retenue, on observe parfois une différence entre volonté théorique et usage pratique. En effet, si les indicateurs semblent plutôt remplir avec succès leur fonction de sensibilisation, celle du pilotage de l'action publique apparaît encore comme défailante.

ii. Les critères indispensables aux indicateurs :

Concernant les caractéristiques des indicateurs, un consensus semble aussi émerger : de nombreux articles dans la littérature recensent les critères indispensables aux indicateurs, quel qu'en soit le type (indicateur de résultats, indicateur d'impact etc.), pour être de qualité. Parmi ceux fréquemment cités¹⁶, on trouve :

- La robustesse statistique et la fiabilité : la robustesse fait référence à la faible sensibilité à la présence d'« outliers » dans les données, c'est-à-dire de valeurs extrêmes, mais néanmoins correctes. La fiabilité correspond à la mesurabilité de manière constante dans le temps et de la même façon par différents observateurs.
- La pertinence par rapport à la problématique traitée ;
- La facilité de restitution et d'interprétation ;
- Le fait de rendre possible les comparaisons dans le temps et/ou l'espace ;
- La transparence et l'accessibilité aux citoyens.

Ces qualités permettent d'exploiter au mieux les indicateurs et de s'assurer de la qualité de l'information obtenue.

iii. Indicateurs de bien-être monétaires, composites et mixtes:

Les indicateurs monétaires agrègent des variables monétarisées¹⁷, relevant d'une dimension exclusivement économique, dans un cadre comptable et disposent donc d'une unité de mesure commune. Il s'agit par exemple des indicateurs que l'on trouve dans les comptes nationaux (comme le Revenu National Brut, RNB).

La théorie néoclassique a donné naissance à une branche, celle de « l'économie du bien-être », ainsi initialement fortement influencée par l'« utilitarisme » reprise par la théorie dite « standard » ; le

¹⁵ Voir notamment : Commission Européenne (2006), *Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : un guide pratique*, document de travail n°2, Politique Générale, Direction Régionale, 34 p.

¹⁶ Voir notamment : M. Elbaum (2012), La « politique des indicateurs » : contenu et limites. In: *Politiques sociales et familiales*, n°110, Les outils de l'évaluation des politiques sociales et leurs usages, p. 65-75.

¹⁷ Voir J. Gadrey et F. Jany-Catrice (2012), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».

bien-être social est alors étudié à partir de l'évaluation des utilités individuelles. Dans l'« économie du bien-être » standard, l'« utilité » mesure le « degré de satisfaction des préférences ». Selon la théorie des choix du consommateur, les « courbes d'indifférence » permettent de représenter les « préférences » d'un consommateur qui doit comparer différents paniers de biens ou services. La « fonction d'utilité » associe alors à chaque panier de biens ou services un « degré d'utilité » qui mesure la « satisfaction » du consommateur¹⁸. Cette fonction reflèterait par conséquent les « préférences » du consommateur. Dans ce cadre, plus l'individu dispose d'un revenu élevé, toutes choses égales par ailleurs, plus il est en mesure de satisfaire ses préférences et plus son bien-être, son utilité s'accroît. Le revenu constituerait alors théoriquement une bonne approximation du bien-être individuel et dans cette même logique, le Produit Intérieur Brut (PIB), ou la richesse monétaire créée par une société, est utilisé pour mesurer le bien-être social. Mais, justement, le PIB comme indicateur de bien-être n'est pas forcément pertinent. Easterlin, s'appuyant sur des enquêtes de satisfaction de vie réalisées sur plusieurs décennies aux États-Unis, au Japon et en Europe, a bien montré que la croissance du PIB ne s'était pas accompagnée d'une croissance du niveau de satisfaction de vie dans ces pays¹⁹. Cela revient à dire que, dans un même pays, les personnes les plus riches se déclarent généralement plus heureuses que les personnes moins riches. Pourtant, « richesse » et « bonheur » ne sont pas corrélés à un niveau plus agrégé²⁰.

Les indicateurs non-monétaires doivent donc venir compléter, voire même remplacer les mesures monétaires du bien-être, insuffisantes à elles seules pour appréhender l'ensemble des dimensions constitutives du bien-être. Les « indicateurs composites »²¹ sont une agrégation de plusieurs indicateurs qui représentent différentes dimensions d'un même concept. Ces « sous-indicateurs » n'ont pas d'unité de mesure (significativement) commune. On trouve, par exemple, dans cette catégorie l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui agrège trois dimensions : le niveau de vie, mesuré par le PIB par habitant ; la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ; et l'éducation, mesurée, quant à elle, par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation. On trouve, entre autres indicateurs de bien-être, des indicateurs non monétaires, composites, dont l'indice de santé sociale (ISS) du Fordham Institute ou encore le Happy Planet Index (HPI) de la New Economic Foundation (NEF), indicateur que nous détaillerons plus loin.

Notons malgré tout qu'il est toujours possible de « monétariser » des variables qui ne le sont pas à l'origine (travail domestique, bénévolat, mais également pollutions, catastrophes naturelles, etc.) pour les faire rentrer dans un cadre monétaire et alimenter ainsi des indicateurs monétaires, c'est-à-dire utilisant l'équivalent monétaire comme unité de mesure commune. Cela revient ici à transformer un indicateur composite en un indicateur monétaire en agrégeant les différentes

¹⁸ L'utilité étant alors cardinale, les comparaisons d'utilités se font par un calcul de somme. Si jamais les comparaisons se font par la prise en compte de l'ordre des utilités et en ne considérant que l'utilité la plus faible, le calcul est égalitariste. L'utilité est donc cette fois « ordinale » et selon la doctrine cette fois non plus « utilitariste » mais « égalitariste », les inégalités seront considérées comme intrinsèquement mauvaises et non désirables.

¹⁹ C'est le fameux « paradoxe d'Easterlin ». Voir pour plus de détails à ce sujet A.R Easterlin (2001), « Income and Happiness : towards a unified theory », *The Economic Journal*, vol. 111, p. 465-484.

²⁰ Voir à ce sujet L. Davoine (2009), « L'économie du bonheur. Quel intérêt pour les politiques publiques ? », *Revue économique*, vol. 60, n°4, p. 905-926.

²¹ Voir notamment à ce sujet M. Nardo et al. (2005), *Tools for Composite Indicators Building*, Ispra, European Commission Joint Research Centre, 134 p.

dimensions, « transformées » en valeurs monétaires, d'un même concept étudié. Ainsi, parmi les indicateurs de bien-être existants, Nordhaus et Tobin en 1973 ont proposé de construire un indicateur, monétaire, de mesure du bien-être économique²² : les auteurs partent des dépenses de consommation finale (au sens des comptes nationaux) et décident de soustraire des éléments qui ne contribuent pas, selon eux, au bien-être économique, éléments nommés « regrettables » (les pollutions, par exemple), laissant à penser qu'il y a ici un jugement normatif.

Pourtant, quel que soit le mode de mesure choisi, la question de la personne ayant la légitimité pour établir cette mesure est fondamentale. En effet, Arrow, en 1951²³, expliquait, dans le cadre de « l'économie du bien-être », qu'il est impossible de déduire des préférences individuelles une fonction d'utilité collective sans recourir aux comparaisons interpersonnelles, c'est-à-dire les comparaisons d'utilités entre différentes personnes, alors que l'« économie du bien-être » justement s'y refusait. Se pose alors à nouveau la question de leur utilisation : puisqu'elle se fera sous une forme normative, elle nécessite donc de désigner une personne ou institution ayant la légitimité pour produire ce jugement de valeur et « objectiver » la mesure du bien-être. L'économiste, entre autres²⁴, a alors un rôle à jouer.

Toutefois, le rapport dit Stiglitz de 2009²⁵ rappelle justement que « les mesures classiques, basées sur le marché, du revenu, de la richesse et de la consommation sont insuffisantes pour évaluer le bien-être humain. Elles doivent être complétées par des indicateurs non monétaires de la qualité de la vie. (...) Le concept de qualité de la vie est plus large que ceux de production économique ou de niveau de vie. Il comprend toute une série de facteurs influant sur ce qui a de l'importance dans notre vie, sans se limiter à l'aspect purement matériel » ou encore : « la qualité de la vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes ». Par conséquent, la monétarisation systématique peut être évitée et ne paraît même pas souhaitable dans le cas de l'évaluation du bien-être : elle risque en outre d'entraîner une confiscation des enjeux relatifs au bien-être par les experts (au nom de leur complexité) au détriment des citoyens, alors même qu'un certain nombre d'auteurs insistent sur la nécessaire définition « collective » et « partagée » des déterminants du bien-être (cf. Jany-Catrice pour l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques en 2016²⁶).

Il existe alors une troisième voie, celle d'indicateurs « mixtes », qui combinent les deux approches précédemment citées. C'est par exemple la démarche entreprise par Osberg et Sharpe en 1998²⁷ en construisant l'Indice de Bien-Être Économique (IBEE). Les quatre dimensions du bien-être économique considérées sont les suivantes :

²² Document qui fait depuis cette date, référence dans le domaine : W. Nordhaus et J. Tobin (1973), « Is Growth Obsolete ? », in National Bureau of Economic Research, *The Measurement of Economic and Social Performance*, Studies in Income and Wealth, vol. 38.

²³ Voir en cela la communication célèbre de K. J. Arrow (1951), « An Extension of the Basic Theorems of Classical Welfare Economics », in *Proceedings of the Second Berkeley Symposium on Mathematical Statistics and Probability (Berkeley & Los Angeles)*, University of California Press, p. 507-532.

²⁴ Sur la question de la légitimité des différents acteurs, voir F. Jany-Catrice pour la revue de l'OFCE en 2016, citée précédemment.

²⁵ J. Stiglitz, A. Sen A. et J.-P. Fitoussi (2009), *Richesse des nations et bien-être des individus : performances économiques et progrès social*, Paris, éditions Odile Jacob.

²⁶ F. Jany-Catrice (2016), « La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires ? », *Revue de l'OFCE*, vol. 145, n°1, 2016, p. 63-90.

²⁷ Voir L. Osberg et A. Sharpe (1998), « An Index of Economic Well-being for Canada », Research Paper, Applied Research Branch, Human Resources Development Canada.

- 1) les flux de consommation courante : consommation de biens et services marchands, flux réels de production domestique, loisirs et autres biens et services non marchands ;
- 2) l'accumulation nette de stocks de ressources productives : accumulation nette de biens corporels, de parcs de logements et de biens de consommation durables, accumulation nette de capital humain, de capital social et d'investissement en recherche et développement, changements nets dans la valeur des réserves de ressources naturelles, coûts environnementaux et évolution nette de l'endettement extérieur ;
- 3) la répartition des revenus, les inégalités et la pauvreté économiques ;
- 4) le degré de sécurité ou d'insécurité économique : risques économiques liés au chômage, à la maladie, à la vieillesse, aux ruptures de la cellule familiale, à la pauvreté chez les personnes âgées.

Les deux premières dimensions sont monétarisées quand, pour les deux dernières, on applique la méthode de la moyenne pondérée.

L'« économie du bonheur » issue des travaux d'Easterlin se place dans la perspective des premiers utilitaristes tout en tentant de dépasser la question du lien entre « satisfaction » et « revenus issus de biens marchands » : elle étudie alors le « bien-être subjectif » qui considère que les individus sont les mieux à même d'évaluer leur propre situation. L'approche basée sur le « bien-être subjectif » fait partie des trois voies principales pour évaluer la « qualité de vie »²⁸, qui s'inscrit dans la tradition utilitariste. La « qualité de vie » se définit en fait par rapport au « degré de satisfaction » d'un ensemble de besoins et de désirs déterminés à partir d'un point de vue, qui, idéalement, devrait être celui des sujets eux-mêmes²⁹. Le « bien-être subjectif », selon l'OCDE³⁰, « traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti qu'ont les individus de leur propre existence, et présuppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité de vie est l'intéressé lui-même ». Cette approche se distingue donc du « bien-être objectif », dont on peut déduire qu'il ne se fonde pas sur le ressenti des individus. Cela est confirmé par un rapport de l'INSEE en 2010³¹, qui indique que « pour la distinguer de l'analyse précédente (celle du bien-être ressenti), on qualifie parfois cette méthode d'approche « objective » de la mesure du bien-être, car elle est fondée sur des critères précis et mesurables ». Une deuxième approche est fondée sur la théorie des « allocations équitables ». Proche de la position selon laquelle les individus sont les mieux placés pour évaluer leur situation, elle pondère les aspects non monétaires de la qualité de la vie (outre les biens et les services qui sont échangés sur les marchés) selon les préférences des personnes. Enfin, l'approche basée sur les capacités considère la vie des individus comme une combinaison de divers « états et actions » (fonctionnements), ainsi que de « capacités », c'est-à-dire la liberté de choisir parmi ces « fonctionnements ». On voit ici que le point de vue des individus est central dans la mesure de la « qualité de vie » et que celle-ci est la conséquence pour chacun d'un ensemble d'éléments spécifiques, parmi lesquels pourrait figurer l'évolution du paysage.

²⁸ Ces approches sont recensées dans le rapport dit Stiglitz de 2009, cité précédemment.

²⁹ Voir A. Lepître (1999), *Les mesures de la qualité de vie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, n°3506.

³⁰ Pour de plus amples détails, voir OCDE (2016), *Comment va la vie ? 2015 : Mesurer le bien-être*, Paris, éditions OCDE, 288 p.

³¹ V. Albouy, P. Godefroy et S. Lollivier (2010), « Une mesure de la qualité de vie », in INSEE, *France, portrait social – Édition 2010*, INSEE Références, p. 99 - 114.

b. Le HPI, un indicateur composite de mesure du bien-être, et la question du paysage :

Le HPI s'inscrit dans la lignée des indicateurs composites nés du constat que le PIB ne peut représenter un indicateur de bien-être satisfaisant. Il cherche à mesurer un « bien-être soutenable », non monétaire, autrement dit, à estimer quels sont les pays dont les habitants parviennent à avoir une vie longue et jugée satisfaisante. Il se calcule de la manière suivante :

L'avantage de cet indicateur est de combiner une mesure non monétaire du bien-être³² et le calcul de l'empreinte écologique, indicateur également non monétaire qui mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme, et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources en vigueur. La consommation de ressources ayant un impact sur le paysage, l'indicateur permettrait de lier indirectement bien-être et certaines composantes de ce dernier. Ce lien est confirmé au regard des surfaces considérées : forêts, pâturages, terres cultivées, surfaces maritimes, terrains bâtis et surfaces « énergie », c'est-à-dire servant à l'absorption des émissions de CO₂.

Le HPI est néanmoins un indicateur très critiqué, notamment à cause, justement, du recours à l'empreinte écologique, elle-même remise en cause : données manquantes, absence de prise en compte du progrès technique... Une des critiques concerne les possibilités de comparaisons entre deux territoires³³ : les surfaces bio-productives présentes sur Terre sont de nature fort diverses et présentent des productivités biologiques très hétérogènes. Pour pouvoir agréger ces surfaces et les comparer d'un pays, d'un territoire à l'autre, il faut donc leur donner une valeur de productivité égale... alors même qu'un hectare ne produit pas la même quantité de ressource selon les pays ! Cette méthode fait l'objet d'une forte remise en question, de même que l'agrégation de données extrêmement hétérogènes³⁴.

Ces limites jouent sur la pertinence du message envoyé par l'empreinte écologique : en effet, si le raisonnement s'effectue à l'aide d'hectares globaux, soit des « hectares moyens de planète », c'est notamment pour pouvoir satisfaire la fonction « d'indicateur d'alerte » de l'empreinte écologique, en calculant « le jour de dépassement », autrement dit le jour où l'empreinte écologique de l'humanité est supérieure à la biocapacité de la planète. Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$HPI = \frac{[(\text{degré de satisfaction de vie} \times \text{espérance de vie}) \times \text{inequality of outcomes}]}{\text{empreinte écologique par habitant}}$$

Le calcul du jour de dépassement inclut donc l'empreinte écologique... et toutes les critiques qui vont avec !

En outre, et cela est ici le plus important, le lien de la notion d'empreinte écologique avec le paysage n'est pas évident, rendant finalement cet indicateur inadapté à notre problématique. En outre, dans

³² Le terme « inequality of outcomes », encore jusqu'à maintenant sans équivalent en français, permet de pondérer le produit « degré de satisfaction de la vie » multiplié par l'« espérance de vie » par un facteur (exprimé en pourcentage) reflétant les inégalités dans la distribution, en général à l'intérieur d'un pays, le HPI étant un indicateur en fait surtout national.

³³ Sachant que le HPI est surtout mesuré pour comparer des pays entre eux, et que la mesure de l'empreinte écologique n'est pour l'instant que très rarement calculée à l'échelle de territoires plutôt qu'à celle de pays.

³⁴ Voir, pour de plus amples détails à ce sujet, J. Van Den Bergh et H. Verbruggen (1999), « Spatial sustainability, trade and indicators: an evaluation of the 'ecological footprint' », *Ecological Economics*, 29 ,1, p.61-72.

le rapport dit Stiglitz (2009), c'est l'environnement au sens large (dont l'empreinte écologique pourrait constituer un indicateur de bonne ou mauvaise santé) qui apparaît dans les principales dimensions constitutives du bien-être. Dans la lignée de ce rapport, un certain nombre d'indicateurs de bien-être semblent intégrer des considérations environnementales plutôt que paysagères ; la question du paysage en tant que telle reste par conséquent explicitement toujours absente des dimensions considérées par les indicateurs de bien-être existants (monétaires, composites ou mixtes)³⁵. Comme le signale Berque (1991)³⁶, « le paysage n'est pas l'environnement » ; en effet, « l'environnement, c'est le côté factuel d'un milieu (i.e. de la relation d'une société à l'espace et à la nature) ; le paysage, c'est le côté sensible de cette relation ». Cependant, il faut prendre garde à cette définition qui néglige la part matérielle du paysage alors qu'elle est essentielle pour l'action politique. Le paysage serait davantage le produit de l'interaction entre la dimension matérielle et la dimension immatérielle, c'est-à-dire des processus biophysiques et des processus sociaux, où réside la part immatérielle et la sensibilité sociale aux paysages.

c. Construire un indicateur composite de mesure du bien-être prenant en compte les dynamiques paysagères :

Qu'il soit monétaire, composite ou mixte, un indicateur composite de mesure du bien-être de la population d'un territoire, prenant en compte les dynamiques paysagères, doit pouvoir être construit. Selon nous, il n'a pas vocation à fournir une mesure qui, au mieux, serait ici plutôt ordinale que cardinale. En effet, il doit plutôt avoir vocation à traduire synthétiquement l'évolution du bien-être des habitants d'un territoire identifié, relativement aux dynamiques paysagères, au cours du temps, et sur ce même territoire. Il doit surtout permettre de comparer l'évolution de leur bien-être au cours du temps, sans pour autant servir à comparer des niveaux de bien-être d'un territoire à un autre.

Il convient alors de rappeler que les dynamiques paysagères désignent un ensemble de forces naturelles et/ou humaines et leurs interrelations induisant une évolution perceptible ou non des paysages, qu'il s'agisse de leur part matérielle ou immatérielle³⁷. Elles se distinguent de l'évolution des paysages, qui concerne uniquement l'effet perceptible des facteurs d'évolution. Concernant le patrimoine (culturel ou naturel, monumental ou vernaculaire), son importance aux yeux des habitants oblige à la prise en compte de ses différentes dimensions lors de la construction de l'indicateur. A noter que le paysage peut être vu comme un patrimoine à conserver et à transmettre³⁸. L'aspect matériel des paysages « est lié à la poly-sensorialité contenue dans les représentations sociales du paysage et renvoyant à la manière de vivre le rapport aux éléments

³⁵ Alors qu'il est possible d'établir un lien entre « paysage » et « bien-être » d'un point de vue économique, à travers la question des préférences ; mais cela nous ramène à la question de l'évaluation monétaire du bien-être des individus telle que préconisée par la théorie néoclassique et la question des aménités (voir plus haut).

³⁶ Voir A. Berque (1991), « De paysage en outre-pays », *Le débat, Au-delà du paysage moderne*, n°65, mai-août, p. 4-13.

³⁷ Voir à ce sujet R. Raymond, Y. Luginbühl, J.-F. Seguin, Q. Cedelle et H. Grare (2015), *les Atlas de paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages (rapport)*, Paris-La Défense, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - DGALN, 115 p. Les aspects matériels et immatériels sont également traités dans la Convention Européenne du Paysage (2000). Et Luginbühl Yves, 2012, *La mise en scène du monde, construction du paysage européen*, CNRS Editions, Paris, Prix Edouard Bonnefous 2013 de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, 430 pages.

³⁸ Voir notamment : A. Sgard (2010), *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun*, Revue Développement durable et territoires, Vol. 1, n°2.

matériels constitutifs des territoires (à travers les sens : vue, odorat, toucher, ouïe, goût) et au bien-être corporel, au paysage expression des activités productrices de biens de consommation (notamment économiques), et à la question de l'accès équitable aux ressources renouvelables ». L'aspect immatériel, quant à lui, est tout d'abord l'expression symbolique des conditions matérielles de l'organisation du « cadre de vie » ; elle renvoie au paysage « comme témoin de l'intérêt que les pouvoirs publics portent à la société et du soin qu'ils apportent dans l'aménagement de l'espace, et au paysage comme œuvre de la collectivité humaine, c'est-à-dire du paysage dans lesquels les groupes sociaux qui composent la société reconnaissent leurs aspirations à vivre ensemble et leurs actions ».

Il convient alors d'alimenter un nouvel indicateur liant les dynamiques paysagères au « bien-être » ou « mal-être » des habitants (voire des touristes). Les entretiens effectués sur les différentes zones peuvent nous servir à construire ce nouvel indicateur. Si « l'économie des aménités » s'est investie dans la construction d'indicateurs économiques du développement durable, cela s'est traduit par la création d'indicateurs (parfois composites), à une échelle macroéconomique. Nous ne nions pas l'intérêt de tels indicateurs précédemment abordés, et qui comportent effectivement des aspects plus ou moins directement liés au paysage et à des activités entraînant sa transformation. Mais l'approche développée ici est différente : il s'agit de considérer explicitement ici le paysage comme un « produit de l'économie », c'est-à-dire des activités humaines à but économique, pour faire le bilan économique de ces dynamiques, par exemple, par secteur d'activité et de leurs conséquences visibles par les habitants sur le paysage au cours du temps. Il faut ensuite mettre en relation le bien-être « mesuré » et des indicateurs de transformation du paysage, sachant que d'autres dimensions non liées au paysage doivent être représentées. Ces dernières pourraient justement se résumer au numérateur du HPI, c'est-à-dire le « degré de satisfaction de la vie », multiplié par l'espérance de vie moyenne, en utilisant l'« inequality of outcomes » pour pondérer ce terme.

Ce « degré de satisfaction de vie » correspond bien à une évaluation personnelle et subjective du bien-être général³⁹. Dans le cas du HPI, elle se fait à l'aide de la réponse à la question suivante : « sur une échelle de 0 (*la pire vie possible pour vous*) à 10 (*la meilleure*), où vous placeriez-vous actuellement ? Quel score se rapproche le plus de l'état dans lequel vous vous sentez ? » Les données récoltées sont issues du Gallup World Poll (GWP), qui utilise une partie de ce que l'on appelle « l'échelle de Cantril »⁴⁰. L'indicateur de « meilleure vie » de l'OCDE (« better life index »), reprend ce principe, en évaluant la satisfaction à l'égard de la vie, en demandant aux répondants de noter de 0 à 10 leur niveau « global » de satisfaction. La méthode du HPI à son numérateur et celle de l'OCDE rentrent alors dans le cadre de ce que l'on nomme « les évaluations globales de la satisfaction de vie » par « les questions à un seul item »⁴¹.

³⁹ Voir « <https://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2017001/article/54862-fra.htm> » pour la définition de la satisfaction à l'égard de la vie.

⁴⁰ Il utilise en fait, dans sa globalité, en plus de la question évoquée plus haut, une autre question : « où pensez-vous vous situer, sur cette échelle, dans 5 ans ? » Or, cette question n'intervient pas dans la construction du HPI, confirmant, par ailleurs, notre critique sur l'absence de possibilité de comparaisons dans le temps.

⁴¹ Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à J. Zeidan (2012), Les différentes mesures du bien-être subjectif, *Revue Française d'Économie*, volume xxvii,(3), p. 35-70.

Ces évaluations, bien qu'utiles, soulèvent notamment une question : comment refléter, à l'intérieur d'un indicateur global d'évaluation, une composante spécifique ? Cela demande de s'interroger sur la question du lien entre « bien-être paysager » et « qualité de vie » ?

Cette dualité ressort des entretiens menés sur le site Est, et plusieurs remarques émergent de ces derniers :

- **remarque 1 : les enquêtés ont souvent conscience que la question de la « qualité de vie/cadre de vie » ne se résume pas au paysage... même si les deux sont indissociables :** M. Dubois, habitant Châteauneuf-sur-Loire, déclare lors d'un entretien que « quelque chose agréable, c'est quelque chose où il y a de l'espace, où il y a de la verdure et où les gens ne sont pas collés les uns aux autres, quoi [...]. Tout le cadre de vie se résume pas au paysage». Ce point de vue est développé ainsi par Dominique Ozange, maire de Blaison-Saint-Sulpice, maire délégué de Blaison-Gohier : « je pense qu'il faut deux choses. Je pense que le paysage compte, après je ne suis pas né pour vivre sur une île déserte, donc je pense qu'un très beau paysage sur une île déserte, je ne serai pas heureux ; donc, il faut aussi une relation sociale. Alors un paysage laid où il y aurait une activité sociale très importante, je pense que je m'y retrouverai. Bon, bien sûr, si c'est beau paysage et des relations sociales, ça serait le must. Je mets le paysage surement dans les critères, mais ça ne suffirait pas pour moi dans le critère de bonheur.»

Dans le même ordre d'idée, Marie Kopp, habitante de Germigny, « Les deux, (le paysage et l'environnement humain) sont très importants pour moi. Mais je pense que quand on est heureux de vivre ensemble... la bonté amène la bonté ! Pas dans le sens religieux ! Quand c'est bien, le bien amène le bien. Si vous êtes bien dans votre vie, avec les gens, dans votre village, vous aurez envie de le fleurir, de l'entretenir, de ramasser les papiers de cigarettes qui sont balancé par la fenêtre des automobilistes. Si vous vivez chez vous tout seul, que vous rentrez chez vous et que vous fermez votre portail et que vous foutez plus le nez dehors, mais qu'est-ce que ça peut bien vous foutre qu'il y a 15 000 poubelles à l'extérieur... ce n'est pas votre problème ! Vous vous en fichez puisque de toute façon vous ne déambulez pas dehors. Je pense que les deux sont indissociables ! Les gens vivent bien quand ils sont ensemble et quand ils sont dans un joli environnement. Je pense que les deux sont importants. ». Quand l'enquêteur lui demande si, pour elle, « c'est l'humain et après l'environnement », elle répond ainsi : « je ne saurai pas dire lequel vient en premier, mais il me paraît que l'un ne fonctionne pas sans l'autre () ».

- **remarque 2 : cette indissociabilité entraîne des difficultés à faire la distinction entre « qualité de vie globale » et « bien-être paysager » :** pour le maire de Saint-Mathurin-sur-Loire, M. Prono, « le patrimoine et le paysage font partie intégrante de mon bien-être : je ne saurai pas faire la part des choses : suis-je bien parce que c'est un joli lieu ou grâce au patrimoine, ou parce que je suis bien dans ma vie ? c'est un tout... ».
- **remarque 3 : le « bien-être paysager » ne s'accompagne pas forcément d'une « qualité de vie » globale et inversement :**
 - **remarque 3-a : « bien-être paysager » ne signifie pas forcément « qualité de vie » globale :** Marie Kopp, encore une fois, déclare à ce sujet : « alors en positif, ce n'est pas forcément sur la commune, mais sur les bords de Loire, je trouve que... si je me souviens bien... il me semble que les bords de Loire étaient moins beaux ! Comment

je peux expliquer ça ... Je trouve qu'il y a une impression de retour au sauvage qui n'existait pas quand on est arrivé. Il me semble, j'ai l'impression de ça. Voilà je trouve que c'est plus agréable que quand je suis arrivée. Ça a beaucoup changé, ça... la commune en elle-même, malheureusement, je trouve que notre commune est en train de.... enfin je ne suis pas la seule, notre commune, malheureusement, est en train de perdre son caractère, on vit plus. Ça devient un village dortoir. On a plus du tout de commerces ».

De même, M. Jean-Marc Béleau, Directeur Général des Services de la mairie de Sully et de la Communauté de Communes du Sullias, déclare lors de son entretien qu'« on est dans une zone un peu particulière, on est en Sologne, enfin, la limite Sologne-Val De-Loire, donc c'est une région qui est très humide. La nappe phréatique et très très haute donc c'est une zone, donc pour le bien-être ce n'est pas une région qui est très agréable. [...] Mais ici le climat n'est pas bon, donc le bien-être au niveau de la santé on ne le sent pas très bien [...] ce qui manque, dans notre commune, ce sont les circulations douces. Voilà... les circulations douces, c'est quelque chose que l'on n'a pas... aujourd'hui, on ne peut pas les installer, parce que les rues ne sont pas prévues pour. Et ça, c'est quelque chose qui pose un gros problème... donc, ça, ce serait une priorité. Heu, (il réfléchit) autre chose, ce serait supprimer la centrale [nucléaire]... oui, car c'est une menace permanente, surtout quand on voit les choix politiques qui sont fait pour faire durer des entreprises qui étaient prévues pour vingt ans, et qui vont faire soixante ans, on est en pleine folie, hein... ». Quand l'enquêteur lui demande si c'est inquiétant pour lui, il répond que « bah, pour moi, ça va... pour différentes raisons, c'est quelque chose qui va être catastrophique... [...] En revanche, c'est une région qui est magnifique. Et moi quand je viens de Donnery à Checy et que je longe la Loire, on a des paysages fabuleux. La Loire sauvage c'est super ! ».

En outre, même s'il ne parle pas explicitement de sentiment de « bien-être », M. Bernard Millet-Sabatier, habitant à Sully, déclare : « depuis, alors on va dire 30 ans, mais tout doucement, [la ville de Sully] meurt et d'ailleurs maintenant les commerces, d'ailleurs, à Sully, meurent. Sully ne devient plus une ville attractive. C'est une ville qui se dégrade. [...] Mais je ne me sens mal nulle part. » Lorsque l'enquêteur lui demande s'il en est de même malgré toutes les dégradations que évoquées, il répond : « ah bin non, je suis amoureux de ma ville. J'y suis né, comment je vais dire, je me répète toujours, mais je suis né dans la chambre au 21, je suis là, je suis un amoureux de ma ville donc je me sens mal nulle part. Sauf que ma vision des choses fait que ça me, je ne comprends pas certaines choses qui ne soient pas faites.

- **remarque 3-b : « mal-être paysager » ne signifie pas forcément « mauvaise qualité de vie globale »** : Mme Thévard, habitante de Châteauneuf, indique, elle, par contre : « moi, je trouve que pour des questions fonctionnelles et des questions de bien-être, je vais dire, en dehors de la question paysagère que tu as évoquée (les clôtures), moi, je trouve que c'est plutôt favorable [...] c'est peut-être parce qu'on est natifs de là, moi, je trouve qu'on est bien à Châteauneuf, quoi ».

Ces différentes configurations doivent pouvoir être prises en compte par un indicateur, qui devrait donc dissocier clairement « qualité de vie globale » et « bien-être » ou « mal-être » en relation avec le paysage et ses dynamiques.

Nous avons précédemment indiqué qu'il semble intéressant, sur le modèle du HPI, d'en reprendre les termes utilisés pour sa construction au numérateur, l'indicateur de satisfaction (globale) de vie, comme déjà fonction de plusieurs composantes spécifiques du bien-être non liés au paysage et d'essence plutôt sociale (emploi, santé, ...). Par contre, le paysage ne pouvant se résumer à l'environnement, le dénominateur servant au calcul du HPI, l'empreinte écologique, par ailleurs peu exempte de défaut, ne nous semble pas pertinente pour la construction de notre indicateur.

Par contre, une, voire plusieurs composantes combinant les deux principales conséquences des évolutions paysagères observées sur le territoire pourrait nous donner une estimation de la mesure de la transformation d'un paysage due aux activités humaines d'essence économique entre deux périodes de temps dont on peut penser qu'elle influe positivement ou négativement sur le bien-être des populations d'un territoire. En l'espèce, l'évolution de l'occupation des sols⁴², et d'autre part l'évolution de la surface agricole utile (SAU) par exploitation agricole, celle du nombre d'exploitations agricoles, ou celle du type d'activité agricole (notamment, par exemple, le rapport polyculture/monoculture) seraient, selon nous, tout à fait pertinentes⁴³, notamment quand on considère nos deux sites d'études (Est et Ouest) dans le Val-de-Loire.

Dans notre cas, si nous revenons sur ce qui a été observé, toujours sur le site Est, nous pouvons noter que ces deux évolutions sont effectivement majeures :

- 1) concernant l'évolution de l'occupation des sols, considérée comme une conséquence des activités humaines à composante économique directe, ou indirecte : sur le site Est, l'occupation des sols impactée par les activités humaines⁴⁴, entre 1982 et 2016, était en légère régression (67,90% contre 69,08%), ce qui pourrait traduire une évolution du paysage un peu moins impactée par les activités humaines en 34 ans. Pourtant, cet indicateur n'est pas suffisant : en effet, dans le détail, durant la même période, les activités agricoles prenaient moins de surface (57,58% contre 61,81%), sans être intégralement remplacées par d'autres activités humaines, pourtant en hausse, le bâti passant de 5,47% à 6,47% de la surface totale et les zones d'activité de 0,71% à 1,36% !

⁴² Par exemple : les phénomènes de périurbanisation (lotissements, zone d'activité commerciales, ...) sont des conséquences du développement d'activités économiques présentes, ou non, sur le territoire en question. La construction d'autoroutes sur le territoire traduit un besoin, lui-même issu de l'existence d'activités économiques, soit sur ce territoire, soit autour du territoire. Ces deux phénomènes entraînent une artificialisation des sols.

⁴³ Il a été moult fois démontré que l'agriculture productiviste, a entraîné, en France notamment, le besoin d'augmenter la surface agricole par producteur et de se spécialiser individuellement dans un petit nombre de cultures. Ce phénomène, permis par les actions de remembrement ou de concentration, permet ainsi d'obtenir une meilleure productivité grâce à la mécanisation, qu'aucune haie ne doit entraver, rendant ainsi les paysages agricoles de plus en plus uniformes.

⁴⁴ Soit le sol occupé par le bâti, la présence de carrières ou décharges, de terres agricoles, de vergers et de zones d'activité et non pas par des « eaux libres », des forêts, du sable et du gravier, même si, dans certains cas, leur présence peut effectivement être imputée à des activités humaines. Ici, la période de temps considérée, trop courte, ne nous permet pas de l'affirmer.

2) au sujet de l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU), du nombre d'exploitations agricoles et de l'activité agricole (notamment polyculture/monoculture) : d'un côté, la SAU a diminué de près de 3% entre 2000 et 2010, mais la taille moyenne des exploitations, dans le même temps, augmentait d'environ 58% quand leur nombre baissait de 3% ! De manière concomitante, la SAU « céréales » augmentait, elle, de près de 13% et représentait, en 2010, 58% de la SAU totale, contre 51% en 2000. Dans le même intervalle de temps, la SAU de « légumes frais, fraises, melons », régressait de 36% pour représenter moins de 10% de la SAU totale, contre près de 15% en 2000 !

Les habitants de ce territoire sur le site Est assistent donc depuis une trentaine d'années à une certaine uniformisation du paysage « agricole » de leur cadre de vie que ces indicateurs mettent en évidence, alors que, dans le même temps, l'artificialisation des sols progresse, traduisant une certaine évolution des activités économiques (moins d'agriculture, plus de périurbanisation).

C'est justement ce risque de « banalisation » que les habitants peuvent traduire dans leur déclaration quant à leur niveau de bien-être ressenti, et lesté d'un poids qu'il faut définir par rapport aux autres déterminants de ce bien-être (niveau de vie, cadre de vie, ...). Pour autant, les pondérations entre les différentes composantes du bien-être (économiques, sociales, paysagères) n'ont pas vocation à être identiques d'un territoire à un autre, pouvant empêcher toute comparaison géographique. De la même manière, l'indicateur peut évoluer, sur un même territoire, mais sur le long terme seulement, si les entretiens régulièrement menés nécessitent de changer les pondérations de ses différents composantes (indiquant ainsi que les habitants du territoire modifient l'importance qu'ils donnent à chacune de ces dimensions). En effet, nous avons plus haut constaté⁴⁵, suite aux entretiens menés, que s'opposent chez les habitants interrogés une conception « esthétique et patrimoniale », prônant plutôt la protection et la restauration, et une vision « fonctionnaliste », qui considère que l'évolution des paysages répond à des besoins économiques, avec la création d'emplois pour les bâtiments industriels, la rationalisation des pratiques agricoles pour les espaces remembrés, la création de logements pour les lotissements, notamment. Tel est l'enjeu de la construction d'un tel indicateur de bien-être, fonction de composantes diverses, monétaires et non monétaires, et prenant en compte les dynamiques paysagères.

Enfin, puisque les dynamiques paysagères concernent des processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages et que cette dernière amène à voir dans le paysage une œuvre de la collectivité humaine, il nous semble nécessaire de prendre en compte dans nos réflexions autour du paysage et du bien-être la question de la transmission. En effet, le paysage peut être vu comme un « patrimoine commun », ainsi que le fait la CEP, relevant de la conception patrimoniale du paysage. Le paysage d'un territoire est constitué d'un ensemble d'éléments disparates : certains seront, réglementairement ou non, « protégés » de l'action des hommes et de leurs activités socio-économiques, d'autres seront plus facilement transformés au cours du temps, sous réserve que ces modifications soient explicitement acceptées par les habitants parce que se traduisant *a priori* par une amélioration de leur bien-être. La transmission d'une culture fondée à la fois sur le paysage et le patrimoine pourrait alors se mesurer à travers non seulement des aspects objectifs (évolution d'éléments faisant partie du patrimoine monumental transmis, relativement à son importance historique) mais également des aspects subjectifs qui ressortiraient encore une fois

⁴⁵ Cf. partie 7-a du présent rapport.

d'entretiens régulièrement menés sur le territoire au cours du temps. Cette dimension subjective pourrait être basée sur l'occurrence de l'évocation de certains lieux de « bien-être » qu'il faudrait donc préserver pour qu'ils soient transmis en tant que tels, ou encore sur l'évocation directe d'une volonté de transmission (par exemple, la transmission d'une exploitation viticole qui façonne le paysage). Ces deux dimensions permettraient de prendre à la fois en compte les paysages, remarquables ou non, qui font l'objet de politiques de préservation et de valorisation, et le patrimoine, par exemple vernaculaire, important aux yeux des habitants, voire même quelquefois des touristes.

Il faudrait alors poser aux habitants lors des entretiens deux questions liées : « à quel point le paysage compte-t-il dans votre bien-être ? » et « quelle importance accordez-vous à la transmission du patrimoine sur votre territoire ? » lorsqu'ils sont interrogés sur leur niveau de bien-être ressenti.

Ainsi, un « bon » indicateur de bien-être pourrait donc être construit comme un indicateur composite, intégrant, selon des poids définis suite aux entretiens et remis régulièrement à jour, à la fois des composantes monétaires (PIB local) mais également non monétaires (degré de satisfaction de vie, espérance de vie, part d'occupation des sols dues aux activités humaines, ...).

IV. Partie sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises par rapport aux questions d'environnement

Cette partie du rapport offre un éclairage complémentaire par rapport aux précédentes. Alors qu'il s'agissait préalablement d'étudier l'impact des activités économiques sur les paysages en termes de bien-être ou de mal-être ressenti par les habitants, l'objectif est ici de comprendre dans quelle mesure les acteurs économiques eux-mêmes intègrent la question de leur impact sociétal dans leurs stratégies. Comment les entreprises interagissent-elles avec les autres acteurs du territoire ? Se contentent-elles d'une stratégie purement rhétorique ou mettent-elles en place des dispositifs de médiation et/ou d'innovation organisationnelle pour s'intégrer plus harmonieusement à leur environnement local ? Nous proposons d'aborder cette problématique à la lumière du concept de Responsabilité sociétale des entreprises. Après une brève présentation de sa signification, nous axerons le propos sur les résultats de notre étude qualitative dans les sites pilotes.

Historique, définition et modèles de la RSE

La notion de responsabilité sociétale des entreprises telle que comprise aujourd'hui est relativement récente, même si les préoccupations liées aux conséquences des activités économiques sont bien plus anciennes. Dès la fin du 19^{ème} - début du 20^{ème} siècle, on assiste à des débats sur la moralité des dirigeants d'entreprise et sur l'attitude paternaliste des entreprises à l'égard de leurs employés, leurs familles et leur territoire. Toutefois, c'est surtout depuis le début des années 1990 que le terme de RSE se propage progressivement dans le monde économique ainsi que dans le débat public au sein des pays développés. Cette propagation fait écho à l'émergence et la diffusion du concept de développement durable (DD). En plaçant les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles

au sein d'un projet plus vaste de développement pour l'humanité, incluant la priorité aux besoins des plus démunis et l'attention portée aux générations futures, le développement durable interroge toutes les structures matérielles des sociétés (production, consommation de biens et services, gestion de l'espace et du temps) et leurs modes de régulation. Le rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, Chapitre 8.3) appelle à « mettre en place des mécanismes, ou renforcer ceux qui existent, pour faciliter la participation des particuliers, groupes et organismes intéressés au processus décisionnel à tous les niveaux ». Le plan d'actions nommé Agenda 21, qui a été adopté par 173 chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue de cette conférence, identifie les entreprises comme ayant un rôle crucial dans la quête d'un triple équilibre simultané : économique, social et environnemental.

Depuis lors, la contribution des entreprises, et notamment des grandes, au DD fait l'objet de vives controverses. Pour certains économistes libéraux, ces organisations font fortement progresser le bien-être économique et social dans le monde. Pourtant, elles peuvent être aussi les lieux de pratiques frauduleuses à grande échelle comme en témoignent plusieurs scandales financiers des années 1990 et 2000 (Enron, Worldcom, Parmalat, Vivendi, etc.) ou à l'origine de désastres environnementaux et humains (l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, etc.). De fait, depuis la fin des années 1990, les initiatives internationales en faveur de la RSE n'ont cessé de se multiplier : Global Reporting Initiative (GRI, 1997), Global Compact (1999, 2000), Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les Principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale (1997-2000), etc.

La RSE est définie par la Commission européenne (2011) comme « processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base ». Cette définition est proche de celle de la norme internationale ISO 26000 sur la responsabilité sociétale créée en 2010.

La France fait partie des pionnières de l'institutionnalisation des problématiques RSE à travers la voie politique. L'intervention de l'Etat français est passée par des lois visant à devenir des outils normatifs à la disposition des entreprises en vue de formaliser leur politique de management responsable. Depuis le 12 juillet 1977, la mise en place du bilan social pour les entreprises cotées avait formalisé le processus de *reporting* et contribué à diffuser les notions de « valeur ajoutée sociale » et de « capital humain ». Par la suite, l'article 116 de la loi NRE du 15 mai 2001 a obligé les sociétés françaises et cotées en France à publier dans leur rapport annuel des données « sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ». La loi Grenelle 2, en 2010, a ensuite ajouté un pilier sociétal à ce *reporting* et élargi la catégorie des sociétés y étant soumises. En 2013, une Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises a été installée par le Premier ministre afin de réunir l'ensemble des acteurs de la RSE – entreprises, partenaires sociaux, ONG, chercheurs et institutions publiques. Dernier exemple en date témoignant de la volonté d'institutionnaliser le lien entre RSE et DD : dans leur rapport sur l'entreprise en tant qu'objet d'intérêt collectif, remis au gouvernement le 10 mars 2018, Nicole Notat et Jean-Dominique Senard proposent de réviser la définition de l'entreprise dans le Code civil pour y intégrer la notion d'enjeux sociaux et environnementaux.

La RSE en France est un exemple type de ce que certains auteurs appellent une RSE « implicite » qui inclut les obligations sociales perçues comme obligatoires et / ou requises par le gouvernement. Ce

modèle de la RSE est répandu plus largement en Europe continentale où une panoplie de réglementations sociales et environnementales fixe des règles et des seuils minimaux que les entreprises se doivent de respecter. Il diffère du modèle anglo-américain de la RSE caractérisé par moins de réglementations et une incitation à plus d'engagement RSE volontaire de la part des entreprises. La communication autour des codes de bonne conduite, chartes éthiques et autres initiatives relevant du droit « mou » (*soft law*) constitue ainsi l'outil principal d'une RSE « explicite », auto-proclamée. Ces différents modèles traduisent en fait des clivages plus globaux dans le mode d'organisation de la société et des interactions entre les parties prenantes qui gravitent autour de l'entreprise, formés il y a plusieurs décennies. Aux États-Unis, la RSE est née à partir de considérations éthiques et religieuses mettant l'accent sur l'engagement volontaire des hommes d'affaires dans la résolution des problèmes économiques et sociaux (actions philanthropiques). Elle s'est progressivement transformée pour exprimer la recherche d'une conciliation entre les activités économiques et les attentes de la société. Toutefois, cette recherche s'effectue de façon décentralisée, au niveau de chaque entreprise, contrairement au contexte français où, pendant longtemps, les parties prenantes étaient habituées à des négociations collectives, que ce soit dans le domaine social (ex. accords de branche) ou environnemental (ex. Grenelle de l'environnement).

Méthodologie de l'étude

Le mouvement actuel de la RSE est constitué de discours, de pratiques et de dispositifs destinés à - ou influencés par - un grand nombre d'acteurs territorialisés qui s'estiment concernés par les impacts des activités et des décisions d'entreprise : administrations locales, ONG, associations de riverains, etc. Dans le cadre de la présente étude, nous avons cherché à appréhender les différentes facettes de la RSE à travers deux types de données : la communication officielle des entreprises sur leurs sites internet et des entretiens qualitatifs avec des cadres d'entreprises opérant dans les zones concernées par l'étude. Nous nous attendions à trouver suffisamment d'informations officielles sur la stratégie RSE ou a minima sur la place qu'occupent ces enjeux dans les entreprises étudiées. En effet, de nos jours les entreprises opèrent dans un contexte de globalisation financière marqué par une forte accélération des innovations en matière des technologies de l'information et de communication. Elles doivent ainsi faire face à des risques nouveaux et notamment au risque de réputation, quand il s'agit de problématiques sociales et environnementales pouvant fédérer des centaines de milliers de « citoyens du monde » connectés via les nombreux réseaux sociaux.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à confronter le discours à la pratique en interrogeant différents responsables sur le déploiement concret d'actions RSE au sein de leur entreprise. Malgré les relances, très peu d'entreprises ont accepté de nous recevoir. Ce constat pourrait être expliqué par plusieurs raisons : méconnaissance du phénomène RSE (par exemple, le patron d'une PME de moins de 100 salariés du secteur Est nous a indiqué ne pas connaître la signification de ce vocable), volonté des filiales de se focaliser sur leur cœur de métier en laissant la stratégie et la communication RSE à la maison-mère située en-dehors de la zone étudiée, ou éventuellement méfiance vis-à-vis d'un sujet jugé trop sensible.

La communication RSE à partir des sites internet des entreprises

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'analyse des discours RSE/DD portés par les firmes situées à Sully-sur-Loire et de Châteauneuf. Notre démarche a consisté en une lecture fine des sites internet des entreprises dont le siège social est situé sur les sites pilotes. La lecture visait à repérer les références aux 3 dimensions de la RSE/DD : l'aspect social, l'aspect environnemental et l'aspect sociétal. Dans un souci d'exhaustivité, nous n'avons pas raisonné en termes de mots clés de type "RSE" ou "DD" mais bien par une lecture globale des sites, en repérant ce qui, dans le discours, pouvait constituer une référence à la RSE ou au DD.

En ce qui concerne les 16 entreprises situées à Sully-sur-Loire, 3 ne disposent d'aucun site internet. En ce qui concerne les firmes disposant d'un site internet, les 3 grosses entreprises (St Gobin, Areva et Inteva) font une référence explicite aux 3 dimensions de la RSE. 5 PME font référence à la dimension sociale et/ou environnementale de la RSE, mais pas à la dimension sociétale. Enfin, 5 PME ne communiquent pas sur l'aspect RSE. On peut donc noter que les grandes entreprises mettent beaucoup plus de moyens sur leur site pour alimenter le discours RSE, mais que ce discours fait souvent référence à des obligations légales de *reporting* RSE. Cela concerne par exemple Saint-Gobin, Areva et Inteva qui comptent toutes plus de 500 salariés et qui pour cette raison ont des obligations de reporting imposées à l'échelle de l'Union européenne.

Pour ce qui est de Châteauneuf, 8 entreprises sur les 9 ayant leur siège social dans la commune disposent d'un site internet. Sur ces 8 entreprises, 2 ne font pas référence à la RSE (elles sont dans le secteur du BTP et de l'impression). Pour les six autres, la RSE dans son aspect social et environnemental est très présente, mais une seule fait référence aux 3 dimensions de la RSE : il s'agit de l'entreprise Baudin. Dans les aspects sociétaux, l'entreprise qui y fait le plus référence est une entreprise de découpe et de gestion du bois. Le paysage, l'entretien des forêts et la relation avec les parties prenantes y sont alors très présents.

En conclusion, on note une grande disparité dans la présence et l'emploi des termes RSE et DD sur les sites internet. Nous avons été surpris par le nombre d'entreprises sans site internet (4 entreprises sur les 25) ou qui ne font pas du tout référence à la RSE/DD (7 sur 25). Lorsque l'aspect RSE est traité, il concerne essentiellement le bien-être au travail et la sécurité (donc plutôt la dimension sociale que sociétale) avec une distinction importante entre les PME et les grandes entreprises (Saint-Gobain, Areva, Baudin et sa filiale BC Inoxeo). En dehors de l'effet taille, on note un net effet secteur. Les entreprises dans le domaine du bois et des exploitations forestières communiquent davantage autour de l'environnement et des aspects sociétaux. C'est également le cas pour les entreprises de l'alimentation et les entreprises de gestion des déchets. Une seule entreprise fait référence sur son site internet à la notion de patrimoine et notamment au patrimoine de l'UNESCO (il s'agit de Bois Peronnet à Sully-sur-Loire) mais sans lien avec la RSE (il est simplement fait référence à l'implantation géographique sur un site UNESCO). Enfin, les grandes entreprises parlent de RSE mais rarement d'un site d'implantation en particulier. Il n'y a donc pas de référence explicite aux sites de Sully ou de Châteauneuf qui, bien qu'étant considérés comme des sièges sociaux, sont en réalité des filiales de ces grands groupes.

Les résultats des entretiens

Les différents aspects des pratiques RSE peuvent être analysés à travers l'approche dite des « 3 I » (intention – intégration – implémentation)⁴⁶. Nous la mobilisons pour structurer les informations obtenues lors de deux entretiens : avec la société Baudin située à Châteauneuf-sur-Loire (secteur Est) et avec Vilmorin localisée à La Ménitré (à la frontière du secteur Ouest). Toutes les deux ont une longue histoire et un fort ancrage territorial.

Concernant *l'intention* des pratiques de responsabilité actuelles, dans les deux cas on note une volonté d'articuler de façon plus cohérente des démarches déjà existantes.

« Oui l'entreprise est engagée [dans la RSE] depuis maintenant quelques années..., avec un service QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) qui grossit au fil du temps. Parce que l'entreprise Baudin grossit aussi au fil du temps qu'il faut structurer tout ça. Dans le cadre de ce service on a mis en place une démarche RSE (...). Il y a aussi une prise de conscience en se disant : on fait déjà des choses mais on ne les formalise pas, c'est un peu dommage. Donc c'est bien de rassembler tout ça, d'ordonner la réflexion, de faire un document et d'appliquer au fil du temps ». Cadre RH Baudin.

« Le premier angle RSE arrivé dans les business units, c'était un angle seulement reporting. On nous demandait de consolider des gros fichiers Excel avec un tas de questions et d'indicateurs quanti et qualitatifs et sur l'ensemble de nos sites (mais difficile d'aller récupérer des données, dans les centres de recherches dispersés dans les différents pays, Mexique, etc..). On nous demandait de recenser le nombre de tonnes déchets qu'ils avaient... Jusqu'à maintenant, on n'a pas une réelle politique RSE; on en est à glaner des informations de tous nos sites dans le monde pur avoir un reporting le plus fiable possible car on est audité annuellement sur la fiabilité de nos données. Sur nos sites européens on se sent sûrs de nous, même s'il y a eu un temps de progrès à faire sur la fiabilité de nos données. Mais sur nos sites (hors France), au fin fond du Salvador par ex, c'était moins évident. Depuis un an, des communications ont été faites pour commencer à donner du sens à cette démarche et ne pas en faire qu'un outil de reporting ». Cadre Vilmorin

⁴⁶ Shaltegger S., Windolph S., Harms D., Hörisch J. (eds) : Corporate Sustainability in International Comparison. State of Practice, Opportunities and Challenges, Springer, 2014.

On remarque donc que les obligations légales de *reporting* introduites il y a quelques années en France ne représentent pas en soi une garantie d'appropriation substantive de la responsabilité par les entreprises. Une période de maturation semble nécessaire afin d'articuler les différents volets du reporting (environnemental, social, sociétal) autour d'une stratégie globale cohérente.

La question de **l'intégration** renvoie à la façon dont les organisations incorporent les enjeux en matière de RSE /DD à leur cœur de métier. Si les activités philanthropiques ponctuelles peuvent avoir des effets positifs dans certains domaines, seul un engagement en profondeur et dans la durée est susceptible de créer des effets d'entraînement sur les territoires. C'est ainsi que la personne interviewée de Vilmorin mentionne différentes opérations de sponsoring (fête des coiffes, festival Mystères de Loire, aide à différentes manifestations des écoles) à la demande d'associations qui ont un lien avec les salariés. Il convient toutefois de noter le faible budget annuel dédié à ces activités (3000€ par an) géré par le service communication. Parallèlement,

« on se rend compte qu'il y a plein de choses faites qu'on peut mettre sous la bannière RSE mais je n'ai pas de lignes directrices de l'entreprise pour dire: on a une réelle volonté de progresser dans tel sens. C'est bien aussi, car il y a une certaine autonomie d'initiatives. Par exemple, la relation avec nos clients est extrêmement proche, on est vraiment dans une relation de partenariat avec nos clients (phase préalable de développement, accompagnement technique..). On ne pense même pas à le mentionner; il faut le valoriser d'un point de vue RSE. C'est ressorti dans un de nos audits (« vous faites déjà énormément de choses avec vos clients ; vous avez une relation avec eux complètement différente d'autres entreprises »). On peut le valoriser en RSE ». Cadre Vilmorin

Comme noté auparavant, sur le secteur Est, la société Baudin est celle qui communique de façon la plus équilibrée sur les différents volets de la RSE. Cela se retrouve aussi dans la description de l'intégration de la RSE au quotidien que nous fait notre interlocutrice :

« Sur la partie engagement social, c'est un engagement qui est plutôt orienté vers l'emploi les relations sociales, la santé sécurité, la formation et puis l'égalité de traitement. (...). Le climat est bon il est serein on est vraiment dans un esprit de dialogue social très ouvert, de négociations qui se font vraiment dans un climat très posé, y compris avec nos syndicats, ce qui permet quand même derrière d'avoir des accords sur un tas de sujets relatifs à l'entreprise (...) Le deuxième volet c'est l'engagement environnemental, là aussi l'interlocuteur privilégié sur ce domaine-là est le QSE. [Nous avons] des actions de réduction des nuisances et pollutions, organisation du recyclage des déchets, on travaille sur ce sujet-là, on fait aussi des audits énergétiques, à la fois sur l'eau, l'électricité, le gaz. (...) On est membre de l'agence de développement économique de Châteauneuf-sur-Loire, on fait aussi partie du Réseau Entreprendre Val-de-Loire. (...)

On a créé un partenariat avec une association qui s'appelle Tremplin. Il y a des petites corbeilles vertes en plastique dans chacun de nos bureaux, les gens savent comment s'en servir, et ça repart au Tremplin pour être traité. Ça fait quelques années qu'on fonctionne avec eux ». Cadre RH Baudin

Le paysage en tant que tel n'est pas explicitement intégré à la stratégie RSE des entreprises interrogées. Toutefois, nos interlocuteurs indiquent plusieurs domaines dans lesquels leur entreprise est active et qui d'après eux sont connexes au paysage : la protection de la biodiversité, la qualité de sols, la gestion et la qualité de l'eau et des effluents. Dans certains cas, l'insertion dans le paysage ne nécessite pas des compétences particulières, comme par exemple l'entretien des espaces verts autour du site de production (« *on essaie de protéger cette nature existante, ne pas l'abîmer* » - cadre Baudin). Pourtant, il est considéré par certains usagers comme un prérequis au bien-être des habitants (« *Non, les ronces tout ça ce n'est pas mon truc. Après ça déborde partout non, je n'aime pas. Plutôt carré. Après au bord de la Loire vous voyez un bosquet, voilà, mais il faut un minimum d'entretien* » - gérante d'une PME agroalimentaire à Saint-Benoît-sur-Loire). Dans d'autres cas, ces activités requièrent des compétences et des savoir-faire spécifiques que les entreprises étudiées sont satisfaites de mettre au service de leurs clients.

« On a récemment créé un passage pour les chauves-souris. Un passage à chiroptères sur l'A89. Les passerelles sont associées à une végétation en entonnoir. Cela forme des goulottes qui permettent de guider les chauves-souris lors de leur passage au-dessus de l'autoroute. Ce qui évite les percussions avec les véhicules et leurs positions a été choisi en fonction des lieux de franchissement naturel (...) Et puis aussi une chose intéressante est que l'on conçoit des ouvrages respectueux de l'environnement, de type BBC (bâtiments basse consommation) ». Cadre Baudin

« On développe des technologies innovantes, par exemple semences enrobées d'une juste dose d'apport d'engrais pour éviter d'arroser ensuite les champs d'engrais : on peut avoir des réponses pour une agriculture raisonnée avec ce type de solutions qu'on apporte à nos clients ». Cadre Vilmorin

Enfin, la phase d'**implémentation** renvoie à la gestion continue de la relation avec les différentes parties prenantes de l'entreprise ainsi qu'à l'application d'outils de mesure de la performance RSE. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer l'impact de la phase précédente (intégration des actions RSE) sur la compétitivité et/ou sur l'image de l'entreprise. Les relations régulières avec les parties prenantes peuvent aider les entreprises à détecter les tendances sociétales, anticiper ou réagir rapidement aux changements dans son contexte. Si ces changements sont identifiés à temps, les organisations peuvent mettre en place des innovations en se positionnant comme leaders dans leur secteur. Les propos de la cadre de Vilmorin illustrent bien la nécessité de tenir compte des pressions venant d'acteurs hétérogènes aux pouvoirs asymétriques :

« Je n'ai aucune pression de nos clients qui sont les agriculteurs, d'aller vers la RSE. Il y a obligation réglementaire de reporting; mais maintenant c'est une volonté de l'entreprise, de la direction de la société d'aller vers le RSE. Pas de pression de nos clients. (...) On a obligation de répondre à des questionnaires, notamment pour les investisseurs. Au niveau du groupe, c'est devenu très fort. Au niveau de la business unit, je ne le ressens pas. La population agricole, nos adhérents, ont un changement à réaliser par apport à ces questions. Ils commencent à changer, mais on est encore dans le lobbying. Il faut aussi regarder nos concurrents: ils sont tous adossés à des groupes qui font aussi des produits phyto sanitaires, adossés à des chimistes. C'est important pour mettre en valeur les valeurs [du groupe] et nos atouts. C'est plus facile, en n'ayant pas d'activité de type chimiste, d'avoir une sensibilité plus forte pour ces sujets, qui sont en phase avec les valeurs de nos actionnaires adhérents. (...). Il y a aussi la pression d'associations ». Cadre Vilmorin

Concernant les indicateurs de progrès en matière de RSE, le groupe auquel appartient l'entreprise est restée focalisé sur les exigences légales, notamment environnementales, sans nécessairement mettre en place des objectifs et indicateurs propres :

« Pour la partie environnementale - nous sommes un site ICPE (installation classée pour l'environnement) nous suivons l'arrêté préfectoral; l'organisation environnement est très axée aujourd'hui sur la gestion de déchets. La partie action volontaire n'est pas mise en avant. On est plus dans la conformité réglementaire vis à vis de l'arrêté préfectoral que dans une dynamique environnement auprès de nos managers ». Idem

Toutefois, depuis 2017, l'entreprise a initié une démarche plus structurée impliquant les parties prenantes. Des interviews internes et externes (auprès de clients, cabinets de recrutement, d'une école proche, de la communauté de communes) sont conduits pour les questionner sur la perception des enjeux RSE par rapport à l'activité de l'entreprise. Ils sont couplés avec un benchmark de l'environnement plus ou moins proche. Les résultats devaient servir de données d'entrée pour un séminaire RSE destiné à élaborer une stratégie RSE en phase avec les attentes des parties prenantes.

Pour une entreprise comme Baudin, les procédures et indicateurs standardisés de la RSE ne semblent pas forcément très pertinents car, comme le note notre interlocutrice à propos d'un des volets de la RSE (politique sécurité) :

« À chaque ouvrage on est à case départ. C'est-à-dire que l'on ne sort pas des boîtes de petits pois, on sort un ouvrage. On a fait très récemment la passerelle du cœur d'Orly, la voile à la Cité de la Musique, on a travaillé sur les ascenseurs de la tour Eiffel. À chaque fois c'est un ouvrage unique et à chaque fois c'est une remise en cause. D'où l'intérêt quand même à chaque chantier de se remettre en question pour améliorer notre

politique sécurité et faire en sorte que tout se passe bien, à la fois pour sortir un ouvrage, mais aussi pour protéger nos hommes ». Cadre Baudin

L'analyse effectuée conduit à plusieurs constats et recommandations.

- Dans les entreprises qui la pratiquent, la RSE est le reflet du « modèle français » qui se caractérise par le respect de la loi, notamment à travers le *reporting* pour les entreprises qui y sont assujetties, sans aller forcément au-delà (phase d'implémentation).
- Pour les autres entreprises (la majorité), on manque d'informations quant aux pratiques RSE. Cela ne veut pas dire forcément qu'elles n'existent pas ; elles peuvent prendre une forme beaucoup plus informelle et intuitive, en particulier chez les PME. Ce constat se retrouve dans d'autres études nationales et internationales. L'information et la sensibilisation aux enjeux de la visibilité en termes de RSE est donc essentielle. Les collectivités territoriales peuvent y contribuer, par exemple en organisant des séminaires de formation pour les responsables des PME opérant sur leur territoire. Il s'agit notamment de montrer que la RSE peut représenter un véritable avantage concurrentiel pour les entreprises.
- Dans les entreprises étudiées, la question du paysage est abordée en lien avec d'autres sujets, plus explicitement RSE, comme par exemple le volet environnement (biodiversité, etc.). La question du bien-être renvoie, quant à elle, au bien-être au travail (volet social de la RSE). Si ce constat paraît normal, il n'en demeure pas moins que les efforts d'*articulation* entre bien-être, travail et paysage (avec biodiversité et environnement) devront être approfondis.
- Plus globalement, comme le suggère le rapport Notat – Senard de mars 2018, une réforme législative plus globale pourrait pousser les entreprises à porter plus d'attention à l'ensemble des composantes de la RSE. Une des pistes évoquées par le rapport consisterait à inscrire dans le Code civil que « la société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». Une autre piste serait de confier aux conseils d'administration et de surveillance la formulation d'une « raison d'être » visant à guider la stratégie de l'entreprise en lien avec ses enjeux sociaux et environnementaux. Par ailleurs, l'intégration d'un nombre plus important de salariés dans les conseils centraux des entreprises serait susceptible de renforcer la visibilité de ces enjeux et de modérer le court-termisme dominant des logiques actionnariales.

V. Propositions d'interventions sur les politiques publiques et les activités économiques.

A discuter en réunion plénière.

Conclusion générale

Les paysages reconnus patrimoines exceptionnels par leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont aussi le cadre de vie ordinaire de ceux qui l'habitent.

Cette double réalité doit constamment éclairer notre action.

Cette étude a été engagée pour analyser la valeur socio-économique des paysages afin d'en discerner les évolutions ; et pour, à titre expérimental, y intégrer la prise en compte du bien-être qu'ils peuvent procurer à leurs habitants.

